

RAPPORT ANNUEL 2022

Ready to switch? Fast-Forwarding the green transition

Elia Transmission Belgium SA/NV



Table des matières

A propos de ce rapport	9
Introduction	10
Structure juridique	13
1. Déclaration de gouvernance d’entreprise	15
1.1. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2022	15
1.2. Conseil d’administration	17
1.3. Diversité au sein du conseil d’administration	18
1.4. Compétences du comité d’audit	18
1.5. Diversité au sein du collège de gestion journalière	20
1.6. Structure de l’actionariat à la date de clôture	20
2. Gestion des risques et incertitudes auxquels est confrontée l’entreprise	21
2.1. Système de gestion des risques et des opportunités	21
2.1.1. Objectif de la gestion des risques	21
2.1.2. Aperçu de l’approche d’Elia Transmission Belgium SA/NV en matière de gestion des risques	21
2.1.3. Processus et cadre de gestion des risques	21
2.1.4. Gouvernance en matière de gestion des risques	22
2.1.5. Monitoring	24
2.2. Risques pour l’entreprise	24
2.2.1. Facteurs contextuels	24
2.2.2. Principaux risques et réponses apportées	26
2.3. Système de contrôle interne	36
2.3.1. Organisation du contrôle interne	36
2.3.2. Système de contrôle interne et de gestion des risques relative au processus de reporting financier	36
2.3.3. Intégrité et éthique	39
3. Elia Transmission Belgium Consolidated Financial Statements	41
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	42
Compte de résultat consolidé	42
Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	43

État consolidé de la situation financière	44
État consolidé des variations des capitaux propres	45
État consolidé des flux de trésorerie	46
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	47
1. Entité présentant les états financiers	47
2. Base de préparation	47
2.1 Déclaration de conformité	47
2.2 Devise fonctionnelle et de présentation	48
2.3 Base d'évaluation	48
2.4 Continuité d'exploitation.....	48
2.5 Utilisation de projections et appréciations	49
2.6 Approbation par le conseil d'administration.....	51
3. Principales méthodes comptables	51
3.1 Base de consolidation	51
3.2 Écarts de conversion	52
3.3 État de la situation financière.....	53
3.3.1 Immobilisations corporelles.....	53
3.3.2 Immobilisations incorporelles	54
3.3.3 Goodwill.....	54
3.3.4 Créances commerciales et autres créances.....	55
3.3.5 Stocks	55
3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	55
3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers.....	56
3.3.8 Actifs financiers	56
3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	57
3.3.10 Capitaux propres	58

3.3.11	Passifs financiers	58
3.3.12	Avantages du personnel	59
3.3.13	Provisions	60
3.3.14	Dettes commerciales et autres dettes.....	61
3.3.15	Autres passifs non courants	61
3.3.16	Contrats de location	61
3.3.17	Comptes de report réglementaires.....	62
3.4	Résultat	64
3.4.1	Produits.....	64
3.4.2	Charges.....	66
3.5	Résultat global et variation des capitaux propres	67
4.	Informations par segment	68
4.1	Base des informations par segment.....	68
4.2	Elia Transmission (Belgique)	68
4.3	Activités non régulées et Nemo Link.....	72
4.4	Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS	74
5.	Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global	76
5.1.	Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits	76
5.2.	Charges d'exploitation.....	76
5.3.	Charges financières nettes	79
5.4.	Impôts	79
5.5.	Résultat par action	80
5.6.	Autres éléments du résultat global	81
6.	Éléments de l'état consolidé de la situation financière.....	82
6.1.	Immobilisations corporelles.....	82

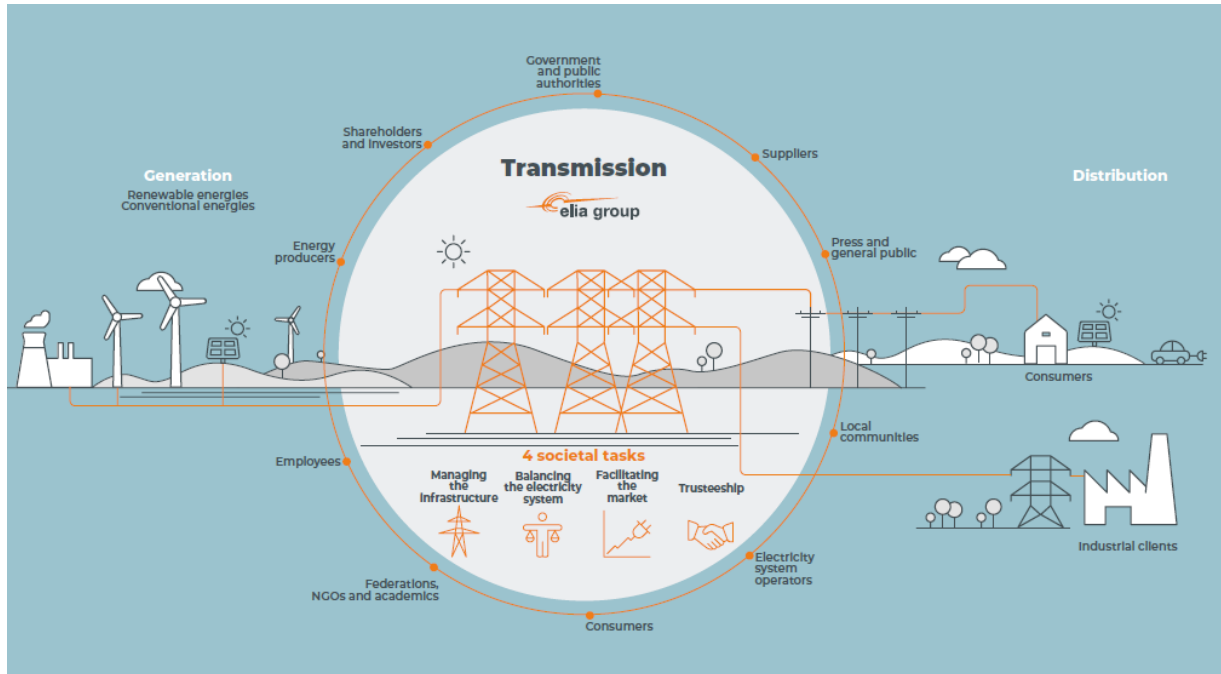
6.2.	Immobilisations incorporelles	83
6.3.	Goodwill	84
6.4.	Créances à long terme	87
6.5.	Entreprises mises en équivalence	87
6.5.1.	Joint-ventures	87
6.5.2.	Sociétés associées	88
6.6.	Autres actifs financiers	90
6.7.	Actifs et passifs d'impôts différés	90
6.8.	Stocks	93
6.9.	Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis	93
6.10.	Actifs et passifs d'impôts courants	94
6.11.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	94
6.12.	Capitaux propres	95
6.12.1.	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	96
6.13.	Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location	97
6.14.	Avantages du personnel	100
6.15.	Provisions	108
6.16.	Autres passifs non courants	109
6.17.	Dettes fournisseurs et autres créiteurs	109
6.18.	Instruments financiers – Juste valeur	111
6.19.	Contrats de location	114
6.20.	Charges à imputer et produits à reporter	119
7.	Structure du Groupe	121
8.	Autres notes	123
8.1.	Gestion des risques financiers et des dérivés	123

8.2.	Engagements et incertitudes	128
8.3.	Parties liées	128
8.4.	Événements postérieurs à la clôture.....	130
8.5.	Divers	131
	L'impact de la guerre en Ukraine	131
8.6.	Services fournis par les commissaires	131
9.	CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS	133
9.1.	Cadre réglementaire en Belgique	133
9.1.1.	Législation fédérale.....	133
9.1.2.	Législations régionales	133
9.1.3.	Organes de régulation	133
9.1.4.	Tarifification.....	134
9.2.	Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link.....	137
	RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	139
	INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE.....	145
	Bilan financier après répartition du bénéfice	145
	Compte de résultat	148
	Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs.....	149
4.	Elia Transmission Belgium SA/NV rapport de durabilité	153
4.1.	Introduction	153
4.2.	Informations générales.....	153
4.2.1.	Gouvernance de la durabilité	153
4.2.2.	Informations de base.....	157
4.2.3.	Engagement des stakeholders.....	161
4.2.4.	Stratégie ESG	165
4.3.	Matérialité	166
4.3.1.	Processus pour déterminer les enjeux de matérialité.....	166

4.3.2.	Liste des enjeux de matérialité.....	168
4.3.3.	Gestion des enjeux de matérialité.....	169
4.4.	Informations relatives au climat (TCFD).....	200
4.4.1.	Gouvernance.....	200
4.4.2.	Dimension 1 du programme ActNow : l'action climatique intégrée à notre stratégie.....	201
4.4.3.	Gestion des risques.....	205
4.4.4.	Indicateurs et objectifs.....	207
4.4.5.	Divers.....	208
4.5.	Informations thématiques.....	209
4.5.1.	Énergie et émissions.....	209
4.5.2.	Biodiversité.....	213
4.5.3.	Déchets.....	215
4.5.4.	Emploi.....	216
4.5.5.	Santé et sécurité au travail.....	218
4.5.6.	Formation et éducation.....	219
4.5.7.	Diversité et égalité des chances.....	219
4.5.8.	Communautés locales et événements de communication.....	219
4.5.9.	Évaluation sociale et environnementale des fournisseurs et fiscalité.....	219
4.6.	Informations sectorielles.....	220
4.6.1.	Réseau.....	220
•	Longueur des lignes.....	220
4.6.2.	Gestion de la sécurité et des urgences et Gestion des assets.....	222
4.6.3.	Champs électriques et magnétiques.....	223
4.6.4.	Bruit.....	224
4.7.	Règlement européen sur la taxonomie environnementale.....	225
4.7.1.	Contexte.....	225
4.7.2.	Le groupe Elia, un précurseur.....	226
4.7.3.	Notre processus.....	226
4.7.4.	Activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie.....	227
4.7.5.	KPI de la taxonomie et méthodes de comptabilisation.....	228
4.7.6.	Interprétation et évaluation des critères de sélection technique (CST).....	230
4.7.7.	Do No Significant Harm (DNSH, ne pas causer de préjudice important).....	233
4.7.8.	Répondre aux exigences des garanties sociales minimales.....	235
4.7.9.	Répartition des KPI du groupe Elia pour l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie européenne en 2022.....	237
4.8.	References.....	238
4.8.1.	GRI content index.....	238

A propos de ce rapport

Le présent rapport explique qui nous sommes et ce que nous faisons, expose le contexte dans lequel nous travaillons et aborde également les risques et opportunités auxquels nous sommes confrontés. Il esquisse la stratégie et les progrès réalisés en vue de parvenir à nos objectifs. Ce document couvre également notre approche en termes de gouvernance d'entreprise et offre une première analyse de nos résultats de 2022.



Introduction

Elia Group

Elia Group est une holding qui détient deux GRT : Elia Transmission Belgium SA/NV en Belgique et 50Hertz Transmission GmbH en Allemagne. En plus de nos activités régulées, nous menons des activités non régulées en Europe et au delà qui nous aident à grandir et à devenir une entreprise énergétique véritablement internationale.

Elia Transmission Belgium

Elia est le GRT belge pour l'électricité à haute tension (30 à 70 kV) et à très haute tension (110 à 380 kV). En tant qu'unique GRT belge, l'entreprise dispose d'un monopole naturel. Elle développe, construit et exploite un solide réseau de transport d'électricité (sur terre comme en mer) et est responsable de la mise en place de services et de mécanismes soutenant le développement des marchés électriques au niveau national et européen. Son objectif est de préparer son réseau à une augmentation de 50 % de la consommation électrique dans sa zone de réglage d'ici 2032.

Faits marquants de 2022¹

Bonne progression des principaux travaux d'infrastructure

Suite du renforcement du backbone

Les travaux du projet Mercator-Bruegel, qui implique le renforcement de la ligne aérienne à haute tension entre les postes Mercator à Kruikebeek et Bruegel à Dilbeek, ont débuté en avril. La ligne forme une partie importante du backbone du réseau à haute tension belge. Son renforcement lui permettra de transporter des flux électriques plus importants (jusqu'à 6 GW), contribuant ainsi à garantir l'approvisionnement électrique futur du pays.

Dans le cadre de la deuxième phase du projet Boucle de l'Est, la ligne aérienne 70 kV Bévercé-Bronromme-Trois-Ponts existante est remplacée par une nouvelle double ligne 110 kV qui s'étendra sur 25 km. Après deux années de travaux, la section entre Bronromme et Trois-Ponts a été mise en service. Le projet Boucle de l'Est, scindé en plusieurs phases, garantira la fiabilité du réseau électrique belge et l'aidera à accueillir des volumes croissants d'énergie renouvelable.

En décembre, Elia Transmission Belgium (ETB) et RTE ont officiellement inauguré le renforcement de l'interconnexion Avelgem-Avelin qui relie la Belgique à la France. Cette liaison est désormais équipée de conducteurs HTLS, une technologie de pointe qui permet de transporter deux fois plus d'énergie (la capacité passant ainsi de 3 à 6 GW). Cela contribuera à assurer la sécurité d'approvisionnement dans les deux pays et renforcera l'intégration du marché européen de l'électricité.

Constuire le réseau de demain

¹ Pour plus d'informations sur l'identification de l'actif et du passif, les événements importants survenus après la fin de l'exercice et le cadre réglementaire, veuillez-vous reporter respectivement à la section structure du groupe à la section événements postérieures à la clôture et à la section cadre réglementaire et tarifs de ce rapport.

ETB lance la consultation pour son Plan de développement fédéral 2024-2034

Le 2 octobre, dans le cadre de ses responsabilités légales, ETB a lancé une consultation publique portant sur son Plan de développement fédéral 2024-2034. Un nouveau Plan de développement fédéral est rédigé tous les quatre ans, couvrant à chaque fois tous les investissements nécessaires sur le réseau de transport d'électricité (380 à 110 kV) pendant une période de dix ans afin de faire de la transition énergétique une réussite. Comme stipulé dans le plan, ETB vise à rendre le système énergétique du pays plus indépendant, plus résilient et plus durable.

Le plan souligne les changements requis que le système électrique doit subir ainsi que les hypothèses et méthodes choisies pour calculer les investissements correspondants. Il couvre le renforcement et l'extension du backbone interne 380 kV du réseau, le développement et l'intégration du réseau offshore et des interconnexions terrestres, le développement de la capacité d'accueil ainsi que le programme d'investissement relatif aux réseaux de transport 220, 150 et 110 kV. Le plan doit être approuvé par la ministre fédérale de l'Énergie d'ici mai 2023 au plus tard.

L'île énergétique d'ETB reconnue comme projet fer de lance pour le financement européen

En décembre 2022, ETB a signé un accord avec le gouvernement belge concernant un soutien financier octroyé dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience de la Commission européenne. Le subside de €99,7 millions sera utilisé pour construire l'Île Princesse Elisabeth, qui deviendra un hub énergétique majeur en Europe. Située à environ 45 km des côtes belges, l'île acheminera jusqu'à la terre ferme l'énergie renouvelable produite par les parcs éoliens de la deuxième zone éolienne offshore. À terme, elle servira également de hub pour des interconnexions supplémentaires avec la Grande-Bretagne (Nautilus) et le Danemark (TritonLink).

Facilitation du marché

Enchères pour le mécanisme de rémunération de la capacité (CRM) en Belgique

En avril, ETB a publié les résultats du re-run de la première enchère CRM, lancé à la suite de l'arrêté ministériel du 25 mars 2022. Le re-run de la première enchère avait pour but de garantir une capacité de back-up pour l'année de livraison 2025-2026, lorsque cinq des sept réacteurs nucléaires belges auront été mis à l'arrêt. Le re-run était nécessaire car l'une des centrales sélectionnées n'avait pas reçu le permis nécessaire. En septembre 2022, Doel 3 était le premier réacteur nucléaire belge à être mis à l'arrêt.

En octobre, ETB a publié les résultats de la deuxième enchère CRM (Y-4 pour la période 2026-2027). L'enchère tenait compte de l'extension de deux réacteurs nucléaires ainsi que de la précédente enchère réussie. Au final, aucune capacité n'a été contractée. Les producteurs disposant d'une capacité de production existante (pour un total de 6 682 MW) ont reporté leur participation à l'enchère Y-1. Le volume de ce qu'on appelle l'option « Opt-Out IN » a été retranché du volume faisant l'objet de l'enchère (courbe de demande de 6 417 MW). Cette enchère Y-4 pour la période 2026-2027 a ainsi été totalement couverte.

Le CRM fait partie d'une série de mesures introduites par le gouvernement fédéral belge et conçues pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays à mesure que la part d'énergie renouvelable augmente dans son mix énergétique.

Élargissement du mécanisme de couplage de marché

Le 8 juin 2022, le mécanisme de couplage de marché flow-based a été étendu afin de couvrir une région plus vaste en Europe. Le mécanisme vise à garantir une circulation plus efficace de l'électricité d'un pays à l'autre en tenant compte des congestions présentes sur l'ensemble du réseau de la région. C'est un élément capital pour permettre

l'échange transfrontalier efficace des excédents d'énergie renouvelable. Le mécanisme de couplage de marché étendu couvre désormais l'ensemble des 13 pays de la région pour le calcul de la capacité Core, qui comprend la Belgique et l'Allemagne.

Régulatoire

La CREG approuve la méthodologie tarifaire pour la période 2024-2027

La Commission belge de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) a officiellement approuvé la méthodologie tarifaire pour l'électricité pour la période 2024-2027. L'approbation fait suite à une consultation publique (lancée en avril) sur la méthodologie utilisée qui a ensuite été validée par le gouvernement fédéral début juin. La nouvelle méthodologie tarifaire est similaire à celle actuellement en vigueur. Le cadre réglementaire restera un modèle cost-plus incluant la couverture de tous les coûts raisonnables et une rémunération. Sur la base des paramètres décrits dans la méthodologie, le rendement réglementaire des capitaux propres moyen pour la période devrait s'élever à environ 5,7%, en fonction des produits d'exploitation effectifs issus de la régulation incitative.

Garantir la sécurité d'approvisionnement tout en atteignant des objectifs de neutralité carbone sera uniquement possible avec des cadres réglementaires stables qui incitent à fournir dans les temps les investissements nécessaires. Elia Group s'engage encore et toujours à collaborer avec les gouvernements et les régulateurs afin d'y parvenir, notre objectif étant de stimuler les investissements pour accélérer la décarbonisation et l'électrification.

Finances

Augmentation de capital réussie de €590,1 millions

Le son de la cloche d'Euronext Brussels le 28 juin 2022 témoignait de l'augmentation de capital réussie de €590,1 millions de la part d'Elia Group. Toutes les nouvelles actions offertes dans le cadre de son offre de souscription pour les détenteurs de droits de préférence ont été souscrites (88,64% lors de l'offre publique et 11,36% lors du placement privé).

Récompenses et distinctions

ETB reçoit une nouvelle fois le titre de « Top Employer »

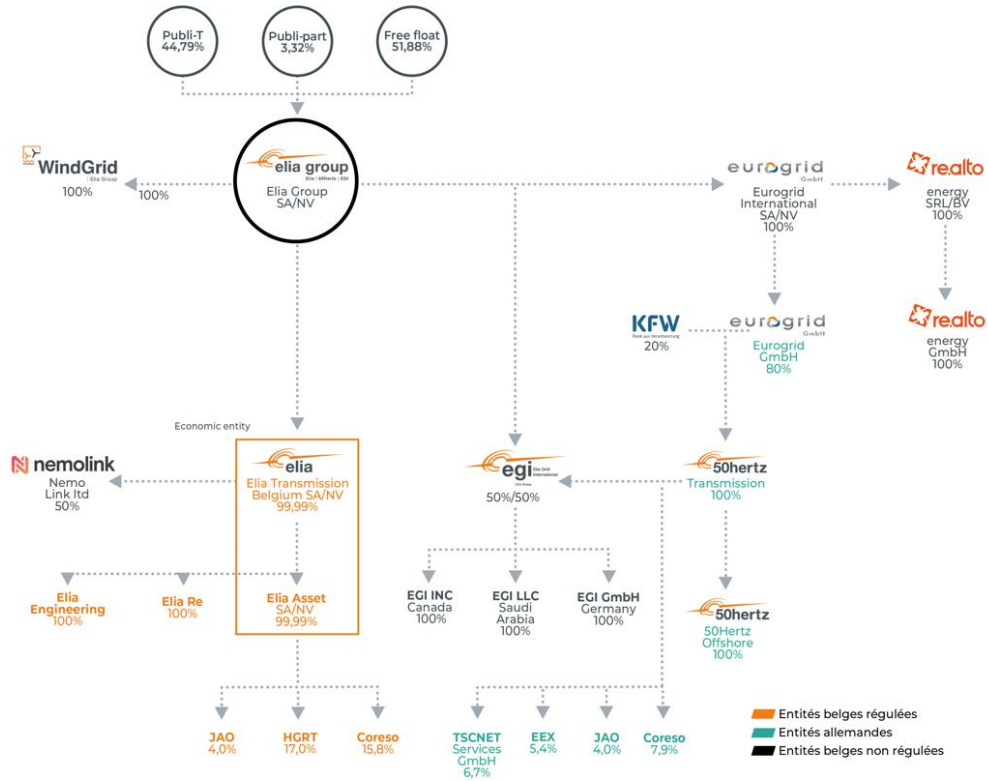
Pour la cinquième année consécutive, ETB figure parmi les meilleurs employeurs de Belgique. Le label « Top Employer » est octroyé aux entreprises qui offrent un excellent environnement de travail à leurs collaborateurs. En 2022, 84 entreprises belges ont reçu ce titre.

Gouvernance d'entreprise

Nouveaux administrateurs

Le 1^{er} janvier 2022, Interfin SCRL/CVBA, représentée de manière permanente par Thibaud Wyngaard, a rejoint Elia Group et ETB/Elia Asset en tant que nouvel administrateur. Il a remplacé Luc Hujoel en tant qu'administrateur coopté. Sa nomination a été confirmée lors de l'assemblée générale du 17 mai 2022. Lors de la même assemblée générale, Laurence de L'Escaille a été nommée en tant que nouvelle administratrice indépendante d'Elia Group pour un mandat de trois ans, en remplacement de Jane Murphy. Pascale Van Damme a été nommée en tant que nouvelle administratrice indépendante d'Elia Group pour un mandat de trois ans, en remplacement de Saskia Van Uffelen. Michel Allé et Luc De Temmerman ont été réélus en tant qu'administrateurs indépendants d'Elia Group pour un mandat de trois ans.

Structure juridique



Elia Transmission Belgium SA est le principal actionnaire des entreprises suivantes :

— **Elia Asset SA** : société qui possède toutes les installations du réseau à haute tension et qui est responsable du développement et de l'entretien de ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium opèrent en tant qu'entité économique unique sous le nom d'Elia

La société dans laquelle Elia Transmission Belgium SA détient une participation est :

— **Nemo Link Limited**. Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de coentreprise avec National Grid pour construire le Nemo Link Interconnector ; chaque actionnaire détient 50% de Nemo Link Limited, une société basée au Royaume-Uni;

Les participations minoritaires sont:

— **JAO** (Joint Allocation Office): est responsable des enchères quotidiennes, mensuelles et annuelles de la capacité frontalière à 27 frontières en Europe. JAO a été fondée en 2015 par la fusion de CAO Central Allocation Office GmbH et CASC.EU S.A.;

— **Coreso**: un centre de coordination qui renforce la sécurité des réseaux de transport dans certaines régions européennes en développant des analyses prévisionnelles des flux d'électricité dans les réseaux et en surveillant les réseaux de transport en continu et en temps réel

— **HGRT** un holding regroupant plusieurs gestionnaires de réseau de transport européens qui détient une participation dans la bourse française de l'énergie Powernext;

— **Elia Engineering** bureau de consultance et d'engineering actif dans le domaine de la conception et de la gestion de projets d'infrastructure relatifs au réseau à haute tension et au réseau d'électricité à très haute tension. Il travaille presque exclusivement pour Elia Asset;

— **Elia Re** compagnie de réassurance établie au Luxembourg, constituée pour optimiser la politique d'assurance

1. Déclaration de gouvernance d'entreprise

Elia Transmission Belgium SA répond à des obligations spécifiques en matière de transparence, de neutralité et de non-discrimination vis-à-vis de tous les stakeholders impliqués dans ses activités. En Elia Transmission Belgium SA la gouvernance d'entreprise en 2022 est basée sur ses statuts², le Code (belge) des sociétés et des associations³, ainsi que sur la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité⁴.

1.1. Composition des organes de gestion au 31 décembre 2022

Conseil d'administration

PRESIDENT

— Bernard Gustin, administrateur non exécutif indépendant

VICE-PRESIDENTS

- Claude Grégoire, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Geert Versnick, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC

ADMINISTRATEURS

- Michel Allé, administrateur non exécutif indépendant⁵
- Pieter De Crem, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Luc De Temmerman, administrateur non exécutif indépendant
- Cécile Flandre, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC⁶
- Roberte Kesteman, administrateur non exécutif indépendant
- Dominique Offergeld, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Rudy Provoost, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC
- Saskia Van Uffelen, administrateur non exécutif indépendant
- Interfin SCRL, ayant comme représentant permanent Thibaud Wyngaard, administrateur non exécutif nommé sur proposition de Publi-T SC⁷
- Laurence de l'Escaille, administrateur non exécutif indépendant⁸

² Les statuts d'Elia Transmission Belgium SA sont disponible sur le site web d'Elia Transmission Belgium SA (<https://www.elia.be/en/company/corporate-governance/document-library>).

³ Le Code (belge) des sociétés et des associations est disponible sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).

⁴ La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'arrêté royal du 3 mai 1999 relatif à la gestion du réseau de transport d'électricité sont disponible sur le site web du ministère de la Justice (http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi.pl).

⁵ Michel Allé a été réélu comme administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

⁶ Cécile Flandre a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 30 janvier 2023.

⁷ Luc Hujoel a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 31 décembre 2021 (à minuit). LE 17 décembre 2021, en remplaçant Luc Hujoel, le conseil d'administration a coopté Thibaud Wyngaard sur proposition de Publi-T SCRL comme administrateur non exécutif à partir du 1^{er} janvier 2022. Ensuite, l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 a désigné Interfin SCRL, avec représentant permanent Thibaud Wyngaard, sur proposition de Publi-T SC en tant qu'administrateur non exécutif. Le mandat d'Interfin SCRL a commencé après l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

⁸ Laurence de l'Escaille a été désignée en tant qu'administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 en remplaçant Jane Murphy qui a présenté sa démission volontaire comme administrateur indépendant non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA à partir du 17 mai 2022. Le mandat de Laurence de l'Escaille a commencé après l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

- Els Neiryck, administrateur non exécutif indépendant⁹.

REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT FEDERAL AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Nele Roobrouck¹⁰
- Maxime Saliez¹¹

Comités consultatifs du conseil d'administration

COMITE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- Geert Versnick, Président
- Pieter De Crem
- Luc De Temmerman
- Roberte Kesteman
- Laurence de l'Escaille¹²

COMITE D'AUDIT

- Michel Allé, Président
- Els Neiryck¹³
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Rudy Provoost

COMITE DE REMUNERATION

- Luc De Temmerman, Président
- Pieter De Crem
- Roberte Kesteman
- Dominique Offergeld
- Saskia Van Uffelen

⁹ Els Neiryck a été coopté comme administrateur non exécutif indépendant par le Conseil d'administration du 20 octobre 2022 pour remplacer Lieve Creten (administrateur non exécutif indépendant) qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif avec effet au 17 mai 2022. Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire de 16 mai 2023 de confirmer la nomination d'Els Neiryck comme administrateur non exécutif indépendant.

¹⁰ Nele Roobrouck est le représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique néerlandais. Elle exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

¹¹ Depuis le 8 février 2021, Maxime Saliez a été désigné par arrêté ministériel comme représentant du Gouvernement pour le rôle linguistique français. Il exerce un rôle consultatif auprès du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA, tel que le prévoit la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

¹² Laurence de l'Escaille a été désignée en tant qu'administrateur non exécutif indépendant par l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022 en remplaçant Jane Murphy qui a présenté sa démission volontaire comme administrateur indépendant non exécutif d'Elia Transmission Belgium SA à partir du 17 mai 2022. Le mandat de Laurence de l'Escaille a commencé après l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022.

¹³ Els Neiryck a été coopté comme administrateur non exécutif indépendant par le conseil d'administration du 20 octobre 2022 en remplaçant Lieve Creten (administrateur non exécutif indépendant) qui a présenté sa démission volontaire en tant qu'administrateur non exécutif avec effet au 17 mai 2022. Il est proposé à l'assemblée générale ordinaire de 16 mai 2023 de confirmer la nomination d'Els Neiryck comme administrateur non exécutif indépendant.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

- BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Félix Fank
- EY Bedrijfsrevisoren SRL, représentée par Paul Eelen

COLLEGE DE GESTION JOURNALIERE¹⁴

- Chris Peeters, Président et Chief Executive Officer
 - Frédéric Dunon, Deputy Chief Executive Officer¹⁵
- Markus Berger, Chief Infrastructure Officer
- Patrick De Leener, Chief Assets Officer
- James Matthys-Donnadieu, Chief Customers, Markets & System Officer¹⁶
- Pascale Fonck, Chief Public & Regulatory Affairs & External Relations Officer
- Peter Michiels, Chief Human Resources & Internal Communication Officer
- Catherine Vandenborre, Chief Financial Officer

SECRETAIRE-GENERALE

- Siska Vanhoudenhoven

1.2. Conseil d'administration

Les conseils d'administration d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA se composent de 14 membres qui n'ont pas de fonction exécutive au sein d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA.

Les mêmes administrateurs siègent aux conseils des deux sociétés.

La moitié des membres du conseil d'administration sont des administrateurs indépendants, satisfaisants aux conditions décrites à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations, à l'article 2, 30° de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et dans les statuts d'Elia Transmission Belgium SA, et ayant reçu un avis conforme (« eensluitend advies ») de la CREG quant à leur indépendance. L'autre moitié des administrateurs sont des administrateurs non indépendants, nommés par l'assemblée générale conformément à l'article 12.5 des statuts d'Elia Transmission Belgium SA sur proposition de Publi-T SC, en vertu de la composition actuelle de l'actionariat.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, ces conseils d'administration bénéficient de l'assistance de trois comités consultatifs, à savoir le comité de gouvernance d'entreprise¹⁷, le comité d'audit et le comité de rémunération, dont la composition est identique pour Elia Transmission Belgium SA et Elia Asset SA. Les conseils d'administration veillent à ce que ces comités fonctionnent de manière efficace.

¹⁴ Ilse Tant, Chief Community Relations Officer a présenté sa démission volontaire en tant que membre du Collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA avec effet au 1^{er} avril 2022.

¹⁵ Frédéric Dunon a été nommé comme Deputy Chief Executive Officer par le conseil d'administration du 20 octobre 2022, avec effet au 1^{er} novembre 2022.

¹⁶ James Matthys-Donnadieu a été nommé comme Chief Customers, Markets & System Officer par le conseil d'administration du 20 octobre 2022, avec effet au 1^{er} novembre 2022.

¹⁷ Le 20 octobre 2022, le conseil d'administration a décidé de créer un comité de gouvernance d'entreprise en vertu du décret Energie du gouvernement Flamand (Besluit van de Vlaamse Regering van 19/11/2010 houdende algemene bepalingen over het energiebeleid).

1.3. Diversité au sein du conseil d'administration

Nombre d'administrateurs d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2022		
Hommes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	6
Femmes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	4

Conformément à l'article 9, § 2 de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, à l'article 7 :86 du Code des sociétés et

des associations et à l'article 12.6 des statuts d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA, au moins un tiers (1/3) des membres du Conseil d'administration doivent être de sexe opposé aux deux tiers restants. Lors de la composition du conseil d'administration, il est veillé à une application proportionnelle de la règle d'un tiers (1/3) susmentionnée sur les administrateurs indépendants et les administrateurs non-indépendants.

Par ailleurs, conformément à la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, au Code des sociétés et des associations, aux statuts et au règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, la composition du conseil d'administration est basée sur la mixité des genres et la diversité de manière générale, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances. En outre, lors du renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration, il convient de veiller à atteindre et à maintenir un équilibre linguistique au sein du groupe des administrateurs de nationalité belge.

1.4. Compétences du comité d'audit

En vertu de l'article 3:6, §1, 9° du Code des sociétés et des associations, le rapport annuel doit contenir la justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit stipule, à cet égard, que tous les membres du comité d'audit disposent de l'expérience et des compétences suffisantes nécessaires pour l'exercice du rôle du comité d'audit, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance. Le règlement d'ordre intérieur du comité d'audit prévoit que l'expérience professionnelle d'au moins deux membres du comité d'audit doit être détaillée dans le présent rapport. Les expériences de Michel Allé, Président du comité d'audit, ainsi que de Dominique Offergeld, membre du comité d'audit, sont décrites en détail ci-dessous.

Michel Allé (administrateur non exécutif indépendant d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset SA depuis le 17 mai 2016 et Président du comité d'audit) est ingénieur civil physicien de formation et détient également une licence en économie (deux diplômes obtenus à l'Université Libre de Bruxelles). Outre sa carrière académique en tant que professeur d'économie et de finance (Solvay Brussels School, École polytechnique de l'ULB), il a travaillé de nombreuses années en tant que directeur financier. En 1979, il a commencé sa carrière au service du premier ministre, en tant que conseiller au département de programmation de la politique scientifique. En 1982, il a été nommé directeur du programme R&D national en énergie et ensuite directeur en charge des entreprises innovantes. En 1987, il a rejoint Cobega Group, où il a exercé de nombreuses fonctions et fut entre autres Vice-Président de Mosane de 1992 à 1995. De 1995 à 2000, il fut membre du comité de direction du Cobega Group. Il a ensuite été directeur financier de BIAC de 2001 à 2005 et directeur financier de la SNCB de 2005 à 2015. Il possède également une vaste expérience d'administrateur, ayant été ou étant entre autres administrateur

chez Telenet, Zetes, Eurvest (Nicols), D'Ieteren, Epic Therapeutics SA, Neuvastq Biotechnologies SA, Dreamjet Participations SA et LINEAS SA. Il a présidé le comité d'audit de Zetes.

Dominique Offergeld (administratrice non exécutif non indépendante d'Elia Group SA, d'Elia Transmission Belgium SA et d'Elia Asset, désigné sur proposition de Publi-T SC) a obtenu un diplôme en sciences économiques et sociales (option économie publique) à l'Université Notre-Dame de la Paix à Namur. Elle a suivi divers programmes extra-universitaires, dont le General Management Program au Cedep (INSEAD) à Fontainebleau, en France. Elle a commencé sa carrière à la Générale de Banque (actuellement BNP Paribas Fortis), dans le département de financement des entreprises en 1988. Elle a ensuite été désignée en tant qu'experte du vice-président et ministre des Affaires économiques de la Région wallonne en 1999. En 2001, elle est devenue conseillère du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Entre 2004 et 2005, elle était directrice adjointe du cabinet du ministre de l'Énergie et est ensuite devenue conseillère générale à la SNCB-Holding en 2005. Elle a été administratrice, entre autres, de Publigaz et commissaire du gouvernement chez Fluxys. Elle a également été Présidente du conseil d'administration et du comité d'audit de la SNCB. De 2014 à 2016, elle a dirigé la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et était chargée de Belgocontrol et de la SNCB. Elle est directrice financière d'ORES depuis août 2016, fonction qu'elle a également occupée entre 2008 et 2014. Elle est également vice-présidente de Publi-T SC.

1.5. Diversité au sein du collège de gestion journalière

Nombre des membres du collège de gestion journalière d'Elia Transmission Belgium SA au 31 Décembre 2022		
Hommes	35 - 54 ans	2
	≥ 55 ans	4
Femmes	35 - 54 ans	1
	≥ 55 ans	1

La composition du Collège de gestion journalière est fondée sur la diversité des sexes et la diversité en général, ainsi que sur la complémentarité des compétences, expériences et connaissances et sur un équilibre linguistique.

Lors de la recherche et de la nomination de nouveaux membres du Collège de gestion journalière, une attention particulière est accordée aux paramètres de diversité en termes d'âge, de sexe et de complémentarité.

1.6. Structure de l'actionariat à la date de clôture

	Actions	% Actions	% Droits de vote
Elia Group SA	226.544.790	100,00	100,00
Publi-T SC	1	0,00	0,00
Total	226.544.791	100,00	100,00

2. Gestion des risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

2.1. Système de gestion des risques et des opportunités

2.1.1. Objectif de la gestion des risques

Elia Transmission Belgium SA/NV formule son ambition de fournir les infrastructures du futur et de faciliter la réussite de la transition énergétique au bénéfice du consommateur dans un contexte particulièrement difficile. La complexité des activités de l'entreprise est accentuée par les facteurs suivants (pour n'en citer que quelques-uns) : l'évolution du marché européen de l'énergie, le déploiement à grande échelle de technologies de production basées sur les énergies renouvelables (caractérisées par des modèles de production intermittents et plus difficiles à prévoir), l'inflation ainsi que la hausse des prix des matières premières et celle des factures d'énergie en raison du contexte géopolitique, des pénuries de ressources et des infrastructures vieillissantes.

L'approche d'Elia Transmission Belgium SA/NV consiste à reprendre cet environnement complexe et ces problématiques dans un système de surveillance des risques qui aide à anticiper les événements indésirables, soutient la priorisation des ressources et, in fine, renforce la résilience de l'organisation.

Notre système de gestion des risques et des opportunités nous permet d'identifier, de comprendre et de gérer l'incidence des incertitudes sur la réalisation de nos objectifs. Comme le dit l'expert en gestion des risques James Lam : « La seule alternative à la gestion des risques, c'est la gestion de crise, mais la gestion de crise est bien plus coûteuse, plus fastidieuse et plus délicate. »

2.1.2. Aperçu de l'approche d'Elia Transmission Belgium SA/NV en matière de gestion des risques

Les incertitudes peuvent être la source d'événements souhaitables (opportunités) mais peuvent également mener à des événements indésirables (risques). Tous deux font partie du scope de la gestion des risques. Les opportunités les plus pertinentes sont reprises dans notre stratégie. Son implémentation ainsi que la réalisation de nos objectifs pourraient être impactées négativement par un certain nombre de risques. Pour nous assurer de les gérer pleinement et systématiquement, leur impact potentiel est analysé à travers toute une gamme de « dimensions de risques », parmi lesquelles la santé et la sécurité, la continuité de l'approvisionnement et la rentabilité.

2.1.3. Processus et cadre de gestion des risques

Le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, mis en place par le Collège de gestion journalière et approuvé par le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA/NV, se base sur le cadre COSO II. Ce dernier reprend les bonnes pratiques liées à l'évaluation des risques pour une entreprise ainsi qu'aux cadres ISO (par ex. ISO 31000). Le cadre COSO s'articule autour de cinq composantes de base étroitement liées entre elles : environnement de contrôle, gestion des risques, activités de contrôle, information et communication et enfin monitoring. Celles-ci offrent une procédure intégrée pour les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. L'utilisation et l'intégration de ces concepts dans ses procédures et activités permettent au groupe de garder ses activités sous contrôle, d'améliorer l'efficacité de ses opérations, d'optimiser la mise en œuvre de ses ressources et de réaliser ainsi ses objectifs.

Loin d'être un processus figé, **notre système de gestion des risques s'améliore constamment**. Il s'adapte donc en fonction de l'évolution du contexte et des nouvelles perspectives. C'est ce qu'illustre le graphique ci-dessous.



2.1.4. Gouvernance en matière de gestion des risques

Conformément à ce qui précède, la gestion des risques s'effectue à différents niveaux de l'organisation (stratégique, business/opérationnel, projet, etc.) et s'appuie sur la stratégie d'Elia Transmission Belgium SA/NV et sa tolérance au risque, à savoir le degré de risque que l'organisation est prête à prendre pour atteindre ses objectifs. Notre cadre de gestion des risques vise à soutenir la prise de décision. Notre tolérance au risque se base sur cinq dimensions qui reflètent les impacts en matière de finances (impact sur les résultats & flux de trésorerie), de réputation, de santé et de sécurité ainsi que d'activités opérationnelles et prennent en compte la probabilité estimée de chaque risque. Une fois qu'un risque est identifié comme substantiel sur la base de la tolérance au risque de l'entreprise, le Risk Owner, le Risk Manager, les experts et les stakeholders concernés en discutent afin de s'assurer que tous les facteurs contextuels pertinents soient correctement pris en compte dans son évaluation, et analysent son impact sur notre stratégie et notre création de valeur.

Cadre de risques/documents	Acteurs concernés	Action	Résultat
Politique de risques Rapport de risques	Conseil d'administration et comité d'audit	Challenger le reporting des risques Valider la stratégie	Superviser depuis le sommet de l'organisation Donner le ton
Politique de risques Rapport de risques	Collège de gestion journalière	Challenger le reporting des risques Valider la tolérance au risque de l'organisation Définir la stratégie	Superviser depuis le sommet Donner le ton

Maintenir un registre des risques pour l'entreprise	Département responsable de la gestion des risques	Traitement de l'information contextuelle ¹⁸ Préparation de l'exercice de reporting des risques Soutien pour l'évaluation des risques Conseil au business Monitoring de l'avancement des plans d'action	Vue holistique des risques et incertitudes Évaluation cohérente des risques
Gestion des risques en entreprise Maintenir un registre des risques liés aux activités Plans de continuité des activités	Directeurs et senior management responsables	Traduction de la stratégie en roadmaps Supervision des risques liés aux activités Input pour le reporting de risques du groupe Coordination des plans d'action	Processus davantage résilients
Maintenir un registre des risques liés aux activités	Action Owners	Mettre en œuvre les plans d'action	Réduire les risques

Une approche à la fois top-down et bottom-up permet à Elia Transmission Belgium SA/NV d'identifier et, dans la mesure du possible, d'anticiper les événements et de réagir aux incidents éventuels, externes ou internes à l'organisation, pouvant affecter la réalisation des objectifs.

Les rapports de risques ont été revus deux fois par le conseil d'administration et le comité d'audit en 2022, ce dernier ayant contribué, en collaboration avec les Collèges de gestion journalière, à l'évaluation des mesures adoptées en vue de répondre aux différents risques. Des plans d'action ou des évaluations spécifiques de nouveaux risques sont effectués chaque fois que des menaces ou des opportunités potentielles sont observées.

Afin d'identifier de nouveaux risques ou d'évaluer les changements dans les risques existants, le Risk Manager et le Collège de gestion journalière échangent leur point de vue et sont attentifs à tout changement nécessitant un ajustement éventuel de l'évaluation des risques et des plans d'action associés. Ce dialogue se déroule dans le cadre du processus de gestion des risques, généralement durant la présentation des rapports de risques ou lors d'exercices de risques ponctuels. Sur la base de différents critères, ils décident s'il est nécessaire de réévaluer les processus de reporting financier et les risques qui y sont associés. Le management opérationnel analyse les risques et propose des plans d'action. Toute modification significative des règles de valorisation doit être approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit. L'équipe Risk Management joue un rôle essentiel dans le maintien de la valeur d'Elia Transmission Belgium SA/NV pour les stakeholders et la communauté. Elle travaille avec tous les départements afin d'optimiser les chances de l'entreprise de réaliser ses objectifs stratégiques et la conseille quant à la nature et aux effets potentiels des risques à venir.

¹⁸ Exemple : géopolitique, réglementaire, marché, interne

2.1.5. Monitoring

Elia Transmission Belgium SA/NV vérifie en permanence si son approche de la gestion des risques est adéquate. Les procédures d'évaluation sont une combinaison des activités de monitoring réalisées dans le cadre des activités normales et d'évaluations ad hoc concernant des thèmes spécifiques sélectionnés.

L'équipe Internal Audit joue également un rôle clé dans ces activités de monitoring en réalisant des analyses indépendantes des principales procédures financières et opérationnelles, y compris les actions d'atténuation des risques. Les résultats de ces analyses sont transmis au comité d'audit afin de l'aider dans sa mission de monitoring des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des procédures de reporting de l'entreprise.

2.2. Risques pour l'entreprise

2.2.1. Facteurs contextuels

L'année 2022 a été marquée par une incertitude macroéconomique et géopolitique élevée, alimentée par une reprise économique encore partielle après la pandémie, la guerre en Ukraine, la crise énergétique ainsi que la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt.

2.2.1.1. Contexte géopolitique

La tendance est actuellement à la démondialisation et à un protectionnisme national plus marqué. Parmi les aspects géopolitiques les plus pertinents pour notre gestion des risques, citons la forte dépendance de l'Europe par rapport à la Chine pour la réussite de la transition énergétique (matières premières, terres rares, magnésium, panneaux photovoltaïques) ainsi que par rapport à la Russie en ce qui concerne le pétrole et le gaz. Par ailleurs, comparativement à d'autres concurrents de la planète, l'Union européenne jouit d'une position moins favorable en matière de microélectronique et de nanoélectronique, par exemple dans les secteurs des semi-conducteurs, du cloud computing, de l'intelligence artificielle et de la robotique. L'adoption de la loi sur la réduction de l'inflation aux États Unis, qui comprend d'importants incitants fiscaux en matière de sécurité énergétique et de changement climatique, soulève des inquiétudes du côté de l'Union européenne, qui y voit une menace pour le futur de son industrie.

2.2.1.2. Contexte macro-économique

L'inflation et les taux d'intérêt ont tous deux connu une forte hausse en 2022. Associée à une augmentation des salaires et des coûts de production, cette situation a engendré des dépenses de capital plus élevées. Celles-ci sont intégralement reprises dans la base d'actifs régulés et donc rémunérées. Par ailleurs, en fonction du type de dépenses d'exploitation (contrôlables/non contrôlables), le cadre réglementaire couvre l'impact de l'inflation. Si les taux d'intérêt augmentent, les charges financières approuvées par le régulateur sont répercutées sur les tarifs pour le consommateur (principe de l'endettement financier intégré) pour Elia Transmission Belgium SA/NV. L'impact sur les provisions à long terme (engagements de pension/démantèlement) est principalement repris sous les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS.

2.2.1.3. Crise énergétique

Les perturbations dans l'acheminement du gaz russe, la disponibilité limitée de la capacité nucléaire française et des centrales hydroélectriques norvégiennes, les actes de sabotage sur les canalisations Nord Stream 1 et 2 ainsi que l'annonce de la réduction de la production de pétrole par l'OPEP ont créé un contexte opérationnel moins favorable pour la sécurité d'approvisionnement en Belgique. Cela a mené à un monitoring étroit de la situation d'adéquation en Belgique, avec des mises à jour hebdomadaires.

En 2022, le prix annuel moyen par MWh sur le marché day-ahead a atteint des records historiques (€245/MWh). L'augmentation du prix de l'électricité a engendré une baisse de la consommation de 3,3 % par rapport à 2021.

Le Conseil européen a pris des mesures d'urgence à court terme (obligations de stocker du gaz, réduction de la demande en électricité, plafond sur les recettes issues du marché de technologies inframarginales, mesures relatives au commerce de détail, contribution de solidarité des secteurs des combustibles fossiles) et travaille à des réformes structurelles (design de marché) pour faire face à la fois au risque d'approvisionnement (en gaz) insuffisant et aux prix élevés de l'énergie. Le 19 décembre 2022, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à un accord visant à limiter l'envolée des prix du gaz. Cela a permis de réduire l'incertitude quant au prix du gaz et pourrait avoir un impact favorable sur le prix de l'électricité. En effet, en Belgique, le prix de l'électricité est fortement lié à celui du gaz.

2.2.1.4. Transition énergétique

Les industries et les activités énergivores sont sévèrement impactées par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité. Cette situation, combinée à des taux d'intérêt en hausse ainsi qu'à une reprise économique encore partielle après la pandémie, pourrait mener à des disparités entre les industries et les entreprises : certaines sont capables d'accélérer leur transition énergétique, tandis que d'autres sont dans l'impossibilité d'investir à court terme dans l'électrification et/ou l'efficacité énergétique.

En juillet 2022, le Parlement européen a voté l'inclusion de l'énergie nucléaire à une liste d'investissements verts. Cela entraîne une sorte de renaissance du nucléaire mais maintient également le flou quant au mix énergétique à long terme.

L'étude « Powering Industry towards Net Zero » publiée par Elia Group en novembre 2022 confirme le rôle clé que jouera l'électricité dans le processus de transformation de l'industrie européenne en vue de parvenir à des pratiques et processus durables. D'ici 2030, la consommation électrique industrielle devrait augmenter de 50 % en Belgique.

2.2.2. Principaux risques et réponses apportées

2.2.2.1. Risques climatiques

Description

Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à certains risques climatiques physiques et transitoires. S'ils ne sont pas correctement anticipés, les risques climatiques physiques pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets d'Elia Transmission Belgium SA/NV, voire les endommager. De tels événements pourraient déclencher des facteurs de risques entraînant des situations de contingence et une perturbation de la continuité opérationnelle. À côté de cela, la transition vers une économie à faible émission de carbone implique des changements importants en matière de politique, de législation, de technologie et de marché. De plus, si Elia Transmission Belgium SA/NV n'est pas en mesure de répondre aux attentes relatives aux objectifs de décarbonisation qu'elle s'est fixés, cela pourrait avoir un impact négatif sur sa réputation.

Incertitudes

La survenance d'événements météorologiques extrêmes comme des tempêtes, des vagues de froid/de chaleur, des inondations, des sécheresses et des incendies qui pourraient tous endommager les infrastructures limite l'exploitation du réseau et déclenche des facteurs de risque pour les situations de contingence et les perturbations de la continuité des activités.

Le paysage réglementaire relatif aux dimensions ESG évolue rapidement. Il y a un risque que les exigences soient interprétées différemment et donc le risque d'une possible incapacité (perçue) à répondre à toutes les exigences ou attentes.

L'introduction de réglementations strictes relatives aux émissions de gaz à effet de serre tels que le SF6 peut entraîner une augmentation des coûts de maintenance, des difficultés à trouver des technologies alternatives ou des dépréciations d'assets qui ne sont pas entièrement amortis.

Des vagues de chaleur plus fréquentes ou plus extrêmes pourraient aussi conduire à des conditions de travail moins optimales pour les équipes chargées de l'exécution de nos projets. Les procédures de travail pourraient devoir être adaptées afin de limiter l'impact sur le bien-être des personnes.

Principal horizon temporel affecté

Moyen à long terme

Réponses

Le programme de durabilité ActNow d'Elia Group se concentre sur cinq dimensions clés, en ligne avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Design d'infrastructure tenant compte de conditions climatiques rigoureuses et appliqué à tous nos projets d'infrastructure.

Évaluations de la vulnérabilité au climat conformément aux exigences de la taxinomie de l'UE.

2022 - Amélioration de nos scénarios climatiques : plus détaillés, ensemble de paramètres climatiques plus complet et horizons temporels adaptés à nos besoins et à la durée de vie de nos infrastructures. Il s'agit d'un levier pour de

meilleures évaluations de la vulnérabilité climatique face aux risques climatiques, conformément à l'exigence de reporting consistant à utiliser des scénarios climatiques de pointe.

2.2.2.2. Sécurité d'approvisionnement

Description

La sécurité de l'approvisionnement électrique pourrait être impactée de plusieurs manières, y compris par des risques liés à l'équilibrage, une incapacité à maintenir l'équilibre entre offre et demande ainsi que par des risques liés à l'adéquation en cas de pénurie dans l'approvisionnement d'énergie. Ceux-ci pourraient conduire à des impacts négatifs, comme un délestage.

Incertitudes

Risque en matière d'équilibrage - L'augmentation du nombre d'unités de production d'énergie renouvelable raccordées aux réseaux de distribution en Europe ainsi que du nombre de raccordements à de vastes parcs éoliens offshore impose de nouveaux défis en matière de gestion opérationnelle du réseau, en particulier en termes de volatilité accrue des flux d'énergie qui y transitent.

Risque d'adéquation - L'électrification de nouveaux secteurs de la société va mener à une hausse de la demande en électricité. Le développement des sources d'énergie renouvelable pourrait être trop lent pour couvrir cette demande accrue. Un risque à court terme accru en matière d'adéquation a émergé en raison de la crise du gaz et de l'indisponibilité de certaines centrales nucléaires dans les pays voisins.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

Coopération nationale et internationale pour le contrôle du réseau.

Tests de résistance au risque d'équilibrage, plan hivernal/d'urgence au niveau national et d'ENTSO E.

2022 - Reporting hebdomadaire relatif à l'adéquation en Belgique, à la lumière de la disponibilité limitée des centrales nucléaires françaises et de l'approvisionnement limité en gaz.

Réformes du design de marché pour exploiter davantage de flexibilité.

Exploiter le potentiel de la gestion flexible de la charge.

Préparer un marché intégré de l'équilibrage au niveau européen, favorisant ainsi l'arrivée de nouveaux acteurs de marché et de nouvelles technologies ainsi que d'initiatives digitales et autour de la consumer centricity.

Études d'adéquation et de flexibilité et fourniture d'informations hautement pertinentes aux autorités.

Mécanisme de rémunération de la capacité en Belgique pour garantir la sécurité d'approvisionnement du pays sur le long terme.

Dimension 1 du programme de durabilité ActNow d'Elia Group : accélérer la décarbonisation du secteur de l'électricité.

2.2.2.3. Situations de contingence et perturbation de la continuité des activités

Description

Même si le réseau de transport exploité par Elia Transmission Belgium SA/NV est très fiable, l'indisponibilité d'un ou de plusieurs éléments de réseau (aussi appelée situation de contingence) peut avoir lieu à la suite d'événements imprévus. Dans la plupart des cas, grâce à la structure maillée de notre réseau, l'exploitation du réseau est mise au défi, rien de plus. Cependant, dans des cas plus exceptionnels, des incidents sur le réseau électrique pourraient mener à la perturbation de la continuité des activités.

Incertitudes

Événements météorologiques extrêmes (voir risques climatiques).

Cyberattaques (voir risques Cyber et TIC).

Sabotage et terrorisme - Les réseaux de transport sont disséminés dans une vaste zone géographique et sont donc exposés à de possibles actes de terrorisme ou de sabotage.

Panne d'équipement - La probabilité que des situations de contingence surviennent pourrait augmenter si des moyens et des ressources insuffisants sont consacrés à la maintenance des équipements. De plus, les équipements offshore méritent une attention particulière car Elia Transmission Belgium SA/NV a moins d'expérience avec les technologies appliquées et les actions curatives sont plus complexes.

Principal horizon temporel affecté

Tous les horizons temporels

Réponses

Gestion des accès physiques qui comprend un screening de sécurité pour les fonctions critiques combiné à un accès limité aux salles de contrôle et de données ainsi qu'une couche de sécurité supplémentaire pour les infrastructures critiques.

Mise en œuvre de mesures de sécurité (informatique), comme la redondance, qui est intégrée dans la conception des infrastructures physiques et des serveurs tandis qu'une disponibilité élevée des applications critiques est prévue.

Des mesures préventives, de préparation et de réponse en cas d'urgence, y compris des plans de continuité des activités et de reconstitution, garantissent une préparation solide en cas de situations de crise. Des exercices de crise sont organisés régulièrement.

La surveillance de l'état des assets contribue aussi à la réalisation d'actions de maintenance à temps et réduit le risque de panne imprévue.

2.2.2.4. Permis

Description

Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à des lois environnementales et de zonage, et fait face à des attentes et des préoccupations accrues de la part du public, ce qui peut nuire à sa capacité à obtenir les permis nécessaires et à réaliser son programme d'investissement prévu ou entraîner des coûts supplémentaires.

Intertitules

Retard lors de la procédure de permis - La nécessité d'obtenir les permis et autorisations dans des délais donnés représente un défi de taille pour la mise en œuvre dans les temps des projets liés à la transition énergétique. De plus, ces permis et autorisations peuvent être contestés devant les tribunaux, causant davantage de retards.

Réglementations environnementales et de protection de la faune et de la flore complexes et changeantes - Ces réglementations régionales, nationales et internationales peuvent changer ce qui pourrait faire apparaître un cadre réglementaire ou une politique d'application plus rigoureux, menant à des coûts supplémentaires pour Elia Transmission Belgium SA/NV et à des retards dans les projets. Ces coûts comprennent les dépenses liées à la mise en œuvre de mesures préventives ou curatives ou à l'adoption de mesures préventives ou curatives supplémentaires afin de se conformer aux changements à venir dans la loi ou la réglementation.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme pour des projets clés soutenant la transition énergétique

Réponses

Durant la phase de permis de ses projets, Elia Transmission Belgium SA/NV fournit les informations à temps. Nos équipes de permis sont en contact régulier avec les autorités. Dans le cadre de projets d'infrastructure clés, des réunions ont lieu avec les stakeholders politiques clés. Des sessions d'information sont également organisées pour les communautés impactées par nos projets. Nous veillons à la transparence vis-à-vis des experts externes chargés de démontrer la pertinence de nos projets et la validité des choix techniques posés.

Des balises avifaunes sont installées sur les lignes aériennes afin de les rendre plus visibles pour les oiseaux. En septembre 2022, des drones ont été utilisés pour la première fois en Belgique afin d'installer ces balises.

Dans les zones forestières, nous créons des corridors de part et d'autre de nos lignes électriques. Un plan de gestion écologique des corridors a été développé dans le cadre du programme européen LIFE.

Le programme de durabilité ActNow d'Elia Group fournit davantage d'exemples concrets d'actions visant à éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux.

2.2.2.5. Cyber et TIC

Description

Malgré toutes les nombreuses précautions prises par Elia Transmission Belgium SA/NV, l'entreprise n'est pas à l'abri de défaillances importantes au niveau du matériel ou des logiciels, de défaillances des processus de conformité, de défaillances des technologies de l'information et de la communication, de virus informatiques, de logiciels

malveillants, de cyberattaques, d'accidents ou de violations de la sécurité. Le risque que de tels événements se produisent a été revu à la hausse étant donné le climat géopolitique actuel. De tels événements auraient un impact négatif sur la continuité de l'approvisionnement ou pourraient entraîner un manquement aux obligations légales ou contractuelles.

Incertitudes

Digitalisation et adoption de nouvelles technologies et d'initiatives pionnières - La transition énergétique impliquera nécessairement davantage de digitalisation, d'IdO, de connectivité, etc. Cela mènera à des changements significatifs en termes de cyber-risques auxquels nous sommes confrontés. De plus, l'adoption de nouvelles technologies comme les vols de drones longue distance et l'utilisation de robots peut, à son tour, augmenter le risque de panne potentielle ou d'erreur humaine et l'impact de défaillances TIC éventuelles.

Protection des données - Elia Transmission Belgium SA/NV collecte et stocke également des données sensibles, qui comprennent ses propres données ainsi que celles de ses fournisseurs et de ses partenaires commerciaux. Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à plusieurs règles et règlements en matière de protection de la vie privée et des données, y compris le règlement général sur la protection des données, qui couvre les données personnelles, ainsi qu'à la directive NIS.

Infrastructure critique - En tant qu'opérateur de services essentiels et gestionnaire d'infrastructures de réseau critiques, Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à des réglementations européennes, nationales et sectorielles, telles que la directive PEPIC, la directive NIS ainsi que des réglementations à venir comme la directive sur la résilience des infrastructures critiques et le code de réseau sur la cybersécurité qui imposent aux GRT une charge accrue pour identifier, évaluer et gérer les risques potentiels en matière de sécurité physique et de cybersécurité.

Principal horizon temporel affecté

Tous les horizons temporels

Réponses

Voir aussi « Situations de contingence ».

Mise en œuvre de mesures de sécurité informatique préventives, détectives et de réponse (par ex. segmentation informatique, redondance, sauvegardes, mécanismes de basculement).

Conformité avec les réglementations applicables et mise en place de cadres de sécurité informatique.

Sensibilisation et formation des collaborateurs.

2.2.2.6. Fournisseurs

Description

Elia Transmission Belgium SA/NV dépend d'un nombre limité de fournisseurs et de leur capacité à livrer des équipements de haute qualité/à mener à bien des travaux d'infrastructure en temps utile.

Toute annulation ou tout retard dans la réalisation des projets d'Elia Transmission Belgium SA/NV pourrait avoir un effet défavorable sur la contribution de l'entreprise à la transition énergétique ou au programme de durabilité, ce qui pourrait à son tour porter atteinte à sa réputation.

Incertitudes

Problèmes de capacité - Compte tenu de la complexité des travaux d'infrastructure et des équipements électriques, la demande croissante sur le marché pour les compétences spécialisées et la forte demande auprès des fournisseurs, Elia Transmission Belgium SA/NV peut ne pas être en mesure de trouver des fournisseurs ou une capacité de fourniture suffisants pour réaliser ses projets ou les réaliser dans le respect du budget prévu et en temps utile. Engorgements des chaînes d'approvisionnement, pénurie de matières premières (critiques) et augmentations du prix des matières premières - Ces éléments ont entraîné une augmentation importante des prix des matières premières et du transport, qui ont également eu une incidence sur la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs et ont entraîné une augmentation générale des taux d'inflation. L'instabilité géopolitique accrue découlant de la guerre en Ukraine a amplifié ces effets. De plus, les difficultés économiques associées à une inflation accrue pourraient conduire à l'insolvabilité de certains fournisseurs ou partenaires sur lesquels les fournisseurs s'appuient. Il est à noter que l'inflation est un coût répercuté en vertu des méthodologies tarifaires actuelles auxquelles Elia Transmission Belgium SA/NV est assujettie.

Principal horizon temporel affecté

Tous les horizons temporels

Réponses

2022 - Prévisions améliorées des capacités permettant des commandes anticipées afin de garantir la capacité pour les équipements critiques.

Mesures pour explorer de nouveaux marchés, élargir l'éventail de fournisseurs et mieux accompagner les nouveaux fournisseurs.

Continuer à développer l'expertise interne en matière de technologies et outils critiques.

Harmonisation des spécifications pour les équipements afin d'avoir plus de poids dans un contexte de marchés saturés pour les équipements électriques. Le développement de normes harmonisées contribue également à l'efficacité et à la simplification.

Élaboration de plans de préparation en cas de futures perturbations.

2.2.2.7. Régulateur

Description

Toute modification des méthodologies tarifaires, des licences et des certifications nécessaires pour exploiter les réseaux ou des obligations fiduciaires d'Elia Transmission Belgium SA/NV pourrait affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière de l'entreprise. Cela pourrait à son tour avoir un effet défavorable sur la mise en œuvre du programme d'infrastructure d'Elia Transmission Belgium SA/NV et sa contribution en temps opportun à la transition énergétique.

Incertitudes

Modifications des méthodologies tarifaires - La grande majorité des revenus d'Elia Transmission Belgium SA/NV sont générés par les tarifs, qui s'appliquent aux réseaux d'électricité qu'elle exploite. Ces tarifs sont déterminés par les méthodologies tarifaires définies par les régulateurs, généralement pour des périodes de quatre ans en Bel-

gique. Certains paramètres de détermination du rendement régulateur sont soumis à des incertitudes. Des changements défavorables en termes de tarifs peuvent impacter négativement le programme d'infrastructure pour la transition énergétique.

En Belgique, une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée pour 2024-2027. Le dossier tarifaire correspondant sera soumis en 2023 à l'approbation du régulateur.

Modification des licences et certifications de GRT - Le fonctionnement des activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA/NV dépend de licences, d'autorisations, d'exemptions et de dispenses. Elles peuvent être retirées ou modifiées ou des conditions additionnelles peuvent être imposées aux activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

Principal horizon temporel affecté

Moyen terme

Réponses

Contacts réguliers avec les pouvoirs publics européens et nationaux.

Proactivité quant aux nouvelles directives et réglementations.

Membre d'ENTSO-E, qui peut promouvoir des évolutions conformes à notre stratégie.

Le maintien de la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'une réalisation améliorée et plus rapide du CAPEX sont nos priorités absolues.

Des processus de gouvernance solides sont en place avec un accent sur la conformité aux décisions des régulateurs.

2.2.2.8. Financement

Description

La capacité d'Elia Transmission Belgium SA/NV à accéder à des sources de financement mondiales pour couvrir ses besoins de financement, afin de financer ses plans et de refinancer ses dettes existantes, constitue un élément clé du business plan et du plan stratégique d'Elia Transmission Belgium SA/NV. La position financière d'Elia Transmission Belgium SA/NV et sa capacité de (re)financement peuvent être négativement impactées par une révision à la baisse de la notation de crédit et/ou une détérioration du ratio capitaux propres/endettement.

Enfin, il pourrait y avoir un impact négatif sur le fonds de roulement d'Elia Transmission Belgium SA/NV résultant des obligations fiduciaires.

Incertitudes

Si la notation de crédit d'Elia Transmission Belgium SA/NV est abaissée, cela pourrait affecter sa capacité à accéder aux marchés des capitaux et impacter sa position financière.

L'impact de certaines obligations fiduciaires sur le fonds de roulement - Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia Transmission Belgium SA/NV fait office de fiduciaire. Cela couvre l'administration et la coordination de certains systèmes de prélèvement nationaux et régionaux pour le compte des autorités compétentes, généralement en lien avec un soutien financier pour le développement des énergies renouvelables. Dans le cas où il y aurait un décalage entre la survenance et le recouvrement des coûts correspondants, ceux-ci devront être préfinancés par Elia Transmission Belgium SA/NV, menant à un impact temporaire sur son fonds de roulement. La volatilité actuelle des marchés de l'énergie pourrait faire augmenter les coûts engagés.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

Structure de groupe cantonnée avec une notation de crédit S&P distincte pour Elia Group, Elia Transmission Belgium SA/NV et Eurogrid GmbH.

Sources de financement (notamment vert) diversifiées en capitaux propres et en titres de créance et bon équilibre dans les échéances du financement.

Gestion quotidienne des liquidités à court terme avec disponibilité de lignes de crédit et de programmes de papier commercial pour couvrir les besoins urgents de liquidité.

Participation à la conception de mécanismes réglementaires/de gestion fiduciaire.

2.2.2.9. Talents

Description

Un manque de personnel qualifié pourrait résulter en une expertise et un savoir-faire insuffisants, tous deux nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Étant donné la nature hautement spécialisée et complexe de ses activités, si Elia Transmission Belgium SA/NV ne parvient pas à acquérir les ressources humaines et l'expertise nécessaires, le risque de ne pas réussir à implémenter sa stratégie va augmenter (retards, incapacité à gérer la complexité croissante liée à l'exploitation du réseau, retards dans la réalisation du CAPEX qui soutient la transition énergétique, etc.).

Incertitudes

Attraction et rétention de talents - Elia Transmission Belgium SA/NV doit parvenir à attirer et conserver l'expertise technique spécifique nécessaire pour permettre son développement et sa transformation digitale.

Bien-être - La communauté a des attentes élevées envers Elia Transmission Belgium SA/NV en matière de transition énergétique. Combinées à la volatilité des marchés de l'énergie, elles exercent une pression importante sur nos équipes, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le bien-être de notre personnel et augmenter les risques par rapport à leur bien-être.

Alignement entre culture et stratégie - La culture d'Elia Transmission Belgium SA/NV et les effectifs doivent être entièrement alignés avec sa stratégie, afin de l'implémenter avec succès. Toutefois, aligner la culture d'entreprise prend du temps.

Principal horizon temporel affecté

Court et moyen terme

Réponses

Les politiques de New Way of Working fournissent un cadre flexible, comprenant le télétravail. Cela garantit un équilibre sain entre les interactions physiques et virtuelles, et entre vie professionnelle et vie privée, tout en soutenant nos ambitions durables en limitant les émissions de CO2 liées aux déplacements.

Discussions collaborateurs-employeur - Nous faisons régulièrement le point avec nos collaborateurs concernant les éventuels problèmes qu'ils ont rencontrés au travail, et profitons de ces moments pour façonner l'évolution de nos politiques de travail. Initiatives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion - La diversité et l'inclusion sont une priorité pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Nos processus de recrutement sont conçus pour favoriser le recrutement inclusif. De plus, notre entreprise vise à encourager un leadership inclusif ainsi qu'une culture d'entreprise ouverte et éthique.

Nous mettons davantage l'accent sur la culture dans le cadre d'un programme (en cours d'implémentation) visant à améliorer les compétences en matière de leadership.

Initiatives en matière de bien-être - Le bien-être de nos collaborateurs est essentiel pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Il relève de notre programme Care4Energy. Nos collaborateurs peuvent bénéficier de différentes ressources, allant de publications fournissant des conseils pour travailler de façon ergonomique chez soi à un support sur mesure fourni par un Wellbeing Officer ou des psychologues. Elia Transmission Belgium SA/NV encourage aussi ses collaborateurs à participer à des activités sportives et organise régulièrement des enquêtes pour contrôler le bien-être de ses collaborateurs.

2.2.2.10. Santé et sécurité

Description

Les accidents, les pannes d'assets ou les attaques externes peuvent causer des dommages aux personnes et donc engager la responsabilité de notre entreprise.

Incertitudes

Erreurs humaines - Même le personnel le plus qualifié et le mieux formé peut faire des erreurs.

Risque lié aux contractants - Si la culture de la sécurité n'est pas ancrée dans les pratiques de travail de nos contractants, le risque de situations dangereuses augmente.

Risque de sécurité offshore - Les contraintes d'accessibilité liées aux plateformes offshore rendent complexe la planification d'interventions dans les temps.

Bien-être - Le bien-être des personnes favorise fortement leur capacité à se concentrer et à rester conscientes des situations dangereuses.

Principal horizon temporel affecté

Tous

Réponses

Systèmes et processus de sécurité - Elia Transmission Belgium SA/NV et ses filiales concernées ont mis en place un Plan global de prévention composé d'un système de santé et de sécurité, d'applications de suivi des événements indésirables et de gestion des processus et procédures, de visites de chantier proactives et d'une attitude soutenant la prévention.

Solide culture de la sécurité - Des actions sont entreprises pour garantir une culture de la sécurité adéquate. Cela vise à créer un environnement constructif et de confiance qui encourage le personnel à adopter un comportement responsable (Safety Culture Ladder lancée chez Elia Transmission Belgium SA/NV). De plus, des actions spécifiques qui visent des situations et/ou groupes spécifiques sont prises (par ex. projet « Safety with Contractors »). Initiatives en matière de bien-être, voir « Risques liés aux talents ».

2.3. Système de contrôle interne

2.3.1. Organisation du contrôle interne

Le système de contrôle interne d'Elia Transmission Belgium SA/NV soutient les processus d'assurance des risques de l'entreprise et s'appuie sur des rôles et responsabilités clairement définis à tous les niveaux de sa structure. Conformément aux statuts d'Elia Transmission Belgium SA/NV, le conseil d'administration a mis en place un Collège de gestion journalière ainsi que différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités : le comité d'audit, le comité de rémunération et le comité de gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration a chargé le comité d'audit des tâches suivantes :

- (i) examiner les comptes et assurer le contrôle du budget ;
- (ii) suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- (iii) suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
- (iv) suivre le processus d'audit interne et son efficacité ;
- (v) suivre le contrôle légal des comptes annuels et consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par les commissaires externes ;
- (vi) examiner et suivre l'indépendance des commissaires externes ;
- (vii) soumettre une proposition sur la nomination et la réélection des commissaires, ainsi que faire des recommandations au conseil d'administration sur les conditions de leur engagement ;
- (viii) contrôler la nature et l'étendue des services autres que l'audit qui ont été fournis par les commissaires ;
- (ix) procéder à l'examen de l'efficacité du processus d'audit externe.

Le comité d'audit se réunit, en principe, une fois par trimestre pour discuter de ces différents points.

2.3.1.1. Principales activités de contrôle

Elia Transmission Belgium SA/NV a mis en œuvre des mécanismes de contrôle internes aux différents niveaux de sa structure afin d'assurer le respect des normes et procédures internes visant à gérer correctement les risques identifiés. Voici quelques exemples :

- (i) une séparation claire des tâches afin d'éviter qu'une seule et même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; à cet effet, des politiques d'accès aux systèmes d'information et de délégation de pouvoirs ont été définies ;
- (ii) une approche d'audit intégrée afin de faire le lien entre les résultats obtenus et les transactions sous-jacentes ;
- (iii) la sécurité et l'intégrité des données grâce à une attribution correcte des droits ;
- (iv) une documentation adéquate des procédures par le biais d'une application intranet Business Process Excellence qui centralise les politiques et procédures. Les responsables de département sont chargés de la mise en œuvre d'activités de contrôle des risques inhérents à leur département.

2.3.2. Système de contrôle interne et de gestion des risques relative au processus de reporting financier

Les objectifs du reporting financier incluent :

- (i) la conformité des déclarations financières aux principes comptables généralement reconnus ;
- (ii) la transparence et l'exactitude de l'information présentée dans les résultats financiers ;
- (iii) l'application des principes comptables adaptés au secteur et aux transactions de l'entreprise ;
- (iv) l'exactitude et la fiabilité de nos résultats financiers.

Les activités d'Elia Asset SA/NV liées à ses installations physiques contribuent de manière significative aux résultats financiers d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Dès lors, les procédures et systèmes de contrôle appropriés ont été mis en place afin de disposer d'un inventaire exhaustif et réaliste des installations physiques.

2.3.2.1. Rôles et responsabilités

Sous la supervision de la Chief Financial Officer, le département Accounting and Finance est chargé du reporting financier et fiscal statutaire et de la consolidation des différentes filiales d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Le département Accounting and Finance soutient le Collège de gestion journalière en mettant à sa disposition en temps utile les informations financières correctes et fiables nécessaires à la prise de décision (concernant le suivi de la rentabilité des activités) et à la gestion efficace des services financiers de l'entreprise. Le reporting financier externe auquel Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise comporte (i) le reporting financier et fiscal statutaire, (ii) le reporting financier consolidé, et (iii) les obligations de reporting spécifiques d'une entreprise cotée en bourse. Le département Controlling assure le suivi de la comptabilité et le reporting analytique et est chargé de l'ensemble du reporting financier dans le contexte réglementaire.

En ce qui concerne le processus de reporting financier, les tâches et responsabilités de chaque collaborateur du département Accounting & Finance sont clairement identifiées, afin d'assurer que les résultats financiers fournis reflètent de manière exacte et honnête les transactions financières d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Les principaux contrôles et la périodicité de ces tâches et contrôles ont été identifiés et inclus dans un cadre détaillé de tâches et responsabilités. Un manuel comptable IFRS d'Elia Group, implémenté par toutes les entités du périmètre de consolidation, constitue la référence quant aux principes et procédures comptables, afin d'assurer la cohérence, la comparabilité ainsi qu'une comptabilité et un reporting corrects au sein du groupe. Le département Accounting & Finance dispose des moyens, entre autres les outils IT, nécessaires à l'exécution de ses tâches. Toutes les entités du périmètre de consolidation utilisent le même logiciel ERP (Enterprise Resource Planning) qui comporte divers contrôles intégrés et qui soutient une séparation des tâches adéquate. Les rôles et responsabilités de chacun des collaborateurs du groupe sont clairement définis conformément à la méthodologie du Business Process Excellence.

L'approche structurée développée par Elia Transmission Belgium SA/NV contribue à l'exhaustivité et à l'exactitude de l'information financière tout en tenant compte des échéances de contrôle des activités et de l'intervention des principaux intéressés afin d'assurer des processus de contrôle et de comptes adéquats.

2.3.2.2. Gestion des risques

La gestion des risques est un autre système de contrôle interne qui est crucial pour aider Elia Transmission Belgium SA/NV dans la réalisation des objectifs stratégiques de sa mission. Ensemble, le comité d'audit, le conseil d'administration et le Risk Manager identifient, analysent et évaluent régulièrement les principaux risques. Les risques sont évalués de manière qualitative et/ou quantitative, en fonction de leur nature et de leur impact potentiel. Le Risk Manager formule ensuite des recommandations sur la meilleure façon de gérer chacun de ces risques, compte

tenu de l'interaction entre l'ensemble des risques liés à Elia Transmission Belgium SA/NV. Cette évaluation sert de base à la mise en œuvre d'actions préventives, adaptatives et/ou correctives afin de renforcer les contrôles internes existants si nécessaire. Le Collège de gestion journalière est responsable de la mise en œuvre d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres objectifs, un reporting financier correct. Il met l'accent sur l'importance de la gestion des risques en matière de reporting financier en prenant en compte, avec le comité d'audit, tout l'éventail des activités et les risques qui y sont associés. Il veille à ce que les risques soient correctement reflétés dans les résultats et reportings financiers. En outre, Risk Management dépasse les risques connus d'Elia Transmission Belgium SA/NV et tente d'anticiper la nature et les caractéristiques de risques émergents susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Elia Transmission Belgium SA/NV.

L'évaluation des risques financiers vise essentiellement l'identification des :

1. éléments décisifs du reporting financier et de ses objectifs ;
2. risques importants dans la réalisation des objectifs ;
3. mécanismes de contrôle des risques, dans la mesure du possible.

2.3.2.3. Activités de contrôle

Pour tout risque important en matière de reporting financier, Elia Transmission Belgium SA/NV définit les mécanismes de contrôle adéquats afin de réduire au maximum le risque d'erreurs. Des rôles et responsabilités clairs ont été définis pour le processus de clôture des résultats financiers. Des mesures sont prises pour garantir un suivi adéquat de chaque étape, parmi lesquelles la publication d'un agenda détaillé de l'ensemble des activités des filiales du groupe. Des contrôles sont effectués afin de vérifier la qualité et le respect des obligations et recommandations, tant internes qu'externes. Durant la clôture, un test spécifique est réalisé afin de contrôler les transactions exceptionnelles importantes, ainsi que les lignes et ajustements comptables, les transactions des sociétés et les principales prévisions. La combinaison de tous ces éléments garantit la fiabilité de nos résultats financiers. Des audits internes et externes réguliers contribuent également à la qualité de notre reporting financier. Lors de l'identification des risques susceptibles d'impacter la réalisation des objectifs de reporting financier, le Collège de gestion journalière tient compte d'éventuelles déclarations erronées liées à une fraude et prend les mesures nécessaires si le contrôle interne doit être renforcé. L'équipe Internal Audit réalise des audits spécifiques, en fonction de l'évaluation des risques de fraude potentiels, afin d'éviter et de prévenir toute fraude.

2.3.2.4. Information et communication

Les collaborateurs en charge du reporting financier rencontrent régulièrement les autres départements internes (départements opérationnels et de contrôle) afin d'identifier l'information relative au reporting financier. Ils valident et documentent les principales hypothèses qui sont à la base de l'enregistrement des réserves et comptes de l'entreprise. Au niveau du groupe, les résultats consolidés sont répartis par segments et validés par le biais d'une comparaison avec les chiffres historiques et d'une analyse comparative entre les prévisions et la réalité. Cette information financière fait l'objet d'un reporting mensuel au Collège de gestion journalière et d'une discussion trimestrielle au sein du comité d'audit. Le président du comité d'audit informe ensuite le conseil d'administration.

2.3.2.5. Monitoring

Les activités de monitoring du processus de reporting financier incluent : (i) un reporting mensuel des indicateurs stratégiques au Collège de gestion journalière et au management, (ii) un suivi des principaux indicateurs opérationnels à l'échelle des départements et (iii) un reporting financier mensuel incluant l'examen des écarts par rapport au budget, des comparaisons avec les périodes antérieures et des événements susceptibles d'impacter le contrôle des coûts.

Le feedback des tiers est également pris en compte à partir de diverses sources telles que les rapports des régulateurs fédéral et régionaux concernant le respect du cadre légal et réglementaire et les rapports des sociétés de sécurité et d'assurance. La comparaison des données en provenance de sources externes avec les informations générées en interne et les analyses qui en découlent permettent à Elia Transmission Belgium SA/NV de s'améliorer en permanence.

Outre les activités de l'équipe Internal Audit visant à assurer l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques relatif au processus de reporting financier, les entités légales d'Elia Transmission Belgium SA/NV sont également soumises à des audits externes. Ceux-ci incluent généralement l'évaluation des processus de contrôle interne et des notes relatives aux résultats financiers statutaires et consolidés (annuels et trimestriels). Les auditeurs externes émettent des recommandations pour l'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'action et leur implémentation font l'objet d'un reporting annuel au comité d'audit, pour les entités qui disposent d'un tel organe. Le comité d'audit fait ensuite un rapport au conseil d'administration quant à l'indépendance de l'auditeur ou de la société d'audit statutaire, et prépare un projet de résolution pour la désignation des auditeurs externes.

2.3.3. Intégrité et éthique

L'intégrité et l'éthique d'Elia Transmission Belgium SA/NV sont essentielles dans son environnement de contrôle interne. Le conseil d'administration et le Collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin de clarifier les droits et obligations mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail.

Le code éthique d'Elia Group (le « code éthique ») définit ce qu'Elia Group considère comme étant une conduite éthique correcte et stipule la politique et un certain nombre de principes pour éviter les conflits d'intérêts. Se comporter de manière honnête et indépendante avec tous les stakeholders constitue un principe directeur essentiel de l'ensemble de nos collaborateurs. Le code éthique stipule expressément que la corruption sous quelque forme que ce soit, l'utilisation abusive d'informations privilégiées et la manipulation du marché sont interdites. Cela est confirmé par le code de conduite d'Elia Group (le « code de conduite ») qui contribue à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation belge en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le senior management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Elia Transmission Belgium SA/NV et son personnel n'ont recours en aucune circonstance à des cadeaux ou des activités de divertissement en vue d'obtenir un avantage envers d'autres organisations. Les paiements de facilitati-

tion ne sont pas autorisés par le groupe. L'utilisation de cadeaux ou de divertissements déguisés en dons de bienfaisance constitue également une violation du code d'éthique. Le code d'éthique souligne également l'interdiction de toute forme de racisme et de discrimination, l'égalité des chances pour chaque membre du personnel et la protection et l'utilisation confidentielle des systèmes informatiques.

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite à l'intention des fournisseurs d'Elia Transmission Belgium et toutes les règles qui en découlent. Le code de conduite à l'intention des fournisseurs reprend des principes reconnus internationalement quant à la conduite éthique, à la protection des droits de l'homme, à la santé et à la sécurité ainsi qu'aux aspects environnementaux et sociaux. Afin d'utiliser cet ensemble de principes en vue d'impacter positivement notre chaîne d'approvisionnement, nous adoptons une approche basée sur les risques. Pour chaque catégorie d'achat, nous évaluons les risques en fonction des risques traditionnels de la chaîne d'approvisionnement et des risques pour cette dernière en matière de durabilité.

Elia Transmission Belgium SA/NV offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leur inquiétude à propos de possibles infractions au code éthique sans craindre des répercussions négatives ou un traitement déloyal. En plus des canaux internes de reporting, des systèmes externes de reporting permettent aux collaborateurs internes ainsi qu'aux stakeholders externes de signaler anonymement d'éventuelles infractions au code éthique qui pourraient nuire à la réputation et/ou aux intérêts du groupe.

Ces infractions peuvent également être signalées auprès des équipes de management locales, de HR et du Compliance Officer. Elles seront ensuite traitées de façon objective et confidentielle, conformément à la procédure de signalement.

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission Belgium SA/NV est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires qui définissent trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité. Le Compliance Officer fait rapport annuellement au comité de gouvernance d'entreprise ainsi qu'aux organes de régulation à ce propos. Toute violation de ces trois principes fondamentaux peut être signalée au Compliance Officer, qui les traitera de manière objective et confidentielle. Le Compliance Officer déclare qu'en 2022, il n'a reçu aucun signalement de violations de ce type, ni de la part de collaborateurs internes, ni de stakeholders externes.

Les activités annuelles de l'équipe Internal Audit comprennent un certain nombre d'actions et d'audits de contrôle visant à mettre en place des garde-fous spécifiques contre la fraude. Les éventuels constats sont signalés au comité d'audit. En 2022, aucune observation pertinente relative à la fraude financière n'est apparue dans les audits réalisés dans le cadre du programme annuel d'audit 2022.

3. Elia Transmission Belgium Consolidated Financial Statements

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, déclarent qu'à leur connaissance :

- a. les états financiers, établis conformément aux méthodes comptables applicables aux états financiers, donnent une image fidèle des actifs, de la situation financière et des résultats d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- b. le rapport annuel donne une image fidèle de l'évolution et des résultats de la Société et de la situation d'Elia et de ses filiales comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 31 mars 2023

Catherine Vandendorpe
Chief Financial Officer

Chris Peeters
Chairman of the Management Committee
Chief Executive Officer

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2022	2021
Revenus	(5.1)	1.420,4	1.009,8
Approvisionnement et marchandises	(5.2)	(5,0)	(5,4)
Autres produits	(5.1)	180,0	89,6
Produits (charges) nets régulatoires	(5.1)	(6,7)	121,4
Services et biens divers	(5.2)	(894,2)	(591,1)
Frais de personnel et pensions	(5.2)	(193,9)	(173,9)
Amortissements et réductions de valeurs	(5.2)	(215,5)	(206,8)
Variation des provisions	(5.2)	1,1	1,7
Autres charges	(5.2)	(26,6)	(21,7)
Résultat des activités opérationnelles		259,7	223,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	(6.5)	39,5	49,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		299,2	273,0
Charges financières nettes	(5.3)	(65,2)	(66,1)
Produits financiers		1,3	1,6
Charges financières		(66,6)	(67,7)
Résultat avant impôt		233,9	206,9
Charge d'impôt sur le résultat	(5.4)	(42,0)	(32,0)
Résultat net		191,9	174,9
Résultat net attribuable aux:			
Groupe		191,9	174,9
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat net		191,9	174,9
Résultat par action (en €)	(5.5)		
Résultat de base par action		0,89	0,85
Résultat dilué par action		0,89	0,85

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – en règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

(en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	Annexes	2022	2021
Résultat de la période		191,9	174,9
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui peuvent être reclassés subséquemment au compte de résultat :			
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures trésorerie	(5.6)	65,3	0,0
Partie efficace de la variation de juste valeur des investissements		0,1	0,0
Impôt lié		(16,3)	0,0
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies	(6.14)	(1,1)	24,1
Impôt lié		0,3	(6,0)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt		48,2	18,1
Résultat global de la période		240,1	193,0
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires d'actions ordinaires d'Elia		240,1	193,0
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
Résultat global total de la période		240,1	193,0

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – en règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé de la situation financière

(en millions €) - En date du	Annexes	31 Décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIFS			
ACTIFS NON-COURANTS		6.990,7	6.739,4
Immobilisations corporelles	(6.1)	4.785,3	4.600,5
Goodwill	(6.3)	1.707,8	1.707,8
Immobilisations incorporelles	(6.2)	100,4	68,0
Créances clients et autres débiteurs	(6.4)	95,0	0,0
Entreprises mises en équivalence	(6.5)	260,9	309,4
Autres actifs financiers	(6.6)	41,0	53,4
Actifs d'impôt différé	(6.7)	0,3	0,3
ACTIFS COURANTS		1.101,5	681,6
Stocks	(6.8)	14,4	15,0
Créances clients et autres débiteurs	(6.9)	399,1	515,7
Créance d'impôt courant	(6.10)	14,4	7,2
Autres actifs financiers	(6.6)	65,3	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.11)	601,6	137,4
Charges à reporter et produits acquis	(6.9)	6,7	6,3
Total des actifs		8.092,1	7.421,0
PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES		2.946,1	2.499,9
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	(6.12)	2.946,1	2.499,9
Capital social		2.264,7	2.062,5
Primes d'émission		91,0	0,0
Réserves		13,0	9,1
Réserves de couverture (hedging)		49,0	0,0
Résultat non distribué		528,4	428,3
Intérêts minoritaires		0,0	0,0
PASSIFS NON-COURANTS		3.920,8	3.837,4
Emprunts et dettes financières	(6.13)	3.582,6	3.604,6
Avantages du personnel	(6.14)	51,5	64,4
Provisions	(6.15)	30,6	34,8
Passifs d'impôt différé	(6.7)	67,3	26,5
Autres dettes	(6.16)	188,8	107,1
PASSIFS COURANTS		1.225,2	1.083,7
Emprunts et dettes financières	(6.13)	76,2	158,7
Provisions	(6.15)	1,3	1,5
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(6.17)	697,6	562,2
Passifs d'impôt courant	(6.10)	2,6	1,5
Charges à imputer et produits à reporter	(6.20)	447,5	359,8
Total des capitaux propres et passifs		8.092,1	7.421,0

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – en règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé des variations des capitaux propres

(en millions €) - Période se terminant le 31 décembre

	Capital souscrit	Primes d'émission	Réserves de couverture (hedging)	Réserves	Résultat non distribué	Résultat de la période attribuable aux propriétaires des actions normales	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2021	2.061,9			2,8	247,5	2.312,3		2.312,3
Résultat de la période					174,9	174,9		174,9
Autres éléments du résultat global					18,1	18,1		18,1
Résultat global de la période					193,0	193,0		193,0
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres								
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires								
Emission d'actions ordinaires	0,6					0,6		0,6
Transfert aux réserves légales				6,3	(6,3)			
Dividendes					(6,0)	(6,0)		(6,0)
Total contributions et distributions	0,6			6,3	(12,3)	(5,4)		(5,4)
Solde au 31 Décembre 2021	2.062,5			9,1	428,3	2.499,9		2.499,9
Solde au 1 janvier 2022	2.062,5			9,1	428,3	2.499,9		2.499,9
Résultat de la période					191,9	191,9		191,9
Autres éléments du résultat global			49,0		(0,8)	48,2		48,2
Résultat global de la période			49,0		191,1	240,1		240,1
Transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres								
Contributions des propriétaires et distributions aux propriétaires								
Emission d'actions ordinaires	204,1	91,0				295,1		295,1
Coûts d'émission des actions	(3,6)					(3,6)		(3,6)
Frais d'émission d'actions ordinaires	1,7					1,7		1,7
Transfert aux réserves légales				3,9	(3,9)			
Dividendes					(87,1)	(87,1)		(87,1)
Total contributions et distributions	202,2	91,0		3,9	(91,0)	206,1		206,1
Solde au 31 Décembre 2022	2.264,7	91,0	49,0	13,0	528,4	2.946,1		2.946,1

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – en règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

État consolidé des flux de trésorerie

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	Annexes	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		191,9	174,9
Ajustements pour:			
Résultat financier net	(5.3)	65,2	66,1
Autres éléments sans effets sur la trésorerie		1,7	(0,2)
Charges d'impôt	(5.4)	41,6	34,0
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)		(39,5)	(49,4)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(5.2)	215,6	206,8
Perte / produit sur la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11,3)	7,5
Pertes de valeurs d'actifs courants		0,2	(0,1)
Variations des provisions		(5,8)	0,0
Variations des impôts différés		0,5	(2,0)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		460,1	437,6
Variations des stocks		0,2	(0,7)
Variations de créances clients et autres débiteurs		117,0	2,6
Variations des autres actifs courants		3,1	2,9
Variations des dettes fournisseurs et autres créditeurs		135,3	42,7
Variations des autres dettes courantes		79,6	(126,7)
Variations du fond de roulement		335,2	(79,2)
Intérêts payés	(6.13)	(70,3)	(68,4)
Intérêts reçus	(5.3)	1,3	1,6
Impôt sur le résultat payé		(47,8)	(46,2)
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles		678,5	245,4
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(6.2)	(45,3)	(35,1)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6.1)	(396,8)	(350,5)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		23,9	2,2
Produits de cession d'actifs financiers		0,0	1,6
Produits suite à la diminution de capital au sein d'entreprises mises en équivalence	(6.5)	53,8	30,5
Dividendes reçus	(6.5)	34,2	30,9
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement		(330,2)	(320,4)
Produits de l'émission d'actions	(6.12)	295,1	0,6
Coûts liés à l'émission d'actions	(6.12)	(3,6)	0,0
Dividendes payés (-)	(6.12)	(87,1)	(6,0)
Remboursements d'emprunts (-)	(6.13)	(88,5)	(30,8)
Produits de reprise des emprunts (+)	(6.13)	0,0	60,0
Trésorerie nette liée aux (utilisée par les) activités de financement		115,9	23,8
Augmentation (diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		464,2	(51,2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		137,4	188,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		601,6	137,4
Variations nettes dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie		464,2	(51,2)

Les notes complémentaires (1-9) font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Arrondi – en règle générale, tous les chiffres sont arrondis. Les différences sont calculées par rapport aux données sources avant l'arrondi. Il est par conséquent possible que certaines différences ne s'additionnent pas.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Entité présentant les états financiers

Établie en Belgique, Elia Transmission Belgium SA (la « Société » ou « Elia ») a son siège social boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles. Les états financiers consolidés pour l'exercice 2022 comprennent ceux d'Elia Transmission Belgium SA et de ses filiales (collectivement désignées « le Groupe » ou « le groupe Elia Transmission Belgium ») et la participation du Groupe dans des joint-ventures et des sociétés associées.

Société anonyme, la Société est une filiale d'Elia Group SA, dont les actions sont inscrites à la bourse Euronext de Bruxelles sous le symbole ELI et dont l'actionnaire de référence est la holding communale Publi-T SC.

Elia Transmission Belgium SA a été désignée comme gestionnaire de réseau de transport d'électricité belge (GRT) et doit se conformer au cadre réglementaire/à la législation applicable aux GRT (voir la section 9).

Le Groupe détient également une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, qui a construit une ligne d'interconnexion électrique entre le Royaume-Uni et la Belgique appelée Nemo Link. Nemo Link Ltd, la joint-venture avec National Grid Ventures (Royaume-Uni), a entamé l'exploitation commerciale le 30 janvier 2019 et présente une capacité de transfert de 1.000 MW.

Le groupe Elia Transmission Belgium compte environ 1.500 employés et dispose d'un réseau de transport qui comprend des liaisons à haute tension sur toute la Belgique, desservant 11 millions de consommateurs. Il assure le transport efficace, fiable et sûr de l'électricité des producteurs vers les gestionnaires de réseau de distribution et les grands consommateurs industriels, ainsi que l'importation et l'exportation d'électricité depuis et vers les pays voisins. Le Groupe joue un rôle moteur dans le développement du marché européen de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable.

2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) qui ont été adoptées par l'Union européenne. Le Groupe a ainsi respecté toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, publiées par le Bureau international des normes comptables (IASB), y compris celles entrées en vigueur pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2022 et applicables aux activités du Groupe.

Normes et interprétations nouvelles et modifiées

Les normes, modifications et interprétations ci-dessous sont entrées en vigueur en 2022, avec un impact faible ou limité sur le Groupe :

- Amendement à la norme IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés au COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021) ;
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ; contrats onéreux – Coût d'exécution du contrat (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : Produit de la vente avant l'utilisation prévue (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : Référence au cadre conceptuel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022) ;

2022).

Les **normes, modifications et interprétations** suivantes n'ont pas pris effet en 2022. Les changements dans les normes, modifications et interprétations répertoriés ci-dessous ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels. Ils ne sont donc pas exposés en détail :

- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable pour les exercices annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance : Application initiale des normes IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers : Classification des passifs en « courant » ou « non courant » (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore approuvé dans l'UE) ;
- Amendements à la norme IAS 1 Présentation des états financiers et au Guide d'application pratique de la matérialité (IFRS Practice Statement 2) : Divulgence des méthodes comptables (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs (applicables pour les exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif au titre des contrats de location dans une vente ou une cession-bail (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024, mais non encore approuvé dans l'UE) ;

2.2 Devise fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers la plus proche.

2.3 Base d'évaluation

En règle générale, ces états financiers consolidés ont été préparés en utilisant la convention du coût historique. Toutefois, les rapports relatifs aux catégories suivantes dérogent à cette règle générale :

- Entités mises en équivalence : la méthode de mise en équivalence a été appliquée pour déterminer la valeur d'une participation sur laquelle le Groupe exerce une influence significative ;
- Autres participations : les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation sans exercer d'influence significative sont évaluées à la juste valeur via les autres éléments du résultat (OCI) ;
- Les créances courantes et non courantes sont évaluées au montant le plus bas entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.
- Les avantages du personnel ont été valorisés en fonction de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs du plan (voir également la note 6.14) ;
- Les instruments financiers dérivés ont été évalués à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ou par le biais des résultats, selon que l'instrument financier dérivé en question pourrait être qualifié ou pas d'instrument de couverture (voir également la note 8.1) ;
- Les provisions pour les frais de mise hors service ont été évaluées à la valeur actuelle.

2.4 Continuité d'exploitation

Les administrateurs ont réévalué l'hypothèse de la continuité d'exploitation de la Société et, lors de l'approbation des états financiers, s'attendaient raisonnablement à ce que le Groupe dispose des ressources adéquates pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Par conséquent, les administrateurs continueront d'adopter le principe comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers.

Dans le contexte actuel marqué par l'inflation (crise énergétique) et la volatilité du marché, le Groupe a particulièrement veillé à prendre en compte de façon adéquate l'incidence actuelle et attendue de la situation sur la position financière, la performance et les flux de trés-

sorerie de la Société, en appliquant de manière systématique les principes comptables IFRS. De manière générale, le groupe Elia agissant conformément au cadre réglementaire en Belgique et en Allemagne, la rentabilité et la position financière du Groupe n'ont pas été affectées.

2.5 Utilisation de projections et appréciations

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes IFRS suppose que la direction émette des jugements, fasse des projections et formule des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les projections et les hypothèses sous-jacentes reposent sur une expérience historique et sur de nombreux autres facteurs considérés comme raisonnables, compte tenu des circonstances : les résultats de ces estimations et hypothèses sont à la base de l'appréciation des valeurs comptables des actifs et passifs. Les résultats réels peuvent par conséquent différer de ces estimations. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement revues. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour l'exercice au cours duquel la révision a lieu si elle n'affecte que cet exercice ou pour l'exercice de révision et les exercices futurs si la révision affecte également ceux-ci.

Les points suivants incluent des informations relatives à des points importants d'incertitude par rapport aux estimations et aux avis critiques lors de l'application des principes comptables qui sont les plus influents sur les états financiers consolidés :

- La rémunération totale autorisée pour le Groupe en sa qualité de GRT dans le segment belge est essentiellement déterminée par des méthodes de calcul définies par le régulateur fédéral belge (la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (la « CREG »)). La comptabilisation de comptes de report réglementaires se base également sur les différents régimes réglementaires. Pour certains calculs, un certain niveau d'appréciation professionnelle doit être appliqué. Vous trouverez davantage d'informations dans les notes 6.20, 9.1.4 et 9.2.
- Les entités dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, mais exerce une influence significative sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Conformément aux directives de la norme IAS 28, le Groupe évalue s'il a une influence significative sur ses sociétés associées et doit par conséquent les comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence (plutôt que d'appliquer la norme IFRS 9) et réévalue cette influence pour chaque période de reporting (voir également la note 6.5).
- Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible par rapport auquel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés peuvent être utilisés. En rendant son appréciation, la direction prend en compte des éléments tels que la stratégie d'entreprise à long terme et les possibilités de planification fiscale (voir la note 6.7).
- Risque de crédit lié aux clients : la direction examine de près les créances commerciales en suspens, y compris en tenant compte de l'échéance, de l'historique des paiements et de la couverture du risque de crédit (voir la note 8.1).
- Avantages du personnel, y compris les droits à remboursement – voir la note 6.14 :
 - Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies qui sont présentés dans la note 6.14. Le calcul des passifs ou actifs afférents à ces régimes repose sur des hypothèses actuarielles et statistiques. Cela est par exemple le cas pour la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite. La valeur actuelle est entre autres impactée par des changements de taux d'actualisation et des hypothèses financières telles que les futures augmentations de salaire. Par ailleurs, les hypothèses démographiques, comme l'âge moyen de la retraite attendu, ont également une incidence sur la valeur actuelle des futurs engagements en matière de retraite.
 - Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, la direction prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise uniforme avec la devise des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi (l'euro) notées avec un rating minimal AA ou supérieur, comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies. Les obligations à haut et bas rendement ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de la courbe de rendement.
 - Les flux de trésorerie estimés pour chaque plan sont examinés au regard des taux au comptant de la courbe de rendement pour calculer une valeur actuelle associée. Un taux d'actualisation équivalent, qui produit la même valeur actuelle, est alors déterminé. Ainsi, le taux d'actualisation reflète à la fois l'environnement de taux d'intérêt actuel et les éléments caractéristiques du passif du plan.
- Provisions pour frais environnementaux d'assainissement : au terme de chaque exercice, une estimation des coûts futurs d'assainissement des sols est réalisée avec l'aide d'un expert. L'ampleur de ces coûts dépend d'un nombre limité d'inconnues, dont l'identification de nouvelles pollutions de sols (voir la note 6.15).
- Les autres provisions sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le montant estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des processus/procédures associés (voir la note 6.15).
- Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié pour actualiser la future obligation de démantèlement, la direction prend en

compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en euros notées avec un rating minimal AA ou supérieur comme déterminés par au moins une des principales agences de notation, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée attendue de l'obligation au titre du démantèlement. Une analyse de sensibilité est effectuée pour mesurer l'impact qu'aurait un taux d'actualisation différent.

- Goodwill et tests de dépréciation : Le Groupe effectue des tests de dépréciation portant sur le goodwill et sur les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») à la date de clôture de l'exercice ou dès qu'il existe des indications que la valeur comptable pourrait être supérieure au montant recouvrable. Cette analyse est fondée sur des hypothèses telles que les estimations de plans d'investissements, la rémunération définie dans les cadres réglementaires, l'évolution du marché, la part de marché, l'évolution de la marge et les taux d'actualisation (voir la note 6.3).
- Évaluation de la juste valeur des instruments financiers : lorsque la juste valeur d'actifs ou passifs financiers repris dans l'état de la situation financière ne peut pas être évaluée sur la base de cotations sur des marchés actifs, elle est évaluée en utilisant des techniques de valorisation. Les données utilisées dans ce cadre sont tirées de marchés observables dans la mesure du possible. À défaut, l'évaluation des justes valeurs fait appel à un certain degré d'appréciation professionnel. Des variations de la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est inefficace, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (voir la note 6.18).
- La durée d'utilité des immobilisations corporelles a été spécifiée de manière à refléter l'amortissement réel de chaque actif. L'amortissement des immobilisations corporelles est essentiellement calculé sur la base des durées d'utilité déterminées par le cadre réglementaire belge, considérées comme la meilleure approximation possible des événements réels en termes d'utilisation économique (voir les notes 3.3.1 et 6.1).
- Le Groupe a recours à des expédients pratiques lors de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » :
 - Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par type de contrats, résumés en fonction de leur durée. Ces contrats de location sont censés présenter des caractéristiques similaires. Le taux d'actualisation utilisé correspond à la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal. Chaque contrat de location est classé dans un groupe de durée (<5 ans, entre 5 et 10 ans, etc.) pour lequel un taux d'intérêt est déduit comme étant égal au taux d'intérêt d'une obligation négociée présentant la même cotation qu'Elia Group SA dans le même secteur, avec la même durée. Le taux d'intérêt est fixé pour toute la durée du contrat de location.
 - Le Groupe évalue la période non annulable de chaque contrat relevant de la norme IFRS 16. Ceci inclut la période couverte par une option de prolongation du contrat de location, si le preneur est raisonnablement certain qu'il utilisera cette option. Le Groupe réalise la meilleure estimation possible de la période non annulable sur la base de toutes les informations à sa disposition, surtout en ce qui concerne les contrats de location de bureaux (voir la note 6.19).
- Les impacts de la pandémie de COVID-19 et les évolutions macroéconomiques ont été pris en compte par le Groupe pour évaluer les effets potentiels sur la performance financière d'Elia. De manière générale, Elia agissant conformément aux cadres réglementaires belge et allemand, sa rentabilité n'a pas été affectée de façon significative en 2021 ou 2022. Au cours de ces deux années, la pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'impact majeur sur le Groupe, ni en termes de performance financière ni en termes d'exécution des projets d'infrastructures terrestres et offshore, que ce soit en Belgique ou en Allemagne. Seules font figure d'exception les activités d'Elia Grid International qui ont ralenti en 2021, les services de conseil international ayant été pénalisés par les restrictions liées au COVID-19, ce qui a entraîné une chute de son chiffre d'affaires. Cette situation a néanmoins été compensée par des mesures de maîtrise des coûts, adoptées au moment où des dispositions anti-COVID étaient en place. Les effets sur les indicateurs macroéconomiques tels que le taux d'intérêt, le taux d'actualisation, etc. ont été pris en compte.

L'année 2022 a été davantage impactée par la guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix de l'énergie (inflation).

Compte tenu de la nature et de la situation géographique de ses opérations et du fait qu'elle n'a actuellement aucune activité en Russie, en Ukraine ou avec des sociétés russes, Elia ne déplore pas d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, de fortes pressions sont exercées au niveau européen pour réduire la dépendance vis-à-vis du gaz et des combustibles fossiles russes, les autorités belges et allemandes souhaitant par conséquent accélérer la transition énergétique. Cette volonté se traduit par un renforcement du programme d'investissements du Groupe à moyen terme.

La hausse des taux d'inflation est quant à elle un sujet de préoccupation pour le Groupe, même si celui-ci intervient dans un cadre réglementaire pour compenser les fortes augmentations de coûts. Les impacts de la volatilité actuelle des marchés et les évolutions macroéconomiques ont été pris en compte par le Groupe pour mesurer les effets potentiels sur la performance financière d'Elia et évaluer ses actifs et passifs (voir les notes 4.4, 5.2, 5.3, 6.15 et 6.17). En particulier, les hypothèses clés utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations définies ont été examinées afin de garantir une évaluation adéquate au 31 décembre 2022 (voir la note 6.14). Le Groupe a évalué si ses actifs non financiers risquaient d'être dépréciés : il a procédé à une analyse des indicateurs potentiels de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs. Le test de dépréciation a été réalisé sur la base du dernier business plan ; il n'a identifié aucun risque de dépréciation au samedi 31 décembre 2022.

Les différentes crises et, en 2022, la forte hausse des prix de l'électricité pourraient entraîner une augmentation du risque de crédit, et donc affecter le montant des pertes de valeur à comptabiliser au titre des pertes de crédit attendues. Le Groupe a

depuis suivi de plus près les encaissements et le risque de contrepartie, sans constater de dégradation significative.

Nous renvoyons aux notes suivantes pour de plus amples informations : 6.3, 6.9, 6.19 et 8.1.

2.6 Approbation par le conseil d'administration

Le conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers consolidés le jeudi 30 mars 2023.

3. Principales méthodes comptables

3.1 Base de consolidation

FILIALES

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a des droits à des rendements variables résultant de sa participation dans l'entité et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle effective jusqu'au terme de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales sont, si nécessaire, modifiées afin d'être alignées sur les méthodes adoptées par le Groupe. Les pertes applicables aux intérêts minoritaires dans une filiale sont attribuées aux intérêts minoritaires, même si cela provoque un solde déficitaire dans le poste des intérêts minoritaires. Les modifications de la participation du Groupe dans une filiale non intégralement détenue qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont considérées comme des transactions sur capitaux propres.

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les sociétés associées sont des entreprises sur lesquelles la Société exerce une influence notable en termes de politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en détenir le contrôle. Les investissements dans des sociétés associées sont comptabilisés dans les états financiers consolidés selon la méthode de mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus, puis ajustés par la suite pour refléter la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de la société associée. Cette comptabilisation selon la méthode de mise en équivalence s'applique à compter de la date à laquelle l'influence notable a commencé, jusqu'à son terme. Lorsque le total des pertes du Groupe dépasse sa participation dans une société associée, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une société associée.

INTÉRÊTS DANS DES JOINT-VENTURES

Une joint-venture est un accord en vertu duquel le Groupe exerce un contrôle conjoint et a des droits sur les actifs nets de l'accord, à l'inverse des activités conjointes, où le Groupe a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les intérêts détenus dans des joint-ventures sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au prix de revient, tous les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition étant inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le total des bénéfices et pertes réalisés par les joint-ventures, selon la méthode de la mise en équivalence, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint a commencé et jusqu'à son terme. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes dépasse sa participation dans des joint-ventures, la valeur comptable de l'entité dans le bilan du Groupe est réduite à zéro et la comptabilisation d'autres pertes s'interrompt, sauf dans la mesure où le Groupe a contracté des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom d'une joint-venture.

INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

PERTE DE CONTRÔLE

Au moment de la perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, ainsi que toutes les participations ne donnant pas le contrôle et les autres éléments du résultat global liés à la filiale. Tout surplus ou déficit résultant de la perte de contrôle est reconnu dans le résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, cette participation sera évaluée à la juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu. Elle sera comptabilisée par la suite comme une entreprise mise en équivalence ou comme un actif financier à la juste valeur en fonction du niveau d'influence retenu.

ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les bilans intra-groupe et tous les gains et toutes les pertes latents ou produits et charges résultant d'opérations intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les plus-values latentes dérivées de transactions conclues avec les sociétés associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même manière que les plus-values latentes, mais uniquement dans la mesure où il n'y a pas de preuve de perte de valeur.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Un goodwill survient lors de l'acquisition de filiales et représente la différence de la contrepartie versée par rapport à l'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables nets de l'entité acquise.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs à la date d'acquisition.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée n'inclut pas les montants liés à la résolution de relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts de transaction que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capitaux propres, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

3.2 Écarts de conversion

OPÉRATIONS ET SOLDES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle de la Société, au taux de change à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture de l'exercice sont convertis au taux de change à cette date. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à leur valeur historique dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date de l'opération.

ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Une activité à l'étranger est une entité qui est une filiale, une société associée, un intérêt détenu dans une joint-venture ou une division de l'entité comptable, dont les activités sont basées ou conduites dans un pays ou une devise autre que ceux de l'entité comptable.

Les états financiers de toutes les entités du groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation du Groupe sont convertis dans la devise de présentation de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de l'année.

Les écarts de conversion découlant de la conversion de l'investissement net dans des filiales, des intérêts détenus dans des joint-ventures et des sociétés associées étrangers aux taux de change de clôture sont compris dans les capitaux propres sous autres éléments du résultat global. Lors de la vente (partielle) de filiales, joint-ventures et sociétés associées étrangères, des ajustements cumulatifs (partiels) au titre de l'écart de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat comme faisant partie des pertes et profits sur la vente.

3.3 État de la situation financière

3.3.1 Immobilisations corporelles

Actifs détenus en propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique (y compris les frais qui leur sont directement attribuables, notamment les coûts de financement), diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Pertes de valeur d'actifs non financiers »). Le coût des biens produits par la Société comprend le coût des matières premières, la main-d'œuvre directement imputable et, le cas échéant, l'évaluation initiale des coûts de démantèlement et d'évacuation des actifs et de restauration du site sur lequel ils sont situés. Lorsque des éléments des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme éléments séparés des immobilisations corporelles.

Les coûts d'emprunt directement imputables à la construction de l'actif admissible sont capitalisés dans le coût de cet actif.

Dépenses ultérieures

Le Groupe comptabilise, dans la valeur comptable d'un élément des immobilisations corporelles, les dépenses de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ces dépenses sont engagées, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attachés à l'élément reviendront au Groupe et si les dépenses attachées à cet élément peuvent être mesurées de manière fiable. Toutes les autres dépenses, par exemple les dépenses de réparation et de maintenance, sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissements

Les amortissements sont pris en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée de chaque élément des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les taux d'amortissement utilisés sont repris dans le tableau ci-après.

Les durées de vie restantes, les modes d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

• Bâtiments administratifs	1,67 – 2,00%
• Bâtiments industriels	2,00 – 4,00%
• Lignes aériennes	2,00 – 4,00%
• Câbles souterrains	2,00 – 5,00%
• Postes (installations et machines)	2,50 – 6,67%
• Télétransmission	3,00 – 12,50%
• Dispatching	4,00 – 10,00%
• Autres immobilisations corporelles (équipements des bâtiments loués)	période contractuelle
• Véhicules	6,67 – 20,00%
• Mobilier et fournitures de bureau	6,67 – 20,00%
• Hardware	25,00 – 33,00%
• Actifs relatifs au droit d'utilisation	période contractuelle

Mise hors service d'un actif

Conformément à la norme IAS 16, lorsque l'entité a une obligation actuelle, juridique ou implicite de démanteler l'élément ou de restaurer le site, le coût initial de l'élément d'immobilisation corporelle inclut une première estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement de l'élément et de restauration du site sur lequel l'élément est situé. Une provision correspondante concernant cette obligation est comptabilisée pour le montant de la composante d'actif (actif de démantèlement) et amortie sur toute la durée d'utilité de l'actif (voir également 3.3.13 Provisions).

Décomptabilisation de l'actif

Un actif n'est plus comptabilisé en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est plus attendu de l'utilisation ou de la cession. D'éventuels gains ou pertes découlant de la décomptabilisation de l'actif (calculés comme la différence entre le produit net en cas de cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultat (dans les autres produits/charges) durant l'exercice où l'actif est décomptabilisé.

3.3.2 Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les licences de logiciels acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés (voir ci-après) et des pertes de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciations »).

Les frais des recherches entreprises en vue de développer des logiciels propres sont comptabilisés comme charges dans le compte de résultat au moment où ils sont encourus. Les frais associés au développement des logiciels propres sont capitalisés si :

- les frais de développement peuvent être mesurés de manière fiable ;
- les logiciels sont réalisables d'un point de vue technique et commercial et que des bénéfices économiques futurs sont probables ;
- le Groupe prévoit d'achever le développement et dispose de ressources suffisantes ;
- le Groupe prévoit d'utiliser les logiciels.

Les dépenses activées comprennent le coût du matériel, les coûts directs du travail et les frais généraux qui sont directement imputables à la préparation du logiciel en vue de son utilisation. Les autres coûts sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils apparaissent.

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques de commerce et droits similaires acquis sont capitalisées et amorties sur une base linéaire pendant la période contractuelle (si celle-ci existe) ou la durée d'utilité estimée.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles sont activées uniquement lorsqu'elles augmentent les bénéfices économiques futurs attachés à l'immobilisation à laquelle elles ont trait. Toutes les autres dépenses sont portées comme charges dans le compte de résultat au moment où elles apparaissent.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si cette durée est indéfinie. Le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéfinie sont systématiquement soumis à un test de perte de valeur à la fin de chaque période de reporting. Les logiciels sont amortis à partir de la date à laquelle ils deviennent utilisables. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|---------------|-----------------------|
| • Licences | 20,00% |
| • Concessions | période contractuelle |
| • Logiciels | 20,00 – 25,00% |

Les durées de vie utiles restantes, les modes d'amortissement ainsi que les valeurs résiduelles des immobilisations incorporelles sont réévalués annuellement et sont, le cas échéant, adaptés prospectivement.

Décomptabilisation de l'actif

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa cession (c'est-à-dire à la date à laquelle le bénéficiaire en prend le contrôle) ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat.

3.3.3 Goodwill

Le goodwill est comptabilisé à son coût d'acquisition, diminué des pertes de valeur cumulées. Le goodwill est alloué à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir la section 3.3.7. « Dépréciation d'actifs »).

non financiers »). En ce qui concerne les sociétés associées, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans la société associée.

3.3.4 Créances commerciales et autres créances

Contrats de construction en cours

Les revenus découlant de prestations pour tiers (voir la note 3.4.1) et les coûts y afférents sont comptabilisés au fil du temps, car nous avons droit à une contrepartie pour les prestations faites mais non facturées. L'évolution est déterminée sur la base des coûts encourus.

Les actifs sous contrat concernent surtout les droits à contrepartie du Groupe pour les travaux effectués mais non facturés à la date de reporting dans le cadre d'un projet. Les actifs sous contrat sont portés en créances quand les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement quand le Groupe émet une facture au client. Les actifs sous contrat sont compris dans les créances clients et autres débiteurs.

Surcharges

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (déficit) sont passés en créances commerciales et autres créances.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur amortie, moins les provisions nécessaires pour des montants considérés comme non récupérables.

Dépréciations

Pour les créances commerciales et les actifs sous contrat, le Groupe applique une approche simplifiée lors du calcul des pertes sur créances attendues (méthode ECL, ou « Expected Credit Losses »). Le modèle de dépréciation repose sur le modèle des pertes de crédit attendues. On applique à chaque client et contrepartie une approche consistant à suivre la variation du risque de crédit sur une base individuelle.

Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée du modèle.

3.3.5 Stocks

Les stocks (pièces détachées) sont évalués au plus faible du coût d'acquisition ou de la valeur nette réalisable. La valeur nette réalisable est le prix de vente estimé, diminué des frais estimés d'achèvement et des coûts estimés de la vente. Le coût d'acquisition des stocks est basé sur la méthode comptable du coût moyen pondéré. Le coût inclut les frais d'acquisition des stocks et les coûts directs liés à leur transport et à leur mise en opération.

Les réductions de valeur des stocks à la valeur nette réalisable sont comptabilisées comme charges lors de l'exercice au cours duquel la réduction de valeur a lieu.

3.3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des postes de trésorerie, des soldes bancaires, des billets de trésorerie et des comptes à vue. Les crédits de caisse qui sont remboursables à la demande font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et sont inclus comme composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3.3.7 Pertes de valeur d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs du Groupe, hors stocks et impôts différés, est revue pour chaque actif à la fin de la période de reporting afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si cette perte de valeur existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est évaluée.

En ce qui concerne le goodwill et les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore utilisables, les valeurs recouvrables sont évaluées à la fin de chaque période de reporting.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un tel actif ou son unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées dans les unités génératrices de trésorerie sont allouées en premier lieu afin de réduire la valeur comptable de tout goodwill alloué aux unités génératrices de trésorerie et ensuite afin de réduire la valeur comptable des autres actifs du poste sur une base proportionnelle.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, les charges d'amortissement afférentes à l'actif seront ajustées pour les exercices futurs.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des frais de vente et de leur valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur intrinsèque, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et les risques qui sont propres à l'actif concerné.

Les actifs du Groupe ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants des autres actifs. La valeur recouvrable est, par conséquent, déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (à savoir, l'ensemble du réseau électrique à haute tension) à laquelle appartiennent les actifs. Il s'agit également du niveau auquel le Groupe gère son goodwill et récolte des avantages économiques du goodwill acquis.

Reprise de pertes de valeur

Une perte de valeur eu égard au goodwill n'est pas reprise. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les évaluations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Une perte de valeur est uniquement reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

3.3.8 ACTIFS FINANCIERS

Comptabilisation et évaluation initiales

Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle économique appliqué par le Groupe pour assurer leur gestion. Le Groupe évalue initialement un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes aux fins d'évaluation ultérieure :

- actifs financiers au coût amorti (titres d'emprunt)
- actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont gérés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie consistant exclusivement en remboursements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti sont, par la suite, évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et assujettis à la dépréciation. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation, de la modification ou de la dépréciation de l'actif.

Les actifs financiers au coût amorti du Groupe incluent les prêts à des tiers.

Actifs financiers mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres FVOCI)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe irrévocablement ses investissements en titres de capitaux propres comme instruments de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global lorsque le Groupe n'exerce pas d'influence significative et que les actifs ne sont pas détenus à des fins spéculatives. Ce classement est déterminé instrument par instrument.

Les pertes et profits sur ces actifs financiers ne sont jamais reclassés en résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant qu'autres produits dans le compte de résultat quand le droit de percevoir le paiement a été établi, sauf si le Groupe tire avantage de ce produit pour recouvrer une partie du coût de l'actif financier. Dans ce cas, les profits sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les investissements en titres de capitaux propres mesurés à la juste valeur via les autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à l'évaluation de dépréciation.

Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les investissements en titres de capitaux propres non cotés sur lesquels le Groupe n'exerce pas d'influence significative dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL)

Tous les actifs financiers non classés comme mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) comme décrit ci-avant sont mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédits escomptées (« ECL ») dans le cadre de ses instruments d'emprunt. Voir la note 8.1 « Risque de crédit » pour une description détaillée de cette approche.

3.3.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités opérationnelles, de financement et d'investissement. Conformément à la politique de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Les instruments financiers dérivés qui n'entrent pas en ligne de compte pour la comptabilité de couverture sont toutefois comptabilisés en tant qu'instruments commerciaux.

Lors de la première comptabilisation, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant des fluctuations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Si des instruments financiers dérivés entrent en ligne de compte pour la comptabilité de couverture, la comptabilisation des gains ou des pertes dépend de la nature du poste qui est couvert.

La juste valeur de swaps de taux d'intérêt est la valeur estimée que le Groupe recevrait ou paierait pour résilier le swap à la fin de la période de reporting, en tenant compte des taux d'intérêt actuels et de la solvabilité des contreparties et du Groupe. La juste valeur de contrats de change à terme est la valeur actuelle à la fin de la période de reporting, c.-à-d. la valeur actuelle du cours à terme coté à partir de la date du bilan.

Dérivés utilisés comme instruments de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Des variations de la juste valeur d'un instrument de couverture dérivé désigné comme une couverture de flux de trésorerie sont directement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), pour autant que la couverture soit effective. Si la couverture est inefficace, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir son exposition au risque de change dans le cadre de transactions prévisionnelles et d'engagements fermes. Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant des contrats à terme en tant que risque couvert. L'élément « à terme » est considéré comme le coût de couverture et est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans une composante distincte de l'état de la situation financière parmi les réserves de couverture.

Si un instrument de couverture ne satisfait plus aux conditions de comptabilité de couverture, arrive à échéance ou est vendu, est résilié ou exercé, un terme sera mis à la couverture de manière prospective. Les gains et pertes cumulés déjà comptabilisés dans les autres éléments du résultat global continuent d'être comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction attendue ait eu lieu. Si l'élément couvert concerne un actif non financier, le montant comptabilisé sous les autres éléments du résultat global est transféré à la valeur comptable de l'actif lorsque ceci est justifié. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Les gains et pertes cumulés relatifs à des instruments financiers dérivés déjà échus ou à des relations de couverture clôturées continuent d'être comptabilisés en tant que composants des autres éléments du résultat global tant qu'il est probable que l'opération couverte aura lieu. Si l'opération couverte n'est plus probable, les gains ou pertes latents cumulés seront transférés des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat.

Couverture des actifs et passifs monétaires

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur des instruments dérivés qui sont utilisés d'un point de vue économique comme couverture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères. Les variations dans la juste valeur de tels dérivés sont comptabilisées en tant que pertes et profits liés aux taux de change dans le compte de résultat.

3.3.10 Capitaux propres

Capital social – coûts de transaction

Les coûts de transaction liés à l'émission de capital sont déduits des capitaux reçus.

Capital social – charges liées au paiement en actions

Les charges liées au paiement en actions sont ajoutées au capital reçu.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette dans l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés (voir la note 6.12.1).

3.3.11 Passifs financiers

Les passifs financiers consistent en emprunts et prêts portant intérêts au sein du Groupe. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts et prêts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions sensiblement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont modifiées de façon substantielle, cet échange ou cette modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence dans les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière s'il existe un droit légal exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

3.3.12 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

En Belgique, les régimes basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur.

Avant le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 3,75% pour les cotisations salariales, 3,25% pour les cotisations patronales et 0% pour les participants inactifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal est un taux variable compris entre 1,75% et 3,75%. Le taux d'intérêt est automatiquement adapté le 1^{er} janvier de chaque année, sur la base du taux OLO moyen à 10 ans pour une période de 24 mois, avec un taux minimum de 1,75%. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum légal était de 1,75% pour les cotisations salariales et patronales et 0% pour les participants inactifs.

Les régimes étant financés via un fonds de pension, l'approche verticale est appliquée, ce qui signifie qu'un taux de 1,75 % est appliqué sur toutes les réserves (même avant 2016).

L'employeur doit financer les déficits liés à la garantie de la loi sur les pensions complémentaires (« LSP ») à tout moment pour la partie employé du contrat et au moment où les réserves acquises sont transférées en cas de départ, de retraite ou de liquidation de la pension pour la partie employeur du contrat.

Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant).

L'obligation découlant des plans de pension à prestations définies est déterminée selon la méthode des unités de crédit projetées (« Projected Unit Credit » ou « PUC »). La formule du plan (backloaded ou non) détermine si les primes sont projetées.

Le calcul s'effectue par un actuaire agréé.

Régime à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies, les frais de pension sont évalués séparément sur une base annuelle par des actuaires agréés, selon la méthode PUC. Une estimation est faite des avantages futurs que les employés auront perçus en contrepartie de leurs services lors de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ; ces avantages futurs sont actualisés afin d'en définir la valeur actuelle et la juste valeur de tous les actifs du plan est déduite. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Lorsque les avantages d'un plan sont améliorés, la portion de l'avantage revu relative à des services déjà effectués par des employés est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat, à l'une des deux dates suivantes, la première étant prise en compte :

- Lorsque la modification ou la réduction du plan survient ; ou
- Lorsque l'entité comptabilise les frais de restructuration afférents en vertu de la norme IAS 37 ou les indemnités de licenciement.

Lorsque le calcul résulte en un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle de tout remboursement futur du plan ou de toute réduction des apports futurs au plan.

Les réévaluations – comprenant les profits et pertes actuariels, l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et du rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus

dans l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) – sont comptabilisées directement dans l'état de la situation financière par un débit ou crédit correspondant sur le résultat non distribué par le biais des autres éléments du résultat global dans l'exercice au cours duquel elles ont lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassifiées en résultat dans les périodes ultérieures.

Droits à remboursement (Belgique)

Les droits à remboursement sont comptabilisés comme actifs séparés si, et seulement si, il est pratiquement certain qu'une autre partie remboursera tout ou partie de la dépense nécessaire pour régler l'avantage correspondant. Les droits à remboursement sont présentés comme actifs non courants, sous les autres actifs financiers, et sont évalués à leur juste valeur. Ces droits suivent le même traitement que l'obligation au titre des prestations définies. Lorsque des modifications de période découlent de modifications de prévisions financières, d'ajustements d'expérience ou de modifications des prévisions démographiques, l'actif est ajusté au moyen des autres éléments du résultat global. Les composantes des coûts des prestations définies sont comptabilisées nettes des montants des modifications de la valeur comptable des droits à remboursement.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe en ce qui concerne les avantages octroyés dans le cadre de prestations à long terme, autres que les régimes de pension, est calculée annuellement par des actuaires agréés. L'obligation nette est calculée selon la méthode PUC et correspond au montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. L'obligation est actualisée à sa valeur actuelle et la juste valeur de tout actif y afférent est déduite. Le taux d'actualisation est le rendement à la fin de la période de reporting sur des obligations de qualité élevée qui ont des dates d'échéance plus ou moins équivalentes aux dates d'échéance des obligations du Groupe et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages doivent normalement être payés.

Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement ou des primes en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.3.13 Provisions

Une provision est comptabilisée dans le bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite en raison d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques – dont une estimation fiable peut être faite – est nécessaire pour liquider l'obligation. Si l'impact est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché concernant la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques propres à la dette.

Les principales provisions à long terme du Groupe sont des provisions pour obligations de démantèlement. La valeur actuelle de l'obligation au moment de la mise en service représente le montant initial de la provision pour démantèlement avec, comme contrepartie, un actif de même montant, qui est inclus dans la valeur comptable des immobilisations corporelles liées et est amorti sur toute la durée d'utilité de l'actif.

Les facteurs ayant une influence significative sur le montant des provisions sont entre autres :

- l'estimation des coûts ;
- le calendrier des dépenses ; et
- le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Ces facteurs se fondent sur des informations et estimations jugées les plus pertinentes par le Groupe à ce jour.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à l'aide d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. En cas d'actualisation, la hausse de la provision due au temps qui passe est comptabilisée comme un coût financier.

3.3.14 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont comptabilisées à leur coût d'acquisition amorti.

Surcharges

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ceux-ci identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants restants dus (excédent) sont passés en dettes commerciales et autres dettes.

Dans ce processus, les GRT étant mandataires, le Groupe a opté pour une présentation nette tant au niveau du résultat qu'au niveau du bilan. Ces transactions sont entièrement « répercutées ».

Voir également la note 9.1.4.

3.3.15 Autres passifs non courants

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il est raisonnablement acquis que le Groupe recevra ces subventions et que toutes les conditions sous-jacentes seront respectées. Les subventions liées à un actif sont considérées comme d'autres dettes et seront comptabilisées dans le compte de résultat sur une base systématique tout au long de la durée de vie utile prévue de l'actif en question. Les subventions liées à des éléments de dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat durant la même période que les dépenses pour lesquelles la subvention a été reçue. Les subventions publiques sont présentées comme d'autres produits d'exploitation dans le compte de résultat.

Passifs sur contrats – Last-mile connexion

La contrepartie de la last-mile connexion est payée d'avance, tandis que les revenus sont comptabilisés sur toute la durée de vie de l'actif sous-jacent. Les montants à débloquer à l'avenir sont présentés dans ce chapitre. Voir également la note 3.4.1.

3.3.16 Contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'usage d'un actif identifié, le Groupe utilise la définition d'un contrat de location reprise dans la norme IFRS 16.

Le Groupe en qualité de preneur

Le Groupe comptabilise un droit d'usage de l'actif et une dette de location à la date de commencement du contrat de location. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués sur la base de leur valeur actuelle, et actualisés en utilisant la meilleure estimation du Groupe pour la moyenne pondérée du taux d'emprunt marginal, au cas où le taux implicite dans le contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le Groupe applique un taux d'actualisation unique par groupe de contrats similaires, résumés en fonction de leur durée.

Les paiements afférents aux locations inclus dans l'évaluation de la dette de location comprennent des paiements fixes, y compris des paiements fixes de fait. Les paiements de loyers variables sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Par mesure de simplification, aucune distinction n'est établie entre les composantes locatives et non locatives du contrat. Les composantes qui ne transfèrent aucun bien ou service (coûts directs initiaux, prépaiements) sont exclues du prix de location.

Le droit d'usage est par la suite diminué des amortissements cumulés, des pertes de valeur et de tout ajustement résultant de la réévaluation de la dette de location. Ces actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début à la date de fin de la durée du contrat de location, sauf si le contrat de location transfère la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe avant la fin de la durée du contrat de location ou le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation indique que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce

cas, le droit d'utiliser l'actif est amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

La dette de location est par la suite majorée des charges d'intérêt sur la dette de location et diminuée des paiements de loyer effectués. Elle est réévaluée lors de toute modification des paiements de loyer futurs découlant d'un changement d'index ou de taux, d'une nouvelle estimation du montant à payer attendu en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ou d'une réévaluation de la certitude raisonnable qu'une option d'achat ou de prolongation soit exercée ou de la divulgation du fait qu'une option de résiliation ne sera pas exercée.

Le Groupe présente le droit d'usage au titre des « immobilisations corporelles » et les dettes de location au titre des « emprunts et dettes financières » (courants et non courants) dans l'état de la situation financière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser le droit d'usage et les dettes de location pour les locations d'actifs de faible valeur et les contrats de location à court terme, y compris concernant l'équipement informatique. Le Groupe comptabilise les paiements des loyers associés à ces contrats de location en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Le Groupe en qualité de bailleur

Les contrats de location qui transfèrent en substance l'ensemble des risques et avantages liés à la propriété d'un actif sous-jacent sont comptabilisés comme des leasings financiers.

Tous les autres contrats de location qui ne transfèrent pas l'ensemble de ces risques et avantages sont comptabilisés comme des contrats de location simple. En qualité de bailleur, le Groupe n'a que des contrats de location simple. Les paiements reçus au titre de ces contrats de location sont comptabilisés en autres produits sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

3.3.17 Comptes de report réglementaires

Le Groupe fonctionne dans un environnement régulé qui stipule que les tarifs doivent permettre de réaliser des revenus/produits totaux composés :

- d'un rendement raisonnable sur le capital investi ;
- de tous les coûts raisonnables encourus par le Groupe.

Étant donné que les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et les tarifs qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une rémunération équitable pour ses actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou un déficit à la fin de l'année, cela signifie que les tarifs facturés aux consommateurs finaux auraient pu être respectivement inférieurs ou supérieurs (et vice versa). Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération du compte de report réglementaire aura un impact sur les futurs tarifs : les passifs régulés enregistrés vont diminuer les futurs tarifs, tandis que les actifs régulés enregistrés vont augmenter les futurs tarifs.

En l'absence d'une norme IFRS s'appliquant spécifiquement au traitement de ces comptes de report réglementaires, la direction d'Elia s'est référée aux exigences de la norme IFRS 14 et au cadre conceptuel de l'information financière ainsi qu'aux dernières évolutions du projet de l'IASB sur les activités à tarif régulé pour développer dans ce contexte la méthode comptable suivante :

- un passif est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté comme faisant partie des « charges à imputer et produits à reporter » pour ce qui est de l'obligation du groupe Elia de déduire un montant des tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis est inférieure au montant déjà facturé aux clients, ou des revenus excédentaires ont été générés en raison de volumes plus importants qu'estimés initialement (passif régulé) ;
- un actif est comptabilisé dans l'état de la situation financière pour ce qui est du droit qu'a le groupe Elia d'ajouter un montant aux tarifs à facturer aux consommateurs dans les périodes futures, car la compensation totale autorisée pour les biens et services déjà fournis dépasse le montant déjà facturé aux clients, ou une baisse des recettes s'est produite en raison de volumes plus faibles qu'estimés initialement (actif régulé) ; et
- le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne « revenu régulateur net (dépense) ».

Le montant dans les comptes de report réglementaires fait l'objet d'un rapport annuel et est évalué par le régulateur.

La somme des recettes découlant de contrats avec des clients (tels que définis dans la norme IFRS 15), des autres produits et des produits (charges) nets est également présentée comme un sous-total intitulé « Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits (charges) » car elle représente le chiffre d'affaires qui est obtenu sur le plan économique durant la période en tenant compte de l'environnement régulé dans lequel le groupe Elia exerce ses activités. L'effet de l'actualisation se reflète dans le résultat financier. Voir la note 9.

3.4 Résultat

3.4.1 Produits

Produits

La norme IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits afférents aux contrats conclus avec des clients. Suivant cette norme, le produit doit être constaté au montant qui correspond à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de biens ou de services fournis à un client. Les cinq étapes à prendre en considération pour tout contrat avec un client sont les suivantes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des obligations de performance dans le(s) contrat(s) ;
3. Détermination du prix de transaction ;
4. Allocation du prix de transaction aux obligations de performance ;
5. Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont respectées, ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les principaux revenus du Groupe sont générés par les gestionnaires de réseau de transport (GRT) qui opèrent selon un cadre réglementaire et disposent de monopoles de fait/légaux. Les cadres s'appliquant dans les principaux pays où le Groupe est actif sont détaillés dans la note 9 « Cadre réglementaire et tarifs ».

Concernant les activités régulées, chaque service se base sur un contrat standard avec le client, la plupart du temps avec un tarif régulé prédéfini (prix unitaire multiplié par le volume (injection ou prélèvement) ou la capacité de réserve (en fonction du type de service)), de sorte que la tarification n'est pas variable. L'allocation du prix de transaction sur les différentes obligations de performance est par conséquent simple (relation directe). La plupart de ces contrats sont conclus pour une durée indéterminée et s'assortissent de délais de paiement généralement compris entre 15 et 30 jours.

Si l'on tient compte des activités du groupe Elia, il n'y a pas de droit de retour ni d'obligations de garantie pertinents.

Pour tous les services fournis par le Groupe, Elia est le seul et unique responsable de l'exécution du service et est donc le mandant.

Dans son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Ces obligations ont principalement trait au soutien financier pour le développement de l'énergie renouvelable. Comme les GRT agissent en qualité de mandataires pour ces activités et que les flux de dépenses/recettes sont entièrement couverts par les tarifs, ils n'ont aucun impact sur le compte de résultat. Voir la section « Surcharges » de la note 3.3.14 pour des informations complémentaires sur la méthode comptable.

Les principaux types de contrats/obligations de performance du Groupe, leur tarification et la méthode comptable relative au chiffre d'affaires pour 2022 peuvent être résumés comme suit :

Revenus par catégorie pour Elia Transmission Belgium

Flux de revenus	Nature, client et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Produits du réseau		
Raccordements au réseau	<p>Études techniques réalisées à la demande des utilisateurs du réseau, directement raccordés au réseau, pour faire construire une nouvelle connexion ou modifier une connexion existante.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment de la réalisation de l'étude.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Montant fixe par type d'étude.</p>
	<p>Last-mile connexion est un composant du contrat de raccordement au réseau. À la demande d'un futur utilisateur du réseau, Elia construit/modifie une connexion dédiée/physique, appelée « last-mile connexion », pour raccorder le site du client au réseau Elia. Bien que le contrôle de l'actif ne soit pas transféré en tant que tel à l'utilisateur du réseau, ce dernier obtient un accès direct au réseau à haute tension. Le droit d'accès transféré par Elia est précieux pour l'utilisateur du réseau, c'est pourquoi il donne une compensation financière à Elia.</p> <p>Comme l'utilisateur du réseau conclut simultanément un contrat de raccordement au réseau, les deux activités (droit d'accès et services de raccordement au réseau) ne sont pas distinctes et représentent une obligation de performance unique ; il y a une interdépendance entre les contrats.</p>	<p>Le contrat standard est approuvé par le régulateur, mais la tarification se base sur le budget de mise en œuvre du raccordement.</p>
	<p>Le montant total des revenus comptabilisés pour cette obligation de performance <u>unique, qui inclut les services de raccordement au réseau, est comptabilisé sur toute</u></p> <p>Les redevances facturées aux utilisateurs du réseau/gestionnaires de réseau de distribution (GRD) couvrent les coûts de maintenance et d'exploitation associés aux infrastructures de raccordement dédiées.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>Le tarif est fixé par type d'actif (p. ex. : travée, km de câbles...).</p>
	<p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car ce service est une prestation continue tout au long de la période contractuelle.</p>	
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	<p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre le développement et la gestion du réseau pour couvrir le besoin de capacité et satisfaire à la demande de transport d'électricité.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/KVA pour pic annuel/mensuel et puissance disponible.</p>
Gestion du système électrique	<p>Les produits sont comptabilisés au fil du temps, car la fourniture d'une capacité suffi-</p> <p>Ce composant du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD couvre la gestion et l'exploitation du système électrique et le prélèvement d'une énergie réactive supplémentaire par rapport au réseau d'Elia (différent des actifs de raccordement).</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW/kVAh au point d'accès.</p>
Intégration du marché	<p>Ce composant fait partie du contrat d'accès signé avec des détenteurs d'accès/GRD, et couvre (i) des services destinés à faciliter le marché de l'énergie, (ii) des services pour développer et améliorer l'intégration d'un marché de l'électricité efficace et efficient, (iii) la gestion des lignes d'interconnexion et la coordination avec les pays voisins et les autorités européennes, et (iv) la publication de données requise en vertu des obligations de transparence.</p>	<p>Contrat et tarif approuvés par le régulateur.</p> <p>EUR par kW au point d'accès.</p>
Compensation des déséquilibres	<p>Comme défini dans le contrat BRP, le BRP (Balance Responsible Party, ou responsable de l'équilibre) s'engage à assurer un équilibre parfait entre prélèvement et injection dans le réseau. Dans le cas d'un déséquilibre causé par un BRP, Elia doit activer les services auxiliaires, qui sont ensuite facturés au BRP.</p> <p>Les produits sont comptabilisés au moment où le déséquilibre se produit.</p>	<p>Contrat et tarif/mécanisme approuvés par le régulateur.</p> <p>Sur la base des prix du marché, EUR par kW déséquilibre au point d'accès.</p>
Revenus internationaux	<p>L'utilisation du réseau aux frontières est organisée par des ventes aux enchères semestrielles, trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires, pendant le week-end, quotidiennes et intra-journalières. Elia et les régulateurs décident des ventes aux enchères à réaliser à chaque frontière. Les enchères sont organisées par l'intermédiaire</p>	<p>Accord-cadre avec les parties et le bureau d'enchères.</p>

	d'un bureau d'enchères, qui agit en tant qu'agent. Le bureau d'enchères collecte les revenus payés par les négociants en énergie européens, qui sont finalement partagés entre GRT voisins en fonction des volumes importés/exportés à la frontière.	La tarification se base sur la différence entre les prix des marchés transfrontaliers.
	Les produits sont comptabilisés au moment où se produit l'activité d'importation/exportation.	

Autres produits

Flux de revenus	Nature et calendrier de satisfaction des obligations de performance	Contrat – Tarification
Autres produits		
	Cela couvre principalement les autres services que ceux décrits ci-dessus.	
Autres	Les produits sont comptabilisés au moment où le service est rendu.	

Par conséquent, l'ensemble des composants des produits contient les produits issus de contrats signés avec des clients, c.-à-d. des parties qui ont passé des contrats avec le Groupe pour obtenir des services résultant des activités ordinaires de celui-ci en échange d'une contrepartie.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsque le service concerné est rendu et qu'aucune autre obligation de performance ne survient.

Produits (charges) net réglementaires

Comme les tarifs sont basés sur des estimations, il y a toujours une différence entre les tarifs effectivement facturés et ceux qui auraient dû être facturés (tarification convenue avec le régulateur) pour couvrir tous les coûts raisonnables du gestionnaire de réseau, incluant une marge bénéficiaire raisonnable pour les actionnaires.

Si les tarifs appliqués donnent lieu à un excédent ou déficit à la fin de l'année, ceci implique que les tarifs facturés aux utilisateurs/au public auraient pu être inférieurs ou supérieurs. Cet excédent ou ce déficit est par conséquent comptabilisé dans le compte de report réglementaire.

La libération de ce compte de report aura un impact sur les futurs tarifs : quand des passifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont diminuer, et quand des actifs régulés seront enregistrés, les futurs tarifs vont augmenter. Le mouvement net des comptes de report réglementaires pour la période est présenté séparément dans le compte de résultat à la ligne suivante : Produits (charges) nets réglementaires Voir également la note 3.3.17.

3.4.2 Charges

Autres charges

Les taxes immobilières sont directement comptabilisées dans leur intégralité dès que la propriété est établie (généralement le 1^{er} janvier de l'année en question). Ces coûts, qui sont considérés comme non gérables dans le cadre réglementaire, sont néanmoins enregistrés comme revenus en utilisant le mécanisme de décompte pour le même montant, ce qui n'implique aucun impact sur le compte de résultat.

Produits et charges financiers

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts (calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif), les intérêts sur les passifs au titre de la location, les pertes de change sur les monnaies étrangères, les gains sur les instruments de couverture de change compensant les pertes de change, les résultats d'instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les pertes sur des actifs financiers classés en tant qu'actifs à des fins commerciales et les pertes de valeur sur les actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité

des couvertures.

Les produits financiers incluent des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat à mesure qu'ils apparaissent, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts

Les charges d'impôts reprennent l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt courant est l'impôt prévu payable sur les résultats imposables de l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou quasiment en vigueur à la fin de la période de reporting, et tous les ajustements d'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ; et les différences liées à des participations dans des filiales et des joint-ventures s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. L'impôt différé est évalué en fonction des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et si les éléments différés concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels l'actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé au moment où les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

3.5 Résultat global et variation des capitaux propres

Le résultat global présente une vue d'ensemble de tous les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états séparés, à savoir le compte de résultat, immédiatement suivi par l'état des autres éléments du résultat global. Par conséquent, le contenu de l'état des variations des capitaux propres est limité aux changements liés au propriétaire.

4. Informations par segment

4.1 Base des informations par segment

Le Groupe a opté pour un reporting par segment reposant sur les différents cadres réglementaires existant en son sein. Cette méthode de reporting reflète fidèlement les activités opérationnelles du Groupe et s'aligne également sur le reporting interne aux principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM), leur permettant de mieux évaluer et comprendre de manière transparente les performances et activités du Groupe.

En vertu de la norme IFRS 8, le Groupe a identifié les segments opérationnels suivants sur la base des critères préalablement mentionnés :

- Elia Transmission (Belgique), englobant les activités menées conformément au cadre réglementaire belge : les activités régulées d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA, Elia Engineering SA, Elia Re SA, HGRT SAS et Coreso SA, dont les activités sont directement liées au rôle de gestionnaire belge de réseau de transport d'électricité et soumises au cadre réglementaire applicable en Belgique – voir la section 9.1.3.
- Activités non régulées et Nemo Link, en ce compris :
 - les activités de la holding dans Nemo Link Ltd. Cette société englobe et gère la ligne d'interconnexion Nemo Link, qui relie le Royaume-Uni et la Belgique par des câbles électriques à haute tension, permettant ainsi l'échange d'énergie entre les deux pays et pour lequel un cadre réglementaire spécifique a été établi – voir la section 9.2 pour de plus amples informations ;
 - les activités non régulées du segment Elia Transmission (Belgique). La notion d'« activités non régulées » renvoie à des activités qui ne sont pas directement liées au rôle de GRT – voir la section 9.1 ;

Les principaux décideurs opérationnels du Groupe (CODM) ont été identifiés par le Groupe comme étant les conseils d'administration, les CEO et les comités de direction de chaque segment. Les CODM analysent régulièrement les performances des segments du Groupe au moyen d'un certain nombre d'indicateurs tels que le revenu, l'EBITDA et le bénéfice d'exploitation.

Les informations présentées aux CODM suivent les méthodes comptables IFRS du Groupe et, par conséquent, aucun élément de réconciliation ne doit être communiqué.

4.2 Elia Transmission (Belgique)

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2022 d'Elia Transmission (Belgique).

Résultats Elia Transmission (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022	2021
Produits, produits (charges) nets réglementaires et autres produits	1.561,3	1.199,5
<i>Revenus</i>	1.420,4	1.009,8
<i>Autres produits</i>	147,6	68,3
<i>Produits (charges) nets réglementaires</i>	(6,7)	121,4
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(214,4)	(205,1)
Résultat des activités opérationnelles	259,6	224,8
Entreprises mises en équivalence	2,4	2,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	262,0	227,1
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	476,4	432,2
Produits financiers	1,3	1,7

Charges financières	(63,7)	(64,8)
Charge d'impôt sur le résultat	(42,7)	(32,9)
Résultat Net	156,9	131,0
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total des actifs	7.793,2	7.098,1
Dépenses d'investissements	461,9	417,2
Dette financière nette	2.916,2	3.441,0

La méthodologie tarifaire, approuvée par la CREG le 7 novembre 2019, est entrée en vigueur en 2020. Cette méthodologie est applicable pour une durée de quatre ans (2020 – 2023). Pour plus de renseignements sur le nouveau cadre réglementaire, nous vous renvoyons à la note 9.1.

Aspects financiers

Les revenus d'Elia Transmission ont augmenté de 30,2% par rapport à l'année précédente, passant de €1.199,5 millions à €1.561,3 millions. Les **revenus** ont été touchés par l'augmentation du résultat net régulé, l'augmentation des amortissements consécutive à la hausse de la base d'actifs, la compensation tarifaire ponctuelle des charges financières engendrées par la hausse de capital (c'est-à-dire la part allouée à ETB) et les coûts accrus des services auxiliaires. Ces derniers sont le résultat de prix du gaz élevés en raison de la guerre en Ukraine et, dans une moindre mesure, de l'augmentation du volume de déséquilibre qui fait suite à l'accroissement de la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique.

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur l'évolution de la composition des revenus :

(en millions €)	2022	2021	Différence (%)
Produits du réseau :	1.415,8	1.006,0	40,7%
Raccordements au réseau	44,8	45,1	(0,6%)
Gestion et développement de l'infrastructure du réseau	475,3	480,6	(1,1%)
Gestion du système électrique	149,8	149,0	0,6%
Compensation des déséquilibres	365,0	220,6	65,4%
Intégration du marché	22,2	23,2	(4,0%)
Revenus internationaux	358,6	87,5	309,6%
Last-mile connexion	3,5	2,9	19,6%
Autres produits	1,1	0,8	27,3%
Sous-total produits	1.420,4	1.009,8	40,7%
Autres produits	147,6	68,3	116,1%
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	(6,7)	121,4	(105,5%)
Total des produits et autres produits	1.561,3	1.199,5	30,2%

Les revenus issus de la **gestion et du développement des infrastructures réseau**, de la **gestion du système électrique**, de l'**intégration du marché** et du **raccordement au réseau** sont restés stables par rapport à 2021.

Les services rendus dans le domaine de la gestion de l'énergie et de l'équilibrage individuel des groupes d'équilibrage sont payés par le biais des **revenus issus de la compensation des déséquilibres**. Ces revenus, qui ont augmenté de €220,6 millions à €365,0 millions (+65,4%), s'expliquent en grande partie par les tarifs liés au maintien et à la restauration de l'équilibre résiduel des parties responsables des accès individuels (+€147,8 millions). L'augmentation des coûts d'activation pour équilibrer le réseau, due à la hausse des prix du gaz causée par la guerre en Ukraine et, dans une moindre mesure, l'augmentation du volume de déséquilibre entraînée par l'accroissement

de la part de l'énergie renouvelable (en particulier l'éolien offshore) - davantage influencée par les différences de prévisions dans le mix de production – sont les principaux moteurs de la hausse des revenus.

Les **revenus internationaux** ont augmenté à €358,6 millions (+309,6%), essentiellement sous l'effet de la hausse des recettes de congestion à la frontière avec la France. En effet, les prix en France sont supérieurs à ceux pratiqués dans le reste de l'Europe en raison des pannes nucléaires, et une part importante des recettes tirées de la congestion en Belgique, voisine directe de la France, est liée à l'écart de prix avec la France.

La **last-mile connexion (anciennement appelée transfert d'actifs provenant des clients)** a augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui encourage la poursuite de l'électrification dans le secteur énergétique, tandis que les **autres revenus** ont également augmenté, principalement en raison des travaux livrés à des tiers.

Le **mécanisme régulateur de décompte** a diminué de €121,4 millions en 2021 à -€6,7 millions en 2022 et couvrait tant les écarts survenus au cours de l'exercice considéré par rapport au budget approuvé par le régulateur (-€132,4 millions) que la compensation d'excédents nets de la période tarifaire précédente (€125,7 millions). L'excédent opérationnel (-€132,4 millions) par rapport aux charges prévues et revenus autorisés par le régulateur sera restitué aux consommateurs au cours d'une période tarifaire ultérieure. L'excédent résulte principalement de la hausse des coûts des services auxiliaires (+€228,6 millions), de la hausse des coûts compressibles (+€212,7 millions) et d'une augmentation du résultat net (+€28,7 millions). Cela a été plus que compensé par une hausse des ventes tarifaires (-€247,0 millions), essentiellement portée par des compensations de déséquilibre, et une hausse des ventes internationales et autres (-€396,7 millions), y compris l'ajustement Cap & Floor en cours de période pour Nemo Link (€69,1 millions), l'excédent de capital devant être réintégré dans les tarifs.

L'**EBITDA** a progressé pour s'établir à €476,4 millions (+10,2%) en raison de l'augmentation du résultat net régulé, de l'augmentation des amortissements liée à la croissance de la base d'actifs et de celle des charges financières, toutes répercutées au niveau des revenus. La hausse de l'**EBIT** a été plus marquée (+15,4%), principalement en raison d'amortissements plus faibles sur des actifs non couverts par les tarifs, à savoir les immobilisations incorporelles passées en charge au cours de la période tarifaire précédente et activées en vertu des normes IFRS et destinées à des contrats de location. La contribution des entreprises mises en équivalence est restée stable à €2,4 millions, liée à la contribution de HGRT.

Les **charges financières nettes** ont légèrement reculé (-1,1%) par rapport à l'année précédente. Ce faible recul s'explique surtout par l'activation de coûts d'emprunt plus élevés dus à la croissance de la base d'actifs (€2,1 millions) et est partiellement compensé par d'autres charges financières. Les charges financières liées à la hausse de capital du groupe Elia ont été affectées aux activités régulées en Belgique au prorata de l'affectation du produit. En vertu des normes IFRS, ces charges (€3,6 millions) sont directement comptabilisées dans les capitaux propres. En 2022, ETB n'a pas eu recours au marché de l'emprunt et présentait un profil de maturité de la dette bien équilibré. Le coût moyen de la dette est resté à 1,9% fin 2022, et l'ensemble de l'encours était assorti d'un coupon fixe.

Le **résultat net** a augmenté de 19,8% à €156,9 millions, principalement grâce aux éléments suivants :

- Une augmentation de la **rémunération équitable** (+€12,1 millions) due à la croissance des actifs et à la hausse des capitaux propres. Celle-ci est principalement à mettre en rapport avec le produit affecté aux activités régulées en Belgique (€290,1 millions) après l'augmentation de capital du groupe Elia. En outre, la rémunération équitable a bénéficié de l'aide en capital reçue du gouvernement fédéral concernant l'île Princesse Élisabeth (€73,1 millions nets d'impôts différés), et a été comptabilisée dans les capitaux propres régulés.
- Augmentation des **incitants** (+€1,4 million), traduisant une performance opérationnelle solide, principalement liée à une meilleure performance de l'incitant pour l'innovation, à la satisfaction client et aux coûts compressibles, et partiellement compensée par un incitant plus faible pour la capacité d'interconnexion. Porté par la croissance des activités, le gain d'efficacité relatif aux coûts gérables a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, tandis que la contribution nette des incitants a profité d'une réduction du taux d'imposition moyen due à une déduction plus élevée des revenus de l'innovation.
- Les **provisions sociales et autres** (+€7,9 millions), dues essentiellement à la hausse des cotisations aux actifs des régimes.
- Hausse des **coûts d'emprunt capitalisés** s'expliquant par un niveau accru d'immobilisations en cours (+€1,7 million).
- Une **compensation tarifaire** ponctuelle des charges financières engendrées par la hausse de capital (+€3,6 millions).
- **Mécanismes régulateurs de décompte** et reprise de provision pour incitant influençable suite à la révision du bilan 2021 (+€2,2 millions).

- **Autres** (-€3,0 millions) : essentiellement sous l'effet des charges associées aux paiements en actions liées à la hausse de capital en faveur des membres du personnel (-€1,7 million) et des effets d'impôts différés (-€2,4 millions), partiellement compensés par l'amortissement plus faible des logiciels et matériels (+€1,4 million) et les dégâts moins importants occasionnés aux installations électriques par rapport à l'exercice précédent (+€0,3 million).

Le **total des actifs** a augmenté de €695,1 millions à €7.848,6 millions grâce à la réalisation du programme d'investissement et à la hausse des liquidités.

La **dette financière nette** est tombée à €2.916,2 millions (-15,3%), le programme de dépenses d'investissement d'ETB ayant été exclusivement financé par le produit de la hausse de capital et par les flux de trésorerie des activités opérationnelles, qui ont profité de la hausse des entrées de trésorerie provenant des surcharges et de l'excédent de capital payé par Nemo Link (€69,1 millions, à réintégrer dans les tarifs). Fin 2022, aucun prélèvement n'avait été fait sur la facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité (€650 millions) ni sur les billets de trésorerie (€300 millions). S&P Global a confirmé la note d'ETB à BBB+ avec une perspective stable fin 2022.

4.3 Activités non régulées et Nemo Link

Le tableau ci-dessous reprend les résultats consolidés 2022 du segment « Activités non régulées et Nemo Link ».

Résultats Nemo Link et activités non régulées (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022	2021
Autres produits	32,4	21,3
Résultat des activités opérationnelles	0,1	(1,2)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	37,1	47,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	37,2	45,9
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	37,2	45,9
Charges financières	(2,8)	(3,0)
Charge d'impôt sur le résultat	0,6	1,0
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	35,0	43,9
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Total des actifs	298,9	323,0
Dettes financières nettes	140,9	184,8

Les **investissements mis en équivalence** ont contribué à hauteur de €37,1 millions au résultat du Groupe, une contribution presque entièrement imputable à **Nemo Link**. Avec un taux de disponibilité de 99,1%, Nemo Link reste l'un des actifs les plus performants de sa catégorie dans le monde.

En 2022, les tensions géopolitiques ont mis la pression sur les marchés de l'électricité, notamment sur le continent européen, en raison de la dépendance de la région au gaz russe. Cette pression s'est renforcée par le niveau historiquement bas de disponibilité du parc nucléaire en France. Le cours NBP du gaz, moteur du prix de l'électricité au Royaume-Uni, a été négocié de mai à octobre avec une forte décote par rapport au gaz TTF, prix de référence du gaz en Europe. En effet, la Grande-Bretagne était mieux approvisionnée en gaz que le continent. Par conséquent, Nemo Link a été très fréquemment utilisé pour les exportations vers la Belgique ; il a fait la démonstration de sa valeur aux consommateurs belges en leur fournissant de l'électricité à des prix plus bas pour faire face à la crise énergétique. L'interconnexion Nemo Link traduit l'importance de liens de ce genre pour fournir à la Belgique un accès à l'énergie produite à l'extérieur du pays tout en contribuant au fonctionnement d'opérations concurrentielles sur le marché international.

Cette situation exceptionnelle au cours de l'année 2022 a permis à Nemo Link d'atteindre un chiffre d'affaires de €282,6 millions, dépassant ainsi (pour la première fois depuis sa mise en exploitation) de €137,6 millions le plafond de chiffre d'affaires cumulé. Son résultat net total a atteint €74,2 millions en 2022, avec une contribution au résultat net du groupe Elia de €37,1 millions.

L'**EBIT** a atteint €37,2 millions (-€8,7 millions). Ce recul s'explique presque exclusivement par la baisse de la contribution de Nemo Link (-€9,9 millions).

Les **charges financières nettes** sont restées assez stables à €2,9 millions, comprenant principalement les coûts liés au placement privé de Nemo Link (€2,9 millions).

Le **résultat net** est en recul de €8,9 millions à €35,0 millions, principalement en raison de la baisse de la contribution de Nemo Link.

Le **total des actifs** a diminué à €298,9 millions sous l'effet de la réduction de capital réalisée par Nemo Link Ltd en 2022 pour un total de €53,8 millions, partiellement compensée par les versements de dividendes (€34,2 millions).

4.4 Réconciliation des informations relatives aux segments avec les montants IFRS

Résultats consolidés (en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022	2022	2022
	Elia Transmission	Activités non régulées et Nemo Link	Elia Transmission Belgium Groupe
	(a)	(b)	(a) + (b)
Revenus	1.420,4	0,0	1.420,4
Autres produits	147,6	32,4	180,0
Produits (charges) nets réglementaires	(6,7)	0,0	(6,7)
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(214,4)	0,0	(214,4)
Résultat des activités opérationnelles	259,6	0,1	259,7
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,4	37,1	39,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	262,0	37,2	299,2
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	476,4	37,2	513,6
Produits financiers	1,3	0,0	1,3
Charges financières	(63,7)	(2,8)	(66,6)
Charge d'impôt sur le résultat	(42,7)	0,6	(42,0)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	156,9	35,0	191,9
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022
Total du bilan	7.793,2	298,9	8.092,1
Dépenses d'investissements	461,9	0,0	461,9
Dette financière nette	2.916,2	140,9	3.057,1

Résultats consolidés (en millions €) – Période se terminant le 31 décembre	2021	2021	2021
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe
	(a)	(b)	(a) + (b)
Revenus	1.009,8	0,0	1.009,8
Autres produits	68,3	21,3	89,6
Produits (charges) nets réglementaires	121,4	0,0	121,4
Amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions	(205,1)	0,0	(205,1)
Résultat des activités opérationnelles	224,8	(1,2)	223,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	2,3	47,0	49,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	227,1	45,9	273,0
Résultat avant amortissements, réductions de valeur, intérêts et impôts (EBITDA)	432,2	45,9	478,1
Produits financiers	1,7	0,0	1,7
Charges financières	(64,8)	(3,0)	(67,7)
Charge d'impôt sur le résultat	(32,9)	1,0	(31,9)
Résultat de la période attribuable aux Propriétaires de la Société	131,0	43,9	174,9
Etat consolidé de la situation financière (en millions €)	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021
Total du bilan	7.098,1	323,0	7.421,0
Dépenses d'investissements	417,2	0,0	417,2
Dette financière nette	3.441,0	184,8	3.625,9

Les transactions entre les segments ne sont pas significatives.

Le Groupe n'a aucune concentration de clients dans aucun de ses segments opérationnels.

5. Éléments du compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

La base de préparation n'a subi aucune modification, de sorte qu'il n'a pas fallu retraiter des chiffres des années précédentes.

5.1. Produits, produits (charges) nets régulatoires et autres produits

(en millions €)	2022	2021
Revenus, net produits (charges) du mécanisme de décompte inclus	1.420,4	1.009,8
Produits du réseau :	1.415,8	1.006,0
Last-mile connexion	3,5	2,9
Autres produits	1,1	0,8
Net produits (charges) du mécanisme de décompte	(6,7)	121,4
Autres produits	180,0	89,6
Services et expertises techniques	0,2	(0,1)
Production immobilisée	34,2	28,2
Utilisation optimale des actifs	13,3	13,5
Autres	131,7	46,4
Plus-values sur la réalisation d'immobilisations corporelles	0,7	1,5

Nous renvoyons aux rapports spécifiques par segment pour une analyse détaillée des revenus comptabilisés du Groupe au niveau des segments. Les produits et autres produits rapportés s'élèvent à €1.561,3 millions pour le segment Elia Transmission (Belgique) (note 4.2), et à €32,4 millions pour le segment Activités non régulées et Nemo Link (note 4.3). Les produits et autres produits rapportés s'élevaient à €1.593,7 millions.

Aucune autre information géographique n'est fournie, car les produits sont générés dans les pays où l'infrastructure de réseau est située, ce qui correspond largement aux segments susmentionnés.

La production immobilisée du Groupe fait référence au temps consacré aux projets d'investissement par son propre personnel.

Durant la période de reporting, le Groupe a comptabilisé €3,5 millions de produits qui ont été inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de la période (€103,8 millions). Des informations complémentaires sont fournies à la note 6.16. Durant la période de reporting, le Groupe n'a pas comptabilisé de produits substantiels pour des obligations de performance concernant des périodes précédentes.

5.2. Charges d'exploitation

APPROVISIONNEMENTS, SERVICES ET BIENS DIVERS

(en millions €)	2022	2021
Approvisionnement et marchandises	5,0	5,4
Achat services auxiliaires	606,4	332,5
Services et biens divers (l'achat de services auxiliaires exclus)	287,9	258,6
Total	899,2	596,5

Les coûts des « approvisionnements et marchandises » du Groupe sont en baisse à €5,0 millions pour l'exercice 2022.

L'« achat de services auxiliaires » comprend les coûts des services permettant au Groupe de gérer l'équilibre entre la production et la demande, de maintenir la tension du réseau constante et de gérer les congestions sur ses réseaux. Les coûts engagés en 2022 ont augmenté pour s'établir à €606,4 millions (contre €332,5 millions en 2021), surtout en raison de l'augmentation des prix nécessaire pour

couvrir les pertes d'électricité et de la hausse des activations requise pour équilibrer le réseau dans un contexte de prix de l'énergie élevés.

Les « services et biens divers » concernent la maintenance du réseau, les services fournis par des tiers, les primes d'assurance, les honoraires de conseil et d'autres charges. Leur coût a augmenté de €29,3 millions à €287,9 millions. Cette progression s'explique principalement par la hausse du niveau des activités dans un environnement inflationniste.

FRAIS DE PERSONNEL ET PENSIONS

(en millions €)	2022	2021
Rémunérations	134,7	118,5
Charges sociales	33,8	29,9
Frais de pensions	21,4	14,8
Autres charges sociales	4,7	5,0
Frais d'émissions d'actions ordinaires	1,7	0,0
Avantages du personnel (autres que les pensions)	(2,5)	5,7
Total	193,9	173,9

Une nouvelle augmentation de capital en faveur des employés d'Elia est intervenue en décembre 2022. L'augmentation de capital a entraîné la création de 499.997 actions supplémentaires sans valeur nominale. Les employés du Groupe ont bénéficié d'une baisse de 16,66% sur le cours de l'action, qui a donné lieu à une réduction globale de €1,7 million.

Les charges de personnel d'Elia Transmission (Belgique) s'élevaient à un total de €183,5 millions en 2022 contre €166,5 millions en 2021. Les activités non régulées et le segment Nemo Link représentaient €10,4 millions (exercice précédent : €7,4 millions). Les deux segments ont connu une augmentation des dépenses consécutive à l'indexation et à la croissance continue des effectifs.

Voir la note 6.14 « Avantages du personnel » pour plus d'informations sur les frais de pension et les avantages du personnel.

AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEURS, VARIATION DES PROVISIONS

(en millions €)	2022	2021
Amortissements des immobilisations incorporelles	13,4	10,1
Amortissements des immobilisations corporelles	202,1	196,7
Total des amortissements	215,5	206,8
Provisions pour litiges	(1,3)	(1,5)
Provisions environnementales	0,3	(0,2)
Variations de provisions	(1,1)	(1,7)
Amortissements et variation dans les provisions	214,4	205,1

Le total des « amortissements et réductions de valeurs, variation des provisions » a augmenté de €205,1 millions en 2021 à €214,4 millions en 2022, surtout à cause d'une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles due à la hausse des immobilisations.

Une description détaillée et le tableau des mouvements sont fournis dans d'autres sections pour les immobilisations incorporelles (voir la note 6.2), les immobilisations corporelles (voir la note 6.1) et les provisions (voir la note 6.15).

AUTRES CHARGES

(en millions €)	2022	2021
Charges fiscales d'exploitation	13,1	12,6

Résultat de cession d'immobilisations corporelles	12,8	9,0
Moins-value sur réalisation des créances	0,6	(0,5)
Pertes de valeur sur stocks	0,0	0,6
Autres	0,0	0,0
Total	26,6	21,7

Les charges fiscales d'exploitation comprennent principalement des taxes immobilières.

Le total des pertes de valeur sur créances commerciales est expliqué à la note 8.1 « Gestion des risques financiers et des dérivés ».

5.3. Charges financières nettes

(en millions €)	2022	2021
Produits financiers	1,3	1,6
Autres produits financiers	1,3	1,6
Charges financières	(66,6)	(67,7)
Charges d'intérêts d'euro-obligations et d'autres emprunts bancaires	(63,2)	(65,7)
Charges d'intérêts d'instruments de couverture	0,0	0,0
Charges financières diverses	(0,4)	(0,5)
Autres charges financières	(3,0)	(1,6)
Charges financières nettes	(65,2)	(66,1)

Le résultat financier est passé de €1,6 million en 2021 à €1,3 million en 2022.

Les charges d'intérêts des euro-obligations et autres emprunts bancaires ont diminué de €2,5 millions par rapport à l'année précédente. Voir la note 6.13 pour de plus amples informations à propos des prêts en cours et des intérêts payés en 2022.

La charge d'intérêt sur les contrats de location est restée stable par rapport à l'exercice précédent.

Les autres charges financières sont passées de €1,6 million en 2021 à €3,0 millions en 2022.

Veuillez consulter la note 6.13 pour plus de détails sur la dette nette et les prêts.

5.4. Impôts

COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat consolidé comprend les charges d'impôts suivantes :

(en millions €)	2022	2021
Année en cours	(42,8)	(38,2)
Ajustements des exercices précédents	1,2	4,3
Total impôt courant sur le résultat	(41,6)	(34,0)
Reprise des écarts temporaires	(0,5)	2,0
Total impôt différé	(0,5)	2,0
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(42,0)	(32,0)

La charge totale d'impôt sur le résultat était plus élevée en 2022 qu'en 2021. L'augmentation des charges fiscales est principalement à mettre en rapport avec la hausse du bénéfice généré en Belgique.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

L'impôt sur les bénéfices (pertes) du Groupe avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition statutaire belge applicable aux bénéfices (pertes) des sociétés consolidées :

(en millions €)	2022	2021
Résultat avant impôt sur le revenu	233,9	206,9
Taux locaux d'impôt des sociétés	25%	25%
Impôt sur le résultat utilisant les taux locaux d'impôt des sociétés	(58,5)	(51,7)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence, nette d'impôt	9,9	12,3
Dépenses non admises	(2,6)	(2,4)
Ajustements des exercices précédents	1,2	4,3
Crédit d'impôt et autres réductions de l'impôt	7,1	5,3
Placements tax shelter	0,0	0,1
Autres	0,8	0,1
Total des charges d'impôt comptabilisé en comptes de résultat	(42,0)	(32,0)

En 2022, la charge d'impôt sur le résultat était inférieure à la charge d'impôt théorique (calculée sur la base du taux d'impôt nominal), principalement en raison de l'impact de la déduction pour revenus de l'innovation comptabilisés aux postes « Ajustements des années précédentes » et « Crédits d'impôts et autres réductions d'impôts ».

Les actifs d'impôts différés sont décrits plus bas à la note 6.7.

5.5. Résultat par action

RÉSULTAT ORDINAIRE PAR ACTION

Le résultat ordinaire par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société (qui s'élève à €191,9 millions) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice.

	2022	2021
Résultat global total attribuable aux propriétaires d'actions ordinaires	191,9	174,9
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
Bénéfice aux fins du bénéfice dilué par action	191,9	174,9
Actions ordinaires émises au 1er janvier	206.133.122	206.071.931
Actions ordinaires émises en juillet 2021		61.191
Actions ordinaires émises en juillet 2022	19.911.672	
Actions ordinaires émises en décembre 2022	499.997	
Action ordinaires en circulation au 31 décembre	226.544.791	206.133.122
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (de base)	214.722.526	206.097.916
Effet du potentiel dilutif des actions ordinaires	0	0
Moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation (dilué)	214.722.526	206.097.916
Résultat de base par action (en €)	0,89	0,85
Bénéfice dilué par action (en €)	0,89	0,85

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les conséquences de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent des options d'achat d'actions et des obligations convertibles.

Le résultat dilué par action est égal au résultat ordinaire par action étant donné qu'il n'existe pas d'options d'achat d'actions ni d'obligations convertibles.

5.6. Autres éléments du résultat global

Le résultat global total comprend à la fois le résultat de la période comptabilisé dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global comptabilisés dans les capitaux propres. Les « autres éléments du résultat global » comprennent toutes les variations des capitaux propres autres que les changements liés au propriétaire, qui sont rapportés dans l'état des variations des capitaux propres.

Le total des autres éléments du résultat global pour 2022 s'élève à €48,2 millions d'impact positif, ce qui représente une augmentation majeure par rapport à l'exercice précédent (€30,1 millions d'impact positif). Les principaux moteurs sont décrits ci-dessous.

Réévaluation des obligations au titre des prestations définies

Les autres éléments du résultat global concernant les obligations au titre des prestations définies ont eu un impact négatif de €1,1 million. Cet impact s'explique essentiellement par l'évolution du taux d'actualisation et le rendement négatif des actifs du plan. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez consulter la note 6.14.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à €0,3 million.

Couvertures de flux de trésorerie

En 2022, les autres éléments du résultat global relatifs à la couverture de flux de trésorerie ont eu un impact positif en raison des IRS que le Groupe a contractés aux fins de précouverture des probables opérations de dette prévues (émission d'obligations). La juste valeur de ces dérivés s'élève à €65,3 millions.

L'impôt relatif à ces éléments s'élève à -€16,3 millions.

6. Éléments de l'état consolidé de la situation financière

6.1. Immobilisations corporelles

(en millions €)							
	Terrains et constructions	Machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	Location et droits similaires	Immobilisations en cours	Total
VALEUR D'ACQUISITION							
Solde au 1er janvier 2021	212,5	6.775,6	200,1	31,3	53,4	377,9	7.650,9
Acquisitions	0,7	66,2	11,8	0,9	27,1	275,1	381,9
Désaffectations	(0,8)	(54,0)	(3,4)	(0,2)	(0,4)	0,0	(58,7)
Transferts	1,2	250,5	0,0	2,9	0,0	(254,7)	0,1
Solde au 31 décembre 2021	213,7	7.038,3	208,6	35,0	80,2	398,4	7.974,1
Solde au 1er janvier 2022	213,7	7.038,3	208,6	35,0	80,2	398,4	7.974,1
Acquisitions	4,1	102,5	13,2	0,1	(19,6)	302,8	403,2
Désaffectations	(0,1)	(43,8)	(3,0)	0,0	0,5	(0,8)	(47,1)
Transferts	0,3	278,1	0,0	11,1	0,0	(289,6)	0,0
Solde au 31 décembre 2022	218,1	7.375,1	218,9	46,2	61,1	410,7	8.330,1
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES							
Solde au 1er janvier 2021	(29,1)	(2.987,0)	(157,2)	(29,1)	(21,0)	0,0	(3.223,4)
Amortissements	(2,0)	(174,8)	(11,5)	(1,1)	(7,9)		(197,3)
Désaffectations	0,1	43,3	3,3	0,1	0,4		47,2
Transferts	0,0	2,3	0,0	(2,3)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2021	(31,1)	(3.116,1)	(165,5)	(32,3)	(28,6)	0,0	(3.373,5)
Solde au 1er janvier 2022	(31,1)	(3.116,1)	(165,5)	(32,3)	(28,6)	0,0	(3.373,5)
Amortissements	(1,9)	(182,7)	(11,1)	(0,6)	(5,7)		(202,1)
Désaffectations	0,0	28,4	2,9	0,0	(0,5)		30,8
Transferts	0,0	11,0	0,0	(11,0)	0,0		0,0
Solde au 31 décembre 2022	(33,0)	(3.259,4)	(173,7)	(43,9)	(34,9)	0,0	(3.544,8)
VALEUR COMPTABLE							
Solde au 1er janvier 2021	183,4	3.788,6	42,9	2,3	32,4	377,9	4.427,5
Solde au 31 décembre 2021	182,6	3.922,1	43,2	2,7	51,6	398,4	4.600,5
Solde au 1er janvier 2022	182,6	3.922,1	43,2	2,7	51,6	398,4	4.600,5
Solde au 31 décembre 2022	185,1	4.115,7	45,2	2,3	26,3	410,7	4.785,3

Des projets d'infrastructures à grande échelle (terrestre et offshore) sont en cours en Belgique. Ces projets, qui visent à renforcer le réseau belge, consistent à développer les infrastructures offshore nécessaires à l'intégration de quantités croissantes d'énergie renouvelable dans le réseau et à poursuivre la digitalisation de ces infrastructures. L'accélération de la transition énergétique et l'environnement inflationniste actuel guident les investissements d'Elia Transmission Belgium.

Elia Transmission a réalisé des investissements corporels pour un total de €403,2 millions. En 2022, 159 projets de remplacement ont été mis en œuvre sur le réseau belge, soit un investissement total de €113,4 millions. Environ €60 millions ont été investis pour accompagner la digitalisation de nos infrastructures et le développement de nouveaux outils. Les travaux de renforcement entre Avelgem et Avelin, qui font partie de l'épine dorsale 380 kV entre Mercator et la France, avaient été finalisés avec succès en fin d'année. Les travaux de construction se sont poursuivis sur le corridor Massenhoven Van Eyck (€32,7 millions) et le corridor Mercator Bruegel (€33,9 millions). Une étape importante a été franchie avec la mise en service d'un nouveau poste 380 kV GIS, de deux déphaseurs 380 kV et d'un compensateur 380 kV à Zandvliet (€12,1 millions). Les travaux de construction d'un nouveau poste 380 kV et l'extension du poste existant de 220 kV (€11,9 millions) ont débuté à Rimière au T3 2022 ; ce projet vise à créer la capacité d'accueil nécessaire aux nouvelles centrales CRM des Awirs et de Seraing à l'horizon 2025.

Durant l'année 2022, €6,1 millions de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur des immobilisations en cours, sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,91% (€4,3 millions à 1,92% en 2021).

Il n'y avait pas d'hypothèques, de gages ni d'autre sûreté sur les immobilisations corporelles relatifs à des emprunts.

Les dépenses d'investissement actuelles sont décrites à la note 8.2. L'analyse des passifs locatifs est présentée à la note 6.19.

6.2. Immobilisations incorporelles

(en millions €)	Coûts de développement software	Licences/concessions	Total
VALEUR D'ACQUISITION			
Solde au 1er janvier 2021	136,5	7,4	143,9
Acquisitions	30,6	4,7	35,2
Désaffectations	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,5	0,5
Solde au 31 décembre 2021	167,1	12,5	179,6
Solde au 1er janvier 2022	167,1	12,5	179,6
Acquisitions	42,7	3,1	45,8
Désaffectations	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2022	209,8	15,6	225,5
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS CUMULES			
Solde au 1er janvier 2021	(97,4)	(3,6)	(101,0)
Amortissements	(8,7)	(1,4)	(10,1)
Désaffectations	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	(0,5)	(0,5)
Solde au 31 décembre 2021	(106,1)	(5,5)	(111,6)
Solde au 1er janvier 2022	(106,1)	(5,5)	(111,6)
Amortissements	(11,3)	(2,1)	(13,4)
Désaffectations	0,0	0,0	0,0
Transferts	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2022	(117,4)	(7,6)	(125,0)
VALEUR COMPTABLE			

Solde au 1er janvier 2021	39,0	3,8	42,8
Solde au 31 décembre 2021	61,0	7,0	68,0
Solde au 1er janvier 2022	61,0	7,0	68,0
Solde au 31 décembre 2022	92,4	8,0	100,4

Le poste « Software » comprend aussi bien les applications informatiques développées par la Société pour l'exploitation du réseau que les logiciels développés pour les opérations normales du Groupe.

Le Groupe a investi un montant total de €45,8 millions. En 2022, €0,6 million de coûts d'emprunt ont été capitalisés sur les logiciels en développement (contre €0,3 million en 2021), sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 1,91% (1,92% en 2021).

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles individuelles qui soient significatives au regard de ses états financiers.

6.3. Goodwill

Il n'y a pas eu de changement de goodwill au cours des années 2021-2022. La valeur comptable était la suivante :

VALEUR COMPTABLE

Solde au 1er janvier 2021	1.707,8
Solde au 31 décembre 2021	1.707,8
Solde au 1er janvier 2022	1.707,8
Solde au 31 décembre 2022	1.707,8

Le goodwill se rapporte aux regroupements d'entreprises décrits ci-dessous et est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Elia Transmission pour l'acquisition d'Elia Asset et Elia Engineering :

(en millions €)	2022
Acquisition Elia Asset – 2002	1.700,1
Acquisition Elia Engineering – 2004	7,7
Total	1.707,8

CONTRÔLE DES PERTES DE VALEUR POUR LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE COMPRENANT DU GOODWILL

En vertu des règles IFRS, il convient de contrôler les pertes de valeur pour le goodwill au moins une fois par an ou lors de la survenue d'un événement déclencheur. Le goodwill est alloué à l'UGT Elia Transmission pour le contrôle de pertes de valeur. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un goodwill a été alloué font l'objet d'un contrôle de pertes de valeur au moins une fois par an.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée par référence à une valeur d'utilité calculée selon différentes méthodes (Discounted Cash Flow et Discounted Dividend Model) à partir de **projections de flux de trésorerie** établies sur la base des nouvelles prévisions pour 2022 et du business plan 2023-2027, tels qu'approuvés par le comité de direction et le conseil d'administration, et sur des flux de trésorerie extrapolés au-delà de ce délai.

Les prévisions et projections incluses dans le scénario de référence ont été déterminées sur la base des plans d'investissement estimés, de la rémunération définie dans les cadres réglementaires, de l'évolution du marché, de la part de marché et de l'évolution des marges. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires.

Les **taux d'actualisation** retenus correspondent au coût moyen pondéré du capital, ajusté afin de refléter le risque d'activité, de marché, de pays et de change de chaque UGT de goodwill revue. Les taux d'actualisation utilisés sont conformes aux sources d'information externes disponibles.

Les **taux de croissance** associés aux valeurs terminales ne dépassent pas le taux d'inflation ou le taux de croissance moyen à long terme du marché auquel l'UGT est dédiée.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous concernant l'UGT.

Acquisition d'Elia Asset et d'Elia Engineering

En 2002, l'acquisition d'Elia Asset par la Société pour un montant de €3.304,1 millions a entraîné un écart de consolidation positif de €1.700,1 millions. Celui-ci résultait de la différence entre la valeur d'acquisition de cette entité et la valeur comptable nette historique de ses actifs. Cette différence est constituée d'éléments divers comme le fait que (i) Elia a été désignée comme GRT pour une période de 20 ans, (ii) Elia avait des ressources uniques en Belgique étant donné qu'elle possède 100% du réseau à très haute tension, qu'elle possède (ou a le droit d'utiliser) 94% du réseau à haute tension, et est la seule à pouvoir proposer un plan de développement, et (iii) Elia possédait les connaissances requises en qualité de GRT.

À la date d'acquisition, la qualification ou la quantification en euros de ces éléments n'a pas pu être effectuée sur une base objective, transparente et fiable. L'écart n'a donc pas pu être attribué à certains actifs spécifiques et a été considéré comme non attribué. Par conséquent, cet écart a été comptabilisé en tant que goodwill depuis la première adoption des normes IFRS en 2005. Le cadre réglementaire, particulièrement la compensation dans les tarifs de la mise hors service des immobilisations corporelles, applicable depuis 2008, n'a pas eu d'impact sur ce traitement comptable. Le goodwill tel que décrit ci-dessus et le goodwill résultant de l'acquisition d'Elia Engineering en 2004 ont été ventilés dans la seule unité génératrice de trésorerie dans les contrôles des pertes de valeur, étant donné que les dépenses et revenus ont été générés par une activité particulière, « l'activité régulée en Belgique », laquelle sera également considérée comme une UGT dans le futur.

Dès lors, la valeur comptable du goodwill a été assignée par le Groupe à une seule unité, à savoir l'activité régulée en Belgique. Depuis 2004, des contrôles annuels de perte de valeur ont été menés et n'ont pas abouti au constat de pertes de valeur.

Le contrôle de perte de valeur a été réalisé par un expert indépendant. Ce contrôle de perte de valeur se fonde sur la valeur d'utilité et utilise deux méthodes principales d'évaluation pour estimer le montant recouvrable : 1) la méthode des flux de trésorerie actualisés (modèle « DCF ») ; et 2) le modèle d'actualisation des dividendes (modèle « DDM »), qui se distinguent en outre par des variantes d'évaluation différentes en fonction du calcul de la valeur terminale.

Les flux de trésorerie et dividendes futurs sont basés sur un plan d'affaires couvrant la période 2022-2032. Comme la base d'actifs du Groupe est composée d'actifs assortis d'une longue durée d'utilité, la période de projection du plan d'affaires était déterminée pour englober les deux prochaines périodes tarifaires. Veuillez noter que le cadre réglementaire dans lequel Elia exerce ses activités se caractérise par une base de revenus autorisés structurée autour 1) d'une rémunération équitable de la base d'actifs régulés et 2) d'incitants destinés à garantir la continuité de l'approvisionnement et à améliorer l'efficacité. En tenant compte du fait que le régulateur autorisera une rémunération équitable de la base d'actifs régulés conforme aux attentes du marché, la base d'actifs régulés estimée de la dernière année de prévision peut être considérée comme une indication de la valeur terminale. Cette approche ne tient pas compte des flux de trésorerie potentiels générés par la réalisation ou le dépassement d'objectifs d'efficacité future.

Les méthodes d'évaluation sont soumises à différentes hypothèses, dont les plus importantes sont décrites ci-dessous.

1. Actualisation des futurs flux de trésorerie (modèles « DCF ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres de 9,3% ;
 - Taux sans risque : 2,2%
 - Bêta : 0,93 ;
 - Prime de risque du marché des capitaux propres : 5,5% ;
 - Prime de risque du pays : 1,0% ;
 - Prime petite entreprise : 1,0% ;
 - Coût de la dette avant impôt : 3,8% ;
 - Taux d'imposition sur les sociétés de 25% ;
 - Objectif de taux d'endettement (D/(D+CP)) : 60% ;
 - Coût moyen pondéré du capital après impôt : 5,4%.
- Valeur terminale basée sur deux variantes :
 - Valeur terminale basée sur un multiple de 1,13x RAB en 2032
N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.
 - Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,3%. Ce taux de croissance à long terme est supérieur à l'inflation attendue sur le long terme, l'objectif étant de profiter des rendements générés par les investissements importants dans le business plan.

2. Actualisation des futurs dividendes (modèles « DDM ») :

- Taux d'actualisation :
 - Coût des capitaux propres de 9,3%
- Valeur terminale basée sur deux variantes :

- Valeur terminale basée sur un multiple de 1,13x RAB en 2032.

N.B. : en tant que telle, la RAB ne tient pas compte de la contribution de la rémunération incitative au processus de création de valeur.

- Valeur terminale basée sur un taux de croissance perpétuelle de 3,3%. Cette approche part de l'hypothèse que la valeur résiduelle est composée de bénéfice après impôt diminué des investissements et tient compte des emprunts nets (en relation avec les investissements). Toutefois, le bénéfice et donc les paiements de dividende pour l'exercice 2032 ne reflètent probablement pas encore l'impact (positif) des investissements prévus pour la période 2026-2032.

Conclusion :

- L'analyse indépendante, reposant sur un point médian (€3.127 millions) des différentes approches d'évaluation et variantes utilisées, n'a pas permis d'identifier une perte de valeur du goodwill au cours de l'exercice 2022. De plus, les multiples de marché (basés sur les valeurs d'entreprise actuelles et l'EBITDA actuel/prévisionnel) ont été appliqués par souci de plausibilité.
- Comme la médiane et la moyenne des différentes méthodes présentées ci-dessus étaient relativement éloignées (respectivement €2.625 millions et €4.635 millions), surtout en raison de différences d'hypothèses quant à la valeur terminale, le point médian de l'expert se base sur 75% de la médiane et 25% de la moyenne, en gardant à l'esprit, entre autres facteurs, que la médiane seule peut ne pas refléter de manière appropriée l'impact de la rémunération incitative sur la valeur terminale (voir ci-dessus pour obtenir plus de détails).
- En raison de la hausse des taux d'intérêt en 2022, le taux d'actualisation a fortement augmenté par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été intégralement prise en compte dans le coût des capitaux propres, sans considérer qu'elle pourrait être davantage liée au rendement maximal autorisé. Cette approche produit des valeurs conservatrices. La valorisation est également impactée par les investissements significatifs (et les sorties de trésorerie associées) attendus à l'horizon du plan (accélération de la transition énergétique), alors que les rendements de ces investissements se matérialiseront sur une période plus longue. Dans ce contexte, et toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de 1% du coût des capitaux propres / 50 points de base dans le WACC (référence de marché) se traduirait par une valeur d'utilité inférieure de 22% et une perte de valeur potentielle d'environ €385,0 millions. L'évolution des paramètres de marché est surveillée de près par le Groupe et le régulateur afin d'assurer la réalisation des investissements attendus et de permettre à ETB de conserver une position forte sur le marché. Une baisse de 1% du coût des capitaux propres / 50 points de base des taux d'actualisation utilisés entraînerait une augmentation de la valeur de l'UGT de l'ordre de €1.205,0 millions.

6.4. Créances à long terme

Le 20 novembre 2022, un arrêté royal a accordé une subvention d'investissement pour la création d'une île artificielle offshore (l'île Princesse Élisabeth) dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience (instrument de l'UE visant à soutenir le projet des États membres et à aider l'UE à sortir plus forte et plus résiliente de la crise actuelle). Cette île servira de hub énergétique multifonctionnel/extension du réseau électrique en mer du Nord. Elle permettra de relier les parcs éoliens de la mer au continent et de créer de nouveaux raccordements avec les pays voisins. L'AR prévoit que les détails pratiques seront convenus moyennant un « protocole » entre l'État et Elia. Ce protocole a été signé le 14 décembre 2022 et prévoit l'intervention du SPF Économie à hauteur d'une subvention de €99,7 millions sur un investissement total budgété d'environ €600,0 millions.

Sur ce montant, €97,5 millions sont classés en subsides en capital contre €2,2 millions en subsides opérationnels. La trésorerie sera collectée au fur et à mesure que les étapes définies seront franchies. Il est convenu que €95,0 millions représenteront des créances à long terme et €4,7 millions des créances à court terme.

La recouvrabilité de ce montant est garantie contractuellement. Aucun risque de crédit n'a été pris en compte sur cette créance à long terme.

6.5. Entreprises mises en équivalence

Les mouvements dans les entreprises mises en équivalence sont résumés comme suit :

(en millions €)	2022	2021
Entreprises mises en équivalence (ouverture)	309,4	322,9
Résultat de l'année	39,5	49,4
Dividendes reçus	(34,2)	(30,9)
Repaiement du capital d'une entreprise mise en équivalence	(53,8)	(30,5)
Investissement dans une entreprise mise en équivalence		0,0
Vente d'une entreprise mise en équivalence	0,0	(1,5)
Entreprises mises en équivalence (clôture)	260,9	309,4

Des informations plus détaillées sont présentées dans les sous-chapitres ci-dessous.

6.5.1. Joint-ventures

Nemo Link Ltd

Le 27 février 2015, Elia System Operator a conclu un accord de joint-venture avec National Grid en vue de construire la ligne d'interconnexion Nemo Link entre la Belgique et le Royaume-Uni. Ce projet prévoit la pose de câbles maritimes et souterrains raccordés à un poste de conversion et à un poste électrique situés dans chaque pays. Cette interconnexion permet de faire circuler de l'électricité dans les deux sens entre le réseau de chaque pays et améliore la fiabilité et l'accès à l'électricité et à une production durable, tant pour le Royaume-Uni que pour la Belgique. Chaque actionnaire détient une participation de 50% dans Nemo Link Ltd, une société britannique. L'interconnexion a été mise en service à la fin du mois de janvier 2019.

Pour financer le projet, les deux actionnaires ont accordé un financement à Nemo Link depuis 2016 par le biais d'un apport en capital et de prêts (dans le cadre d'une répartition 50/50). En juin 2019, les prêts ont été intégrés dans le capital social (prêt passé en capitaux propres).

En 2022, Nemo Link Ltd a réduit son capital social de €107,6 millions (€61,0 millions en 2021). Outre ces cycles de réduction de capital, des dividendes ont été payés à ses actionnaires pour un total de €64,0 millions (€58,0 millions en 2021).

Le tableau suivant résume les informations financières relatives à la joint-venture, sur la base de ses états financiers IFRS, et la réconciliation avec la valeur comptable de l'intérêt du Groupe dans les états financiers consolidés.

(en millions €)	2022	2021
Pourcentage de la participation	50,0%	50,0%
Actifs non courants	591,3	617,4
Actifs courants	29,1	19,5
Passifs non courants	111,2	41,0
Passifs courants	22,3	11,6
Capitaux propres	486,9	584,2
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	243,4	292,1
Produits et autres produits	122,0	151,1
Total des amortissements	(27,1)	(27,0)
Autres charges	2,9	(7,7)
Charges financières nettes	(5,6)	(1,0)
Résultat avant impôt sur le revenu	92,3	115,3
Impôt sur le résultat	(18,1)	(21,2)
Résultat de l'année	74,2	94,0
Résultat global total de l'année	74,2	94,0
Part du Groupe dans le résultat de l'année	37,1	47,0
Dividendes reçus par le Groupe	32,0	29,0

6.5.2. Sociétés associées

Au 31 décembre 2022, le Groupe comptait deux sociétés associées, toutes deux mises en équivalence :

- Le Groupe détient une participation de 15,8% dans Coreso SA. Coreso SA est une entreprise qui fournit des services de coordination pour l'exploitation sécurisée du réseau à haute tension dans plusieurs pays européens.
- Le Groupe détient une participation de 17,0% dans HGRT SAS. HGRT SAS est une entreprise française détenant une participation de 49,0% dans Epex Spot, la bourse de transactions au comptant dans le secteur de l'énergie en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse, au Luxembourg et (via sa société associée à 100% APX) au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique. En tant que partenaire fondateur de HGRT, le Groupe a une action préférentielle qui lui assure un nombre minimum de représentants au conseil d'administration de HGRT. Cela constitue une influence significative et, par conséquent, HGRT est comptabilisée en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En 2022, le Groupe a reçu un dividende de €2,2 millions de HGRT (contre €1,9 million en 2021).

Aucune de ces sociétés n'est cotée en bourse.

Les changements de périmètre suivants doivent être rapportés :

- 2022 : néant
- 2021 : L'investissement dans Enervalis NV (16,5%), start-up qui développe un logiciel innovant de contrôle intelligent des sources d'énergie, a été vendu en avril 2021, générant un gain de €0,15 million.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées relatives aux participations du Groupe dans ces entreprises, sur la base de leurs états financiers respectifs élaborés conformément aux normes IFRS.

(en millions €)	Coreso 2022	HGRT 2022
Pourcentage de la participation	15,8%	17,0%
Actifs non courants	10,1	96,9
Actifs courants	3,1	0,7
Passifs courants	7,9	0,0
Capitaux propres	5,3	97,5
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	0,8	16,6
Revenus et autres produits	28,3	0,0
Autres charges	(27,1)	13,4
Résultat avant impôt sur le revenu	1,3	13,4
Impôt sur le résultat	(0,5)	(0,1)
Résultat de l'année	0,8	13,2
Résultat global total de l'année	0,8	13,2
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,1	2,2
Dividendes reçus par le Groupe		2,2

(en millions €)	Coreso 2021	HGRT 2021
Pourcentage de la participation	15,8%	17,0%
Actifs non courants	8,2	96,5
Actifs courants	4,5	0,8
Passifs courants	8,2	0,0
Capitaux propres	4,5	97,3
Valeur comptable de l'investissement du Groupe	0,7	16,5
Revenus et autres produits	25,7	0,0
Autres charges	(24,6)	13,2
Résultat avant impôt sur le revenu	1,1	13,2
Impôt sur le résultat	(0,4)	(0,1)
Résultat de l'année	0,7	13,1
Résultat global total de l'année	0,7	13,1
Part du Groupe dans le résultat de l'année	0,1	2,2
Dividendes reçus par le Groupe		1,9

6.6. Autres actifs financiers

(en millions €)	2022	2021
Droits à remboursement	33,7	46,2
Dépôts à terme immédiatement exigibles	7,0	7,0
Autres participations	0,3	0,2
Créances commerciales et autres	0,0	0,0
Total - Non courant	41,0	53,4
Derivés	65,3	0,0
Total - Courant	65,3	0,0
Total	106,3	53,4

Les autres actifs financiers non courants ont diminué de €12,4 millions par rapport à l'année précédente. L'écart résulte principalement de la diminution des droits à remboursement sous l'effet d'un taux d'actualisation plus élevé. Voir aussi la note 6.14 pour de plus amples informations.

Les dépôts à terme immédiatement exigibles sont mesurés à leur juste valeur. Le profil de risque de ces placements est repris à la note 8.1. La valeur au 31 décembre 2022 est stable par rapport à 2021.

Les droits à remboursement sont liés aux obligations concernant (i) les employés retraités relevant de régimes de prestations spécifiques (régime B - régime non financé) et (ii) les régimes d'assurance-maladie et les barèmes de prix avantageux de l'énergie pour les membres du personnel retraités. Voir la note 6.14 : « Avantages du personnel ». Les droits à remboursement sont recouvrables grâce aux tarifs régulés. Le principe veut que tous les frais de pension engagés pour les employés pensionnés relevant du « régime B » et les frais liés aux plans de soins de santé et prix réduits de l'énergie pour les membres pensionnés du personnel d'Elia soient définis par l'organisme de régulation (CREG) comme des dépenses non contrôlables recouvrables par les tarifs réglementaires. L'augmentation de la valeur comptable de cet actif est décrite à la note 6.14 : « Avantages du personnel ». Compte tenu de la nature (actif réglementaire) de ces actifs financiers, ils ne sont pas considérés comme présentant un risque de dépréciation.

Les autres participations se composent d'une participation de 4,0% dans JAO Joint Allocation Office SA. Cet investissement est évalué à la juste valeur via les autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers courants concernent des instruments dérivés que la Société a contractés pour la préouverture de probables opérations de dettes prévues. La juste valeur des 5 IRS s'élevait à €65,3 millions (comptabilisés en OCI).

6.7. Actifs et passifs d'impôts différés

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS DANS LE BILAN

(en millions €)	2022		2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Immobilisations corporelles	1,4	(55,6)	1,4	(59,8)
Immobilisations incorporelles	0,0	(2,8)	0,0	(4,4)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	6,7	(1,7)	13,0	(2,1)
Avantages du personnel	15,0	(10,8)	16,3	(11,8)
Provisions	3,7	0,0	4,8	0,0
Derivés	0,0	(16,3)	0,0	0,0
Produits à reporter	28,2	0,0	25,9	0,0
Impôts différés sur subsides en capital	0,0	(25,4)	0,0	(1,1)

Autres	0,1	(9,4)	0,1	(8,5)
Actifs/passifs fiscal avant compensation	54,9	(122,0)	61,5	(87,7)
Compensation	(54,6)	54,6	(61,2)	61,2
Actifs (passifs) nets d'impôt	0,3	(67,3)	0,3	(26,5)

Les changements relatifs aux actifs et passifs d'impôts différés peuvent se présenter comme suit :

VARIATIONS DANS LES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUITE AUX DIFFÉRENCES TEMPORAIRES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions €)	Actifs (passifs) nets d'impôt	Comptabilisé dans le compte de résultat	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Total
2021				
Immobilisations corporelles	(52,5)	(5,8)	0,0	(58,3)
Immobilisations incorporelles	(6,3)	1,9	0,0	(4,4)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	5,7	5,2	0,0	10,9
Avantages du personnel	9,2	1,3	(6,0)	4,5
Provisions	5,6	(0,8)	0,0	4,8
Produits à reporter	24,4	1,5	0,0	25,9
Impôts différés sur subsides en capital	(1,1)	0,0	0,0	(1,1)
Pertes fiscales reportées	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	(7,1)	(1,3)	0,0	(8,4)
Total	(22,2)	2,0	(6,0)	(26,2)
2022				
Immobilisations corporelles	(58,3)	4,1	0,0	(54,2)
Immobilisations incorporelles	(4,4)	1,6	0,0	(2,8)
Emprunts avec intérêts et autres obligations de financement à long terme	10,9	(5,9)	0,0	4,9
Avantages du personnel	4,5	(0,5)	0,3	4,2
Provisions	4,8	(1,1)	0,0	3,7
Derivés	0,0	0,0	(16,3)	(16,3)
Produits à reporter	25,9	2,2	0,0	28,2
Impôts différés sur subsides en capital	(25,4)	0,0	0,0	(25,4)
Autres	(8,4)	(0,9)	0,0	(9,4)
Total	(50,6)	(0,5)	(16,0)	(67,1)

Le passif d'impôts différés sur le droit d'usage en vertu de la norme IFRS 16 « Contrats de location » est repris dans les immobilisations corporelles, l'actif d'impôts différés sur les dettes de location-financement est repris dans les prêts et emprunts portant intérêts et autres passifs non courants.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON REPRIS AU BILAN

Il n'existait aucun actif ou passif d'impôt différé non comptabilisé au 31 décembre 2022.

6.8. Stocks

(en millions €)	2022	2021
Approvisionnements	31,1	30,9
Pertes de valeurs actées	(16,7)	(15,9)
Total	14,4	15,0

Les articles présents dans le magasin sont principalement des pièces de rechange et de réserve destinées à l'entretien et aux travaux de réparation effectués sur les postes à haute tension, les lignes aériennes et les câbles souterrains du Groupe.

La valeur des stocks reste stable par rapport au 31 décembre 2021.

Les pertes de valeur actées sont comptabilisées en fonction de la non-utilisation d'articles du stock sur la base de leur rotation sous-jacente. Elles sont légèrement supérieures à celles de 2021.

6.9. Créances commerciales et autres créances, charges à reporter et produits acquis

(en millions €)	2022	2021
Contrats de construction en cours	0,5	0,3
Créances commerciales	327,7	433,3
Surcharges	5,4	36,6
TVA et autres taxes	56,7	41,7
Autres	8,7	3,7
Créances clients et autres débiteurs	399,0	515,7
Charges à reporter et produits acquis	6,7	6,3
Charges à reporter et produits acquis	6,7	6,3
Total	405,7	522,0

Le total des créances commerciales et autres créances, des charges à reporter et des produits acquis a diminué de €116,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les créances clients ne portent pas d'intérêts et sont généralement exigibles dans les 15 à 30 jours.

Les surcharges sont passées de €36,6 à €5,4 millions. La baisse des surcharges s'explique par un nouveau dispositif mis en place en 2022 qui permet au Groupe d'être préfinancé pour ses rachats de certificats verts, dans un contexte 2022 où la production éolienne a été nettement inférieure aux attentes.

Les autres créances concernent principalement des indemnités attendues des compagnies d'assurance.

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et aux risques de change, ainsi qu'aux pertes de valeur liées aux créances commerciales est reprise à la note 8.1.

Au 31 décembre, l'analyse d'échéance des créances commerciales se présentait comme suit :

(en millions €)	2022	2021
Non échues	267,8	415,0
Echues depuis 30 jours au plus	32,8	14,3
Echues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours	28,5	0,5
Echues depuis plus de 61 jours et moins d'un an	(4,5)	1,3
Echues depuis plus d'un an et moins de deux ans	2,8	2,1
Total (excl. perte de valeur)	327,4	433,3
Créances douteuses	3,9	3,9
Réductions de valeur actées	(3,4)	(3,4)
Allocation pour pertes de crédit escomptées	(0,2)	(0,4)
Total	327,7	433,3

Voir la note 8.1 pour une analyse détaillée du risque de crédit encouru dans le cadre de ces créances commerciales.

Compte tenu de la nature (en tant qu'actifs régulés) et/ou du profil de risque des contreparties (État belge) des autres créances les plus significatives, il existe un faible risque de dépréciation, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser de provision pour pertes.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants

(en millions €)	2022	2021
Créances fiscales	14,4	7,2
Dettes fiscales	(2,6)	(1,5)
Actifs (passifs) nets d'impôt	11,8	5,8

La position fiscale nette est passée de €5,8 millions à €11,8 millions d'actif, en raison de l'augmentation des acomptes versés sur l'impôt des sociétés qui seront récupérés au cours de l'exercice 2023. Les passifs d'impôt sont restés à peu près stables.

6.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions €)	2022	2021
Dépôts à terme immédiatement exigibles	179,4	28,9
Comptes bancaires	422,3	108,5
Total	601,6	137,4

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont fait un bond de €464,2 millions. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des surcharges (excédent de €167,0 millions au 31 décembre 2022) et par les augmentations de capital réalisées par la Société (€295,1 millions).

Les dépôts à court terme sont placés pour des périodes variant de quelques jours ou quelques semaines à plusieurs mois (généralement sans dépasser 3 mois), en fonction des besoins immédiats en liquidités, et génèrent des intérêts aux taux des dépôts à court terme.

Les soldes des comptes bancaires rapportent ou paient un intérêt conforme aux taux d'intérêt variables sur la base de l'intérêt journalier des dépôts bancaires. Les risques de taux du Groupe et l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers sont repris à la note 8.1.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie exposés ci-dessus et dans l'état des flux de trésorerie comprennent €37,6 millions détenus par Elia Re, dont €1,4 million est assorti d'une utilisation restreinte.

6.12. Capitaux propres

6.12.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société

CAPITAL D'ACTIONS ET PRIME D'ÉMISSION

Nombre d'actions	2022	2021
En circulation au 1er janvier	206.133.122	206.071.931
Émises contre paiement comptant	20.411.669	61.191
Nombre d'actions (fin de période)	226.544.791	206.133.122

Le capital a été modifié deux fois au cours de l'année 2022 :

- Le 26 juillet 2022, Elia Transmission Belgium SA a augmenté son capital de €290,1 millions, parallèlement à une hausse de la prime d'émission de €91,0 millions pour laquelle 19.911.672 actions nouvelles ont été émises à un prix de souscription de €14,57 l'unité ;
- L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du groupe Elia qui s'est tenue le 21 juin 2022 a décidé de procéder à une augmentation de capital en deux étapes/périodes (l'une en 2022 pour un maximum de €5,0 millions et l'autre en 2023 pour un maximum de €1,0 million) pour un montant total maximum de €6,0 millions à l'intention des employés belges. La première tranche de cette augmentation de capital pour les employés s'est réalisée en décembre 2022. Dans ce cadre, il a été décidé qu'Elia Transmission Belgium procède à une augmentation de capital du même montant. L'opération a donné lieu à la création de 499.997 actions nouvelles pour un montant total de €5,0 millions intégralement comptabilisés en capital émis.

En juillet 2021 est intervenue la deuxième tranche d'augmentation de capital de 2020 à l'intention des employés d'Elia. L'augmentation de capital a donné lieu à la création de 61.191 actions supplémentaires pour un montant de €0,6 million.

RÉSERVES

Selon la législation belge, 5% du bénéfice net statutaire de la Société doivent être affectés chaque année à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital. Sur le bénéfice net statutaire de 2021, €3,9 millions ont été transférés à la réserve légale en 2022.

Le conseil d'administration peut proposer aux actionnaires la distribution d'un dividende allant jusqu'à un montant maximum des réserves disponibles et du bénéfice à reporter des exercices précédents de la Société, y compris le bénéfice de l'exercice clôturé au samedi 31 décembre 2022. Les actionnaires doivent approuver le montant du dividende distribué lors de l'assemblée générale des actionnaires.

RÉSERVE DE COUVERTURE

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu.

La réserve de couverture se compose de la partie effective de la variation cumulative nette dans la juste valeur d'instruments de couverture de flux de trésorerie pour les transactions de couverture qui n'ont pas encore eu lieu. En 2022, une réserve de couverture d'une juste valeur de €49,0 millions a été comptabilisée dans le cadre de nouveaux instruments (IRS) que la Société a contractés aux fins de préouverture des opérations probables de dettes prévues. Voir la note 8.1 pour plus de détails.

DIVIDENDE

Après la date de reporting, le conseil d'administration fera la proposition de dividende indiquée ci-après.

Dividende (en €)	2022	2021
Dividende par action	0,80	0,13

Il a été proposé et approuvé, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers d'Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, de verser un dividende de €0,13 par action, représentant une distribution totale de €25,9 millions.

Le conseil d'administration du 30 mars 2023 a proposé le versement d'un dividende brut de €0,80 par action pour 2022. Un acompte sur dividende de €61,2 millions a déjà été versé le 20 décembre 2022. Le dividende total (en ce compris l'acompte sur dividende), calculé sur le nombre d'actions en circulation à la date du 30 mars 2023, correspond à un total de €180,8 millions.

Le montant résiduel du dividende (€119,6 millions) sera soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2023 et n'est pas comptabilisé en dettes dans les états financiers consolidés du Groupe.

6.13. Emprunts et prêts portant intérêts et dettes de location

(en millions €)	2022	2021
Emprunts long terme	3.561,1	3.580,3
Dettes de location financement à long terme	21,4	24,3
Sous-total d'emprunts long terme	3.582,6	3.604,6
Emprunts court terme	22,3	82,3
Dettes de location financement à court terme	5,4	27,7
Intérêts à imputer	48,4	48,6
Sous-total d'emprunts court terme	76,2	158,7
Total	3.658,7	3.763,3

Le tableau ci-dessous montre les changements relatifs aux passifs du Groupe découlant des activités de financement. Il inclut les changements provenant de variations dans les flux de trésorerie et ceux qui ne concernent pas la trésorerie.

(en millions €)	Emprunts et dettes financières non-courants	Emprunts et dettes financières courants	Total
Solde au 1er janvier 2021	3.624,7	77,9	3.702,6
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	0,0	(30,8)	(30,8)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	0,0	60,0	60,0
Intérêts à imputer	0,0	0,7	0,7
Autres	(20,1)	50,8	30,7
Solde au 31 décembre 2021	3.604,6	158,7	3.763,3
Solde au 1er janvier 2022	3.604,6	158,7	3.763,3
Flux de trésorerie: remboursements d'emprunts	(6,2)	(82,3)	(88,5)
Flux de trésorerie: produits de reprise des emprunts	0,0	0,0	0,0
Intérêts à imputer	0,0	(0,2)	(0,2)
Autres	(15,9)	0,0	(15,9)
Solde au 31 décembre 2022	3.582,6	76,1	3.658,7

En 2021, le Groupe a émis des billets de trésorerie pour un montant total de €60,0 millions à échéance 2022 et à un taux d'intérêt de - 0,15% dans le cadre de son programme de billets de trésorerie de €300,0 millions. Ce montant a été remboursé en 2022.

Les variations dans le poste « Autres » durant l'exercice 2022 concernent principalement des reclassifications de dettes à long terme en dettes à court terme sur la base des instruments exigibles en 2023 et du remboursement d'une dette locative.

Des informations concernant les conditions générales relatives aux prêts et emprunts portant intérêts en cours sont exposées ci-après :

31 décembre 2022 :

(en millions €)	Echéance	A échéance	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A échéance	548,0	3,25%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A échéance	199,3	3,50%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A échéance	347,6	3,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A échéance	499,6	1,38%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A échéance	248,5	1,38%
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A échéance	499,0	1,38%
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A échéance	790,9	0,88%
Emprunt à terme	2033	Linéaire	167,8	1,80%
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	50,3	1,56%
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	132,4	1,56%
Banque Européenne d'Investissements	2025	A échéance	100,0	1,08%
Total			3.583,4	
Dettes locatives			26,9	
Intérêts à imputer			48,4	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			3.658,7	

31 décembre 2021 :

(en millions €)	Echéance	A échéance	Montant	Taux d'intérêt
Emission d'euro-obligations 2013 / 15 ans	2028	A échéance	547,7	3,25%
Emission d'euro-obligations 2013 / 20 ans	2033	A échéance	199,2	3,50%
Emission d'euro-obligations 2014 / 15 ans	2029	A échéance	347,2	3,00%
Emission d'euro-obligations 2015 / 8,5 ans	2024	A échéance	499,1	1,38%
Emission d'euro-obligations 2017 / 10 ans	2027	A échéance	248,2	1,38%
Emission d'euro-obligations 2019 / 7 ans	2026	A échéance	498,6	1,38%
Emission d'euro-obligations 2020 / 10 ans	2030	A échéance	789,7	0,88%
Emprunt à terme	2033	Linéaire	181,7	1,80%
Obligation amortissante - 7,7 ans	2028	Linéaire	58,7	1,56%
Obligation amortissante - 23,7 ans	2044	Linéaire	132,3	1,56%
Banque Européenne d'Investissements	2025	A échéance	100,0	1,08%
Billet de trésorerie	2022	A échéance	60,0	-0,15%
Total			3.662,6	
Dettes locatives			52,1	
Intérêts à imputer			48,6	
Total des prêts et emprunts (courants et non courants)			3.763,3	

6.14. Avantages du personnel

Le Groupe a diverses obligations à prestations définies légales et implicites dans le cadre de ses opérations belges et allemandes.

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	2022	2021
Régime à prestations définies	4,1	28,5
Avantages postérieurs à l'emploi, autres que les pensions	47,4	35,9
Total des provisions pour avantages du personnel	51,5	64,4

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les employés rémunérés sur la base d'une échelle salariale et recrutés après le 1^{er} juin 2002, ainsi que les cadres recrutés après le 1^{er} mai 1999 sont couverts par deux régimes de pension à cotisations définies (Powerbel et Enerbel) :

- Le régime Enerbel est un régime destiné aux employés engagés après le 1^{er} juin 2002, auquel l'employé et l'employeur contribuent sur la base d'une formule prédéfinie.
- Le régime Powerbel est un régime destiné aux cadres engagés après le 1^{er} mai 1999. Les contributions de l'employé et de l'employeur sont basées sur un pourcentage fixe du salaire de l'employé.

La nouvelle législation sur les pensions, publiée fin 2015, a introduit quelques changements par rapport au rendement garanti dans le cadre des régimes à cotisations définies. Pour les paiements effectués après le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les employeurs garantissent un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 1,75% (jusqu'à 3,75% selon le contribuant).

Pour les régimes assurés, le rendement minimum garanti jusqu'au 31 décembre 2015 doit toujours afficher au moins 3,25% pour les cotisations de l'employeur et 3,75% pour les cotisations des employés. Tout déficit doit être couvert par l'employeur.

En raison de ces changements et comme mentionné dans les méthodes comptables, tous les régimes belges basés sur les cotisations, appelés « plans de pension à contributions définies » dans la législation belge sur les pensions, sont considérés comme des régimes à prestations définies à des fins comptables, en raison du rendement légal minimum à garantir par l'employeur, qui représente une modification de plan. Ils sont comptabilisés selon la méthode des « unités de crédit projetées » (UCP). Pour chaque plan, la juste valeur des actifs est égale à la somme des réserves individuelles constituées (le cas échéant) et de la valeur du ou des fonds collectifs (le cas échéant), raison pour laquelle la norme IAS 19 § 115 ne s'applique pas. De plus, à l'exception d'Enerbel, les plans à cotisations définies ne sont pas concentrés en fin de période, en tant que tels ces plans sont évalués sans projection de futures contributions. Le plan à cotisations définies Enerbel est concentré en fin de période et est évalué avec une projection de futures contributions.

Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best of ». Le principal objectif de ces plans est d'assurer à chaque affilié un rendement minimum garanti de 3,25% sur les réserves acquises jusqu'à l'âge de la pension.

Les contributions de l'employé comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. La contribution de l'employé est déduite du salaire et payée à l'assureur par l'employeur. Le montant des flux de trésorerie futurs dépend de la croissance salariale.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Pour une population fermée, les conventions collectives des secteurs de l'électricité et du gaz prévoient ce que l'on appelle des « compléments de pension » basés sur le salaire annuel et la carrière de l'employé au sein d'une société (partiellement transmissibles à son héritier en cas de décès prématuré de l'employé). Les prestations attribuées sont liées au résultat d'exploitation d'Elia. Il n'existe pour ces obligations ni fonds de pension externe ni assurance de groupe et aucune réserve n'est donc constituée auprès de tiers. Les obligations sont considérées comme des régimes à prestations définies.

La convention collective prévoit l'octroi des mêmes garanties aux membres du personnel actifs engagés entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 2001 et à tous les cadres et directeurs embauchés avant le 1^{er} mai 1999, via un régime de pension à prestations définies (Elgabel et Pensiobel – plans fermés). Les obligations en vertu de ces régimes de pension à prestations définies sont financées par un certain nombre de fonds de pension pour les secteurs du gaz et de l'électricité et par des compagnies d'assurance.

Comme indiqué plus haut, Elia Transmission Belgium a transféré depuis 2016 certaines réserves acquises garanties par les assureurs sur des plans « Cash balance – best of ». Cette garantie étant une obligation à laquelle l'employeur doit se soustraire, ces plans représentent des régimes à prestations définies.

Les contributions de l'employé comme de l'employeur sont versées sur une base mensuelle pour les plans de base. Les contributions des employés sont déduites du salaire et versées à l'assureur par l'employeur.

AUTRES OBLIGATIONS LIÉES AU PERSONNEL

Elia Transmission (Belgique) octroie également à son personnel des plans de prépension et d'autres avantages postérieurs à la période active, tels que le remboursement des soins de santé et une contribution aux factures d'énergie, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces prestations ne sont pas toutes financées et, conformément à la norme IAS 19, ces avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme des régimes à prestations définies.

OBLIGATIONS RELATIVES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL À L'ÉCHELON DU GROUPE

Le passif total net des obligations relatives aux avantages du personnel comprend :

(en millions €)	Pensions		Autres	
	2022	2021	2022	2021
Valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies	(226,8)	(251,5)	(51,9)	(71,0)
Juste valeur des actifs du plan	222,6	253,4	4,5	4,8
Passif net au titre des prestations définies	(4,1)	1,9	(47,4)	(66,3)

Le total du passif net au titre des avantages du personnel a diminué de €12,9 millions. L'impact s'explique principalement par la hausse du taux d'actualisation par rapport à 2021 et la baisse de rendement (négatif) des actifs du régime.

Mouvements de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (en millions €)	Pensions		Autres	
	2022	2021	2022	2021
Au début de la période	(251,5)	(257,1)	(71,0)	(77,4)
Coût des services rendus	(11,3)	(12,3)	(2,1)	(2,2)
(Coût) / produit financier	(2,5)	(1,2)	(0,8)	(0,5)
Cotisations des participants	(1,0)	(0,9)	0,0	0,0
Y inclus réévaluations des gains/(pertes) dans les autres éléments du résultat et le Compte de résultat consolidé, découlant de:				
Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0	0,0	0
Changement dans les hypothèses financières	41,3	13,2	19,7	5,0
Changements liés à l'expérience	(17,4)	(6,7)	(0,7)	1,3
Coût des services passés	0,0	0,1	0,0	0
Prestations payées	15,6	16,1	3,0	2,8
Transferts	0,0	(2,7)	0,0	(0,0)
A la fin de la période	(226,8)	(251,5)	(51,9)	(71,0)

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan (en millions €)	Pensions		Autres	
	2022	2021	2022	2021
Au début de la période	253,3	239,5	4,8	4,0
Revenus d'intérêts	2,4	1,1	0,0	0,0
Réévaluation des gains/pertes dans les autres éléments du résultat, découlant de:				
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	(35,0)	14,5	(0,3)	0,9
Cotisations versées par l'employeur	14,2	10,8	0,9	2,6
Cotisations versées par les participants	1,0	0,9	0,0	0,0
Transferts	0,0	2,7	(0,0)	0,0
Prestations payées	(13,3)	(16,1)	(0,9)	(2,8)
A la fin de la période	222,6	253,3	4,5	4,8

Montants compris dans les autres éléments du résultat global (en millions €)	Pensions		Autres	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services				
Coût des services rendus	(11,3)	(12,3)	(2,1)	(2,2)
Coût des services passés	0,0	0,1	0,0	0,0
Règlements	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêt net sur le passif / (actif) net au titre des prestations définies	(0,1)	(0,1)	(0,7)	(0,4)

Frais d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	(2,5)	(1,2)	(0,8)	(0,5)
Revenu d'intérêts sur les actifs du plan	2,4	1,1	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,3
Coût des prestations définies comptabilisées en résultat	(11,4)	(12,3)	(2,8)	(2,3)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changements dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changements dans les hypothèses financières	41,3	13,2	19,7	4,4
3) Changements liés à l'expérience	(17,4)	(6,7)	(0,7)	1,5
	0			
Rendement des actifs du plan (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	(35,0)	14,5	(0,3)	0,9
Réévaluation des prestations définies (dette)/créance dans les autres éléments du résultat	(11,1)	21,0	18,7	6,9
Total	(22,5)	8,7	15,9	4,6

Compte tenu des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur les droits à remboursement (-€8,9 millions pour 2022 - voir ci-après), l'impact net de la réévaluation des obligations au titre des prestations définies s'élève à -€1,1 million.

(en millions €)	2022	2021
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de	(280,8)	(322,5)
Participants actifs	(218,8)	(248,4)
Participants non-actifs avec avantages différés	(21,1)	(24,0)
Retraités et bénéficiaires	(41,0)	(50,1)
Répartition de l'obligation au titre des prestations définies selon le type de	(280,8)	(322,6)
Prestations de retraite et de décès	(227,5)	(251,6)
Autres avantages postérieurs à l'emploi (réductions médicales et tarifaires)	(42,0)	(18,2)
Primes jubilaires	(11,4)	(52,6)

Afin de déterminer le taux d'actualisation approprié, le Groupe prend en compte les taux d'intérêt d'obligations de sociétés en une devise conforme à la devise des obligations au titre des prestations définies, notées avec un rating minimal « AA » ou supérieur, comme déterminés par une agence de notation certifiée, et extrapolés sur la courbe de rendement afin de correspondre à la durée de l'obligation au titre des prestations définies.

Un test de résistance est exécuté chaque année. Celui-ci vérifie que les besoins minimaux de financement sont couverts vis-à-vis des « chocs » présentant une probabilité d'occurrence de 0,5%.

Les bénéficiaires contribuent (pour la plupart) au financement des régimes de pension à travers une cotisation personnelle.

Le solde annuel des prestations définies est financé par l'employeur via une allocation récurrente exprimée en pourcentage du total des rémunérations des participants. Ce pourcentage est défini à l'aide de la méthode des coûts agrégés et est revu chaque année. Cette méthode de financement consiste à répartir les coûts futurs sur la période restante du plan. Les coûts sont estimés sur la base de projections (en prenant en compte la croissance des salaires et l'inflation). Les hypothèses afférentes à l'augmentation des salaires, à l'inflation, à la rotation du personnel et à l'âge de départ à la pension sont définies sur la base des statistiques dont la Société dispose. Les tables de mortalité utilisées sont celles qui correspondent aux faits observés pour l'instrument de financement et tiennent compte des changements attendus en matière de mortalité. Le Groupe calcule l'intérêt net sur les obligations (actif) au titre de prestations définies en utilisant le même taux d'actualisation d'obligations d'entreprises de haute qualité (cf. ci-dessus) que celui qui sert à évaluer l'obligation au titre des prestations définies (l'approche « intérêts nets »). Ces hypothèses sont régulièrement remises en question.

Des événements exceptionnels (tels que les modifications apportées au plan, les modifications des hypothèses et une couverture insuffisante) peuvent donner lieu à des versements exceptionnels du sponsor.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque salarial.

Risque d'investissement

La valeur actuelle des passifs d'un régime à prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation déterminé par référence à des obligations d'entreprises de haute qualité. La différence entre le taux de rendement réel des actifs et les produits financiers générés

par les actifs du plan est comptabilisée dans les profits/pertes actuariels (autres éléments du résultat global). Les investissements du plan sont actuellement relativement équilibrés, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	2022	2021
Participations cotées en bourse	92,25%	79,68%
Actions - zone euro	13,53%	15,72%
Actions - hors zone Euro	15,45%	20,18%
Obligations d'état - zone Euro	0,80%	1,45%
Autres obligations - zone Euro	28,59%	27,85%
Autres obligations - hors zone Euro	33,89%	14,47%
Participations non cotées en bourse	7,75%	20,32%
Biens immobiliers	4,76%	2,80%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,45%	3,16%
Autres	0,00%	14,36%
Total (en %)	100,00%	100,00%

Étant donné la nature à long terme des passifs du plan, il est jugé adéquat d'investir une part raisonnable des actifs du plan en titres de capitaux propres afin de générer un effet de levier pour la performance du fonds. En Allemagne, tous les actifs de plans sont investis dans des conventions d'assurance.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution des taux obligataires engendre une augmentation du passif du plan. Toutefois, celle-ci sera partiellement compensée par une augmentation du rendement des actifs du plan, réalisés à environ 93,5% dans des fonds de pension, avec un rendement attendu de 3,12%.

Risque de longévité

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies est calculée par référence à la meilleure estimation de mortalité des participants au plan à la fois pendant et après leur carrière. Une augmentation de l'espérance de vie des participants au plan augmentera le passif de ce dernier. Pour la Belgique, il est fait usage des tables de mortalité prospectives émanant de l'IA/BE.

Risque salarial

La valeur actuelle des passifs du régime à prestations définies a été calculée par référence au salaire futur des affiliés au plan. Une augmentation du salaire des affiliés au plan augmentera donc le passif de ce dernier.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en % et en années)	Belgique	
	2022	2021
Taux d'actualisation		
- Pensions - régime à prestations définies et plans cash balance - best off	3,75%	0,83%
- Pensions - régime à cotisations définies	3,77%	1,12%
- Avantages postérieurs à l'emploi autres que les pensions	3,75%	1,14%
Augmentation attendue du salaire moyen (sans inflation)	1,00%	1,00%
Inflation attendue	2,10%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé (y compris inflation)	3,10%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	2,10%	1,75%
Age moyen de la retraite attendu		
- Employé	63	63
- Cadre	65	65
Espérance de vie exprimée en année d'un retraité à 65 ans pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture : *		
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	19,9	19,9
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	23,6	23,6

*Tables de mortalité utilisées : IABE en Belgique

(en années)	Belgique	
	2022	2021
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	8,0	8,5
Durée moyenne pondérée des obligations à cotisations définies	9,7	9,7
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	13,2	13,2

Le rendement réel des actifs du plan en pourcentage pour 2022 se situait entre -2,6% à -18,0% (contre des valeurs comprises entre 2,7% et 12,0% en 2021).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des décaissements escomptés pour les régimes à prestations définies :

Sorties de trésorerie futures attendues	< 12 mois	1-5 ans	6-10 ans
Pensions	(4,6)	(20,4)	(25,3)

Autres	(0,1)	(0,3)	(0,4)
Total (en millions €)	(4,7)	(20,7)	(25,7)

Un certain degré d'incertitude est lié aux décaissements escomptés ci-dessus ; celui-ci peut être expliqué par les éléments suivants :

- des différences entre les hypothèses émises et les résultats réels peuvent survenir : p. ex., âge de la pension, future augmentation de salaire ;
- les décaissements escomptés visés ci-dessus sont basés sur une population fermée et n'incluent donc pas les futurs nouveaux employés ;
- les primes futures sont calculées sur la base du dernier taux des coûts agrégés connu, qui est révisé sur une base annuelle et qui varie en fonction du rendement des actifs du plan, de l'augmentation réelle des salaires par rapport aux hypothèses et des mouvements inattendus au sein de la population.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Effet sur l'obligation au titre des prestations définies		Augmentation (+) / Diminution (-)
(en millions €)		
Impact sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation de :		
Taux d'actualisation (0,5%)		14,1
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,5%)		(9,2)
Inflation (0,25%)		(5,5)
Augmentation des prestations de soins de santé (1%)		(0,1)
L'espérance de vie des retraités (1 an)		(3,4)

DROITS À REMBOURSEMENT (BELGIQUE)

Comme décrit à la note 6.6, des actifs non courants (au sein d'autres actifs financiers) sont comptabilisés comme des droits à remboursement liés à l'obligation au titre des prestations définies pour la population bénéficiant du régime d'intérêt et des passifs du plan médical et des avantages tarifaires pour les employés retraités d'Elia. Chaque modification de ces passifs affecte également les droits à remboursement correspondants au titre d'autres actifs financiers non courants.

Le changement lié aux droits à remboursement est présenté dans le tableau ci-dessous :

Mouvements de la valeur actuelle des droits de remboursement (en millions €)	Pensions		Autres	
	2022	2021	2022	2021
Au début de la période	(19,0)	(22,6)	(27,2)	(31,2)
Coût des services rendus				
(Coût) / produit financier	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,2)
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme, découlant de:				
1) Changement dans les hypothèses démographiques	0,0	0,0	0,0	0,0
2) Changement dans les hypothèses financières	3,0	0,7	8,4	2,2
3) Changements liés à l'expérience	0,0	0,4	(2,4)	0,5
Prestations payées	2,2	2,5	1,8	1,6
A la fin de la période	(14,0)	(19,0)	(19,7)	(27,2)

La somme des droits à remboursement « Pensions » (€14,0 millions) et « Autres » (€19,7 millions) s'élevait à €33,7 millions en 2022 (2021 : €46,2 millions), ce qui se rapproche des droits à remboursement énumérés à la note 6.6.

6.15. Provisions

(en millions €)	Environnement	Elia Re	Obligation de démantèlement	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2021	9,2	5,4	23,4	2,3	40,3
Dotation	0,3	1,0	1,1	0,8	3,2
Reprise	(0,4)	(2,0)	(3,3)	(0,7)	(6,5)
Utilisation	(0,1)	(0,4)	0,0	(0,2)	(0,7)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2021	9,0	4,1	21,2	2,1	36,3
Partie à long terme	7,5	4,1	21,2	2,1	34,8
Partie à court terme	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5
Solde au 1er janvier 2022	9,0	4,1	21,2	2,1	36,3
Dotation	1,4	2,0	0,0	1,1	4,7
Reprise	(1,0)	(2,9)	(3,3)	(1,0)	(8,2)
Utilisation	(0,1)	(0,4)	0,0	(0,3)	(0,8)
Actualisation des provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2022	9,3	2,9	17,8	1,9	31,9
Partie à long terme	7,9	2,9	17,8	1,9	30,6
Partie à court terme	1,3	0,0	0,0	0,0	1,3

Le Groupe a comptabilisé des provisions pour les éléments suivants :

Environnement : la provision environnementale vise à couvrir le risque existant lié à la décontamination des sols. Il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans les provisions environnementales en 2022.

Elia a procédé à des études de sol sur plus de 200 sites en Flandre, conformément aux accords contractuels et à la législation flamande en la matière. Sur certains sites, une pollution significative du sol a été constatée. Il s'agissait en général d'une pollution historique résultant d'activités industrielles antérieures ou situées à proximité (usines à gaz, incinérateurs, produits chimiques, etc.). En Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, Elia a réalisé des analyses et études dans un certain nombre de postes à haute tension et sur des terrains sur lesquels des pylônes avaient été érigés pour les lignes à haute tension aériennes, dans le but de détecter une éventuelle pollution. Sur cette base, Elia a provisionné les coûts d'assainissements potentiels futurs conformément aux législations pertinentes.

Les provisions environnementales sont comptabilisées et mesurées sur la base de l'évaluation d'un expert en tenant compte du principe des Best Available Techniques Not Entailing Excessive Costs (BATNEEC ou meilleures techniques disponibles à un coût raisonnable) et des circonstances connues à la fin de la période de reporting. Le calendrier des décomptes est incertain, mais pour les sites où les utilisations ont lieu, la provision sous-jacente est qualifiée de provision à court terme.

Elia Re : un montant de €2,9 millions est inclus en fin d'exercice pour Elia Re, société de réassurance captive. De ce montant, €0,1 million concerne des plaintes relatives aux lignes aériennes, tandis que €2,8 millions se rapportent à des installations électriques. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures respectives.

Provisions de démantèlement : Dans le cadre du programme CAPEX du Groupe, celui-ci s'expose à des obligations de mise hors service, dont la plupart sont liées à des projets offshore. Ces provisions tiennent compte de l'impact de l'actualisation ainsi que du coût escompté pour le démantèlement et l'enlèvement de l'équipement installé sur des sites ou en mer. La valeur comptable de la provision était de €17,8 millions au 31 décembre 2022. Le Groupe a appliqué une approche au cas par cas afin d'estimer le décaissement nécessaire au règlement du passif. La diminution est surtout due à une hausse du taux d'actualisation pour l'actualisation des provisions.

Elia Transmission Belgium utilise les taux d'intérêt d'obligations de sociétés (rating minimal AA) et les extrapole pour correspondre à la durée de vie des provisions afin d'actualiser les provisions pour démantèlement. Si le taux d'actualisation est inférieur à 0%, le taux est ramené à la valeur plancher de 0%. Le taux d'actualisation appliqué en 2022 était de 3,79% et dépend de la durée de vie de l'actif à démanteler. Si le taux diminuait à 0%, les provisions pour démantèlement augmenteraient de €31,3 millions.

Le poste « **Autres** » comprend diverses provisions pour litiges afin de couvrir les paiements probables à la suite de l'implication du Groupe dans un litige juridique ou lorsque le Groupe est poursuivi en justice par une tierce partie. Ces estimations sont fondées sur la valeur des réclamations déposées ou sur le niveau estimé de l'exposition au risque. Le timing probable des décaissements correspondants dépend de l'évolution et de la durée des procédures associées.

Aucun actif n'a été comptabilisé en rapport avec le recouvrement de certaines provisions.

6.16. Autres passifs non courants

(en millions €)	2022	2021
Subsides en capital	76,2	3,3
Obligations liées aux contrats	112,7	103,8
Total	188,8	107,1

En 2022, de nouveaux subsides en capital ont été comptabilisés par la Société pour un total de €73,1 millions (après impôt). Ils concernent l'île énergétique Princesse Élisabeth qui servira d'extension du réseau électrique en mer du Nord. Ces subsides ont été signés en décembre 2022 pour un montant total de €99,7 millions (avant impôt), dont €73,1 millions sont comptabilisés dans les autres passifs non courants (après impôt).

Le projet est subventionné par l'Union européenne.

Tous les subsides sont comptabilisés en résultat sur la base de la durée de vie utile des actifs auxquels ils se rapportent. Les conditions des subsides ont été contrôlées et réunies au samedi 31 décembre 2022.

Les passifs contractuels sont restés stables. Ils se rapportaient au paiement à l'avance pour la last-mile connexion. Les produits sont enregistrés selon la durée de vie de l'actif auquel se rapporte la last-mile connexion. Comme déjà indiqué à la note 5.1, le Groupe a comptabilisé €3,5 millions de chiffre d'affaires au cours de l'exercice, inclus dans le solde de la dette contractée en début d'exercice (€103,8 millions).

6.17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions €)	2022	2021
Dettes commerciales	396,4	421,8
TVA, autres impôts	16,5	16,7
Rémunérations et charges sociales	38,3	33,9
Surcharges	165,9	24,6
Autres	80,4	65,2
Total	697,6	562,2

Les dettes fournisseurs ont diminué de €25,2 millions en raison d'un calendrier favorable et d'une forte volatilité des prix de l'énergie (baisse sur les derniers mois de l'année).

Les surcharges liées à Elia Transmission ont augmenté par rapport à l'année précédente (+€141,3 millions). Ces surcharges incluent des surcharges fédérales, qui totalisaient €150,0 millions au 31 décembre 2022 (€6,2 millions en 2021). Les surcharges pour le Gouvernement wallon ont diminué à €13,8 millions (€17,0 millions en 2021). Le solde restant consiste principalement en réserves stratégiques (€0,7 million). L'augmentation significative des surcharges fédérales s'explique par un nouveau dispositif mis en place en 2022 qui permet au Groupe d'être préfinancé pour ses rachats de certificats verts, dans un contexte 2022 où la production éolienne a été nettement inférieure aux attentes.

Les autres dettes concernent des garanties et autres passifs, notamment vis-à-vis de sociétés liées.

6.18. Instruments financiers – Juste valeur

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, avec indication de leur niveau dans la hiérarchie de juste valeur.

(en millions €)	Valeur comptable					Juste valeur			
	Désigné à la juste valeur	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Autres passifs financiers à coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Solde au 31 décembre 2021									
Autres actifs financiers (courants et non courants)	7,0	0,2	46,2	0,0	53,4	7,0	0,0	0,2	7,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		0,2			0,2			0,2	0,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global	7,0				7,0	7,0			7,0
Actifs réglementaires			46,2		46,2				
Créances clients et autres débiteurs (courants et non courants)			515,7		515,7				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			137,4		137,4				
Prêts et emprunts (courants et non courants)				(3.763,3)	(3.763,3)	(3.981,3)			(3.981,3)
Obligations émises non garanties				(3.320,6)	(3.320,6)	(3.639,3)			(3.639,3)
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis				(342,0)	(342,0)	(342,0)			(342,0)
Dettes de leasing				(52,1)	(52,1)				
Intérêts à imputer				(48,6)	(48,6)				
Dettes fournisseurs et autres crédi-teurs				(562,2)	(562,2)				
Total	7,0	0,2	699,3	(4.325,5)	(3.619,0)	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
Solde au 31 décembre 2022									
Autres actifs financiers (courants et non courants)	7,0	65,6	33,7		106,3	72,3		0,2	72,5
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par l'intermédiaire capitaux propres		0,3			0,3			0,2	0,2
Instruments de capitaux propres à la juste valeur comptabilisés par d'autres éléments du résultat global	7,0				7,0	7,0			7,0
Produits dérivés		65,3			65,3	65,3			
Actifs réglementaires			33,7		33,7				
Créances clients et autres débiteurs (courants et non courants)			494,1		494,1				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			601,6		601,6				
Prêts et emprunts (courants et non courants)				(3.658,7)	(3.658,7)	2.781,0			2.781,0

Obligations émises non garanties	(3.315,7)	(3.315,7)	3.048,8	3.048,8
Emprunts bancaires et autres emprunts non garantis	(267,8)	(267,8)	(267,8)	(267,8)
Dettes de leasing	(26,9)	(26,9)		
Intérêts à imputer	(48,4)	(48,4)		
Dettes fournisseurs et autres crédi- teurs	(697,6)	(697,6)		
Total	7,0	65,6	1.129,5	(4.356,3)
			(3.154,3)	n.r. n.r. n.r. n.r.

Les tableaux ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives à la juste valeur pour les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, et les dettes fournisseurs et autres créditeurs puisque leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur des dettes de location-financement ne doit pas être présentée.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé dans des conditions de pleine concurrence. La norme IFRS 7 exige, pour les instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière et pour les instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur a été présentée, la présentation des évaluations de juste valeur par niveau, conformément à la hiérarchie d'évaluation suivante :

- **Niveau 1** : La juste valeur d'un instrument financier négocié sur un marché actif est évaluée sur la base des cotations (non corrigées) pour des actifs ou passifs identiques. Un marché est considéré comme actif lorsque des cotations sont immédiatement et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service de cotation ou d'une agence régulatoire, et que ces cotations reflètent des transactions réelles et régulières opérées sur ledit marché dans des conditions de pleine concurrence ;
- **Niveau 2** : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles et s'appuient aussi peu que possible sur des estimations spécifiques à une entité. Lorsque toutes les informations significatives requises pour l'évaluation de la juste valeur d'un instrument sont observables, soit directement (par exemple, prix), soit indirectement (par exemple, induites d'autres prix), l'instrument est considéré comme relevant du niveau 2 ;
- **Niveau 3** : Lorsqu'une ou plusieurs catégories d'informations significatives utilisées dans l'application de la technique de valorisation ne reposent pas sur des données de marché observables, l'instrument financier est considéré comme relevant du niveau 3. Le montant en juste valeur repris sous « Autres actifs financiers » a été déterminé par référence à (i) de récents prix de transactions, connus par le Groupe, pour des actifs financiers similaires, ou (ii) des rapports d'évaluation émis par des tiers.

La juste valeur des actifs et passifs financiers, hormis ceux présentés dans le tableau ci-dessus, est approximativement égale à leur valeur comptable, en grande partie suite aux échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des autres actifs financiers a augmenté. Cette progression s'explique par la valeur positive comptabilisée en Belgique dans le cadre de la préouverture des probables opérations de dettes prévues (émission d'obligations). La juste valeur de ces dérivés s'élevait à €65,3 millions (classés en court terme).

La juste valeur des emprunts bancaires et obligataires a diminué, essentiellement en raison de la baisse des prix des obligations sur le marché.

La juste valeur des Sicav relève du niveau 1, ce qui signifie que l'évaluation repose sur la valeur cotée en bourse sur un marché actif pour des instruments identiques.

La juste valeur des obligations a été déterminée par référence à des cotations publiées sur un marché actif (classées en niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs).

La juste valeur des autres prêts bancaires est proche de leur valeur comptable, en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Les déclarations des opérateurs de marché sont utilisées pour l'évaluation des swaps de taux d'intérêt et de change. Ces données sont contrôlées au moyen de modèles d'évaluation ou de techniques basées sur les flux de trésorerie actualisés. Les modèles intègrent différentes données dont la qualité de crédit des contreparties et les courbes de taux en fin d'exercice. Au 31 décembre 2022, le risque de

contrepartie était considéré comme proche de zéro, du fait de la valeur de marché négative de l'IRS. Le risque de non-performance propre au Groupe a également été estimé proche de zéro.

6.19. Contrats de location

LE GROUPE EN QUALITÉ DE PRENEUR

Le Groupe loue principalement des bâtiments, des voitures et des fibres optiques. Il détient également certains droits d'usage sur des (parties de) terrains et lignes aériennes. La période d'évaluation utilisée se base sur la période contractuelle. Lorsqu'aucune durée déterminée n'a été définie et que le contrat prévoit une extension continue, le service concerné a fixé une date supposée de résiliation. Dans le cas où le contrat de location comporte une option d'extension, le Groupe apprécie s'il est raisonnablement sûr d'exercer l'option et fait sa meilleure estimation de la date de résiliation.

La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence sur les clauses des contrats de location du Groupe, et rien n'indiquait qu'il fallait changer l'évaluation utilisée dans la période de reporting précédente pour la prolongation des contrats.

Les informations sur les contrats de location pour lesquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droit d'usage

Le droit d'utiliser l'actif est présenté séparément dans les immobilisations corporelles et se répartit comme l'illustre le tableau ci-dessous (avec la dette de location actualisée aux fins de comparaison). La distinction entre les dettes de location courantes et non courantes est également présentée ci-dessous :

(en millions €)	Utilisation	Location	Fibres			Total
	des terres et liaisons aériennes	d'immeubles / de bureaux	Voitures	optiques	Autres	
Situation au 1er janvier 2021	2,0	19,7	8,5	2,3	0,0	32,4
Acquisitions et révisions de valeur	0,1	0,2	3,7	23,1	0,0	27,1
Amortissements	(0,0)	(2,1)	(3,6)	(2,3)	(0,0)	(7,9)
Amortissement sur droits d'usage	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)
Situation au 31 décembre 2021	2,0	17,8	8,7	23,0	0,0	51,6

(en millions €)	Utilisation	Location	Fibres			Total
	des terres et liaisons aériennes	d'immeubles / de bureaux	Voitures	optiques	Autres	
Situation au 1er janvier 2022	2,0	17,8	8,7	23,0	0,0	51,6
Acquisitions et révisions de valeur	0,0	0,0	2,4	0,0		2,4
Amortissements	(0,0)	(2,0)	(3,7)	(0,1)	0,0	(5,8)
Amortissement sur droits d'usage	0,0	0,0	0,0	(22,0)	0,0	(22,0)
Situation au 31 décembre 2022	2,0	15,8	7,4	1,0	0,1	26,3

Le droit d'usage est brièvement décrit ci-dessous :

- L'utilisation de terrains et lignes aériennes constitue pour le Groupe un droit d'utilisation d'une parcelle de terrain bien identifiée afin de construire sur la propriété d'autrui. Seuls sont concernés les contrats en vertu desquels le Groupe dispose du plein droit de contrôle sur l'utilisation de l'actif identifié.
- Le Groupe loue des bâtiments et des bureaux dans lesquels les fonctions de l'entreprise sont exercées.
- Le Groupe a des contrats de leasing pour des voitures utilisées par des employés dans le cadre de leur activité professionnelle et de leurs activités privées.
- Le Groupe loue des fibres optiques pour transporter des données. Seuls des câbles clairement identifiés sont concernés.
- Autres contrats de location : contrats de leasing d'imprimantes et contrats de réserves stratégiques. Les réserves stratégiques sont des contrats dans lesquels le Groupe dispose du droit de contrôler l'utilisation d'une centrale électrique pour maintenir un équilibre dans le réseau.

Le Groupe n'a que des contrats de location avec paiements de loyers fixes et évalue s'il est raisonnable de prolonger un contrat de location. Si tel est le cas, le contrat de location est évalué comme si l'option d'extension était exercée.

Dettes de leasing

Les informations concernant les échéances des flux de trésorerie actualisés contractuels sont fournies dans le tableau ci-dessous :

Analyse de maturité - flux de trésorerie contractuels non actualisés (en millions €)	2022	2021
< 1 an	5,5	27,8
1-5 ans	13,8	15,0
> 5 ans	9,8	12,4
Total des passifs locatifs non actualisés au 31 décembre	29,1	55,3
Passifs liés à la location comptabilisés au bilan au 31 décembre	26,9	52,1
Court terme	5,4	27,7
Long terme	21,4	24,3

Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les passifs locatifs constitue la meilleure estimation du Groupe concernant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré. Le Groupe a utilisé les expédients pratiques, c'est-à-dire un taux d'actualisation unique par groupe de contrats, résumés par durée.

Le Groupe a évalué les options d'extension conclues dans les contrats de location et considère qu'il est raisonnablement probable que ces options seront exercées. Le Groupe a par conséquent considéré le contrat de location comme si l'option d'extension était exercée dans le passif locatif.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location à paiements variables ni de garanties de valeur résiduelle. Le Groupe ne s'est engagé dans aucun bail qui n'a pas encore commencé. Le Groupe n'a conclu aucun contrat incluant le paiement de loyers éventuels ou des clauses d'indexation ou des restrictions importantes pour l'utilisation de l'actif concerné.

En 2021, un contrat de location de fibre optique arrivant à échéance a été prolongé et une option d'achat d'une valeur de €22,0 millions a été ajoutée. L'option d'achat est arrivée à échéance fin février 2022 et le Groupe l'a exercée.

Montants comptabilisés en résultat

Les montants suivants ont été comptabilisés en résultat durant l'exercice :

(en millions €)	2022	2021
Charge d'amortissement sur droits d'usage	(5,7)	(7,9)
Intérêt sur dettes de leasing	(0,4)	(0,5)
Charge relative aux paiements variables non pris en compte dans la dette de leasing	(0,0)	(0,6)
Charge relative aux contrats de leasing dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(0,0)	(0,0)
Total inclus dans le résultat	(6,2)	(9,0)

Un montant total de €6,2 millions de charges locatives a été comptabilisé dans le compte de résultat en 2022. Aucun loyer variable n'a été inclus dans l'évaluation des passifs locatifs.

Le total des décaissements au titre des loyers s'élevait à €6,2 millions en 2022 (contre €9,0 millions en 2021). Ce montant est inclus dans la rubrique « Remboursement des emprunts » du tableau des flux de trésorerie.

LE GROUPE EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Le Groupe loue des fibres optiques, des terrains et des bâtiments, présentés dans les immobilisations corporelles. La location ne constitue qu'une activité auxiliaire. Les produits de la location sont présentés dans les autres produits.

Les contrats qui n'ont pas trait à des actifs identifiables séparément ou en vertu desquels le client ne peut pas directement utiliser l'actif ou n'obtient pas, pour l'essentiel, tous les avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif ne constituent pas des contrats de location. La nouvelle définition des contrats de location a entraîné l'exclusion de certains équipements de télécommunication.

Le Groupe a classé ces contrats de location comme des contrats de location simple car ils ne transfèrent pas en substance tous les risques et bénéfices liés à la propriété des actifs.

Le tableau suivant expose une analyse des échéances des loyers, et montre les loyers non actualisés à recevoir après la date de reporting et en tenant compte de la meilleure estimation de la période contractuelle :

(en millions €)	2022	2021
Endéans 1 an	11,3	11,4
1 à 2 ans	11,3	11,3
2 à 3 ans	13,7	11,3
3 à 4 ans	11,1	11,2
4 à 5 ans	15,9	11,1
Plus de 5 ans	300,3	305,1
Total	363,8	361,5

La pandémie de COVID-19 n'a pas affecté les clauses des contrats conclus par le Groupe en qualité de bailleur, et rien n'indiquait qu'il fallait changer les flux de trésorerie visés ci-dessus.

Les produits de la location comptabilisés par le Groupe en 2022 s'élevaient à €13,3 millions (2021 : €13,7 millions).

6.20. Charges à imputer et produits à reporter

(en millions €)	2022	2021
Charges à imputer et produits à reporter	87,0	6,3
Mécanisme de décompte Belgique	360,6	353,5
Total	447,5	359,8

Les variations du compte de report découlant du mécanisme de décompte sont les suivantes :

(en millions €)	Créances régula- toires	Obligations régula- toires	Total
Solde au 1er janvier 2022	87,0	(440,5)	(353,5)
Dotations	514,2	(642,5)	(128,3)
Reprise	0,0	1,7	1,7
Utilisation	0,0	125,7	125,7
Autres (p.e. actualisation)	0,0	(6,2)	(6,2)
Solde au 31 décembre 2022	601,1	(961,7)	(360,6)

Le compte de report découlant du mécanisme régulateur de décompte (€360,6 millions) a diminué par rapport à fin 2021 (€353,5 millions). La baisse du compte de report découlant du mécanisme régulateur de décompte englobe le règlement des excédents nets de la période tarifaire précédente (-€125,7 millions), la révision du mécanisme de décompte de l'année précédente par le régulateur (+€6,2 millions) et l'excédent opérationnel généré durant l'année en cours par rapport au budget approuvé par le régulateur (+€130,8 millions). Tout excédent/déficit opérationnel par rapport au budget des coûts et revenus autorisés par le régulateur doit être restitué aux consommateurs ou remboursé par ceux-ci, et ne fait donc pas partie des revenus.

En 2022, un excédent opérationnel (€130,8 millions) a été comptabilisé comme une obligation régulatoire supplémentaire. Cet excédent opérationnel résulte principalement de l'augmentation des ventes tarifaires (€247,0 millions) et des revenus non maîtrisables (€396,7 millions), portés par les revenus transfrontaliers partiellement compensés par la hausse des coûts non maîtrisables.

La libération du compte de report est déterminée durant le processus de fixation des tarifs. Les montants du compte de report sont comptabilisés sur une base annuelle et la libération dépend de la source du report. Certains sont libérés à T+1, tandis que d'autres le sont à T+2 et certains après une période plus longue.

La future libération du compte de report découlant du mécanisme régulateur de décompte dans les futurs tarifs est présentée dans le tableau ci-dessous (situation au 31 décembre 2022) :

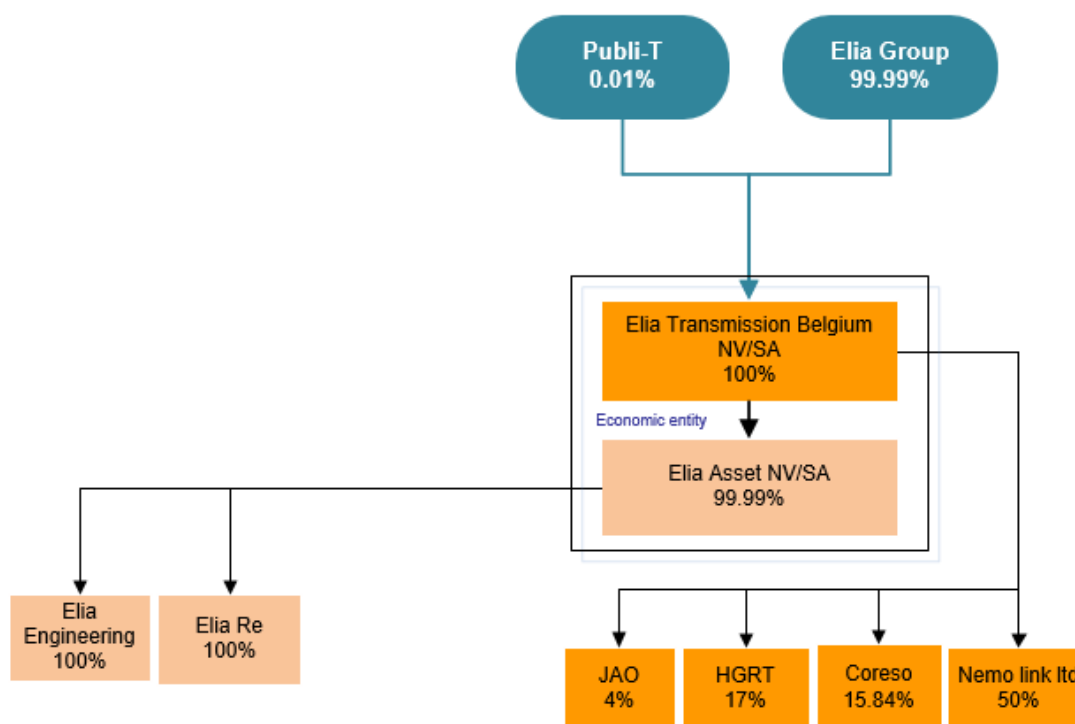
(en millions €)	Cadre régulateur Bel- gique
A restituer aux tarifs de la période actuelle	156,7
A restituer aux tarifs des périodes futures	200,8
Autre transfert réglementaire	3,1
Total compte de report réglementaire	360,6

*Belgique : de 2020 à 2023

L'autre transfert réglementaire concerne un produit issu d'une réglementation incitative qui est sujet à incertitude dans le contexte de l'augmentation significative des prix de l'énergie, et pour lequel la méthode de calcul devrait être évaluée plus en profondeur avec le régulateur belge.

7. Structure du Groupe

VUE D'ENSEMBLE DE LA STRUCTURE DU GROUPE



FILIALES

Elia Transmission Belgium SA exerce un contrôle direct et indirect sur les filiales reprises ci-dessous.

Toutes les entités tiennent leur comptabilité en euros et ont la même date de reporting qu'Elia Transmission SA.

Nom	Pays d'établissement	Siège social	Participation %	
			2022	2021
Filiales				
Elia Asset SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	99,99	99,99
Elia Engineering SA	Belgique	Bd de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles	100,00	100,00
Elia Re SA	Luxembourg	Rue de Merl 65, 2146 Luxembourg	100,00	100,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence – joint venture				
Nemo Link Ltd.	Royaume-Uni	Strand 1-3, Londres WC2N 5EH	50,00	50,00
Participations comptabilisées selon la méthode mise en équivalence				
H.G.R.T S.A.S.	France	1 Terrasse Bellini, 92919 La Défense Cedex	17,00	17,00
Coreso SA	Belgique	Avenue de Cortenbergh 71, 1000 Bruxelles	15,84	15,84
Investissements traités selon IFRS9 – Autres participations				
JAO SA	Luxembourg	2, Rue de Bitbourg, 1273 Luxembourg Hamm	4,00	4,00

8. Autres notes

8.1. Gestion des risques financiers et des dérivés

PRINCIPES DE LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'objectif du Groupe est d'identifier chaque risque et de définir des stratégies afin d'en maîtriser l'impact économique sur les résultats du Groupe.

Le département Risk Management définit la stratégie de gestion des risques, surveille les analyses des risques et rapporte à la direction et au comité d'audit. La politique relative aux risques financiers est mise en œuvre par la définition de politiques appropriées et la mise en place de procédures de contrôle et de reporting efficaces. Une sélection d'instruments de couverture dérivés est utilisée en fonction de l'évaluation des risques impliqués. Les dérivés sont utilisés exclusivement comme instruments de couverture. Le cadre réglementaire en vertu duquel le Groupe opère limite fortement leurs effets sur le compte de résultat (voir la section « Cadre réglementaire et tarifs »). L'impact majeur des hausses de taux d'intérêt, des risques de crédit, etc. peut, conformément à la législation en vigueur, être porté en compte dans les tarifs.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché tient compte des effets négatifs sur la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe, résultant des variations de prix sur le marché qui ne peuvent être évitées autrement. Les activités du Groupe s'étendent au marché de l'électricité – en particulier via la vente de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable ainsi que l'approvisionnement en énergie pour couvrir les pertes d'énergie sur le réseau – et au marché des dépôts à court terme.

Risques de change

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de change notable, ni transactionnel ni lié au change d'une devise en euros, étant donné qu'il n'a pas d'investissements ou d'activités significatifs à l'étranger à ce jour et que moins d'1% de ses coûts est exprimé en monnaie autre que l'euro.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à la suite de variations dans les taux d'intérêt du marché. L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché se rapporte principalement aux obligations de dette à long terme du Groupe avec des taux d'intérêt flottants. Au 31 décembre 2022, 5 swaps de taux d'intérêt étaient en cours dans le cadre de la préouverture d'opérations probables de dettes prévues. Les swaps de taux d'intérêts se rapportant à l'autre emprunt et à l'emprunt avec Publi-Part destiné à couvrir un montant de dette nominale de €300 millions ont été réglés en juin 2020, avec le remboursement des prêts.

Voir la note 6.13 pour obtenir un résumé des prêts en cours et leurs taux d'intérêt respectifs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de risque lié à une contrepartie, c'est-à-dire les cas où les contreparties manquent à leurs obligations envers la Société en matière de prêts, couvertures, accords et autres activités financières. La Société est exposée au risque de crédit à travers ses activités d'exploitation et de trésorerie. En ce qui concerne ses activités d'exploitation, le Groupe a mis en place une politique de crédit qui prend en compte les profils de risque de ses clients. L'exposition au risque de crédit est surveillée sur une base continue, ce qui entraîne la demande de garanties bancaires des contreparties pour certains contrats importants.

À la fin de la période de reporting, il n'y avait pas de concentrations importantes de risques de crédit. Le risque de crédit maximal est la valeur comptable de chaque actif financier, y compris les instruments financiers dérivés.

(en millions €)	Annexe	2022	2021
Dépôts à terme immédiatement exigibles		7,0	7,0
Droits à remboursement		33,7	46,2

Autres participations		0,3	0,2
Produits dérivés (Courants et Non-courants)		65,3	0,0
Autres actifs financiers (Courants et Non-courants)	(6.6)	106,3	53,4
Créances clients et autres débiteurs non courantes	(6.4)	95,0	0,0
Créances clients et autres débiteurs	(6.9)	399,1	515,7
Créance d'impôt courant	(6.10)	14,4	7,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6.11)	601,6	137,5
Charges à reporter	(6.9)	6,7	6,3
Total		1.223,1	720,1

La variation de la provision pour pertes de crédit attendues au cours de l'exercice est telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	Débiteurs douteux	Moins-value	Solde
Solde au 1er janvier 2021	3,9	(3,4)	0,5
Changement durant l'année	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2021	3,9	(3,4)	0,5
Solde au 1er janvier 2022	3,9	(3,4)	0,5
Changement durant l'année	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre 2022	3,9	(3,4)	0,5

Le Groupe considère que les sommes n'ayant pas fait l'objet de réductions de valeur et en souffrance depuis plus de 30 jours demeurent recouvrables sur la base de l'historique des paiements et d'une analyse approfondie du risque de crédit des clients, notamment les notations de crédit sous-jacentes des clients, lorsqu'elles sont disponibles. La qualité de crédit des créances clients et autres débiteurs est évaluée sur la base d'une politique de crédit.

La norme IFRS 9 exige du Groupe qu'il déprécie les actifs financiers sur la base d'une approche ECL (pertes de crédit attendues) prospective.

À compter de 2022, le Groupe applique une approche individualisée pour les créances clients, pour lesquelles il a fixé des règles visant à définir la phase de l'actif concerné aux fins de calcul des pertes de crédit attendues (ECL).

- La phase 1 couvre les actifs financiers qui ne se sont pas détériorés de manière significative depuis leur comptabilisation initiale. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 1 intervient sur une base de 12 mois,
- la phase 2 couvre les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative. Le calcul des ECL pour les actifs en phase 2 intervient sur la base de la durée de vie. La décision de faire passer un actif de la phase 1 à la phase 2 repose sur certains critères tels que :
 - o une nette dégradation de la solvabilité d'une contrepartie et/ou de sa société mère et/ou de son garant (le cas échéant),
 - o des évolutions défavorables significatives de l'environnement réglementaire,
 - o l'évolution des risques politiques ou nationaux, et
 - o tout autre aspect que le Groupe jugerait pertinent.

En ce qui concerne les actifs financiers en retard de paiement depuis plus de 30 jours, le passage en phase 2 n'est pas systématique tant que le Groupe dispose d'informations raisonnables démontrant que, même si les paiements sont échus depuis plus de 30 jours, ce retard ne représente pas une augmentation majeure du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

- La phase 3 couvre les actifs pour lesquels un défaut a déjà été constaté, par exemple :
 - o lorsqu'il existe des preuves qu'une société mère a failli à son obligation de soutien de crédit vis-à-vis de sa filiale (dans ce cas, la filiale est la contrepartie à risque du Groupe),
 - o lorsqu'une entité du Groupe a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la contrepartie pour défaut de paiement.

En ce qui concerne les actifs financiers échus depuis plus de 90 jours, la présomption peut être écartée si le Groupe dispose d'informations raisonnables qui démontrent que même si les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, il n'existe pas d'indications d'un défaut de la contrepartie.

La formule d'ECL applicable aux phases 1 et 2 est $ECL = EAD \times PD \times LGD$, où :

- pour les ECL à 12 mois, l'exposition en cas de défaut (EAD) est égale à la valeur comptable de l'actif financier, à laquelle sont appliquées la probabilité de défaut (PD) pertinente et la perte encourue en cas de défaut (LGD) ;
- pour les ECL sur la durée de vie, la méthode de calcul consiste à identifier les variations d'exposition pour chaque année, notamment le moment et le montant attendus des remboursements contractuels, puis à appliquer à chaque remboursement la PD et la LGD pertinentes, et à actualiser les chiffres obtenus. L'ECL correspond alors à la somme des chiffres actualisés ; et
- la probabilité de défaut est la probabilité de défaut sur un horizon temporel particulier (en phase 1, cet horizon temporel est de 12 mois après la période de déclaration ; en phase 2, cet horizon temporel correspond à la durée de vie entière de l'actif financier). Ces informations sont basées sur des données externes provenant d'une agence de notation reconnue. La PD dépend de l'horizon temporel et de la notation de la contrepartie.

Le Groupe utilise des notations externes si elles sont disponibles, ou une notation interne pour les principales contreparties sans notation externe.

Le groupe Elia n'a pas observé de modification dans le comportement de paiement, ni d'augmentation du nombre de mauvais débiteurs après les crises de 2021 (COVID-19) et 2022 (crise énergétique), et ne s'attend pas à un impact majeur lié à la pandémie dans les années à venir.

Par la suite, la perte en cas de défaut est calculée comme le pourcentage du montant des créances commerciales non couvertes par une garantie bancaire. L'encours total des créances commerciales couvertes par une garantie bancaire s'élève à €97,1 millions. La perte en cas de défaut est multipliée par les créances clients en suspens.

Cette approche est jugée plus pertinente que celle du portefeuille, car elle permet une meilleure évaluation du risque, notamment dans le contexte actuel de volatilité des marchés. L'impact de cette nouvelle approche n'est pas significatif. Par ailleurs, toute perte serait récupérable via les tarifs.

Le modèle s'applique aux créances commerciales, tous les autres actifs financiers n'étant pas évalués à risque de dépréciation compte tenu de leur nature (actifs réglementaires, montants recouvrables par le biais de tarifs futurs conformément aux cadres réglementaires), du profil de risque (contrepartie fiable pour les surcharges de l'État belge) ou de la méthode d'évaluation (à la juste valeur). Vous trouverez plus amples renseignements dans les différentes notes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse respecter ses obligations financières. Le Groupe limite ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie et en veillant à ce qu'il y ait toujours suffisamment de facilités de crédits disponibles.

L'objectif du Groupe est de maintenir un équilibre entre la continuité de financement et une certaine flexibilité grâce à l'utilisation de prêts bancaires, de facilités de crédit confirmées et non confirmées, de programmes de billets de trésorerie, etc. Pour les financements à moyen et long terme, le Groupe utilise des obligations. Le profil des échéances du portefeuille de dettes est étalé sur plusieurs années. La trésorerie du Groupe évalue fréquemment ses ressources de financement en tenant compte de sa propre notation financière et des conditions générales du marché.

Les émissions obligataires réalisées durant l'exercice précédent ainsi que les contrats de prêt conclus avec la BEI et d'autres banques démontrent que le Groupe dispose de différentes sources de financement.

(en millions €)			Sorties					
	Valeur nominale	Solde de clôture	de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financiers non dérivés	4.296,0	4.266,6	(4.712,8)	(710,4)	(1,1)	(88,9)	(1.350,5)	(2.561,9)
Emprunts non garantis	3.341,7	3.312,3	(3.777,9)	(70,9)	0,0	(70,8)	(1.197,7)	(2.438,5)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	392,0	392,0	(372,6)	(77,3)	(1,1)	(18,1)	(152,8)	(123,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	562,3	562,3	(562,3)	(562,3)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2021	4.296,0	4.266,6	(4.712,8)	(710,4)	(1,1)	(88,9)	(1.350,5)	(2.561,9)

(en millions €)			Sorties					
	Valeur nominale	Solde de clôture	de fonds attendues	6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Dettes financiers non dérivés	4.348,8	4.330,9	(4.704,6)	(785,4)	(1,1)	(588,5)	(1.083,5)	(2.246,2)
Emprunts non garantis	3.333,3	3.315,7	(3.711,8)	(70,8)	0,0	(570,6)	(933,6)	(2.136,8)
Prêts bancaires non garantis et intérêts courus	317,8	317,6	(295,2)	(17,0)	(1,1)	(17,9)	(149,9)	(109,4)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	697,6	697,6	(697,6)	(697,6)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total au 31 décembre 2022	4.348,8	4.330,9	(4.704,6)	(785,4)	(1,1)	(588,5)	(1.083,5)	(2.246,2)

Le détail des facilités de crédit disponibles, utilisées et non utilisées, est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions €)	Echéance	Montant disponible	Taux d'intérêts moyens	Montant utilisé	Montant non utilisé
Facilité de crédit renouvelable	12/10/2025	650,0	Euribor + 0.325%	0,0	650,0
Total		650,0		0,0	650,0

Depuis 2020, le Groupe dispose de plusieurs lignes pour garantir le financement de ses activités et amortir d'éventuelles variations de surcharges.

ACTIVITÉS DE COUVERTURE ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe est exposé à certains risques dans le cadre de ses activités courantes. Le principal risque géré via des instruments dérivés est le risque de taux d'intérêt.

Tous les instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe se rapportent à une transaction sous-jacente ou une exposition prévue, en fonction de l'impact attendu sur le compte de résultat ; et si les critères de la norme IFRS 9 sont rencontrés, le Groupe décide au cas par cas de l'application éventuelle de la comptabilité de couverture.

Instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture

Le Groupe n'avait pas d'instruments dérivés non désignés comme instruments de couverture.

Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

En 2022, le Groupe a conclu des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la précoverture des probables opérations de dettes prévues. Ces instruments avaient pour objectif de fixer le taux auquel le Groupe empruntera dans le cadre des futures émissions obligataires prévues en 2023. Cela a été réalisé au travers de 5 contrats à terme.

GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

Le Groupe gère la structure de son capital de manière à maintenir les rapports entre dettes et fonds propres liés aux activités régulées les plus proches possible du niveau recommandé défini par les cadres réglementaires concernés.

Les directives de la Société en matière de dividendes impliquent l'optimisation du versement des dividendes en tenant compte toutefois du fait que la Société a besoin d'une capacité d'autofinancement suffisante pour mener à bien sa mission légale de gestionnaire du réseau de transport, financer les futurs projets d'investissement et, d'une manière plus générale, assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

La Société offre à ses employés la possibilité de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont exclusivement réservées.

DURABILITÉ

La durabilité est au cœur de la stratégie d'Elia avec le programme ActNow qui définit les objectifs de durabilité à long terme du Groupe. Ceux-ci sont guidés par les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et ont été traduits en KPI qui sont rapportés au marché et regroupés sous les cinq dimensions suivantes : action climatique ; environnement et économie circulaire ; santé et sécurité ; diversité, équité et inclusion ; gouvernance, éthique et conformité.

En tant que moteur de la transition énergétique, Elia s'engage à aligner fermement ses activités sur la taxonomie de l'EU, un système de classification pour les activités économiques durables. Le groupe Elia a pour ce faire publié un livre blanc soulignant son éligibilité et son alignement sur la taxonomie de l'EU. Cette publication inclut la méthodologie utilisée pour l'évaluation, souligne l'implémentation par le groupe d'outils et de pratiques durables et renforce son engagement en vue de mener ses activités de façon durable. En 2022, le Groupe a également mis en place une réunion annuelle qui abordera l'intégration de la durabilité dans les processus décisionnels tels que la planification budgétaire, la planification stratégique et les processus opérationnels. ETB a nommé des coordinateurs de la conformité.

Veillez vous référer à notre rapport intégré et à notre rapport de durabilité pour de plus amples informations.

8.2. Engagements et incertitudes

ENGAGEMENTS POUR INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait un engagement de €557,9 millions (€406,9 millions en 2021) relatif à des contrats d'achat pour l'installation d'immobilisations corporelles nécessaires à l'extension du réseau.

AUTRES INCERTITUDES ET ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2022, le Groupe avait un engagement de €323,7 millions (€246,7 millions en 2021) relatif à des contrats d'achat pour les dépenses générales, l'entretien et les frais de réparation.

Depuis juin 2015, Elia est tenue de racheter à Solar Chest les certificats verts que cette dernière n'a pas pu vendre en temps voulu sur le marché. Lors de la vente aux enchères qu'elle a organisée en février 2022, Solar Chest a vendu tous les certificats verts qu'elle détenait encore à cette époque sur le marché. En septembre 2022, les activités de Solar Chest ont pris fin et l'entreprise a été dissoute.

L'obligation précitée de rachat des certificats par Elia n'a donc été appliquée dans aucun cas concret et n'est plus applicable.

En septembre 2017, Elia a vendu 2,8 millions de certificats verts à la Région wallonne (en l'occurrence à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat ou « AwAC »), générant ainsi une rentrée financière nette de €181,2 millions. Et ce, conformément au décret du 29 juin 2017 modifiant le décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat. Les certificats verts vendus par Elia peuvent être revendus progressivement par l'AwAC à partir de 2022, en tenant compte des conditions du marché relatives aux certificats verts en vigueur à ce moment-là. La législation prévoit également que les certificats verts doivent être conservés par l'AwAC pendant une période de 9 ans maximum, au terme de laquelle Elia est obligée de racheter les certificats invendus. Ces engagements de rachat n'auront aucun impact sur la performance financière d'Elia dans la mesure où le coût et les dépenses de rachat pourront être en totalité répercutés dans les tarifs pour les « surcharges ». La législation a été complétée en 2021 par de nouvelles dispositions qui permettent au Gouvernement de décider, après consultation du GRT, de la revente progressive à Elia de certaines quantités de certificats verts détenus par l'AwAC.

En novembre 2018, Elia a vendu un surcroît de certificats verts pour €0,7 million à la Région wallonne (en l'occurrence à l'AwAC), générant ainsi une rentrée financière nette de €43,3 millions. Comme pour la transaction effectuée en septembre 2017, Elia pourrait être amenée à racheter une partie des certificats vendus à partir de 2023. Tout rachat sera répercuté dans les tarifs pour surcharges. Il n'y a pas eu d'opérations de vente de certificats verts à l'AwAC en 2019, 2020, 2021 ou 2022. Compte tenu (i) de l'état du marché wallon des certificats verts et (ii) des montants effectivement disponibles suite à l'application de la surcharge en 2022, le Gouvernement wallon a décidé de demander à Elia de racheter les certificats détenus par l'AwAC pour un montant de €45,5 millions.

8.3. Parties liées

ENTITÉS DE CONTRÔLE

L'actionnaire principal d'Elia Transmission Belgium est Elia Group SA. Hormis le versement du dividende annuel et l'augmentation de capital (voir la note 6.12), aucune transaction majeure n'est intervenue avec l'actionnaire principal en 2022.

La structure de l'actionnariat du Groupe est précisée dans la note 7.

TRANSACTIONS AVEC DES MEMBRES CLÉS DE LA DIRECTION

Les membres clés de la direction incluent le conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium et son comité de direction. Tous deux exercent une influence notable sur l'ensemble du Groupe.

Les membres du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium ne sont pas des employés du Groupe. La rémunération de leur mandat est détaillée dans la déclaration de gouvernance d'entreprise qui figure dans le présent rapport annuel.

Les autres membres clés de la direction ont le statut d'employé. Les noms des membres clés de la direction sont repris dans le rapport de gouvernance d'entreprise. Les éléments de leur rémunération sont détaillés ci-après.

Les principaux dirigeants n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, de prêts spéciaux ou d'autres avances du Groupe au cours de l'exercice.

(en millions €)	2022	2021
Avantages du personnel à courte terme	3,4	2,8
Rémunération de base	2,2	2,0
Rémunération variable	1,2	0,8
Avantages postérieurs à l'emploi	1,1	1,0
Autre rémunération variable	0,3	0,2
Rémunération totale du key management	4,8	4,1
Nombre de personnes	7	7
Rémunération brute moyenne par personne	0,7	0,6
Nombre d'actions	15.159	17.910

TRANSACTIONS AVEC LES JOINT-VENTURES ET LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées dans la consolidation et ne sont par conséquent pas comptabilisées dans la présente note.

Les transactions avec les joint-ventures et les sociétés associées (telles que définies dans la note 7) n'ont pas été éliminées ; les détails de ces transactions apparaissent ci-dessous :

(en millions €)	2022	2021
Transactions avec entreprises associées	(4,0)	(3,1)
Ventes de marchandises	1,6	0,1
Achats de marchandises	(5,6)	(3,1)
Postes bilan avec entreprises associées	(0,4)	(0,7)
Créances commerciales	(0,4)	(0,7)
Dettes commerciales	0,0	(0,1)

En 2022, les entités du Groupe menaient des transactions avec Nemo Link Ltd et Coreso SA. La vente de marchandises se rapporte à des services d'entreprise (accords de niveaux de service) rendus par Elia à Nemo Link Ltd et Coreso SA/NV. Nemo Link Ltd loue également un bâtiment (Herdersbrug) d'Elia Asset SA (voir aussi la note 6.19). Les achats de marchandises ont principalement trait à des services rendus par Coreso SA au Groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Groupe n'a pas réalisé de transactions avec son actionnaire en 2021 et 2022.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le comité de direction d'Elia a également évalué si des transactions ont été réalisées avec des entités dans lesquelles ses membres ou ceux du conseil d'administration exercent une influence significative (par exemple : des positions de CEO, CFO, vice-présidents du comité de direction, etc.).

Il y a eu quelques transactions importantes en 2022 sur lesquelles les principaux dirigeants du Groupe ont une influence majeure. Toutes ces transactions ont été menées dans le cadre habituel des activités d'Elia. La valeur totale des ventes réalisées s'élevait à €0,5 million, et concernait des contrats de vente régulés à un prix qui avait été prédéfini par le régulateur. La valeur totale des dépenses a atteint €0,3 million. Au 31 décembre 2022, il n'y avait pas de positions de créances clients en cours ni de positions de dettes commerciales en cours avec des parties liées.

8.4. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement important à signaler depuis le 31 décembre 2022.

8.5. Divers

Impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

En date du 30 décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont signé un accord de commerce et de coopération qui détermine les règles applicables à la future coopération entre les deux parties après le 1^{er} janvier 2021 (date officielle à laquelle le Royaume-Uni a quitté l'UE). En vertu de cet accord, le Royaume-Uni est sorti du Marché intérieur de l'énergie (MIE).

Deux ans après le Brexit, aucun impact sur les activités de Nemo Link Ltd. ne se fait ressentir ; Nemo Link est resté en activité comme auparavant. La rentabilité de l'investissement est également resté en grande partie inaltérée grâce au mécanisme de plafond et de plancher (voir la note 9.2), qui confère une certitude pour les flux de trésorerie de la Société sur une période de 25 ans. Il n'y a pas de prélèvement à l'importation sur le transport d'électricité.

Hormis les risques identifiés ci-dessus, le Brexit a un effet très limité sur les états financiers consolidés.

L'impact de la guerre en Ukraine

Compte tenu de la nature et de la situation géographique de ses opérations et du fait que le groupe Elia n'a actuellement aucune activité en Russie, en Ukraine ou avec des sociétés russes, le Groupe ne déplore pas d'impact direct du conflit ukrainien sur ses activités. Cependant, de fortes pressions sont exercées au niveau européen pour réduire la dépendance vis-à-vis du gaz et des combustibles fossiles russes. Ainsi, le Groupe observe une volonté des autorités belges d'accélérer la transition énergétique et les plans d'investissement associés.

8.6. Services fournis par les commissaires

L'assemblée générale des actionnaires a désigné comme collège des commissaires BDO Réviseurs d'entreprises SRL (représentée par M. Felix Frank) et EY Réviseurs d'Entreprises SRL (représenté par M. Paul Eelen) pour l'audit des états financiers consolidés d'Elia Transmission Belgium SA, et pour l'audit des états financiers statutaires d'Elia Transmission Belgium SA, Elia Asset SA et Elia Engineering SA. BDO Réviseurs d'entreprises SRL et EY Réviseurs d'Entreprises SRL sont également commissaires aux comptes de Coreso SA.

Le tableau suivant présente les honoraires du collège des commissaires et de leurs associés concernant les services prestés pour l'exercice financier 2022 :

en €	Belgique
Audit statutaire et revue du compte annuel consolidé et de la société-mère	174.796
Services non-audit, dont:	230.934
<i>Services liés aux obligations légales et réglementaires</i>	68.825
<i>Autres services audit</i>	92.950
<i>Services fiscaux</i>	69.159
Total	405.730

9. CADRE RÉGULATOIRE ET TARIFS

9.1. Cadre réglementaire en Belgique

9.1.1. Législation fédérale

La Loi Électricité constitue le socle général et reprend les principes fondamentaux du cadre réglementaire applicable aux activités d'Elia en tant que gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Belgique.

Cette loi a été modifiée en profondeur le 8 janvier 2012 par la transposition au niveau fédéral du 3e paquet de directives européennes.

Par ces changements, la Loi Électricité :

- renforce la dissociation des activités de transport des activités de production, de distribution et de fourniture ;
- précise plus en détail les règles d'exploitation et d'accès au réseau de transport d'électricité ;
- redéfinit la mission légale du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en l'élargissant principalement aux espaces marins sur lesquels la Belgique peut exercer sa juridiction ; et
- renforce les tâches de l'autorité de régulation, en particulier en ce qui concerne la détermination des tarifs de transport.

Plusieurs arrêtés royaux précisent le cadre réglementaire applicable au gestionnaire de réseau de transport, en particulier l'arrêté royal Règlement technique fédéral. De même, les décisions adoptées par la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) complètent ces dispositions pour former le cadre réglementaire dans lequel Elia opère au niveau fédéral.

9.1.2. Législations régionales

Les trois régions belges sont notamment responsables du transport local de l'électricité sur leur territoire respectif au travers de réseaux présentant une tension égale ou inférieure à 70 kV. Si les régulateurs régionaux sont compétents pour les volets non tarifaires de la régulation du réseau de transport local, la fixation et le contrôle des tarifs relèvent de la compétence fédérale.

La Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont elles aussi transposé dans leurs cadres législatifs les dispositions du troisième paquet européen qui les concernent. Les décrets régionaux sont complétés par plusieurs autres réglementations en matière d'obligations de service public, d'énergies renouvelables et de procédures d'autorisation pour les fournisseurs.

9.1.3. Organes de régulation

Comme requis par la législation de l'Union européenne, le marché belge de l'électricité est surveillé et contrôlé par des régulateurs indépendants.

RÉGULATEUR FÉDÉRAL

La CREG est l'organe de régulation fédéral et ses compétences par rapport à Elia comprennent, entre autres :

- l'approbation des conditions standardisées des trois principaux contrats utilisés par la Société au niveau fédéral : le contrat de raccordement, le contrat d'accès et le contrat ARP ;
- l'approbation du système d'allocation de capacité utilisé aux frontières entre les parts octroyées à la Belgique et à ses voisins ;
- l'approbation de la nomination des membres indépendants du conseil d'administration ;
- la détermination de la méthodologie tarifaire à respecter par le gestionnaire de réseau pour le calcul des différents tarifs applicables aux utilisateurs de réseau ;
- la délivrance d'une certification destinée à s'assurer que le gestionnaire de réseau est bien propriétaire des infrastructures qu'il gère et répond aux exigences d'indépendance réglementaires vis-à-vis des producteurs et fournisseurs.

RÉGULATEURS RÉGIONAUX

L'exploitation de réseaux d'électricité d'une tension inférieure ou égale à 70 kV relève de la compétence des régulateurs régionaux. Chacun d'eux peut exiger de tout gestionnaire de réseau (y compris d'Elia si elle opère sur une partie concernée du réseau) de se conformer à toutes les dispositions spécifiques du règlement régional de l'électricité, sous peine d'amendes administratives ou d'autres sanctions. Les régulateurs régionaux n'ont cependant pas de pouvoir en ce qui concerne la fixation des tarifs pour les réseaux ayant une fonction de transport d'électricité, la tarification relevant de la compétence exclusive de la CREG pour ces réseaux.

9.1.4. Tarification

Une nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur début 2020. Cette méthodologie est de nouveau applicable pour une durée de quatre ans (2020-2023).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE

Le 28 juin 2018, la CREG a pris une décision fixant les méthodes de calcul tarifaire pour le système de transport d'électricité (en ce compris le système offshore) et les réseaux électriques ayant une fonction de transport au cours de la période tarifaire 2020-2023 (Décision (Z)1109/10). Cette méthodologie pose le cadre général selon lequel les tarifs de transport sont fixés pour ces quatre années. Elia a préparé sa proposition pour la période tarifaire débutant le 1^{er} janvier 2020 sur la base de la méthodologie décrite ci-dessous. Cette proposition a été approuvée par la CREG le 7 novembre 2019 (Décision (B)658E/62).

RÉGLEMENTATION TARIFAIRE APPLICABLE EN BELGIQUE

Elia, en tant que gestionnaire de réseaux ayant une fonction de transport (couvrant le réseau de transport et les réseaux de transport locaux et régionaux situés en Belgique), tire la majeure partie de ses revenus des tarifs régulés qui sont facturés pour l'utilisation de ces réseaux (recettes tarifaires) et qui font l'objet d'une approbation préalable par la CREG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les mécanismes de régulation tarifaire mis en place prévoient la fixation de tarifs approuvés, sauf circonstances particulières, pour des périodes de quatre ans.

Le mécanisme tarifaire repose sur les montants comptabilisés selon les règles comptables belges (BE GAAP). Les tarifs sont déterminés sur la base des coûts budgétisés, diminués d'un certain nombre de produits non tarifaires. Ces coûts sont ensuite divisés à la fois sur la base d'une estimation des volumes d'électricité prélevée du réseau et, pour certains coûts, sur la base des volumes estimés d'électricité injectée dans le réseau, conformément aux dispositions prévues dans la méthodologie tarifaire établie par la CREG.

Parmi les coûts pris en considération figurent la valeur prévisionnelle de la rémunération autorisée des capitaux investis, une estimation des montants alloués à Elia sous forme d'incitants à la performance ainsi que les valeurs prévisionnelles des différentes catégories de dépenses. Ces dépenses sont classifiées en 3 groupes : les coûts dits « gérables », pour lesquels Elia est incitée financièrement à l'amélioration de l'efficacité ; les coûts « non gérables » sur lesquels Elia n'exerce aucune influence et dont les écarts par rapport au budget sont intégralement affectés au calcul des tarifs futurs ; les coûts « influençables » sur lesquels une règle hybride s'applique (voir plus loin « Coûts et revenus gérables et non gérables et coûts influençables »).

RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE

La rémunération équitable est le rendement du capital investi dans le réseau basé sur le modèle de détermination des prix des actifs du capital (« CAPM », ou Capital Asset Pricing Model). Cette rémunération est établie en référence à la valeur annuelle moyenne de la base d'actifs régulés (Regulated Asset base – RAB), qui est calculée sur une base annuelle, en tenant compte des nouveaux investissements, des désinvestissements, des amortissements et de la variation du besoin en fonds de roulement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la formule a évolué par rapport à la méthodologie tarifaire précédente en ce qui concerne le niveau de levier et le taux d'intérêt OLO pour les investissements sans risque : (i) le levier réglementaire a été augmenté de 33% à 40%, et (ii) l'OLO a été fixé à 2,4% pour la période 2020-2023, plutôt que de prendre la moyenne de l'année. En cas d'évolution majeure et inopinée de la situation macroéconomique et/ou des conditions de marché en Belgique, la CREG et Elia peuvent convenir de modifier le taux d'OLO fixé.

La formule pour calculer la rémunération équitable est la suivante :

A : $[S \text{ (si inférieur ou égal à 40\%)} \times \text{RAB moyenne} \times [(1 + \alpha) \times ((\text{OLO} (n) + (\beta \times \text{prime de risque})))]]$
plus

B : $[(S \text{ (si supérieur à 40\%)} - 40\% \times \text{RAB moyenne} \times (\text{OLO} (n) + 70 \text{ points de base})]$

Où :

- OLO (n) a été fixé à 2,4% et n'est plus le taux moyen des obligations linéaires belges à dix ans pour l'année en question (susceptible d'être modifié en cas d'accord entre la CREG et l'émetteur comme exposé ci-avant) ;
- $RAB(n) = RAB(n-1) + \text{investissements}(n) - \text{amortissements}(n) - \text{désinvestissements}(n) - \text{mise hors service}(n) \pm \text{variation des besoins en fonds de roulement}$;
- S = rapport entre la moyenne des fonds propres consolidés et des réserves/moyenne RAB, conformément aux GAAP belges ;
- Alpha (α) = la prime d'illiquidité fixée à 10% ;
- Bêta (β) = calculé sur une période historique de trois ans, en tenant compte des informations disponibles sur le cours de l'action de l'émetteur durant cette période, comparé à l'indice BEL 20 sur la même période. La valeur du bêta ne peut être inférieure à 0,53 ;
- La prime de risque se maintient à 3,5% ;
- En ce qui concerne A : le taux de rémunération (en %), tel que défini par la CREG pour l'année « n », est égal à la somme du taux sans risque, c'est-à-dire le taux moyen sur l'année n en question des obligations linéaires belges à dix ans (OLO(n)), et d'une prime pour le risque du marché des actions, pondérée par le facteur bêta applicable. La régulation tarifaire fixe la prime de risque à 3,5%. La CREG encourage Elia à garder son capital et ses réserves réels aussi proches que possible de 40%, ce rapport étant utilisé pour calculer une valeur de référence du capital et des réserves ; et
- En ce qui concerne B : si le capital et les réserves effectives d'Elia sont supérieurs au capital et aux réserves de référence, le montant excédentaire est équilibré par le biais d'un taux réduit de rémunération, en vertu de la formule suivante : $[(OLO(n) + 70 \text{ points de base})]$.
- Les actifs associés au MOG sont liés à la RABMOG, pour laquelle la rémunération d'une prime s'applique en plus de ce qui précède. Ceci se fonde sur la formule suivante : $[S (\text{inférieur ou égal à } 40\%) \times \text{moyenne RABMOG} \times 1,4\%]$.

Coûts et revenus non gérables

Cette catégorie de coûts et de revenus qui ne relèvent pas du contrôle direct d'Elia n'est pas sujette aux mécanismes incitatifs de la CREG et fait partie intégrante des coûts et revenus utilisés pour déterminer les tarifs. Les tarifs sont fixés sur la base de valeurs prévisionnelles pour ces coûts et revenus et la différence par rapport aux valeurs réelles est affectée ex post au calcul des tarifs de la période suivante.

Les coûts non gérables les plus importants sont les éléments suivants : les amortissements d'immobilisations corporelles, les services auxiliaires (à l'exception des coûts liés à la réservation des services auxiliaires, hors black start, qui sont considérés comme des « coûts influençables »), les coûts liés aux déplacements de lignes imposés par une autorité publique et les impôts, partiellement compensés par les revenus des activités non tarifées (par exemple les revenus de congestions - transfrontalières). Dans cette nouvelle période tarifaire, certains coûts exceptionnels spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) ont été ajoutés à la liste des coûts non gérables. Cela inclut également les charges financières et les revenus financiers pour lesquels le principe de la dette intégrée a été confirmé. En conséquence, tous les coûts financiers encourus et raisonnables relatifs à la dette de financement sont inclus dans les tarifs.

Coûts et revenus gérables

Les coûts et revenus sur lesquels Elia exerce un contrôle direct sont sujets à un mécanisme de régulation incitative, ce qui signifie qu'ils sont soumis à une règle de partage de productivité et d'amélioration de l'efficacité qui peut survenir durant la période tarifaire. Le facteur de partage est de 50%. Par conséquent, le groupe Elia est encouragé à contrôler une catégorie définie de ses coûts et revenus. Toute économie par rapport au budget (ajusté) autorisé a une incidence positive de 50% du montant (avant impôt) sur le résultat net d'Elia et, en conséquence, tout dépassement du budget a une incidence négative sur son résultat. Aucune modification n'a été apportée par rapport à l'ancienne méthodologie tarifaire, sauf pour certains coûts non récurrents mais gérables spécifiques aux actifs offshore (par ex. le MOG) qui peuvent être ajoutés à l'autorisation de coûts pour une période tarifaire donnée.

Coûts influençables

Les coûts liés à la réservation de services auxiliaires, hors black start, et les coûts de l'énergie pour compenser les pertes de réseau, sont qualifiés de coûts influençables, ce qui signifie que les gains d'efficacité créent un incitant positif, dans la mesure où ils ne sont pas causés par une certaine liste de facteurs externes. 20% de la différence entre les dépenses de l'année A-1 et A constituent un bénéfice (avant impôt) pour Elia, avec un plafond de +€6 millions. Pour chacune des deux catégories de coûts influençables (réserves de puissance et pertes de réseau), l'incitant ne peut être inférieur à €0.

Autres incitants

Le tarif prédéfini par le régulateur inclut, en plus de la rémunération équitable, tous les incitants ci-dessous. Si, comme l'exige le régulateur, Elia n'atteignait pas les objectifs fixés pour ces incitants, le montant qui lui est octroyé serait réduit. L'impact se reflète dans les

revenus différés qui généreront de futures réductions tarifaires – voir la description du mécanisme régulateur de décompte ci-dessous (montant avant impôt).

- Intégration du marché** : Cette incitation se compose de trois éléments du cadre réglementaire précédent : (i) augmentation de la capacité d'importation, (ii) augmentation du bien-être du marché en raison du couplage du marché et (iii) participations financières. Seul l'incitation lié aux participations financières est conservé. L'incitation lié au « market welfare » disparaît, alors que celui lié à la capacité d'importation est remplacé par un incitation poursuivant un objectif similaire (augmentation de la capacité d'échanges commerciaux transfrontaliers), mais avec une méthode d'évaluation assez différente. En outre, un nouvel incitation est créé concernant la mise en service en temps opportun de projets d'investissement contribuant à une intégration du marché. Ces incitations peuvent contribuer positivement au bénéfice d'Elia (de €0 à €16 millions pour la capacité transfrontalière et de €0 à €7 millions pour la mise en service en temps opportun). Le bénéfice (dividendes et plus-values) résultant des participations financières dans d'autres sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB, est réparti comme suit : 40% sont alloués aux futures réductions tarifaires et 60% aux bénéfices d'Elia.
- Programme d'investissement** : Cet incitation est élargi et se définit comme suit : (i) si l'average interruption time (« AIT ») atteint une cible prédéfinie par la CREG, le résultat net d'Elia (avant impôt) pourrait être impacté positivement avec un maximum de €4,8 millions, (ii) si la disponibilité du MOG est conforme au niveau défini par la CREG, l'incitation peut contribuer au résultat d'Elia dans une fourchette variant entre €0 et €2,53 millions et (iii) Elia pourrait gagner entre €0 à €2 millions si le portefeuille d'investissements de maintien et de redéploiement prédéfini est réalisé en temps opportun et dans le respect du budget.
- Innovation et subventions** : le contenu et la rémunération de cet incitation ont été modifiés et couvrent (i) la réalisation de projets innovants qui pourraient voir Elia gagner entre €0 et €3,7 millions (avant impôt) et (ii) les subsides octroyés pour des projets innovants qui pourraient avoir une incidence sur son bénéfice (à concurrence d'un maximum de €0 à €1 million).
- Qualité des services liés à la clientèle** : Cet incitation est élargi et est lié à trois incitations particuliers : (i) le niveau de satisfaction client lié à la mise en place de nouveaux raccordements au réseau pouvant générer un bénéfice pour Elia de €0 à €1,35 million, (ii) le niveau de satisfaction client pour l'ensemble de la clientèle qui contribuerait à hauteur de €0 à €2,53 millions au bénéfice d'Elia et (iii) la qualité des données qu'Elia publie régulièrement, pouvant générer une rémunération de €0 à €5 millions.
- Amélioration du système d'équilibrage** : cet incitation est similaire à l'incitation discrétionnaire dans le cadre réglementaire antérieur par le biais duquel Elia est récompensé si certains projets liés à l'équilibrage du système tel que défini par la CREG sont réalisés. Cet incitation peut générer un bénéfice compris entre €0 et €2,5 millions (avant impôt).

Cadre réglementaire pour le réseau modulaire offshore

La CREG a modifié la méthodologie tarifaire 2016-2019 pour créer des règles spécifiques applicables à l'investissement dans le réseau modulaire offshore. Une consultation formelle entre la CREG et l'émetteur a eu lieu pendant les premières semaines de 2018, et la CREG a pris une décision le 6 décembre 2018 concernant les nouveaux paramètres à introduire dans la méthodologie tarifaire. Les principales caractéristiques desdits paramètres sont (i) une prime de risque spécifique à appliquer à cet investissement (résultant en un rendement net supplémentaire d'1,4%), (ii) un taux d'amortissement spécial applicable aux actifs du MOG (réseau modulaire offshore), (iii) certains coûts spécifiques au MOG à classer différemment des coûts relatifs aux activités terrestres, (iv) le niveau des coûts à définir sur la base des caractéristiques des actifs du MOG et (v) des incitations dédiés, liés à la disponibilité des actifs offshore. Pour la période tarifaire 2020-2023, le cadre réglementaire pour le MOG a été inclus dans la méthodologie tarifaire en se basant sur les caractéristiques décrites ci-dessus, à l'exception de la prime de risque qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2020 sur le ratio cible capitaux propres/dette de 40/60.

Compte de report réglementaire : écarts par rapport aux valeurs budgétées

Sur une base annuelle, des différences peuvent apparaître entre les volumes d'électricité réellement transportés et les volumes budgétés. Si les volumes transportés sont supérieurs (ou inférieurs) à ceux prévus, l'écart est comptabilisé sur un compte de régularisation au cours de l'année de survenance. Ces écarts par rapport aux valeurs budgétées (dette réglementaire ou créance réglementaire) sont cumulés et seront pris en compte lors de la fixation des tarifs pour la période tarifaire suivante. Indépendamment des écarts entre les paramètres prévisionnels pour la tarification (Rémunération équitable, Éléments non gérables, Éléments gérables, Coûts influençables, Composants d'incitations, Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées) et les coûts effectivement encourus ou les revenus liés à ces paramètres, c'est la CREG qui détermine chaque année en dernier ressort si les coûts/revenus sont suffisamment raisonnables pour être supportés par les tarifs. Cette décision peut entraîner le rejet des éléments engagés. Si des éléments engagés sont rejetés, le montant concerné n'entrera pas en ligne de compte pour la définition des tarifs de la période suivante. Elia peut certes demander la révision judiciaire d'une telle décision, mais si cette révision judiciaire était infructueuse, un rejet pourrait bien avoir un impact négatif global sur les finances d'Elia.

Allocation des coûts et revenus entre les activités régulées et non régulées

La méthodologie tarifaire pour 2020-2023 contient un mécanisme permettant à Elia de développer des activités en dehors du cadre régulé belge et dont les coûts ne sont pas couverts par les tarifs de réseau en Belgique. Cette méthodologie met en place un mécanisme permettant de s'assurer que l'impact des participations financières d'Elia dans des sociétés qui ne sont pas considérées par la CREG comme faisant partie de la RAB (telles que la participation à des activités régulées ou non régulées en dehors de la Belgique) soit neutre pour les utilisateurs de réseau belges.

Obligations de service public

Dans le cadre de son rôle de GRT, Elia est soumise à diverses obligations de service public imposées par le gouvernement et/ou des mécanismes de régulation. Les autorités publiques/mécanismes de régulation identifient les obligations de service public dans divers domaines (comme la promotion de l'énergie renouvelable, les certificats verts, les réserves stratégiques, l'aide sociale, la redevance pour occupation du domaine public, les passifs offshore) auxquelles les GRT doivent satisfaire. Les coûts encourus par les GRT pour s'acquitter de ces obligations sont entièrement couverts par les « surcharges » tarifaires approuvées par le régulateur. Les montants impayés sont comptabilisés en surcharges (voir note 6.9 pour les autres débiteurs et la note 6.17 pour les autres créditeurs).

9.2. Cadre réglementaire pour l'interconnexion Nemo Link

Les principales caractéristiques du cadre réglementaire de Nemo Link Ltd peuvent être résumées comme suit :

- Un cadre réglementaire spécifique est applicable à la ligne d'interconnexion Nemo Link depuis sa date de prise d'effet. Ce cadre fait partie de la nouvelle méthodologie tarifaire publiée le 18 décembre 2014 par la CREG et mise à jour le 5 mars 2020 (niveaux plafond et plancher finaux). Le régime du plafond et du plancher est un régime fondé sur les revenus, assorti d'une période de 25 ans. Les régulateurs nationaux du Royaume-Uni et de Belgique (respectivement l'OFGEM et la CREG) ont déterminé les niveaux plafond et plancher ex ante, et ces niveaux resteront en grande partie fixés (en termes réels) pendant la durée du régime. Les investisseurs auront donc une certitude concernant le cadre réglementaire pendant la durée de vie de la ligne d'interconnexion.
- Le régime des plafonds et planchers est applicable depuis le 30 janvier 2019. Tous les cinq ans, les régulateurs examineront les revenus cumulés de l'interconnexion (nets de tous frais liés au marché) durant la période en question par rapport aux niveaux plafond et plancher cumulés, afin de déterminer si le niveau à prendre en considération est le plafond ou le plancher. Tout revenu qui dépasse le plafond sera restitué au GRT au Royaume-Uni (« National Electricity Transmission System Operator » ou « NETSO ») et au GRT en Belgique dans le cadre d'une répartition 50/50. Les GRT réduiront alors les frais de réseau pour les utilisateurs dans leur pays respectif. Si le revenu descend en dessous du plancher, les propriétaires de la ligne d'interconnexion seront indemnisés par les GRT, qui récupéreront leurs coûts par le biais de frais de réseau. National Grid joue le rôle de NETSO au Royaume-Uni et l'émetteur, celui de GRT en Belgique.
- Chaque période de cinq ans est examinée séparément. Les ajustements des niveaux plafond et plancher au cours d'une période n'affectent pas les ajustements des périodes ultérieures, et le total des revenus obtenus au cours d'une période n'entre pas en ligne de compte pour les périodes ultérieures.
- La tarification de haut niveau est structurée comme suit :

Durée du régime	25 ans
Niveaux plafond et plancher	Les niveaux sont établis au début du régime et demeurent fixes en termes réels pendant 25 ans à compter de la prise d'effet. Sur la base de l'application de paramètres mécaniques à la rentabilité : un benchmarking lié au coût de la dette était appliqué aux coûts pour déterminer le plancher, et un benchmarking lié au rendement des actions a permis de déterminer le plafond.
Période d'évaluation (afin de déterminer si les revenus de l'interconnexion sont supérieurs/inférieurs au plafond/plancher)	Tous les cinq ans, avec des ajustements en cours de période si nécessaire et justifié par l'opérateur. Ces ajustements permettront aux opérateurs de récupérer un revenu durant la période d'évaluation si le revenu est inférieur au plancher (ou supérieur au plafond) mais resteront sujets à une rectification au terme des cinq ans d'évaluation.

Mécanisme

Si les revenus sont compris entre le plafond et le plancher à la fin de la période de cinq ans, aucun ajustement n'est nécessaire. Le revenu supérieur au plafond est restitué aux clients finaux, et tout déficit de revenu en dessous du plancher requiert un paiement des utilisateurs du réseau (par le biais de frais de réseau).

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES RELATIF AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
The Corporate Village
Da Vincilaan 9 – Box E.6
Elsinore Building
B-1930 ZAVENTEM

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
De Kleetlaan 2
B-1831 DIEGEM

Rapport du Collège des commissaires à l'assemblée générale de Elia Transmission Belgium SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Elia Transmission Belgium SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que collège des commissaires par l'assemblée générale du 19 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de collège des commissaires vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe a été exercé durant 4 exercices consécutifs pour EY Réviseurs d'Entreprises SRL et durant 3 exercices consécutifs pour BDO Réviseurs d'Entreprises SRL.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé et résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 8.092,1 millions et l'état consolidé du résultat net se solde par un bénéfice de la période de € 191,9 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement

décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours.

Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat de la période

Description

Comme exposé à l'annexe 3.3.17. 'Comptes de report réglementaires', 6.20 'Charges à imputer et produits à reporter' et 9.1.4 'Tarification', le résultat net est déterminé en application des méthodes de calcul arrêtées par le régulateur fédéral belge - la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (« CREG ») (ci-après le « mécanisme tarifaire »).

**Rapport du Collège des commissaires du 13 avril 2023 sur les comptes consolidés
de Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 (suite)**

Ce mécanisme tarifaire s'appuie sur des méthodes de calcul complexes et nécessitant l'utilisation de paramètres (le facteur Beta de l'action Elia, le rendement des fonds propres,...) et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés, les fonds propres régulés, les investissements, les subsides reçus).

Le mécanisme tarifaire distingue également les charges et les produits en fonction du caractère contrôlable de ceux-ci. Les déviations des charges et produits régulés qualifiés de non contrôlables sont totalement répercutées dans les tarifications futures. Les éléments qualifiés de contrôlables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations, à la hausse ou à la baisse, sont partiellement attribuées aux actionnaires.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent une appréciation par la direction, plus particulièrement quant à l'utilisation de données comptables correctes, de données opérationnelles ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables et opérationnelles incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé relatifs au calcul du résultat net, en ce compris ceux relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ce calcul, incluant les contrôles de revue par la Direction ;
- Evaluation du caractère approprié et consistant de la classification des charges et produits par nature (contrôlables et non contrôlables), tels que décrits dans le mécanisme tarifaire ;
- Re-calcul indépendant du résultat net en fonction de la documentation tant interne qu'externe, et en appliquant les formules décrites dans le mécanisme tarifaire ;
- Prise de connaissance et évaluation des conséquences comptables des communications et décisions prises par la CREG ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 3.3.17, 6.20 et 9.1.4 aux comptes consolidés.

Capitalisation des immobilisations corporelles

Description

Compte tenu de l'évolution actuelle de l'environnement énergétique électrique vers une production d'énergie verte, le Groupe investit significativement dans plusieurs projets en cours visant à la connexion de ces nouveaux sites de production à son réseau. Le respect du calendrier et du budget de ces projets constituent l'un des éléments clé des objectifs de performance de la Direction, tels que déterminés par le Conseil d'Administration. L'avancement de ces projets liés au réseau est un indicateur de performance clé tout aussi important pour les investisseurs que l'entretien et l'expansion du réseau ne sont des facteurs clé du rendement de leur investissement. C'est également un élément important de l'appréciation quantitative et qualitative pour les régulateurs. Ceci est plus amplement exposé à la note 6.1 'Immobilisations corporelles' des comptes consolidés et à la note 4 'Reporting par segment opérationnel'.

Ces actifs sont repris à la rubrique 'Immobilisations corporelles' pour un montant d'acquisition d'€ 403,2 millions en 2022 et une valeur nette comptable d'€ 4.785,3 millions au 31 décembre 2022, soit 59,1% du total des actifs du Groupe.

Selon les principes comptables arrêtés par le Groupe, tous les coûts d'entretien sont considérés comme des dépenses opérationnelles ('OPEX') et tous les nouveaux projets ou investissements de remplacement sont considérés comme des investissements immobilisés ('CAPEX'). Etant donné que des projets liés au réseau peuvent inclure aussi bien de l'entretien que des investissements, la classification, soit comme OPEX ou comme CAPEX, nécessite une appréciation de la Direction. Etant donné cette appréciation, l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs, et la pertinence pour les utilisateurs des états financiers, tout comme la prééminence dans la communication du Groupe, aussi bien dans ses communiqués de presse que dans les présentations aux investisseurs de l'évolution des nouveaux projets, ceci est considéré comme un point clé de l'audit.

**Rapport du Collège des commissaires du 13 avril 2023 sur les comptes consolidés
de Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos
le 31 décembre 2022 (suite)**

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clé, incluant les contrôles de revue par la Direction, portant sur (i) les autorisations adéquates de capitalisation, (ii) le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, (iii) la classification des dépenses soit en CAPEX ou en OPEX ;
- Evaluation des contrôles applicatifs IT pertinents, avec l'implication de nos spécialistes informatiques ;
- Exécution de procédure analytique portant sur les CAPEX et OPEX par comparaison des données de l'année aux données budgétaires, telles qu'approuvées par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, y compris les projets, en évaluant d'une part le respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du groupe, et d'autre part l'allocation de ces CAPEX aux projets concernés, en ce compris l'évaluation de l'appréciation par la Direction dans l'hypothèse de projets comprenant aussi bien de l'entretien que des investissements ;
- Evaluation du caractère adéquat des annexes 4 et 6.1 aux comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe

d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures

Rapport du Collège des commissaires du 13 avril 2023 sur les comptes consolidés de Elia Transmission Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (suite)

- d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
 - nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
 - nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.
- Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.
- Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Collège des commissaires

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés dans le chapitre Rapport de durabilité. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le cadre de référence international reconnu Global Reporting Initiative Standards (« GRI »).

Conformément à l'article 3:80 §1, 1er alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux GRI précités.

Mentions relatives à l'indépendance

Nous et nos réseaux n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes aux comptes consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel disponible au portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) d'Elia Transmission Belgium SA au 31 décembre 2021 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

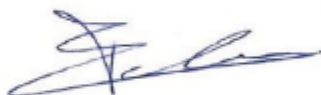
Autres mention

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 13 avril 2023

Le Collège des commissaires

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Paul Eelen*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par



Felix Fank*
Partner
*Agissant au nom d'une SRL

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE

Des extraits des comptes annuels statutaires d'Elia Transmission Belgium SA, établis conformément aux normes comptables belges, sont présentés de façon sommaire ci-après.

Conformément à la législation belge sur les sociétés, les comptes annuels complets, le rapport de gestion et le rapport du collège des commissaires doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents seront également publiés sur le site web d'Elia et peuvent être obtenus sur demande adressée à Elia Transmission Belgium SA, boulevard de l'Empereur 20, 1000 Bruxelles, Belgique. Le collège des commissaires a émis une opinion sans réserve.

Bilan financier après répartition du bénéfice

ACTIF (en millions €)	2022	2021
ACTIFS IMMOBILISÉS	3.599,4	3.623,8
Immobilisations incorporelles	25,8	15,0
Immobilisations corporelles	38,9	20,5
Immobilisations financières	3.534,7	3.588,3
Entreprises liées	3.304,2	3.304,2
Participations	3.304,2	3.304,2
Autres actifs financiers	230,5	284,1
Participations	230,1	283,9
Autres participations	0,4	0,2
ACTIFS CIRCULANTS	3.781,2	3.201,8
Créances à plus d'un an	2.250,0	2.250,0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0,6	0,4
Commandes en cours d'exécution	0,6	0,4
Créances à un an au plus	936,8	819,9
Créances commerciales	324,5	441,6
Autres créances	612,3	378,3
Valeurs disponibles	552,2	90,2
Comptes de régularisation	41,6	41,4
TOTAL DE L'ACTIF	7.380,5	6.825,6
PASSIF (en millions €)	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	2.548,9	2.269,9
Capital	2.265,4	2.061,3
Capital souscrit	2.265,4	2.061,3
Primes d'émission	91,0	0,0
Réserves	116,5	49,7
Réserve légale	21,2	13,0
Réserves immunisées	5,0	3,0
Réserves disponibles	90,3	33,7
Bénéfice reporté	76,0	158,9
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	0,7	0,4

Provisions pour risques et charges	0,7	0,4
Autres risques et charges	0,7	0,4
DETTES	4.830,9	4.555,2
Dettes à plus d'un an	3.568,0	3.588,6
Dettes financières	3.568,0	3.588,6
Emprunts obligataires subordonnés	3.314,0	3.320,6
Emprunts obligataires non subordonnés	254,0	268,0
Dettes à un an au plus	794,9	565,9
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	22,3	22,3
Dettes financières	8,5	71,8
Etablissements de crédit	0,0	60,0
Autres emprunts	8,5	11,8
Dettes commerciales	452,0	422,7
Fournisseurs	452,0	422,7
Acomptes reçus sur commandes	1,4	1,0
Dettes fiscales, salariales et sociales	12,9	13,0
Impôts	0,2	1,7
Rémunérations et charges sociales	12,6	11,3
Autres dettes	297,8	9,2
Comptes de régularisation	468,1	400,7
TOTAL DU PASSIF	7.380,5	6.825,6

Compte de résultat

(en millions €)	2022	2021
VENTES ET PRESTATIONS	1.539,6	1.174,5
Chiffre d'affaires	1.421,2	1.138,4
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution : augmentation / (réduction)	6,0	4,5
Autres produits d'exploitation	112,5	31,7
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	(1.471,3)	(1.112,9)
Services et biens divers	(1.406,0)	(1.061,6)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(60,3)	(49,7)
Amortissements et réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations/(reprises)	(4,8)	(1,9)
Provisions pour risques et charges : dotations/(utilisations et reprises)	(0,3)	0,3
Autres charges d'exploitation	(0,0)	0,0
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	68,3	61,7
Produits financiers	176,0	89,0
Produits des immobilisations financières	127,8	48,3
Produits des actifs circulants	48,0	39,5
Autres produits financiers	0,3	1,0
Produits financiers non récurrents	0,0	0,1
Charges financières	(74,0)	(69,9)
Charges des dettes	(68,4)	(68,7)
Autres charges financières	(5,5)	(1,2)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	170,3	80,7
Impôts sur le résultat	(5,7)	(2,4)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	164,7	78,3
Transfert aux réserves immunisées	2,0	2,0
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE À EFFECTER	162,7	76,3

Termes financiers ou indicateurs de performance alternatifs

Le rapport annuel contient certains indicateurs de performance financière, qui ne sont pas définis par les normes IFRS et sont utilisés par la direction afin d'évaluer les performances opérationnelles et financières du Groupe. Les principaux indicateurs de performance alternatifs utilisés par le Groupe sont expliqués et/ou rapprochés des indicateurs IFRS (états financiers consolidés) dans ce document.

Les indicateurs de performance alternatifs suivants utilisés dans le rapport annuel sont expliqués dans cette annexe :

- Éléments ajustés
- EBIT ajusté
- Résultat net ajusté
- Dépenses d'investissement (CAPEX)
- EBIT
- EBITDA
- Charges financières nettes
- Dette financière nette
- Base d'actifs régulés (RAB)

Éléments ajustés

Les éléments ajustés sont les éléments qui sont considérés par la direction comme ne se rapportant pas aux éléments liés au cours ordinaire des activités du Groupe. Ils sont présentés séparément, car ils sont importants pour que les utilisateurs comprennent les états financiers consolidés de la performance du Groupe, et ce, comparé aux rendements définis dans les cadres réglementaires applicables au Groupe et à ses filiales. Les éléments ajustés se rapportent :

- aux revenus et dépenses résultant d'une transaction matérielle unique non liée aux activités commerciales courantes (par ex. changement de contrôle dans une filiale) ;
- à des modifications apportées aux mesures de la juste valeur dans le contexte de regroupements d'entreprises ;
- à des coûts de restructuration liés à la réorganisation du Groupe (projet de réorganisation visant à isoler et à délimiter les activités régulées d'Elia en Belgique des activités non régulées et des activités régulées en dehors de la Belgique) ;

EBIT ajusté

L'EBIT ajusté est défini comme l'EBIT excluant les éléments ajustés.

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat ajusté des activités opérationnelles, utilisé pour comparer la performance opérationnelle du Groupe au fil des années.

L'EBIT ajusté est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles et plus les entreprises mises en équivalence – net et plus ou moins les éléments ajustés.

Résultat net ajusté

Le bénéfice net ajusté est défini comme le bénéfice net excluant les éléments ajustés. Le bénéfice net ajusté permet de comparer la performance du Groupe au fil des années.

Dépenses d'investissement (CAPEX)

Les dépenses d'investissement = acquisitions d'immobilisations (corporelles et incorporelles) moins le produit de la vente d'immobilisations. Les dépenses d'investissement, ou CAPEX, sont des investissements réalisés par le Groupe pour acquérir, maintenir ou améliorer des actifs physiques (comme des propriétés, des bâtiments, un site industriel, une usine, une technologie ou des équipements) et des immobilisations incorporelles. Les dépenses d'investissement sont un indicateur important pour le Groupe car elles ont une incidence sur sa base d'actifs régulés (RAB, Regulated Asset Base) qui sert de base pour sa rémunération réglementaire.

EBIT

EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) = résultat des activités opérationnelles, utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du

Groupe. L'EBIT est calculé comme étant le total des produits moins les coûts des approvisionnements et marchandises, services et biens divers, frais de personnel et pensions, amortissements, réductions de valeurs, variations de provisions et autres charges opérationnelles, plus les entreprises mises en équivalence.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022	2021
Résultat des activités opérationnelles	259,7	223,6
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'impôt)	39,5	49,4
EBIT	299,2	273,0

EBITDA

EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortisations) = résultats des activités opérationnelles plus dépréciations, amortissements et pertes de valeur plus variations des provisions plus quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence. L'EBITDA est utilisé pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe, en extrayant l'effet des dépréciations, amortissements et variations des provisions du Groupe. L'EBITDA exclut le coût d'investissements en capital comme les immobilisations corporelles.

(en millions €) – période se terminant le 31 décembre	2022	2021
Résultat des activités opérationnelles	259,7	223,6
Ajoute:		
Amortissements et réductions de valeurs	215,5	206,8
Variation des provisions	(1,1)	(1,7)
Quote-part du résultat dans les entreprises mises en équivalence (nette d'im-)	39,5	49,4
EBITDA	513,6	478,1

Charges financières nettes

Représentent le résultat financier net (charges financières moins produits financiers) de l'entreprise.

Dette financière nette

Dette financière nette = prêts et emprunts portant intérêt (courants et non courants) (y compris dette de location en vertu de la norme IFRS 16) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La dette financière nette est un indicateur du montant de la dette portant intérêt du Groupe qui resterait si la trésorerie ou des instruments de trésorerie disponibles étaient utilisés pour rembourser la dette existante.

(en millions €)	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Elia Transmission	Nemo Link et activités non régulées	Elia Transmission Belgium Groupe	Elia Transmission	Nemo Link et activités non réguliées	Elia Transmission Belgium Groupe
Passifs non-courants:						
Emprunts et dettes financières	3.408,2	174,4	3.582,6	3.421,9	182,7	3.604,6
Ajoute:						
Passifs courants:						
Emprunts et dettes financières	65,2	11,0	76,2	147,6	11,1	158,7
Dédus:						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	557,2	44,4	601,6	128,5	9,0	137,4
Dette financière nette	2.916,2	140,9	3.057,1	3.441,0	184,8	3.625,8

Base d'actifs régulés (RAB)

La base d'actifs régulés (Regulated asset base ou RAB) est un concept réglementaire et un important moteur pour déterminer le rendement du capital investi dans le GRT via des régimes réglementaires. La RAB est déterminée comme suit : RAB_i (la RAB initiale déterminée par le régulateur à un moment donné) et évolue au fil des nouveaux investissements, des amortissements, des désinvestissements et des variations du fonds de roulement sur une base annuelle basé sur des principes comptables locaux en vigueur appliqués dans les régimes régulés. En Belgique, lors de la fixation de la RAB initiale, un certain montant de réévaluation (c'est-à-dire le goodwill) a été pris en compte et évolue d'année en année en fonction des désinvestissements et / ou des amortissements.



4. Elia Transmission Belgium SA/NV rapport de durabilité

4.1. Introduction

Ce rapport de durabilité offre de la transparence sur la performance d' Elia Transmission Belgium SA/NV en 2022 et décrit l'intégration de la durabilité dans notre stratégie.

Toute référence à Elia Transmission Belgium SA/NV dans le présent rapport comprend les entreprises suivantes : Elia Transmission Belgium SA/NV, Elia Asset SA/NV (EA) et Elia Engineering (EE) (sauf mention contraire).

Le présent rapport annuel de durabilité a été rédigé conformément à la Global Reporting Initiative (GRI). Les normes GRI sont les normes internationales de référence en matière de reporting public d'une série d'impacts économiques, environnementaux et sociaux.

Dans le présent document, les indicateurs de performance GRI applicables sont précisés à chaque fois qu'Elia Transmission Belgium SA/NV rapporte sur des impacts économiques, environnementaux ou sociaux. Consultez l'index GRI en page 232 pour un aperçu complet de ces indicateurs.

Ce rapport annuel de durabilité couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

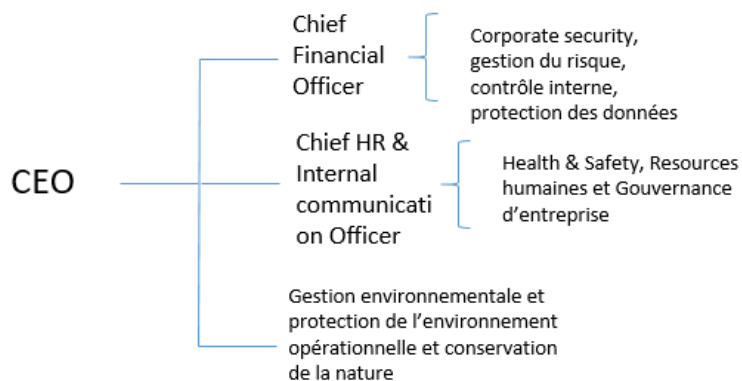


4.2. Informations générales

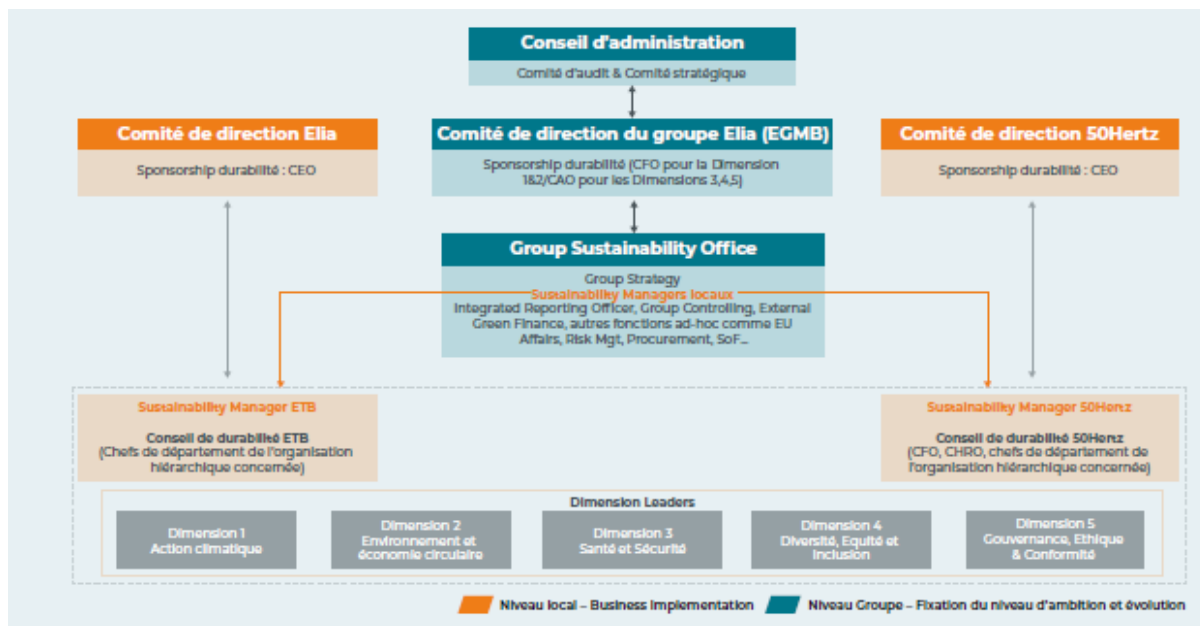
4.2.1. Gouvernance de la durabilité

GRI 2-12

La durabilité est ancrée dans la nature même des activités du groupe Elia, telle qu'exprimée dans la vision du groupe : « Une transition énergétique réussie dans un monde durable ». Pour être en mesure de réaliser cette vision de la meilleure façon possible, nous avons clairement défini les rôles et responsabilités liés à la durabilité dans toute l'organisation. Ceux-ci permettent d'intégrer les objectifs et activités associés à la durabilité au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV et de les gérer attentivement. Plusieurs Elia Group Officers ont été mis en place au niveau du Groupe dans un certain nombre de domaines clés, parmi lesquels Safety, Risk Management, Talent Management, Procurement, Strategy et EU Affairs. Le CEO du groupe Elia est responsable des questions de durabilité dans l'ensemble du Groupe. À l'échelon local, la gestion de ces domaines et les différentes responsabilités sont décrites dans les schémas ci-dessous.



Notre programme de durabilité ActNow et les ambitions associées sont définis au niveau du groupe Elia par le Group Sustainability Office (GSO). Le GSO assure la cohérence des actions menées par le Groupe et veille à l'amélioration continue de ses performances en matière de durabilité. ActNow comprend cinq dimensions, incluant chacune des objectifs spécifiques à atteindre pour le Groupe, pour Elia Transmission Belgium SA/NV. Pour une description détaillée de notre programme ActNow et de ses dimensions, veuillez consultez le chapitre intitulé « Stratégie ESG ».



		Tâches principales	Responsabilités
Niveau du Groupe	Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité stratégique et le Comité d'audit valident la stratégie (y compris les objectifs de durabilité) une fois par an et émettent des recommandations générales à ce sujet Il soutient les changements stratégiques du Groupe, y compris dans les dimensions relatives à la durabilité 	Il soutient les domaines liés à la durabilité de la stratégie du Groupe
	Comité de direction du groupe Elia	<ul style="list-style-type: none"> Il examine régulièrement la stratégie pour valider les changements majeurs dans la stratégie globale, les ambitions et les objectifs Il prend des décisions clés pertinentes pour la stratégie du Groupe Il aborde des sujets pertinents avec le CA 	<ul style="list-style-type: none"> Il soutient les domaines liés à la durabilité (tels que les principaux KPI) dans la stratégie du Groupe

		<ul style="list-style-type: none"> Il parraine les aspects de durabilité <ul style="list-style-type: none"> Chief Financial Officer chargé des dimensions Action climatique, Environnement et Circularité Chief Alignment Officer chargé des dimensions H&S, DEI, Gouvernance/Éthique/Conformité 	<ul style="list-style-type: none"> Il fait progresser les niveaux d'ambition d'ActNow au fil du temps
	Group Sustainability Office (GSO)	<p>Il définit la vision, la mission et les objectifs ESG et adapte la stratégie globale pour qu'elle soit conforme aux critères ESG</p> <ul style="list-style-type: none"> Il discute de sujets conceptuels et du développement des approches/positions respectives (p. ex. exigences législatives anticipées, norme de reporting, application de cadres volontaires) Il propose à l'EGMB les changements à apporter à la stratégie et aux objectifs de durabilité du Groupe Il surveille les risques liés à la réalisation de la stratégie de durabilité Il promeut les communications sur la durabilité Il enrichit les discussions et favorise les échanges sur les sujets liés à la durabilité <p>Il donne l'impulsion aux initiatives stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Il crée des groupes de travail sur des sujets liés à la durabilité Si nécessaire, il pilote des projets de mise en œuvre à l'échelle du Groupe <p>Il examine la progression des ambitions globales de durabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Il suit l'avancement global dans les différentes dimensions Il revoit les ambitions du Groupe concernant ActNow Il garantit la cohérence des efforts déployés à l'échelle du Groupe en matière de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Il développe la dimension de durabilité de la stratégie Il définit un plan d'action au niveau du Groupe Il assure le développement conceptuel et suit des tendances/réglementations en matière de durabilité <p>Il coordonne les projets transversaux du Groupe</p>
Niveau local	Comités de direction locaux	<ul style="list-style-type: none"> Ils approuvent les plans d'action, les plans de mise en œuvre et les feuilles de route Ils résolvent les problèmes locaux qui ne peuvent faire l'objet de décisions par les conseils locaux de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Ils parrainent les aspects de durabilité à l'échelle locale
	Conseils locaux de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Ils valident la feuille de route et les objectifs locaux une fois par an Ils prennent toutes les décisions concernant les questions de durabilité à l'échelle locale qui ne doivent pas faire l'objet de décisions par les comités de direction locaux conformément à la législation 	<ul style="list-style-type: none"> Ils guident et développent la durabilité à l'échelle locale

		<ul style="list-style-type: none"> • Ils donnent des conseils et apportent leur soutien sur les principales questions de durabilité (y compris les feuilles de route locales) • Ils résolvent les problèmes locaux (sujets clés mis à l'ordre du jour par le Sustainability Manager) • Ils suscitent un engagement ascendant de la part des départements locaux • Ils obtiennent des avis et positions sur des questions/enjeux cruciaux de durabilité 	
	Sustainability Managers locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ils traduisent les exigences ESG en activités locales nécessaires (feuille de route, étapes, activités) • Ils suivent et rapportent les progrès locaux par rapport aux ambitions d'ActNow • Ils coordonnent les projets et activités organisés localement • Ils gèrent les projets de mise en œuvre clés • Ils participent et apportent leur contribution au Group Sustainability Office • Ils assurent une communication régulière des réussites, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils assurent l'obtention de notations ESG locales
	Dimension leaders	<p>Ces 5 collaborateurs occupent différentes fonctions au sein du Groupe ; chacun est amené à diriger l'une des dimensions d'ActNow. Ils suivent et pilotent l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ils soutiennent les Sustainability Managers locaux dans l'élaboration des feuilles de route et des étapes importantes pour les activités liées aux dimensions • Ils facilitent les activités et atteignent les objectifs de durabilité dans leur dimension. Ils mesurent la performance et partagent les progrès réalisés dans leur dimension 	<ul style="list-style-type: none"> • Ils organisent la collecte de données et veillent à la qualité de celles-ci • Ils définissent les feuilles de route locales (y compris les KPI, les étapes importantes et les activités) avec les Sustainability Managers • Ils coordonnent les activités et projets locaux • Ils suivent les progrès d'ActNow

Primes et rémunérations

Elia Transmission Belgium SA/NV communique en toute transparence la rémunération totale de chacun des membres du conseil d'administration et du collège de gestion journalière dans la **Déclaration de gouvernance d'entreprise**. Ces informations incluent des détails sur les caractéristiques fondamentales du système de rémunération et sur la rémunération totale fixe et variable du personnel de direction, ainsi que sur les pensions d'entreprise et autres avantages sociaux qu'ils perçoivent.

Connaissance collective de la plus haute instance de gouvernance

GRI 2-17

Des sessions d'information et des ateliers sont organisés afin de sensibiliser les connaissances collectives des comités de direction du Groupe et les comités de direction locaux à divers sujets liés à la durabilité, par exemple les réglementations actuelles et nouvelles en matière d'ESG et leur impact sur le plan opérationnel.

4.2.2. Informations de base

Adhésion à des associations

GRI 2-28

Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage en faveur de l'énergie renouvelable, de la protection du climat et de l'environnement, des droits de l'homme et de l'intégration des marchés européens de l'électricité. Il poursuit son action dans ces domaines via différentes associations et initiatives.

	Énergie	Climat	Environnement	Droits de l'homme
Conseil mondial de l'énergie	✓			
CIGRE - Conseil International des Grands Réseaux Électriques	✓			
Go15 - Reliable and Sustainable Power Grids	✓		✓	
PMNU - Pacte mondial des Nations unies		✓	✓	✓
Centre on Regulation in Europe	✓	✓		
Roundtable of Europe's Energy Future	✓	✓		
ChargeUp Europe	✓	✓		
ENTSO-E - European Network of Transmission System Operators for Electricity	✓	✓	✓	
Coordination of Electrical System Operators	✓			
RGI – Renewables Grid Initiative	✓	✓	✓	
Energy Web Foundation	✓	✓		
The Shift	✓	✓	✓	✓
Synergrid - Fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique	✓			
Osiris	✓			
Conseil des Gestionnaires des Réseaux de Bruxelles	✓			
Vlaamse Raad van Netwerkbeheerders	✓			
Powalco	✓			
BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry	✓			
FEB - Fédération des Entreprises de Belgique	✓			
UWE - Union Wallonne des Entreprises	✓			
VOKA - Vlaams Netwerk van Ondernemingen	✓			
AGORIA	✓			
Communauté Portuaire Bruxelloise	✓			
COGEN Vlaanderen	✓	✓		

Politiques et pratiques

GRI 2-23 / GRI 2-24 / GRI 2-25 / GRI 2-26 / GRI 2-27 / GRI 2-29

Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à assurer la mise en place de pratiques de gouvernance d'entreprise solides, comme indiqué dans le code éthique. Ce dernier vise à assurer que le personnel agisse conformément aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de normes du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Dans cette optique, Elia Transmission Belgium SA a exprimé son engagement envers des pratiques de gouvernance d'entreprise responsables en signant le Pacte mondial des Nations unies (PMNU) – la principale initiative des Nations unies qui encourage les entreprises à adopter des politiques durables et socialement responsables alignées sur les objectifs de développement durable

à l'horizon 2030. L'entreprise s'est également engagée à travailler activement sur des thèmes repris dans les 10 principes du PMNU.

Ressources humaines

Politiques de rémunération et primes

La politique de rémunération d'Elia Transmission Belgium a pour objectif principal d'attirer et de garder les meilleurs talents, de récompenser la performance et de promouvoir une culture du feedback et d'amélioration continue. La rémunération du personnel est alignée sur les exigences et les performances, quel que soit le sexe, et est complétée par des avantages sociaux étendus et un régime de retraite d'entreprise. Nous assurons une rémunération égale pour un travail égal via un mécanisme de salaires de référence comparés sur le marché de l'emploi. Chaque description de poste est liée à une fourchette de salaires (qui est discutée lors des « comités d'examen »).

Conformément à la législation belge ainsi qu'aux réglementations européennes, Elia Transmission Belgium SA/NV est tenue de préparer un rapport qui expose en toute transparence la rémunération du personnel. Le but de cette législation est de veiller à ce que, pour un travail égal, les collaborateurs reçoivent une rémunération égale. Elle vise, plus précisément, à éviter tout écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Le système de rémunération des collaborateurs comprend des éléments reposant sur la réussite et les performances, les incitant à atteindre les objectifs collectifs ainsi que leurs objectifs individuels. Des évaluations de la performance et des entretiens sur l'évolution de carrière sont organisés régulièrement pour tous les collaborateurs. Certains objectifs collectifs ont également trait à la gouvernance d'entreprise durable, tels que le respect de la santé et de la sécurité au travail. En outre, grâce au programme d'actionnariat du groupe Elia, les collaborateurs peuvent profiter du succès qu'a connu l'entreprise au cours de l'année financière précédente. En 2022, chaque collaborateur s'est ainsi vu offrir la possibilité pour la dixième fois d'acheter des actions à un prix préférentiel.

Elia Transmission Belgium SA/NV communique de manière transparente la rémunération totale de chacun des membres du conseil d'administration et du collège de gestion journalière dans le **Rapport de rémunération**, y compris la rémunération totale fixe et variable de l'équipe de direction ainsi que ses pensions d'entreprise et autres avantages sociaux. Les caractéristiques de base du système de rémunération sont expliquées et détaillées dans le rapport de rémunération.

Dialogue avec les syndicats et les représentants du personnel

Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage pour la liberté d'association, les négociations collectives et la protection des représentants des travailleurs. L'accent est mis en particulier sur la confiance et la collaboration permanente avec tous les syndicats. Elia Transmission Belgium SA veille à ce que les décisions relatives à l'emploi soient prises de manière impartiale et non discriminatoire par le biais de réunions mensuelles et de consultations préliminaires avec les représentants syndicaux.

Conventions collectives

GRI 2-30

Elia Transmission Belgium SA négocie des conventions collectives pour son personnel « non exempté » avec d'autres organisations du secteur de l'énergie. Le salaire du « personnel exempté » se base sur l'égalité interne combinée à la compétitivité du marché, son niveau de maturité, son respect des valeurs de l'entreprise, le safety leadership et la performance, indépendamment du sexe.

Les discussions sur les intérêts des salariés sont également animées par le comité d'entreprise européen du groupe Elia. Au-delà des conventions collectives et des accords d'entreprise, Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à respecter des lignes directrices établies au plan international, telles que les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs du Pacte mondial des Nations unies.

Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à promouvoir la diversité par conviction et conformément à la Convention 111 de l'OIT. Le Groupe s'engage à accueillir et accompagner tous les collaborateurs, quelles que soient leurs caractéristiques. Tous les collaborateurs sont donc évalués de manière égale, quels que soient leur origine ethnique, leur âge, leur sexe, leur sexualité, leur appartenance religieuse, leurs opinions politiques, leur nationalité ou leur milieu socio-économique.

Politique des droits de l'homme

Une politique des droits de l'homme à l'échelle du Groupe a été publiée au cours de l'année sur laquelle porte le rapport. Le document de la politique décrit notre engagement envers les droits de l'homme et explique comment le groupe Elia met en œuvre cet engagement dans ses activités commerciales. Des liens évidents sont établis avec notre programme ActNow et nos sujets de durabilité. Des sujets tels que la discrimination, la protection des données, les conditions de travail et l'impact environnemental sont clairement abordés et leur importance pour nos opérations est décrite. En outre, le document explique comment nous assumons la responsabilité de notre chaîne d'approvisionnement - une démarche qui est également de plus en plus attendue par les dirigeants politiques et la société. La politique des droits de l'homme constitue une étape supplémentaire vers le respect de la réglementation et de la directive européenne attendue sur la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Nous pouvons ainsi continuer de répondre aux « garanties sociales minimales » requises dans le cadre de la taxonomie européenne¹⁹.

Nous améliorons également notre diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en général, notamment par le biais d'évaluations systématiques des risques, d'un mécanisme de réclamation destiné au personnel, de procédures de réparation et de rapports complets sur nos progrès.

[\(Lien vers la politique des droits de l'homme\)](#)

Code éthique

L'intégrité et l'éthique sont des aspects critiques de nos interactions internes. Le conseil d'administration et le collège de gestion journalière communiquent régulièrement sur ces principes afin que les droits et responsabilités mutuels de l'entreprise et de ses collaborateurs soient transparents et tangibles. Ces règles sont communiquées à tous les nouveaux collaborateurs et leur respect est formellement intégré dans les contrats de travail du personnel.

Le code éthique et toutes les politiques associées définissent ce qu'Elia Transmission Belgium SA/NV considère comme une conduite éthique appropriée. Ils établissent un ensemble de principes clairs visant à éviter tout conflit

¹⁹ Un accord-cadre pour la classification des activités économiques « vertes » ou « durables » dans l'UE

d'intérêts. Ils contribuent également à éviter que les collaborateurs n'enfreignent la législation en matière d'utilisation d'informations privilégiées, de manipulation de marché ou d'activités suspectes. Le senior management veille en permanence au respect par les collaborateurs des valeurs et procédures internes et prend, le cas échéant, les mesures nécessaires telles que décrites dans le règlement de l'entreprise et dans les contrats de travail.

Référence à la section Gestion des risques et incertitudes auxquels est confrontée l'entreprise

[\(Lien vers le code éthique\)](#)

Code de conduite des fournisseurs

Toute partie impliquée dans le processus d'achat doit respecter le code de conduite des fournisseurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV et toutes les règles qui en découlent. Le document est publié en interne et à l'attention des tiers et aborde les thèmes suivants :

- la conduite éthique : lutte contre la corruption et la subornation, conflit d'intérêts, confidentialité des informations, concurrence loyale, traitement approprié des droits de propriété intellectuelle, déclaration anti-blanchiment ;
- les considérations de santé et de sécurité ;
- les domaines environnementaux ;
- les aspects sociaux.

[\(Lien vers le code de conduite des fournisseurs\)](#)

Conformité aux lois et règlements

[GRI 2-27](#)

Elia Transmission Belgium SA/NV se conforme à toute législation en vigueur. Ses activités sont soumises à de nombreuses lois et réglementations régionales, nationales et européennes.

Elia Transmission Belgium SA/NV suit activement l'émergence de réglementations européennes, nationales ou locales.

[\(Cadre juridique\)](#)

Lutte contre la corruption

En raison de son statut légal de gestionnaire de réseau de transport d'électricité, Elia Transmission SA est soumise à un grand nombre de prescriptions légales et réglementaires basés sur trois principes fondamentaux : le comportement non discriminatoire, le traitement confidentiel de l'information et la transparence des informations de marché non confidentielles à l'égard de tous les acteurs du marché de l'électricité. Nous disposons de chartes d'entreprise, de lignes directrices et d'autres documents qui décrivent le comportement que nos collaborateurs doivent adopter. Ces documents définissent ce qu'Elia Transmission Belgium SA/NV considère comme étant une conduite éthique correcte et précisent que l'entreprise respecte la loi et ne tolère nullement la corruption. Ces principes se traduisent par des mesures organisationnelles contraignantes.

Une politique définissant et traitant la subornation et la corruption a été publiée dans le cadre de notre code d'éthique.

Veillez aussi vous référer à la section **2.3. Contrôle interne** de ce rapport.

Influence politique

Elia Transmission Belgium contribue au débat politique et au développement de la législation. Nous exerçons notre rôle de conseil en toute transparence. En tant que monopole juridique exerçant des responsabilités publiques, le GRT communique ses points de vue en tenant compte des intérêts de la société.

Elia Transmission Belgium SA/NV est un conseiller de confiance pour des thèmes tels que la transition énergétique, l'approvisionnement sûr en électricité malgré la part croissante d'énergie renouvelable ainsi que l'extension du réseau. Une équipe European Affairs a été créée à l'échelle du Groupe étant donné qu'un nombre croissant de politiques énergétiques sont définies au niveau européen et que celles-ci impactent les activités d'Elia Transmission SA. Cette équipe surveille toutes les législations et réglementations pertinentes et participe aux débats publics et politiques européens par le biais de publications et de déclarations de positionnement publiques.

Elia Transmission Belgium SA est inscrite au registre de transparence de l'UE et doit se conformer au code de conduite de ce dernier ([Registre de transparence Elia Transmission Belgium SA/NV](#)).

En 2022, Elia Transmission Belgium SA/NV n'a fait de dons à des politiciens ou à des partis politiques.

4.2.3. Engagement des stakeholders

Approche de l'engagement des stakeholders

GRI 2-29

Elia Transmission Belgium SA/NV considère qu'une communication ouverte et sincère avec ses stakeholders fait partie intégrante de sa réussite commerciale. Cela se reflète dans ses enjeux de matérialité (voir GRI 3 - Enjeux de matérialité #10 et #11). Une communication précoce et ouverte avec tous les stakeholders - qu'il s'agisse de représentants de la société ou de personnes affectées par nos projets - améliore la réalisation de nos projets d'infrastructure en Belgique. Les interactions régulières avec la communauté scientifique, notamment par le biais d'initiatives de recherche et développement, nous aident à rendre nos projets innovants et à promouvoir l'intégration de l'énergie renouvelable dans le système. Des contacts réguliers avec les représentants politiques sont également essentiels à nos yeux.

Veuillez vous référer à l'enjeu de matérialité #10 et #11 pour plus d'informations

Groupes de stakeholders	Pourquoi nous interagissons	Comment nous interagissons		Comment nos performances sont-elles impactées par ces interactions	Exemples clés de 2022
		Méthodes	Fréquence		
Consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos pratiques opérationnelles soient ouvertes et transparentes et répondent aux besoins des consommateurs • Pour débloquer de la flexibilité supplémentaire dans le système 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes auprès des consommateurs • Groupes de travail • Réunions spécifiques au projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec les clients directs • 1-2 fois par an lors de conférences et de séances d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les besoins futurs des consommateurs signifie que nos activités peuvent y satisfaire rapidement, ce qui contribue à la prospérité socioéconomique et améliore notre réputation • Débloquer de la flexibilité dans le système contribue à l'équilibre du réseau 	Étude « Powering Industry towards Net Zero »
Gestionnaires de réseaux électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la stabilité du système en alignant nos activités avec celles des GRD et des GRT voisins • Pour développer des solutions conjointes pour le réseau, système et marché (européen) à mesure que l'électrification se répand 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail pour GRT/GRD • Séances d'information • Conférences et événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • Groupes de travail réguliers • 1-2 fois par an lors de grands événements 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 • Nos activités d'exploitation de réseau sont développées, en particulier étant donné les volumes croissants de renouvelable 	Extension du mécanisme de couplage de marché flow-based
Producteurs d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Pour faciliter la sécurité d'approvisionnement, maintenir la fiabilité du système et coordonner la fourniture de services auxiliaires • Pour raccorder des SER au réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact direct par le biais des centres de contrôle et des centres régionaux • Groupes de travail • Séances d'information • Conférences et événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement via le personnel d'exploitation du réseau • 1-2 fois par an lors de grands événements 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité de notre réseau est maintenue en temps réel, 24 heures sur 24 	Services auxiliaires https://www.elia.be/fr/marche-de-electricite-et-reseau/services-auxiliaires
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour fournir l'infrastructure nécessaire à une transition énergétique réussie 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications externes • Événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via l'équipe Investor Relations • À intervalles réguliers, conformément 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous garantissons le financement dont nous avons besoin pour mener nos activités et nos projets 	Résultats annuels 2022 https://www.youtube.com/wat

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour assurer la croissance et l'extension futures du groupe 		<p>aux dates de publications externes (c.-à-d. à chaque trimestre, chaque année)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1-2 fois par an lors de grands événements 		<p>ch?v=mX6rz4zs5Nk&t=903s</p>
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour renforcer la cohésion, la créativité et la coopération et améliorer notre efficacité • Pour encourager un but commun et s'assurer que l'importance de notre rôle dans la transition énergétique soit comprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des performances et séances de formation • Campagnes de communication internes • Événements internes 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nos collaborateurs partagent un but primordial, ce qui améliore notre travail • Nos collaborateurs s'engagent en faveur de nos activités et de notre business, contribuant ainsi à la réussite de notre travail 	<p>Safety Week 2022</p>
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer d'avoir accès à des matériaux, outils et services de haute qualité à des prix abordables • Pour répondre à nos besoins futurs en nouveaux matériaux et outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact ad hoc et direct, y compris via des appels d'offres et des contrats • Réunions • Publications 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Procurement et Projects 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons accès à la technologie et aux outils dont nous avons besoin au moment opportun et à des prix abordables • Le caractère durable de notre chaîne de valeur est amélioré 	<p>Lettre « The Greener Choice »</p>
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Pour concevoir nos projets en ayant les besoins et l'intérêt des communautés locales à l'esprit • Pour tenir les communautés locales informées du statut de nos projets et de leur pertinence pour la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Séances d'information et de consultation virtuelles et en présentiel pendant les projets • Sites web dédiés aux projets et publications externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Régulièrement via les équipes Project Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Le feedback des communautés impactées par nos projets est pris en compte dans le cadre de nos activités • Des interactions régulières avec les communautés locales garantissent qu'elles comprennent le lien entre nos activités et la décarbonisation, assurant ainsi leur engagement envers notre mission 	<p>Page web projet d'Elia : https://www.elia.be/fr/infrastructure-et-projets/projets-infrastructure</p>
Gouvernements et pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Pour aligner nos activités avec la politique gouvernementale et faire office de conseiller de confiance pour les décideurs politiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec les autorités réglementaires et les décideurs politiques • Publications et études 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquemment 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous fournissons aux gouvernements et aux autorités réglementaires des avis et des recherches fiables liés à la décarbonisation et au système énergétique, les aidant ainsi à prendre des décisions 	<p>Plan de développement fédéral 2024-2034 d'Elia</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour s'assurer que les cadres réglementaires créent de la valeur pour les consommateurs finaux et une rémunération juste pour nos investisseurs 			dans des domaines comme la sécurité d'approvisionnement	
Presse et grand public	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rester alignés avec l'intérêt de la communauté et fournir des updates sur nos progrès • Pour informer le débat public à propos des meilleures méthodes pour atteindre la neutralité carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences de presse et visites de chantier • Publications externes • Canaux digitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Quotidiennement avec la presse via des contacts directs avec l'équipe External Communication ou les canaux digitaux • Publications régulières 	<ul style="list-style-type: none"> • Le grand public est tenu informé de notre travail et de son importance pour la transition énergétique, assurant ainsi leur engagement envers nos activités, ce qui améliore notre réputation 	<p>Communiqués de presse d'Elia Group</p> <p>https://www.elia-group.eu/fr/news/press-releases</p>
Fédérations, ONG et monde académique	<ul style="list-style-type: none"> • Pour nous assurer que nos recherches soient aussi rigoureuses que possible ainsi que pour partager et tester des technologies et approches innovantes • Pour réduire au maximum tout impact négatif de nos activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations avec affiliation et réunions associées • Projets spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact quotidien lors de projets spécifiques • Affiliation mensuelle ou trimestrielle ou réunions de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts négatifs de nos projets (par exemple sur l'environnement) sont réduits au maximum • Nos activités sont améliorées grâce à l'innovation 	<p>Lancement de l'Academic Board d'Elia en Belgique</p>

Processus de correction des impacts négatifs

GRI 2-25

Le développement du réseau à très haute tension est crucial pour intégrer une part croissante d'énergie renouvelable dans le système. Dans le cadre de la modernisation et de l'extension de son réseau, qu'Elia Transmission Belgium cherche à minimiser l'impact de ses projets, assets et activités sur les personnes et l'environnement, y compris les habitats naturels. Concrètement, cela signifie qu'Elia Transmission Belgium SA ne construit de nouvelles lignes qu'une fois que toutes les autres options visant à augmenter la capacité du réseau ont été explorées. La durabilité écologique et sociale, ainsi qu'un engagement clair en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources, font partie intégrante de notre stratégie d'entreprise. À travers ActNow, nous nous sommes fixés des objectifs concrets dans les domaines de la protection du climat, de la biodiversité et de l'éco-conception de nos assets. Les exigences légales font l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers et, si nécessaire, elles sont intégrées dans les activités et les plans de l'organisation.

Mécanismes de consultation et de signalement des préoccupations

GRI 2-26

Elia Transmission Belgium offre à ses collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs inquiétudes concernant d'éventuelles infractions au code éthique sans craindre de sanctions et/ou un traitement déloyal.


Un système externe [EthicsAlert](#) permet de signaler d'éventuelles violations de l'intégrité ; il est conforme à la directive européenne sur la dénonciation. Les collaborateurs internes ainsi que les stakeholders externes peuvent exprimer leurs préoccupations de manière anonyme via cette plateforme. Les violations de ces codes peuvent également être signalées à la direction, aux RH ou au Compliance Officer. Les inquiétudes signalées seront traitées de manière objective et confidentielle, conformément à la procédure de lanceur d'alerte.

Incidents	Total	Examinés	Traités	Résolus
Discrimination, DE&I	1	1	1	1
Fraude, non-respect des politiques et procédures internes	2	2	2	2
Non-respect des lois et règlements	0	0	0	0
Corruption	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0

4.2.4. Stratégie ESG

En tant que GRT, la durabilité est ancrée dans la nature de nos activités. L'intégration des sources d'énergie renouvelable dans le système et l'expansion de notre réseau signifie que nous contribuons à la décarbonisation et à l'électrification de la société dans son ensemble. Notre programme ActNow va dans ce sens, en intégrant explicitement le développement durable dans notre stratégie et nos activités commerciales. Publié en 2021, Act Now comprend des objectifs à long terme pour notre organisation, guidés par les Objectifs de Développement durable des Nations Unies. Nos progrès en la matière sont supervisés par le bureau du développement durable du groupe et le conseil local du développement durable (voir Gouvernance des parties prenantes) et sont suivis au moyen d'indicateurs de performance clés, dont les plus pertinents sont publiés à l'intention de nos parties prenantes.

Comme indiqué ci-dessous, ActNow se compose de cinq dimensions : Action climatique ; Environnement et circularité ; Santé et sécurité ; Diversité, équité et inclusion ; et Gouvernance, éthique et conformité. En 2022, nous avons étendu ActNow à deux ODD supplémentaires dans les dimensions « Action pour le climat » (ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure) et « Environnement et économie circulaire » (ODD 14 Vie aquatique).



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

14 VIE AQUATIVE

15 VIE TERRESTRE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

① ACTION CLIMATIQUE

- Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité
- Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040
- Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030
- Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux asset-set les travaux de construction
- Accroître la résilience climatique

② ENVIRONNEMENT & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Préserver et favoriser les écosystèmes et la biodiversité
- Intégrer davantage le concept de circularité dans nos principaux processus
- Veiller au respect des normes de performances environnements

③ SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Objectif zéro accident
- Développer notre culture de la sécurité
- Nous sommes tous des Safety Leaders
- Faire de la santé et du bien-être de nos collaborateurs une priorité

④ DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

- Leadership inclusif au sein de l'organisation et engagement de tout le personnel
- Pratiques inclusives de recrutement et de sélection dans nos processus d'embauche
- Égalité des chances pour tout le personnel
- Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre travail/vie privée sain
- Reconnaître notre rôle sociétal en matière de DEI

⑤ Gouvernance, éthique et conformité

- Gouvernance : règles et processus responsables
- Éthique : mentalité et comportements durables
- Conformité : conformité vis-à-vis des règles externes et internes
- Transparence : ouverture et dialogue constructif avec les stakeholders

En 2022, nous avons réévalué et revu les sujets de durabilité importants pour notre organisation à travers différentes interactions avec les stakeholders. La matrice de matérialité existante a été largement confirmée et développée (voir section suivante : Matérialité).

4.3. Matérialité

4.3.1. Processus pour déterminer les enjeux de matérialité

GRI 3-1

Au cours de l'année de référence 2022, le Groupe Elia a réévalué les sujets de durabilité qui avaient été identifiés précédemment comme des enjeux de matérialité, conformément aux principes d'analyse de double matérialité des normes GRI. Ces enjeux de matérialité récemment définis s'appliquent à Elia Transmission Belgium SA en Belgique.

Dans le cadre d'un processus en plusieurs étapes, la liste existante des sujets a été revue, mise à jour et complétée sur base de la précédente analyse de matérialité (valable jusque fin 2022) afin de respecter les futures réglementations, tendances et normes de reporting. Les sujets couvraient les différents maillons de la chaîne de valeur. En outre, d'autres sujets pertinents tirés des normes sectorielles GRI pour les services publics ont été ajoutés à la

liste. Enfin, des sujets importants identifiés par des pairs de l'industrie ont complété le processus. Cette nouvelle liste a ensuite été utilisée lors des entrevues avec les stakeholders.

Afin de mieux comprendre l'importance de ces sujets et d'élaborer ainsi une nouvelle matrice de matérialité, des entretiens approfondis ont été menés avec les stakeholders (voir section suivante « Stakeholders concernés ») ainsi qu'avec des experts internes et externes belges. L'objectif était d'acquérir, pour chaque sujet, une bonne compréhension des impacts positifs et négatifs actuels et potentiels du groupe Elia sur la société et l'environnement. Les impacts de la société et de l'environnement sur le Groupe ont également été définis dans le cadre de ce processus. Les impacts à court et à long terme ont été pris en compte, ainsi que la gravité de chacun et son importance en termes de développement commercial positif. Des fiches d'information ont ensuite été rédigées pour chaque sujet : elles incluent une description qualitative détaillée des facteurs d'influence internes et externes ainsi qu'une notation (influence élevée, moyenne et faible) attribuée à chaque sujet par des experts.

Sur base de ces notations, les sujets ont été classés une première fois. Le senior management a procédé ensuite à un réexamen basé sur les fiches d'information. Ce travail a donné lieu à l'élaboration de la matrice de matérialité ci-dessous, qui a été présentée au management et au Group Sustainability Board. Le CEO Chris Peeters a validé cette nouvelle matrice de matérialité.

Les conclusions du projet alimentent notre analyse stratégique et valident la mission et la stratégie du groupe Elia, qui est conforme aux attentes de nos stakeholders internes et externes.

Les résultats de la double matérialité mise à jour serviront :

- À orienter les processus de décision stratégique ;
- À valider une nouvelle fois la mission et la stratégie du groupe Elia ;
- À identifier les exigences quant aux informations à fournir dans les rapports de durabilité du Groupe.

Stakeholders concernés

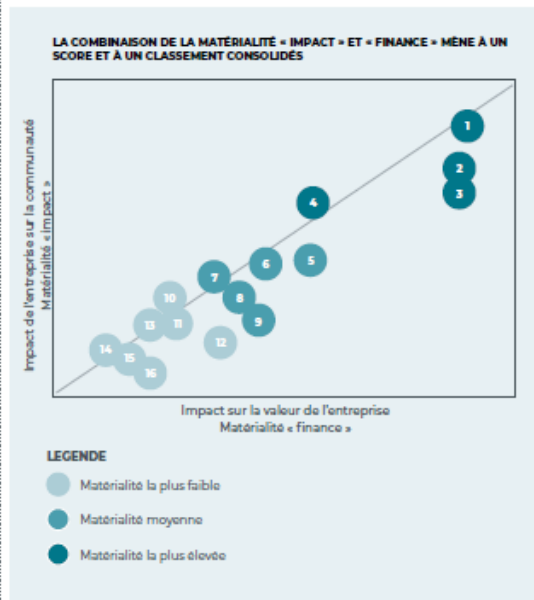
Un inventaire des stakeholders a été dressé sur base d'une analyse des acteurs intervenant dans toute la chaîne de valeur du Groupe. Les groupes de stakeholders « Actionnaires et investisseurs », « Gouvernement et autorités publiques », « Associations, ONG et universitaires » ainsi que « Fournisseurs » et « Collaborateurs » ont été identifiés comme des groupes d'intérêt importants. Des membres belges de ces groupes ont été désignés comme experts internes au niveau du Groupe. Des entretiens et des évaluations de sujets clés ont ensuite été menés avec tous les stakeholders. D'autres ateliers destinés aux stakeholders sont prévus en 2023; ils fourniront des informations supplémentaires sur les enjeux de matérialité.

4.3.2. Liste des enjeux de matérialité

GRI 3-2

B. LISTE DES ENJEUX DE MATÉRIALITÉ [GRI 3-2]

DOUBLE MATRICE DE MATÉRIALITÉ



Classement	Enjeu	Définition
1	Sécurité d'approvisionnement	Garantir la sécurité d'approvisionnement 24 heures sur 24
2	Infrastructure sûre et fiable	Fournir et exploiter une infrastructure de réseau de transport sûre et fiable
3	Système énergétique durable	Construire et exploiter l'infrastructure nécessaire pour décarboniser la société
4	Système énergétique abordable	Promouvoir une intégration au marché européen de l'énergie qui soit efficace en termes de coûts
5	Sécurité des systèmes informatiques et d'information	Ensuring the privacy of our customer data and the confidentiality of our data and the security of our IT infrastructure
6	Décarbonisation	Mener nos activités de manière neutre en carbone et faciliter ceci en amont et en aval (émissions de CO ₂ et de SF ₆ comprises)
7	Préserver nos écosystèmes	Préserver les écosystèmes (terre, biodiversité de la faune et de la flore, eau) à proximité de notre infrastructure
8	Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs	Offrir un environnement de travail sûr et sain à tout le personnel
9	Acquisition et développement des talents	Trouver de nouveaux talents ainsi qu'offrir des possibilités de formation et de développement à tout le personnel
10	Communication ouverte et transparente avec les stakeholders	Collaborer de manière proactive avec les stakeholders dès le début de nos projets d'infrastructure et fournir des informations utiles à tous les stakeholders
11	Développement et engagement de la communauté	Permettre aux communautés qui en ont besoin de bénéficier de nos connaissances et de nos ressources (énergie abordable et accessible) ainsi qu'entamer un dialogue transparent, clair et constructif avec nos stakeholders
12	Pratiques pour une chaîne d'approvisionnement résiliente	Garantir des relations résilientes avec les fournisseurs et prévenir les éventuelles perturbations dans la chaîne d'approvisionnement
13	Pratiques de gouvernance responsables	Mener nos activités quotidiennes de manière éthique et responsable
14	Réduire les déchets au minimum et promouvoir la circularité	Préserver les ressources en réduisant les déchets au minimum et en promouvant les pratiques circulaires
15	Pratiques de chaîne d'approvisionnement durables	Traduire nos principes éthiques et durables dans le processus d'achats
16	Personnel divers et inclusif	Offrir un environnement de travail inclusif et tolérant pour tout le personnel

Seize enjeux importants ont été identifiés. Les sujets considérés comme impactant le plus le développement commercial et la société sont liés à l'activité principale du groupe Elia : la sécurité du système, la stabilité du réseau et l'intégration durable et abordable de l'énergie renouvelable dans le système.

Les résultats du nouvel exercice de double matérialité servent d'orientation pour prendre des décisions stratégiques. Ils nous aident également à établir des priorités parmi nos champs d'action, à améliorer la gestion des domaines liés à la durabilité et à renforcer la transparence de nos rapports.

Changements par rapport à la matrice de matérialité précédente

Comme mentionné ci-dessus, tandis que la nouvelle matrice de matérialité était en cours d'élaboration, la matrice de l'année dernière a été revue. Certains enjeux de cette année ont été jugés plus importants, tandis que d'autres sont considérés comme moins influents (-). Le tableau ci-dessous présente les changements importants.

Matrice de matérialité 2021	Classement 2021	Matrice de matérialité 2022	Classement 2022
Disponibilité et fiabilité du réseau	1	Sécurité d'approvisionnement	1
Protection de l'environnement opérationnel	7	Préservation de nos écosystèmes (1/2)	7 (-)
Émissions impactant le climat et adaptation au changement climatique	6	Décarbonisation	6 (-)

Intégration des sources d'énergie renouvelable dans le système et le marché	4	Système énergétique abordable	4
Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs sur le lieu de travail	8	Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs	8 (+)
Transparence et ouverture	10	Communication transparente et ouverte avec les stakeholders (1/2)	10 (-)
Corruption et subornation	13	Pratiques de gouvernance responsable	13
Véritable dialogue avec les stakeholders	10	Communication transparente et ouverte avec les stakeholders (2/2)	8 (+)
Biodiversité	7	Préservation de nos écosystèmes (2/2)	(+)
Création d'emplois et développement des compétences	9	Acquisition et développement des talents	(+)
Diversité et égalité des chances	16	Effectifs diversifiés et lieu de travail inclusif	16

Il est ressorti des entretiens avec les experts qu'il était nécessaire d'ajouter d'autres enjeux et de différencier davantage certains d'entre eux. Cela concerne : (2) Infrastructure sûre et fiable, (3) Système d'énergie durable, (5) Sécurité des systèmes d'information et informatiques, (11) Développement et engagement communautaires, (12) Chaîne d'approvisionnement résiliente, (15) Chaîne d'approvisionnement durable et (14) Minimisation des déchets et promotion de la circularité.

Le développement de la matérialité

La matérialité de chaque sujet est analysée dans le cadre d'un cycle régulier. Afin de mieux comprendre le point de vue de nos stakeholders, des ateliers sont prévus avec eux durant le premier trimestre 2023 afin de discuter de différents sujets ESG. À l'avenir, notre Journée annuelle des stakeholders sera l'occasion de recueillir de manière systématique les commentaires des stakeholders externes sur les impacts réels et potentiels de nos activités et leur importance pour le groupe Elia, tandis qu'une enquête interne auprès du senior management permettra de revoir les priorités parmi les enjeux de matérialité.

4.3.3. Gestion des enjeux de matérialité

GRI 3-3

Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à accélérer la transition énergétique. Il fournit l'infrastructure nécessaire à cette transition de manière efficace et efficiente, contribuant ainsi à la prospérité socio-économique et à la décarbonisation de la société. Nous menons nos activités dans l'intérêt de la société mais il peut arriver que les intérêts de nos stakeholders entrent en conflit avec ceux de l'organisation. Nous essayons de les concilier et de gérer au mieux les divergences par des échanges réguliers avec nos stakeholders. Les domaines à risque sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus systématique de gestion des risques. Les pages suivantes portent sur les enjeux de matérialité les plus importants et sur leur pertinence pour la durabilité. Des informations complémentaires sur notre approche de la gestion des risques sont disponibles en détail à la section Caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe de ce rapport.

Principaux enjeux de matérialité

#01 Sécurité d'approvisionnement

Domaine d'impact ESG : Social

Références : ODD 7 GRI : GRI2-21, GRI 201-1, Informations sectorielles sur la fiabilité du réseau et la longueur des lignes

Impact

Implication

Probabilité

Communauté

- Approvisionnement en électricité fiable et durable
- Contribue à la prospérité socio-économique
- Permet à l'industrie de fonctionner efficacement et améliore le bien-être économique
- Contribue à la création d'emplois stables et a un impact économique positif

Directe

Réelle

Direction

Assurer un approvisionnement électrique 24 h/24

Elia Transmission Belgium SA/NV gère 9 000 km de liaisons à haute tension, qui approvisionnent environ 30 millions de consommateurs finaux en électricité, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Planification et développement du réseau et des assets

Les besoins en développement et renforcement du réseau sont identifiés et décrits dans les plans fédéraux de développement (BE) que le GRT est légalement tenu de publier à intervalles réguliers.

Innovation

Elia Transmission Belgium SA/NV est en permanence à la recherche de solutions et technologies nouvelles qui accompagneront ses équipes dans leurs activités quotidiennes, conformément à ses priorités : qualité, efficacité, fiabilité et sécurité. Le leadership actif et la participation à des projets de recherche et de développement s'inscrivent pleinement dans l'approche de l'innovation d' Elia Transmission Belgium SA/NV a. À travers diverses collaborations avec des partenaires académiques et industriels, le Groupe se concentre principalement sur des domaines tels que les nouvelles technologies et la digitalisation, les marchés énergétiques et la sécurité du système, l'intégration des énergies renouvelables

et le développement du système électrique. Il soutient par ailleurs l'industrie dans la décarbonisation de ses processus. Dans ce cadre, l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) a été ajouté à notre programme ActNow en 2022.

Notre conception de marché centrée sur le consommateur

Lancé en 2021, notre projet de conception de marché centrée sur le consommateur vise à réduire les obstacles pour que de nouveaux acteurs du marché participent à l'offre de manière flexible.

Mécanisme de rémunération des capacités (CRM)

La mise en place d'un mécanisme de rémunération des capacités pour le marché belge s'inscrit dans la stratégie énergétique du gouvernement fédéral qui énonce un certain nombre de nouvelles mesures destinées à garantir la sécurité d'approvisionnement de la Belgique sur le long terme. Ce mécanisme assurera la sécurité d'approvisionnement électrique de la Belgique après l'abandon (partiel) du nucléaire en 2025. Grâce au CRM, les participants au marché qui offrent des capacités et ne reçoivent pas d'autres subventions bénéficient d'un soutien financier. Le gouvernement belge, en étroite concertation avec les autorités européennes, a opté pour un CRM à l'échelle du marché. Cela signifie que les enchères du CRM peuvent inclure tous les types de capacités existants et nouveaux, indépendamment de la technologie utilisée.

Engagements, politiques et mesures

Assurer la conformité juridique avec le cadre réglementaire de la loi Énergie (national et UE)

- Gestion du système - surveillance de la fréquence, de la tension et des charges de ressources en temps réel
- Réexpédition nationale et internationale
- Stabilité de tension / gestion de la puissance réactive
- Utilisation efficace des réseaux
- Reconstruction du réseau incluant les sources d'énergie renouvelable

Planification stratégique du réseau conformément aux plans nationaux

- Identification et élaboration de scénarios énergétiques
- Identification des mesures d'optimisation, de renforcement et d'extension du réseau
- Définition des règles de raccordement au réseau
- Mise en place de raccordements non discriminatoires au réseau

Publications et actions pertinentes

Fiabilité du réseau

Plans fédéraux de développement durable + [Étude sur l'adéquation et la flexibilité en Belgique pour 2022-2032](#)

Coopération nationale et internationale

- Participation active et gestion des initiatives européennes pour la gestion transfrontalière, le commerce, la digitalisation : p. ex. Coreso, Entso-e, JAO, TSCNET

Commerce d'électricité – vente et achat 24/7 sur les bourses de l'énergie

- Approvisionnement en énergie de contrôle et de substitution

Digitalisation

- La digitalisation et la conformité jouent un rôle central dans les enjeux clés susmentionnés.
- Transformation digitale - précurseur en termes de nouveaux projets digitaux, comme le système de contrôle modulaire du réseau

Conception de marché centrée sur le consommateur

- Concevoir un modèle de marché qui lève toutes les barrières afin d'encourager une flexibilité décentralisée pour les participants au marché

Elia Transmission Belgium SA/NV, ainsi que les gestionnaires de réseau de transport et les bourses de l'énergie opérant en Autriche, en Belgique, en Croatie, en République tchèque, en France, en Allemagne, en Hongrie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, en Roumanie, en Slovaquie et en Slovénie, ont élargi le couplage du marché basé sur le flux de charge. L'identification coordonnée des capacités de transport transfrontalières permet une plus grande intégration des marchés de l'électricité concernés et favorise ainsi le bien-être social.

L'[Open Innovation Challenge \(OIC\)](#)²⁰ annuel permet au groupe Elia de maintenir des liens étroits avec un large écosystème de start-ups et de petites et moyennes entreprises (PME).

Semaine de l'innovation à Berlin sous le thème Coconstruire l'avenir avec notre écosystème

²⁰ L'OIC est ouvert aux start-ups du monde entier. L'équipe lauréate reçoit des fonds destinés à développer son projet avec le groupe Elia, elle bénéficie d'un encadrement de la part de nos équipes et a la possibilité d'améliorer la visibilité de sa start-up. L'Open Innovation Challenge 2022 était placé sous le signe de la durabilité : la start-up polonaise Sentrissense a remporté le Challenge grâce à son capteur qui surveille l'état opérationnel des lignes aériennes en recourant à l'analyse digitale.

Première journée de l'innovation offshore
Hackathon

Références : Référence ODD : ODD9, ODD13, ODD14, ODD15		Référence GRI : GRI 203, Informations sectorielles	
<u>Impact</u>		<u>Implication</u>	<u>Probabilité</u>
<u>Communauté</u>			
<ul style="list-style-type: none"> Les infrastructures électriques impliquent des désagréments et des risques tels que le bruit, la perte de valeur des biens, les risques environnementaux et sanitaires, etc. 		Directe	Réelle
<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu de l'ampleur de ses projets, le groupe Elia peut avoir une influence considérable sur l'emploi dans la chaîne d'approvisionnement 			
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité des assets - les conséquences de plus en plus marquées du changement climatique en termes de gravité et de fréquence peuvent avoir un impact physique sur l'infrastructure du groupe Elia 		Directe	Potentielle
<u>Direction</u>			
<u>Fournir et exploiter une infrastructure de réseau de transport sûre et fiable</u>			
<p>Elia Transmission Belgium SA/NV établit des priorités parmi ses projets d'infrastructures en tenant compte de l'état actuel de ses assets et des besoins futurs. Nos investissements à long terme dans des projets (CAPEX), que nous nous engageons à réaliser sans retard, dans le respect du budget et avec le souci d'une qualité et d'une sécurité maximales, contribuent activement à façonner des solutions qui répondent aux besoins de nos stakeholders et créent de la valeur pour la société au sens large. Nous menons régulièrement des enquêtes, des analyses et des discussions avec les stakeholders locaux et régionaux tout au long des phases de conception et de construction des projets afin d'identifier les meilleures solutions possibles liées à la technologie, au routage et à l'intégration dans le paysage environnant. Les stakeholders d' Elia Transmission Belgium SA/NV sont régulièrement analysés et définis. Selon l'enjeu, Elia Transmission Belgium SA/NV interagit avec des autorités publiques, des partis politiques, des citoyens locaux, la société civile (y compris des organisations représentant des intérêts environnementaux, économiques, agricoles ou autres) ou des clients directement raccordés à leur réseau. Le Groupe utilise un éventail vaste et diversifié de moyens pour encourager la participation et les retours du public. Il existe un cadre de référence public visant à atténuer les impacts des nouveaux projets d'infrastructure. La gestion et la réalisation des mesures de construction individuelles s'appuient sur diverses directives de construction et d'ingénierie ainsi que sur des réglementations relatives à l'exploitation des systèmes de commutation, lignes aériennes et câbles, qui sont à jour et consultables à tout moment.</p>			
<u>Résilience climatique</u>			
<p>Notre réseau fait partie de la solution au changement climatique. Cependant, il doit également être conçu, exploité et (si nécessaire) adapté pour résister aux impacts du changement climatique, tels que les vagues de chaleur extrême, les tempêtes, les fortes précipitations (accompagnées éventuellement d'inondations) et les vagues de froid extrême. La fiabilité du réseau est l'une des facettes les plus importantes de notre travail. Bon nombre d'exigences et processus de construction existants (p. ex. : normes techniques de l'UE, gestion de la préparation aux situations d'urgence) applicables à notre réseau ont déjà encouragé la mise en place d'infrastructures réseau capables de résister au changement climatique (p. ex. : redondance des éléments du réseau, exigences climatiques strictes dans les spécifications), même si ces exigences ne résultent pas de préoccupations liées au changement climatique.</p>			
Impact environnemental, voir aussi l'enjeu de matérialité #07 « Préserver nos écosystèmes »			
Référence à l'enjeu de matérialité #01 Sécurité d'approvisionnement – Gestion de l'innovation			

Engagements, politiques et mesures

Permis, participation du public

- Obtention des permis conformément au droit public
- Obtention des droits à bâtir
- Premiers échanges avec les autorités, les associations, les représentants politiques et les citoyens

Gestion des risques

- Enregistrement et évaluation réguliers des risques dans les domaines ESG
- Risque de contingence
- Évaluation des risques physiques liés au climat
 - Renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique
 - Limiter au maximum les pannes des assets
 - Sur le plan local, examen scientifique des impacts climatiques à long terme sur nos assets

Fiabilité, préservation et extension du réseau

- Construction neuve, renforcement et modernisation
- Sélection stratégique et planification technique
- Directives et exigences techniques
- Déploiement de nouvelles technologies
- Gestion et sécurité des assets

Publications et actions pertinentes

Évaluation de la vulnérabilité dans la taxonomie européenne

Préparation aux situations d'urgence, dans Informations sectorielles

ActNow Dimension 1 – Objectif 5

Asset Performance Management & Optimization (APMO) :
entretien de nos assets techniques en fonction de leur état
et du risque

Références	Référence ODD : ODD7, ODD13	Référence GRI : GRI 203, GRI 302, GRI 305	
<i>Impact</i>		<i>Implication</i>	<i>Probabilité</i>
Communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Décarboniser la société et l'industrie en augmentant la part d'énergie renouvelable dans le système 	Indirecte	Réelle
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la pollution atmosphérique et les émissions de CO₂ • Impact du réseau sur la faune et la flore locales, à terre comme en mer (en raison des matériaux et produits utilisés, du transport, de l'exploitation des terres, des émissions, etc.) 	Directe	Réelle
		Directe	Réelle
<u>Direction</u>			
<u>Construire et exploiter les infrastructures nécessaires à la décarbonisation de notre société</u>			
<p>Dans le cadre de notre défi interne visant à réduire nos propres émissions, nous nous engageons à faire en sorte que nos propres activités soient neutres en carbone d'ici 2040, à exploiter un réseau électrique neutre en carbone d'ici 2030, à évaluer et à réduire l'empreinte carbone de notre chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à intégrer un prix du carbone dans nos processus décisionnels.</p>			
Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040			
<u>Minimiser les pertes réseau</u>			
<p>Les pertes réseau sont une partie inévitable et inhérente du transport d'électricité. Elles dépendent de facteurs tels que la distance que l'électricité doit parcourir, son courant et sa tension. Elles sont une source d'émissions de CO₂ liées au fonctionnement du réseau. Comme des quantités croissantes d'énergie renouvelable sont intégrées dans le système, le volume de CO₂ associé à ces pertes diminuera au fil du temps. Nous nous sommes fixé cet objectif en rejoignant la Science Based Target Initiative (SBTi), ambitionnant d'arriver bien en dessous de 2 degrés ». Nos objectifs individuels de réduction sont alignés sur cette ambition.</p>			
Garantir la neutralité carbone dans nos propres activités d'ici 2030			
<u>Réduire les émissions de CO₂</u>			
<p>La réalisation de cet objectif passe inévitablement par la suppression progressive du SF₆, l'efficacité énergétique des assets et bâtiments et des actions en matière de mobilité, en particulier la décarbonisation de notre flotte. Référence à la <u>Section Informations relatives au climat (TCFD) à IV A Énergie et émissions</u></p>			

Préserver et renforcer les écosystèmes et la biodiversité et intégrer l'économie circulaire dans nos processus fondamentaux

La mise en œuvre d'actions favorables à la circularité et à la biodiversité aide à réduire les émissions de GES, le développement de ces actions faisant partie de notre programme ActNow.

Engagements, politiques et mesures

Publications et actions pertinentes

Réduire notre empreinte carbone

- Neutralité CO₂ dans l'exploitation du système
 - Réduction de 28 % d'ici 2030 des émissions de CO₂ provenant des pertes réseau
 - Augmenter les possibilités d'intégration de l'énergie renouvelable dans le réseau pour minimiser les émissions de CO₂ des pertes réseau
- Neutralité CO₂ de nos propres activités
 - Utilisation responsable du SF₆ fondée sur des règles et minimisation du taux de perte en dessous de 0,25 %
 - Abandon progressif du SF₆ - la nouvelle politique d'assets privilégie les alternatives au SF₆. À long terme, suppression du SF₆ des nouvelles installations conformément à la future réglementation européenne sur le gaz fluoré. Nous nous sommes fixé pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation du SF₆ dans tous les nouveaux assets construits d'ici 2030 (par rapport aux volumes de SF₆ initialement prévus).
 - Initiatives d'efficacité énergétique et de réduction des émissions (postes verts, (nouveaux standards de construction, 60 000 m² panneaux solaires), mobilité)
- Évolution vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les chantiers de construction
 - Introduction d'un prix CO₂ interne
 - Abandon de l'application au cas par cas du prix CO₂ interne en faveur de son intégration dans toutes les décisions d'investissement
 - Chaîne de valeur neutre en carbone (plateforme de comptabilisation du CO₂, achats verts, travaux verts)

ActNow Dimension 1 – Objectif 2

ActNow Dimension 1 – Objectif 3

Informations thématiques [Énergie et émissions]

Taux de fuite SF₆ = 0,15%

ActNow Dimension 1 – Objectif 4

Préservation de la nature et circularité

- Conception et mise en œuvre de projets de préservation de la nature
- Développement de nouvelles approches et amélioration des approches existantes de la circularité de nos assets

ActNow Dimension 2 – Objectif 1

Enjeu de matérialité 7

ActNow Dimension 2 – Objectif 2

Enjeu de matérialité 14

#04 Énergie abordable

Domaine d'impact ESG : Environnemental et social

Références :	Référence ODD : 7	Référence GRI: GRI 203
<u>Impact</u> Communauté	<u>Implication</u>	<u>Probabilité</u>
<ul style="list-style-type: none">Indépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles et augmentation de la part d'énergie renouvelable pour des prix à la consommation plus abordables à long terme	Indirecte	Réelle/potentielle
<ul style="list-style-type: none">Augmentation des coûts de contrôle du flux et de réexpédition entraînée par la complexité accrue des opérations système causée par l'intégration croissante des SER et la décentralisation de la production	Directe	Réelle
<u>Direction</u>		
<u>Construire et exploiter les infrastructures nécessaires à la décarbonisation de notre société</u>		
<p>Elia Transmission Belgium SA/NV joue un rôle de premier plan dans la décarbonisation du secteur de l'énergie (voir l'enjeu de matérialité #6), contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Green Deal en Europe. Par exemple, Elia Transmission Belgium SA/NV est persuadé que les lignes d'interconnexion, et en particulier les lignes transfrontalières qui relient les parcs éoliens offshore, sont nécessaires pour réaliser les objectifs du Green Deal européen. En outre, les lignes d'interconnexion contribuent à stabiliser les prix de l'électricité par des échanges transfrontaliers. Le belgo-britannique Nemo Link et la solution de réseau combiné germano-danois démontrent l'importance de ces raccordements pour accéder à l'énergie produite à l'étranger, tout en contribuant au fonctionnement d'un marché international concurrentiel. Dans le cadre de notre programme Consumer Centricity, nous recherchons des solutions pour l'approvisionnement énergétique de demain. Nous voulons nous assurer que la sécurité d'approvisionnement (voir l'enjeu de matérialité #01), l'efficacité et les intérêts des consommateurs sont préservés dans un système dominé par la production d'énergie renouvelable, au travers d'une large gamme d'applications électriques existantes et nouvelles. Cela nécessite des investissements à long terme dans la digitalisation de notre mode de fonctionnement.</p>		
<u>Engagements, politiques et mesures</u>	<u>Publications et actions pertinentes</u>	
Conception de marché centrée sur le consommateur	ActNow Dimension 1 – Objectif 1	
<ul style="list-style-type: none">Améliorer l'expédition à court terme en augmentant la concurrence et en réduisant les obstacles à une participation flexiblePermettre la participation des consommateurs au travers d'une variété de services, par exemple la liberté de choisir son fournisseur d'énergie pour différents appareils et permettre la pleine participation des actifs électroniques (p. ex. : panneaux solaires, véhicules électriques, pompes à chaleur) sur les marchés de l'électricité	Des études sont régulièrement réalisées et publiées sur des sujets relatifs à l'intégration de l'énergie renouvelable et aux défis et impacts de cette intégration sur le réseau,	

Décarboniser le secteur de l'électricité

- Atteindre 100 % de part d'énergie renouvelable dans la consommation électrique annuelle
- Dashboard de la performance : part d'énergie renouvelable
- Gestion des congestions

l'industrie et la société. La note de vision de l'année dernière portait sur l'électrification de l'industrie.

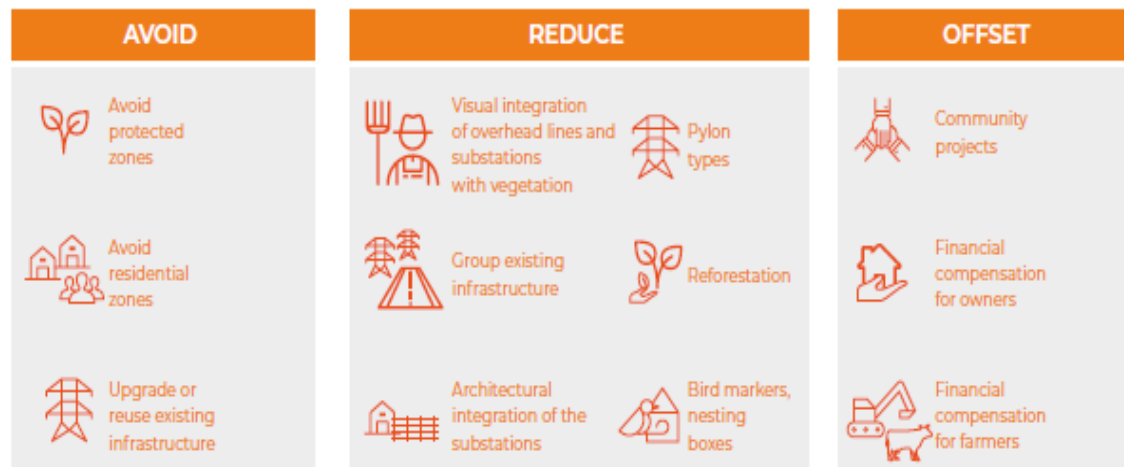
Enjeux de matérialité

#05 Sécurité des systèmes d'information et informatiques	Domaine d'impact ESG : Environnemental et social	
Références :	GRI Informations sectorielles	
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cyberattaque ou atteinte à la sécurité des données : Si les informations et l'infrastructure informatique d'Elia Transmission Belgium SA/NV ne sont pas suffisamment sécurisées pour parer à d'éventuelles cyberattaques ou violations, cela pourrait avoir des conséquences sur le plan opérationnel (p. ex. : coupures de courant) et déstabiliser le réseau énergétique européen, impactant ainsi de nombreux clients et entreprises en Europe • Protection des données : Elia Transmission Belgium SA/NV recueille et traite de grandes quantités de données nécessaires au fonctionnement stable du réseau, y compris des données à caractère personnel. Si l'infrastructure informatique d'Elia Transmission Belgium SA/NV n'est pas suffisamment sécurisée pour résister à d'éventuelles cyberattaques ou violations de données, cela aura une incidence sur la vie privée des personnes concernées. <p><u>Direction</u></p> <p>En tant que gestionnaire d'infrastructures critiques, nous sommes tenus de nous assurer que les informations sont stockées de manière sécurisée et dans des systèmes nécessaires au maintien de la sécurité d'approvisionnement. Les informations doivent donc être traitées, stockées et communiquées de manière à garantir leur disponibilité, leur confidentialité et leur intégrité, ainsi que celles de nos systèmes essentiels. Le développement de la robustesse et de la sécurité de nos systèmes IT et réseau est un élément clé récurrent qui garantit la confidentialité des données critiques.</p> <p>Un Chief Digital Officer est en fonction au niveau d'Elia groupe. Un Data Protection Officers (DPO) d'Elia Transmission Belgium SA/NV s'assure que le groupe Elia traite les données à caractère personnel qu'il détient (celles du personnel, des clients, des fournisseurs ou de toute autre personne) conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).</p> <p>Un échange de bonnes pratiques a lieu dans le secteur des services publics, et ce, tant au niveau national qu'au niveau européen (via l'ENTSO-E). En outre, l'ENTSO-E et la directive européenne NIS définissent les exigences réglementaires que les GRT doivent respecter. C'est ainsi qu'a été créé le programme ISMS (Système de gestion de la sécurité de l'information) en 2020. L'ISMS est un cadre de politiques et de contrôles qui vise à gérer la sécurité et les risques associés dans l'ensemble de l'organisation. Le programme a été lancé dans le cadre d'une bonne gouvernance et afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de conception, de création et de mise en œuvre d'un système ISMS conforme à la certification ISO 27001.</p> <p>Les risques pour la sécurité de l'information sont systématiquement identifiés et traités à l'aide du processus de sécurité mis en place. Nous évaluons le paysage et l'évolution associée des menaces pour pouvoir mettre en œuvre les mesures adéquates d'atténuation des risques.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u></p> <p>Un modèle de classification des données a été mis en place pour l'ensemble du Groupe. Il permet aux propriétaires de données de classer facilement et correctement leurs données afin d'appliquer des mesures de sécurité adéquates et de garantir la cohérence.</p> <p><u>Certification du Système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS)</u> : Elia Transmission Belgium SA/NV prévoit d'obtenir la certification ISO 27001 en 2023..</p>	<p><u>Implication</u></p> <p>Directe</p> <p>Indirecte</p>	<p><u>Probabilité</u></p> <p>Potentielle</p> <p>Potentielle</p> <p><u>Publications et actions pertinentes</u></p> <p>Au cours de l'année de référence, aucune cyberattaque n'a été menée à bien contre Elia Transmission Belgium SA/NV ; en outre, aucun dommage n'a été causé par des incidents de sécurité de l'information.</p> <p>Aucune violation de données n'a été signalée aux autorités de protection des données (violations du RGPD)</p>

L'ENTSO-E impose également aux GRT de se conformer à un ensemble spécifique de mesures de sécurité lors de l'échange d'informations avec d'autres GRT, et réalise des audits de conformité pour vérifier leur application : ces audits externes ont été passés avec succès.

Amélioration continue de la sensibilisation : newsletters régulières, mise en œuvre de l'e-learning, campagnes de phishing

#07 Préserver nos écosystèmes	Domaine d'impact ESG : environnement	
Références :	Réf. SDG : SDG12, SDG14, SDG15	Réf. GRI : GRI 304
<u>Impact</u>	<u>Implication</u>	<u>Probabilité</u>
<u>Environnement</u>		
<p>Le développement et la maintenance de notre réseau ont une incidence sur le paysage, la faune et la flore environnants. Comme nos mers sont appelées à devenir les pôles énergétiques du futur (ce qui signifie que nous construirons beaucoup plus d'infrastructures offshore ces prochaines années), nos assets auront un impact sur les environnements marins dans lesquels ils se trouvent, en particulier pendant leur construction.</p>	Directe	Réelle
<u>Direction</u>		
<p>Nous nous efforçons de limiter l'impact de nos projets sur les zones où nous travaillons : soit en nous abstenant de causer des perturbations évitables à la nature et aux paysages, soit en veillant à ce que ces perturbations soient réduites au minimum (conformément aux exigences visant à éviter et à minimiser les dommages).</p> <p>Conformément à nos exigences légales, nous réalisons des études d'impact environnemental (EIE) dès le début des projets, afin de minimiser les perturbations potentielles que nous pourrions causer à la nature. Une évaluation environnementale stratégique (EES) doit également accompagner le Plan fédéral de développement durable belge lors de sa publication.</p> <p>Ces évaluations donnent lieu à l'identification d'un corridor pour la mise en place future d'une ligne électrique. L'itinéraire exact que suivra la ligne électrique est établi lors d'une phase ultérieure. Nous identifions en parallèle les mesures de protection et de compensation qui ont un impact positif sur la biodiversité et les écosystèmes locaux. Ces mesures sont élaborées avec l'aide de planificateurs environnementaux externes, d'experts en tracés et, si nécessaire, d'autres scientifiques et spécialistes de la préservation de la nature. Afin d'éviter tout impact inutile de la nature environnante, les lignes sont adaptées aux spécificités du paysage local.</p> <p>La « hiérarchie d'atténuation », qui vise à prévenir ou éviter les impacts négatifs sur la nature, est essentielle à l'approche du Groupe. Elle fournit également des conseils sur la protection de la biodiversité tout au long des cycles de vie des projets, de la planification précoce au déclassement et au réapprovisionnement. L'application de cette hiérarchisation d'atténuation permet d'éviter, de minimiser, de restaurer et – si nécessaire – de compenser les impacts négatifs sur la biodiversité ; la hiérarchisation est décrite dans la figure ci-dessous.</p>		



Dans le cadre de chaque projet de renforcement du réseau que nous menons, nous mettons en œuvre différentes mesures qui peuvent avoir une incidence favorable sur les écosystèmes et la biodiversité - la plupart du temps en collaboration avec des stakeholders locaux et des experts environnementaux pour garantir la pertinence des mesures prises. Si aucune mesure préventive ou corrective ne permet d'éviter les impacts négatifs, nous prenons alors des mesures d'atténuation et de compensation. Celles-ci sont soit volontaires soit exigées par la loi en vue d'obtenir toutes les autorisations légales nécessaires à l'exécution d'un projet. Selon que l'objectif est d'atténuer ou de compenser l'impact de nos projets, un large éventail de mesures peuvent être mises en œuvre.

Dans le cadre de la Dimension 2 « Environnement et économie circulaire » de notre programme ActNow, nous veillons à mieux intégrer nos assets dans leur environnement afin de réduire et compenser notre impact. La promotion de la biodiversité est un autre axe de notre programme de postes durables. La certification ISO 14001 de notre gestion environnementale a également été identifiée comme l'un des objectifs à atteindre. L'ODD 14 (« La vie aquatique ») a été ajouté à notre programme ActNow, car dans le développement de nos projets, nous mettons désormais davantage l'accent sur le renforcement de la biodiversité en mer du Nord.

En termes de prévention, le groupe Elia s'est engagé à protéger efficacement l'eau et le sol. Comme les activités de notre entreprise n'impliquent pas la consommation de quantités importantes d'eau ou de rejets réguliers d'effluents industriels, notre responsabilité d'entreprise ne porte pas sur une réduction de cette consommation. Nous devons plutôt nous concentrer sur la gestion de l'eau dans les projets de réseaux et de postes, et prévenir la pollution de l'eau et du sol par des fuites accidentelles de substances dangereuses utilisées dans nos équipements.

Engagements, politiques et mesures

Publications et actions pertinentes

Nous avons élaboré un cadre concernant différents types de mesures compensatoires visant à minimiser notre impact sur l'environnement à proximité de nos projets d'infrastructure : il s'agit entre autres de compensations versées aux agriculteurs et de l'intégration de nos assets dans le paysage. Des politiques claires et structurées sont disponibles [sur notre website](#).

Nous nous sommes fixé 3 objectifs en matière de protection de l'environnement et de promotion de la biodiversité :

- Préserver et renforcer les écosystèmes et la biodiversité

Protection des oiseaux : Avec l'aide d'organisations environnementales européennes et locales de premier plan²¹, Elia Transmission Belgium SA/NV ont identifié les tronçons de leur réseau qui présentent le plus grand danger pour les oiseaux. Ces tronçons sont progressivement équipés de balises avifaunes qui réduisent la probabilité de collisions en rendant les lignes plus visibles pour les oiseaux.

Nous installons également des nichoirs en bas ou en haut de nos pylônes en fonction des espèces que nous voulons protéger.

Gestion écologique des corridors : Nous assurons la gestion écologique des corridors sous les lignes aériennes qui traversent les forêts. Tout en veillant à ce que notre réseau soit exploité en toute sécurité, nous minimisons nos interventions²² dans ces zones afin que les habitats naturels puissent à nouveau se développer sous nos lignes ou nous mettons en œuvre des mesures de gestion favorables à la biodiversité.

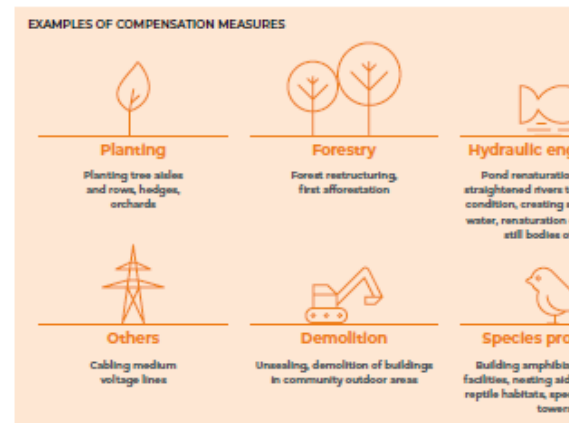
Elia Transmission Belgium SA/NV est un précurseur dans ce domaine depuis 2012. En effet, nous avons développé un projet LIFE sur 7 ans (financé par l'UE et en partenariat avec le GRT français RTE). En 2018, nous avons décidé de poursuivre ce projet pour cinq années supplémentaires, sans recevoir de subsides, sous le nom « Life2 » en aménageant plus de corridors écologiques autour de nos lignes. L'autre objectif de ce projet était de continuer le suivi des améliorations apportées à la biodiversité. Les résultats sont très encourageants : bon nombre des sites évalués présentent des résultats concluants.

D'ici 2030, notre ambition est qu'Elia Transmission Belgium SA/NV gèrent 90 % de tous nos corridors forestiers de manière à soutenir la biodiversité.

Postes : Nous favorisons les espaces verts autour de nos infrastructures existantes pour encourager la biodiversité et réduire les impacts négatifs de nos assets sur l'écosystème. Fin 2022, nous avons également interdit l'utilisation de tous les herbicides sur l'ensemble de nos sites en Belgique et en Allemagne.

Offshore : En ce qui concerne nos projets offshore, les mesures d'atténuation sont principalement mises en œuvre pendant la phase de construction des projets. Ces mesures visent à réduire les impacts de ces projets sur la vie marine (par exemple, des mesures en vue de limiter l'impact de tout bruit produit et des mesures de dissuasion acoustique pour empêcher la faune marine de se rapprocher de nos actifs lors de leur construction).

Future île énergétique belge : Dans la conception et la construction de cette île, Elia Transmission Belgium SA/NV va plus loin que la simple minimisation de l'impact de ses activités sur l'écosystème marin en adoptant un « design inclusif pour la nature ». Avec un groupe d'experts de la nature et de sa préservation, Elia Transmission Belgium SA/NV conçoit actuellement l'île de manière à ce qu'elle produise des effets positifs sur la flore et la faune et qu'elle favorise le développement des habitats.



ActNow Dimension 2 Objectif 1

61 % de nos lignes aériennes à haute tension identifiées comme critiques pour les oiseaux sont équipées de balises avifaunes.

En 2022, nous avons testé avec succès l'utilisation de drones pour installer ces balises sur nos lignes.

Elia Transmission Belgium SA/NV et d'autres partenaires²⁴ ont reçu un financement de la part du programme européen LIFE pour leur projet commun « SafeLines4Birds » qui cible des espèces d'oiseaux menacées d'extinction.

63 % de nos corridors forestiers sont gérés de façon écologique.

(Le site web <http://www.life-elia.eu/>) fournit plus d'informations sur ces projets.

Informations thématiques [[Biodiversité](#)]

²¹ Agence environnementale du land de Brandebourg, RGI ; NABU, Natuupunt et Natagora

²² Selon la politique standard et historique de maintenance des lignes aériennes, tous les huit ans, un couloir situé sous nos lignes doit être dégagé de toute végétation à l'aide d'un girobroyeur.

²⁴ Gestionnaires de réseau de transport RTE en France et REN au Portugal, et plusieurs organismes de protection de la nature et des oiseaux

- Ancrer la circularité dans nos principaux processus

Il existe un lien fort entre circularité et préservation de la biodiversité. Le développement des actions de circularité fait partie de notre programme ActNow.

- Veiller au respect des normes de performance environnementale

Obtenir la certification ISO 14001 : La mise en place d'un système de gestion environnementale certifié ISO 14001 en Belgique est prévue pour 2024.

Prévention

Le volume important d'huile minérale dans nos transformateurs constitue la principale source potentielle de pollution des sols, terres et eaux de surface. La solution standard pour lutter contre cette source de pollution consiste à équiper nos transformateurs d'un réservoir en béton étanche qui, en cas de déversement d'huile, peut contenir toutes les fuites. Les cuves sont équipées d'un séparateur d'hydrocarbures et d'un filtre de coalescence supplémentaire avec vanne d'arrêt automatique pour que les eaux pluviales qui tombent sur les installations puissent être drainées sans polluer. En cas de fuite accidentelle de substances dangereuses, nous avons développé des processus visant à répondre immédiatement aux impacts sur l'environnement. Par ailleurs, les collaborateurs sont formés à détecter les premiers signes de ce type d'incident.

Un autre aspect de la gestion de l'eau concerne les eaux pluviales qui tombent sur nos installations à haute tension (transformateurs), les surfaces imperméables (toitures, routes asphaltées) et perméables (routes en gravier). Lors de la construction de nouveaux postes et de l'extension ou de la rénovation de postes existants, nous veillons à ce que les eaux pluviales qui tombent sur les installations (transformateurs) soient toujours drainées sans aucune contamination (par l'huile), nous augmentons la perméabilité des surfaces²³ et explorons les solutions de réutilisation et d'infiltration (certaines peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité).

ETB est signataire de la Déclaration sur le réseau marin de RGI, qui définit des principes directeurs pour éviter, minimiser et (si possible) éliminer les impacts négatifs sur l'environnement marin

ActNow Dimension 2 Objectif 2

Voir l'enjeu de matérialité **#14 Minimiser les déchets et promouvoir la circularité**

ActNow Dimension 2 Objectif 3

Une part significative des sols belges est polluée, conséquence directe des (anciennes) activités industrielles sur place ou à proximité ou du remblayage de certaines zones avec des terres polluées. Elia Transmission Belgium SA/NV a cartographié l'état du sol sur ses terrains afin de planifier les activités de remise en état.

²³ Pour ce faire, nous construisons des chaussées avec du gravier renforcé et non plus avec de l'asphalte sur du béton. Nous évitons les caniveaux sur le pavage existant et prévoyons des dispositifs de ruissellement et d'infiltration naturels le long de la route.

#08 Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs	Domaine d'impact ESG : Social	
Références	Réf. SDG : ODD8	Réf. GRI : GRI 403
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Santé et sécurité au travail</u> : En tant que gestionnaires de réseau de transport d'électricité à haute tension, Elia Transmission Belgium SA/NV exploite des assets et des infrastructures qui peuvent causer des dommages aux personnes en cas d'accidents, de pannes ou d'attaques externes. • <u>Bien-être</u> : En investissant dans la santé, la sécurité et le bonheur des collaborateurs, nous veillons à garantir le bien-être de notre main-d'œuvre ; c'est l'une des conditions requises pour fournir l'infrastructure nécessaire à une transition énergétique réussie. <p><u>Direction</u> La sécurité et le bien-être des individus (que ce soit le personnel d' Elia Transmission Belgium SA/NV, celui des sous-traitants ou des organisations partenaires) sont une priorité essentielle pour le Groupe et ses sous-traitants. Notre ambition à l'échelle du Groupe est de garantir que tous nos collaborateurs et sous-traitants rentrent chaque jour sains et saufs à la maison. Nous voulons également assurer le bien-être de notre personnel. Nous avons de grandes ambitions et celles-ci nécessitent une main-d'œuvre en forme et en bonne santé, capable de relever les défis et de faire face aux éléments potentiellement stressants de chaque fonction. Les mesures de santé et de sécurité au travail sont incluses dans notre stratégie d'entreprise. La protection de la santé et la sécurité au travail sont des sujets abordés systématiquement lors des réunions hebdomadaires organisées par le senior management. Avoir un système de gestion de la santé et de la sécurité qui est certifié par des intervenants externes est l'une des composantes de notre approche dans ce domaine.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u> Elia Transmission Belgium SA/NV a adopté une politique de santé et de sécurité, mène des analyses de sécurité régulières et promeut une culture de la sécurité dans toute l'organisation. Elia Transmission Belgium SA/NV a mis en place des normes de sécurité strictes que tous ses collaborateurs, sous-traitants et toute personne en contact avec ses infrastructures sont tenus de respecter. Tous les collaborateurs doivent respecter la <u>directive sur la santé et la sécurité au travail</u>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Nous visons le zéro accident.</u> Nous nous efforçons de minimiser autant que possible les accidents, en particulier ceux causés par des activités présentant des risques élevés, comme les travaux de construction, les travaux en hauteur, les travaux de génie civil et les activités offshore. Notre approche couvre tous nos collaborateurs, nos sous-traitants et les personnes qui travaillent sur ou à proximité de nos infrastructures. Notre objectif dans un futur proche est de diminuer de 2,5 % chaque année le nombre d'incidents avec des contractants. Nous surveillons de près les principaux indicateurs tels que ceux liés au signalement de situations dangereuses et de presque-accidents. • <u>Nous maintenons une solide culture de la sécurité</u> Atteindre notre objectif en matière de santé et de sécurité nécessite plus que l'adoption de procédures et directives. Nous veillons activement à ce que chacun s'implique personnellement pour assurer sa propre sécurité et celle de ses collègues et nous formons en permanence nos équipes. Des formations, obligatoires pour tous les collaborateurs qui travaillent sur 	<p><u>Implication</u> <u>Directe</u></p> <p><u>Probabilité</u> <u>Réelle</u></p> <p><u>Directe</u></p> <p><u>Réelle</u></p> <p><u>Publications et actions pertinentes</u></p> <p>ActNow Dimension 3 Objectif 1 TRIR (personnel propre) 4,37 enquête sur les incidents Des « safety flashes » ad hoc : rappels de bonnes pratiques ou identification de risques spécifiques liés à des outils particuliers</p> <p>ActNow Dimension 3 Objectif 2 Formation obligatoire avec mises à jour périodiques</p>	

nos chantiers, sont mises à jour périodiquement. Tous les collaborateurs sont régulièrement informés des dangers spécifiques au lieu de travail et des mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour les éviter. En plus des formations de recyclage pour nos équipes opérationnelles, nous veillons à ce que celles-ci soient constamment informées des changements apportés aux procédures et méthodes de travail et qu'elles puissent apprendre de nos retours. Tous les employés sont régulièrement informés des risques spécifiques au lieu de travail et des mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour les éviter.

Programme « Safety for Contractors » : Elia Elia Transmission Belgium SA/NV met également des supports de formation, des formations et des tests à disposition des sous-traitants ; nous entendons investir dans des comportements adaptés en matière de sécurité et aider nos fournisseurs à encourager ces mêmes comportements au sein de leur personnel. Nous voulons grandir ensemble en prenant des mesures conjointes pour prévenir les accidents et nous assurer que tous nos sites on- et offshore soient des lieux de travail sans danger.

- Nous sommes tous des safety leaders

Un leadership visible en matière de sécurité est nécessaire à tous les niveaux de l'organisation. Les safety leaders font preuve d'un comportement exemplaire et inspirent les autres afin qu'ils adoptent le même comportement. Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à développer activement un « safety leadership » chez tous ses collaborateurs.

Certification : Le système de gestion de la santé et de la sécurité d'Elia Transmission Belgium SA/NV a obtenu la certification de niveau 3 de la « Safety Culture Ladder ».

- Nous assurons et promovons la santé et le bien-être de notre personnel

Le dépistage précoce et la prévention des maladies professionnelles, ainsi que le maintien de l'employabilité du personnel, font également partie intégrante de notre approche de la santé et de la sécurité au travail. Dans cette optique, nous assurons des soins de santé appropriés au travail, axés sur la protection individuelle et la prévention des problèmes de santé. En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV offre régulièrement à tous ses collaborateurs des consultations médicales, des vaccinations contre la grippe et des conseils en matière d'ergonomie sur le lieu de travail. Les collaborateurs peuvent bénéficier à tout moment de conseils confidentiels dispensés par des thérapeutes externes qualifiés en cas de stress, de conflits ou de toxicomanie.

Inspections
Training : Compulsory training with periodical updates

Visites sur site : 1.139

ActNow Dimension 3 Objectif 3

ActNow Dimension 3 Objectif 4

Campagne hors ligne
Taux de santé : 96,19

Informations thématiques [Santé et sécurité au travail]

#09 Acquisition et développement des talents	Domaine d'impact ESG : Social	
Références :	Réf. SDG : ODD8	Réf. GRI : GRI 404
<p>Impact <u>Communauté</u></p>	<p>Implication <u>Directe</u></p>	<p>Probabilité <u>Réelle</u></p>
<p>Les projets d'infrastructures d' Elia Transmission Belgium SA/NV requièrent de nombreux spécialistes. Pour pourvoir ces postes de la meilleure manière possible, une approche efficace des RH est nécessaire.</p>		
<p><u>Direction</u> Elia Transmission Belgium SA/NV doit intégralement son succès à la réussite de ses collaborateurs. Il incombe au Groupe d'aider ceux-ci à développer leurs compétences, de promouvoir leur santé et leur engagement, de les inclure dans les décisions et de garantir l'égalité des chances pour tous. Afin de réaliser sa vision et de maîtriser les défis de demain, le Groupe a besoin de collaborateurs motivés, car ceux-ci constituent un facteur de réussite essentiel en période de changements constants. La responsabilité pour les questions stratégiques liées au personnel au niveau d'Elia groupe incombe au Group Chief Alignment Officer et au Group Talent Management Officer. Les collaborateurs d'Elia Transmission Belgium SA/NV se voient proposer des formations plus poussées adaptées à leurs besoins individuels²⁵ et la possibilité de compléter certaines qualifications pertinentes. Il existe aussi des programmes destinés à développer les compétences des collaborateurs ou à les encourager dans leur transition de carrière (innovation, « intrapreneurship », gestion du changement et programmes de formation externes). La planification des remplacements garantit la disponibilité d'un nombre suffisant de collaborateurs potentiellement qualifiés pour occuper l'ensemble des postes de direction et permet dans la mesure du possible à des candidats internes de pourvoir les postes vacants. Dans cette optique, le talent est identifié et mis en avant, par exemple lors de programmes pour les « jeunes professionnels », qui sont développés et proposés.</p>		
<p><u>Engagements, politiques et mesures</u> Talent@Elia Group est l'un de nos projets phares mis en place pour garantir la réussite de notre organisation dans le contexte en constante évolution de la transition énergétique, et pour lui permettre de répondre à ses besoins de transformation digitale. Le cadre développé durant ce projet a pour objectif de réaliser notre stratégie d'entreprise et de créer un environnement attrayant et motivant pour les talents dont nous disposons et dont nous avons besoin. Elia Transmission Belgium SA/NV attire des jeunes talents qualifiés par le biais de ses propres programmes de formation internes. Ils incluent un programme de formation de 24 mois, des stages ainsi que la possibilité pour les étudiants de rejoindre le Groupe dans le cadre de leurs études (en collaboration avec des universités locales). De plus, les responsables d'équipe peuvent également suivre des modules de formation spécifiques pour développer leurs propres compétences en leadership. Programme de leadership : Nous travaillons dans un environnement qui évolue rapidement. Nous voulons préparer nos dirigeants à servir de modèles, incarnant les valeurs et les normes de notre entreprise et capables de guider en toute confiance leurs collaborateurs dans les moments difficiles. Cela implique un leadership fort et inclusif et la promotion de la diversité au sein de nos équipes. Il s'agit aussi de gérer les incertitudes et de préserver le bien-être physique et mental de notre personnel.</p>	<p><u>Publications et actions pertinentes</u> En 2022, Elia Transmission Belgium SA/NV a été nommée Top Employer pour la 5^e année consécutive Informations thématiques: <u>Emploi</u></p>	

²⁵ Cela s'ajoute aux formations liées aux compétences techniques et de sécurité requises pour effectuer des activités propres à notre cœur de métier (les formations axées spécifiquement sur la sécurité sont détaillées dans **l'Enjeu de matérialité #8 Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs**)

#10 Une communication transparente et ouverte avec les stakeholders	Domaine d'impact ESG : Social	
Références :	Réf. SDG : SDG 16	Réf. GRI : GRI 2-29, GRI 2-25, GRI 2-26
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u> La participation des groupes de stakeholders concernés joue un rôle important dans l'expansion durable du réseau. Impliquer les stakeholders le plus tôt possible dans nos projets d'infrastructure permet d'améliorer leur compréhension des besoins de la société en termes de réseau et favorise l'approbation et le développement de ces projets.</p> <p><u>Direction</u> En tant que conseiller de confiance, Elia Transmission Belgium SA/NV et échange régulièrement des informations avec ses stakeholders. Les stakeholders gravitant autour d' Transmission Belgium SA/NV sont régulièrement analysés et définis. Selon l'enjeu, Elia Transmission Belgium SA interagit avec des autorités publiques, des partis politiques, des citoyens locaux, la société civile (y compris des organisations représentant des intérêts environnementaux, économiques, agricoles ou autres) ou des clients directement raccordés à leur réseau. La méthode et la fréquence d'engagement de chaque groupe de stakeholders sont détaillées dans Engagement des stakeholders).</p> <p>Elia Transmission Belgium SA/NV est convaincu que l'implication précoce de tous les stakeholders dans ses projets est essentielle pour assurer le succès de la transition énergétique. Notre approche consiste à contacter et informer toutes les parties impliquées dans les projets à venir pour qu'elles puissent faire entendre leur voix. Une démarche transparente et cohérente, qui vise à répondre aux exigences sociétales, favorise l'acceptation de nos projets par les communautés locales. De plus, cette approche est adoptée dès le début des projets afin que les préoccupations de la collectivité puissent être traitées. Pour atteindre cet objectif, les équipes ont développé une méthodologie de communication et d'acceptation par le public ; celle-ci garantit que l'engagement des stakeholders et la communication avec ces derniers sont intégrés dans le processus de développement du réseau. En retour, la démarche permet de contrôler nos coûts, de respecter le calendrier des projets et de faire aboutir les projets nécessaires aux intérêts de la collectivité. Dès que nous nous intéressons à un nouveau projet, des discussions avec les stakeholders ont lieu au tout début de la planification. Lors de la phase conceptuelle de nos projets, nous travaillons principalement avec la société civile, les communes et les représentants du monde académique. Des consultations publiques sont également menées concernant les plans de développement du réseau. À mesure que les projets deviennent plus concrets, des discussions et des échanges d'informations sont organisés pour les communautés et citoyens locaux.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u> <u>Acceptation du public</u> Les directives internes relatives aux projets définissent les délais et la distribution d'informations concernant la planification de projet, les processus d'approbation, la participation du public et la gestion des stakeholders. Ces directives comprennent aussi les bonnes pratiques et les mesures recommandées basées sur l'expérience, permettant à l'entreprise de développer en permanence sa boîte à outils normalisée de participation du public. Elia Transmission Belgium SA/NV communique et collabore en toute transparence avec ses stakeholders pendant tout le processus de développement du projet. Outre les réunions d'information publiques préalables exigées par la loi, nous organisons des sessions d'information destinées aux riverains. Il est primordial pour nous de veiller à ce que les stakeholders intéressés puissent trouver les renseignements dont ils ont besoin. Notre site web comprend une rubrique spécifique destinée à fournir des informations sur nos projets d'infrastructure actuels et futurs. Elia Transmission Belgium SA/NV a veillé à impliquer la société civile et les experts régionaux à un stade précoce de ses deux projets les plus importants en Wallonie et en Flandre : Ventilil et Boucle du Hainaut. L'engagement des stakeholders - par l'intermédiaire de leurs commentateurs et de leur expertise - avait pour objectif de s'assurer que les projets étaient développés de la meilleure manière possible (et donc alignés sur les intérêts environnementaux, économiques et agricoles). La pandémie de COVID-19 nous a contraints à adapter la manière d'informer les citoyens et les autorités locales concernant nos projets : désormais, nous recourons davantage aux canaux de communication digitaux, y compris aux webinaires et</p>	<p><u>Implication</u> <u>Directe</u></p> <p><u>Probabilité</u> <u>Réelle</u></p> <p><u>Publications et actions pertinentes</u> 117 sessions publiques d'information et de dialogue concernant les projets de réseaux</p> <p>Outre ces sessions, nous avons prévu des courriers d'invitation, des packs d'information pour les citoyens, des vidéos, des brochures, des prospectus et des panneaux d'information, des conférences et communiqués de presse, des newsletters digitales, des posts sur Facebook, des permanences téléphoniques ainsi que des communications par e-mail.</p> <p>Site web d'Elia projets d'infrastructure</p> <p>Sites web dédiés Ventilil et Boucle du Hainaut</p>	

consultations individuelles. Cette adaptation de nos modes de communication nous a permis de maintenir des liens forts avec nos stakeholders tout en respectant les mesures sanitaires et sécuritaires.

Dialogue avec les stakeholders

Elia Transmission Belgium SA/NV mesure régulièrement le niveau de satisfaction de ses principaux stakeholders (y compris les gestionnaires de réseau de distribution, les utilisateurs du réseau, les producteurs, les responsables d'accès, les groupes d'utilisateurs, etc.) par l'intermédiaire d'enquêtes.

Elia Transmission Belgium SA/NV entretient des contacts permanents avec ses clients et partenaires par le biais de son groupe d'utilisateurs, qui comprend des représentants des utilisateurs du réseau.

Contact centers : Les deux contact centers d'Elia Transmission Belgium SA/NV reçoivent et traitent des demandes d'information en provenance de différentes sources : riverains, contractants, entreprises d'ingénierie, autorités publiques, services publics et promoteurs de projets.

Étant donné les risques spécifiques liés au travail à proximité d'une installation à haute tension, toute personne souhaitant effectuer des travaux près de lignes, pylônes ou postes à haute tension ou de câbles électriques souterrains est obligée de les signaler à Elia Transmission Belgium SA/NV. Nous pouvons alors leur fournir des cartes des installations concernées et des instructions sur les mesures de sécurité à observer pendant les travaux. Il existe des délais légaux dans lesquels Elia Transmission Belgium SA/NV doit répondre à de telles demandes (sept jours ouvrables après leur réception).

Sur demande auprès du contact center, Elia Transmission Belgium SA/NV offre des informations et des mesures gratuites de champ électromagnétique aux propriétaires de terrains et de bâtiments situés à proximité de ses installations.

Associations professionnelles : participants actifs à l'ENTSO-E et au RGI : canaux des stakeholders

Événements de communication

Progrès concernant les aspects ESG dans ActNow : Durant un événement en direct organisé en octobre 2022, le groupe Elia a fait le point avec ses stakeholders sur les progrès réalisés concernant ActNow et sur les efforts déployés pour intégrer de plus en plus d'énergie renouvelable dans le système, tout en contribuant à garantir la sécurité d'approvisionnement.

[Users' Group](#)

[ENTSO-E](#) et [RGI](#)

Journée des stakeholders

Événement des partenaires d'Elia le lundi 25 avril
[\[youtube\]](#)

[Diffusion en direct ActNow](#)

[Canal YouTube](#), comptes LinkedIn et [Twitter](#)

#11 Développement et engagement communautaires	Domaine d'impact ESG : Social	
Références :	Réf. GRI : GRI 207	
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Au travers de ses grands projets d'infrastructures, Elia Transmission Belgium SA/NV apporte une contribution significative au produit intérieur brut (PIB) sous la forme d'effets économiques directs, indirects et induits. • En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV soutient un large éventail de projets dans leur zone de réglage dans les domaines de l'éducation culturelle, énergétique et environnementale, ainsi que dans ceux de la jeunesse et des affaires sociales. <p><u>Direction</u> Elia Transmission Belgium SA/NV est clairement engagé dans ses responsabilités régionales et son développement économique.</p> <p><u>Engagement vis-à-vis de la communauté</u> Nous prenons au sérieux notre responsabilité envers la société. C'est pourquoi Elia Transmission Belgium SA/NV soutient un large éventail de projets dans sa zone de réglage dans les domaines de l'éducation culturelle, énergétique et environnementale.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u></p> <p><u>Valeur ajoutée locale / soutien aux initiatives locales</u> En plus des mesures prises en matière d'indemnisation et d'atténuation (voir l'enjeu #08 « Préservation de nos écosystèmes »), une approche supplémentaire a été développée en vue d'indemniser les communautés locales pour les perturbations causées durant les travaux associés à des projets à fort impact. Il s'agit d'apporter une contribution financière aux fonds communautaires afin de soutenir les communautés locales affectées par les travaux d'infrastructure. En 2017, Elia Transmission Belgium SA/NV a établi un partenariat avec Be Planet pour développer et soutenir des projets citoyens de transition écologique dans les communes où des projets d'infrastructures sont en cours. L'organisme, reconnu comme un organisme d'intérêt général, gère le financement, veille à ce qu'il soit utilisé conformément aux objectifs et supervise la sélection minutieuse des projets citoyens qui bénéficieront de ces fonds. Grâce à ce partenariat, nous mettons en place un système de financement de projets citoyens afin d'indemniser les communes pour les impacts liés à la construction de lignes aériennes. Nous prenons plusieurs mesures en faveur de la biodiversité avec le consultant en ingénierie écologique Ecofirst. La mise en œuvre des mesures se fait (chaque fois que les conditions techniques le permettent) en collaboration avec des entreprises locales de travail adapté ou de réinsertion sociale. Le 16 mars 2022, les réseaux électriques ukrainiens et moldaves ont été synchronisés avec le système électrique d'Europe continentale, ce qui depuis contribue à une meilleure stabilité de ces réseaux. À la demande du gouvernement ukrainien, plusieurs gestionnaires de réseau de transport européen ont envoyé du matériel électrique en Ukraine tout au long de l'année. Elia Transmission Belgium SA/NV a ainsi rejoint plusieurs autres GRT européens qui ont fourni à Ukrenergo l'équipement nécessaire pour maintenir son réseau opérationnel lorsqu'il a été attaqué par la Russie.</p>	<p><u>Implication</u> <u>Directe/indirecte</u></p> <p>Directe</p>	<p><u>Probabilité</u> <u>Réelle</u></p> <p>Réelle</p> <p><u>Publications et actions pertinentes</u></p> <p><u>Be Planet Be Planet</u></p> <p>En 2022, 2,26 tonnes de matériel informatique (y compris des ordinateurs portables, des stations d'accueil, des imprimantes, des écrans et des sacs de transport) ont été données à des écoles et à des asbl.</p> <p>Elia Transmission Belgium SA/NV a fait don de quatre générateurs et d'autres équipements électriques à Ukrenergo (le GRT qui gère le réseau haute tension ukrainien). 50Hertz GmbH a envoyé 16 générateurs d'urgence, 50 projecteurs LED et d'autres dispositifs électriques de plus petite taille en Ukraine.</p>

#12 Pratiques résilientes dans la chaîne d’approvisionnement	Domaine d’impact ESG : Gouvernance
Références :	Réf. GRI : GRI 204
<u>Impact</u>	
<u>Communauté</u>	
L’extension et l’exploitation de notre infrastructure dépendent d’un réseau de fournisseurs résilients dans nos zones de réglage et au-delà. Toute perturbation de ce réseau de fournisseurs entraînerait des retards qui pourraient compromettre le rythme de la transition énergétique.	<u>Implication</u> Indirecte
	<u>Temporalité</u> Potentielle
<u>Direction</u>	
Achats stratégiques par le département Procurement du Groupe Les achats sont centralisés par l’équipe Procurement d’ Elia Transmission Belgium SA/NV's. Cette équipe est responsable de l’approvisionnement stratégique en matériaux, assets et services nécessaires à la construction, à l’exploitation et à la maintenance des assets d’ groupe Elia. Cette approche permet de gagner en efficacité et d’améliorer la communication avec le réseau des fournisseurs du Groupe. Pour assurer la réussite à long terme, il est essentiel d’établir de bonnes relations durables avec les fournisseurs. L’objectif est de conserver les fournisseurs existants tout en développant de nouvelles sources d’approvisionnement. En outre, le département Purchasing du Groupe s’efforce de minimiser les risques liés à la chaîne d’approvisionnement en diversifiant les groupes de fournisseurs individuels au-delà des frontières nationales.	
<u>Engagements, politiques et mesures</u>	
Elia Transmission Belgium SA/NV est tenu de respecter les procédures européennes d’appels d’offres. Le respect de ces règles et d’autres directives internes garantit le même traitement non discriminatoire et transparent à chaque fournisseur ainsi que le traitement confidentiel des informations qui lui sont fournies. La sélection des fournisseurs se fonde sur l’évaluation de plusieurs critères.	

#13 Pratiques de gouvernance responsable	Domaine d'impact ESG : Gouvernance	
Références :	Réf. ODD : ODD16	
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u> Mener nos activités quotidiennes de manière éthique et responsable est essentiel à la réussite durable de l'entreprise.</p>	<p><u>Implication</u> Directe</p>	<p><u>Probabilité</u> potentielle</p>
<p><u>Direction</u> Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à assurer la mise en place de pratiques de gouvernance d'entreprise solides, comme indiqué dans le code éthique du Groupe. Dans cette optique, Elia Transmission Belgium SA/NV ont exprimé son engagement envers des pratiques de gouvernance d'entreprise responsables en signant le Pacte mondial des Nations unies (PMNU) – la principale initiative des Nations unies qui encourage les entreprises à adopter des politiques durables et socialement responsables alignées sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les deux entreprises se sont également engagées à travailler activement à des thèmes repris dans les 10 principes du PMNU. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la section [Politiques et pratiques].</p>		
<p><u>Engagements, politiques et mesures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance : garantir des règles et des processus responsables • Éthique : favoriser une mentalité et des comportements durables • Conformité : assurer la conformité vis-à-vis des règles externes et internes • Transparence : promouvoir l'ouverture et un dialogue constructif avec les stakeholders 	<p><u>Rapports et mesures</u></p> <p>ActNow Dimension 5 Objectif 1</p> <p>ActNow Dimension 5 Objectif 2</p> <p>ActNow Dimension 5 Objectif 3</p> <p>ActNow Dimension 5 Objectif 4</p>	
<p>Nous avons conçu deux indices ESG, l'indice de gouvernance et l'indice de conformité. Ces indices intégreront les facteurs ESG dans nos activités commerciales et nos processus de prise de décision. Chacun inclut douze engagements que nous souhaitons mener à bien d'ici fin 2024. Veuillez vous référer à notre site web. Parmi les exemples de réalisations de cette année, citons la publication d'une politique des droits de l'homme à l'échelle du Groupe et le fait que 20 % de la rémunération variable de nos dirigeants et cadres supérieurs est liée aux objectifs d'ActNow.</p>		

#14 Diminuer les déchets et favoriser la circularité	Domaine d'impact ESG : Environnement	
Références :	Réf. ODD : ODD12	Réf. GRI : GRI 306
<p><u>Impact</u> <u>Environnement</u> Nos travaux de maintenance et nos projets d'infrastructure génèrent des déchets, mais nous mettons en œuvre des mesures de circularité et de recyclage.</p> <p><u>Direction</u> Elia Transmission Belgium SA/NV est tenu de respecter les règles de gestion des déchets dans ses zones d'exploitation respectives. Lorsque nous traitons des déchets qui ne peuvent être évités, nous appliquons le principe « réutiliser – recycler – rétablir – éliminer ». Ce sujet est abordé dans la Dimension 2 de notre programme ActNow, dédié à l'économie circulaire. Nous posons également les bases pour intégrer la circularité et l'éco-conception dans les processus de décision de nos nouvelles infrastructures et prévoyons d'augmenter encore le taux de recyclage lors du démantèlement de nos assets.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u></p> <p>Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations nationales et fédérales. Les déchets sont évacués par des sociétés de gestion agréées qui collectent, transportent et valorisent les déchets dangereux et non dangereux. Sur nos chantiers, les contractants doivent également respecter la législation environnementale et trier les déchets produits. Les sociétés de gestion des déchets fournissent des informations sur la façon dont nos déchets sont éliminés (et les attestations nécessaires). Selon la zone dans laquelle nous opérons, nous sommes également tenus de déclarer périodiquement aux autorités les quantités annuelles de déchets spécifiques que nous produisons.</p> <p><u>Ancrer la circularité dans nos principaux processus</u></p> <p>Dans le cadre du programme ActNow, nous nous sommes fixé des objectifs en termes de protection de l'environnement et de promotion de la biodiversité. L'un d'entre eux concerne la circularité. En 2022, nous avons lancé un programme d'évaluation pour améliorer notre travail dans ce domaine. Nous entendons accélérer la circularité de nos assets, y compris celle des éléments fournis par des prestataires externes.</p>	<p><u>Implication</u> Directe</p>	<p><u>Probabilité</u> Réelle</p> <p><u>Rapports et mesures</u></p> <p>Le taux de recyclage de nos transformateurs et pylônes de près de 100 %</p> <p>Plans de gestion des déchets</p> <p>Registres des déchets</p> <p>ActNow Dimension 2 Objectif 2</p>

#15 Pratiques durables dans la chaîne d’approvisionnement	Domaine d’impact ESG : Environnemental et social	
Références :	Réf. SDG : ODD12	Réf. GRI : GRI 308, GRI 414
<p><u>Impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Environnement</u> Grâce aux normes environnementales qu’Elia Transmission Belgium SA/NV adopte et aux choix posés en matière d’achat (achat de produits à plus faible empreinte carbone, utilisation de matériaux durables, utilisation de matériaux recyclables, choix de produits locaux, adaptation des modes de transport, etc.), le Groupe fait figure d’exemple dans le secteur et influence toute sa chaîne d’approvisionnement et ses pairs, les incitant à utiliser des solutions plus vertes. • <u>Communauté</u> Par le biais des normes sociales qu’Elia Transmission Belgium SA/NV définit et respecte (p. ex. : santé et sécurité, normes éthiques, normes de qualité) et de partenaires et fournisseurs triés sur le volet, il montre l’exemple au secteur, influençant l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement et ses pairs. <p><u>Direction</u> Elia Transmission Belgium SA/NV doit respecter les procédures européennes d’appels d’offres. Le respect de ces règles et d’autres directives internes garantit le même traitement non discriminatoire et transparent à chaque fournisseur ainsi que le traitement confidentiel des informations fournies. Le groupe Elia exige de ses fournisseurs un comportement éthique et respectueux de la législation afin de protéger les droits de l’homme et du travail, la santé et la sécurité, la sécurité de l’information et l’environnement. Ces obligations sont énoncées dans le code de conduite des fournisseurs, annexé à tous les documents d’appel d’offres et de contrat. Tous les fournisseurs sont obligés de respecter ce code de conduite. Vous trouverez de plus amples informations sur le code de conduite des fournisseurs à la section 1 « <u>Politiques et pratiques</u> ».</p> <p>Les fournisseurs sont sélectionnés sur la base de l’évaluation de plusieurs critères. Les critères de durabilité sont intégrés dans les contrats et dans les conditions générales d’achat signés par nos fournisseurs. En intégrant des principes éthiques stricts dans le processus d’achat, le groupe Elia entend avoir un impact positif sur l’environnement dans lequel il opère. Il entend aussi éviter les risques découlant du non-respect de certaines règles et normes dans la chaîne d’approvisionnement. Un Group Procurement Manager a été engagé pour améliorer ce processus. Afin que ces principes aient une incidence positive sur notre chaîne d’approvisionnement, nous avons développé une approche basée sur les risques. Nous évaluons les risques associés à toutes les catégories d’achat par rapport aux risques traditionnels et risques de durabilité de la chaîne d’approvisionnement. De plus, nous effectuons régulièrement des inspections sur site. Dans le cadre de ces inspections, des vérifications préalables relatives aux droits de l’homme sont effectuées en plus des examens des risques liés aux accidents et à la santé des collaborateurs. Des sanctions sont imposées en cas de violations avérées. Des mesures visant à éviter de tels risques sont également mises en œuvre, principalement par le biais de discussions avec les partenaires concernés. Le risque de violations des droits de l’homme est actuellement considéré comme assez faible, car l’approvisionnement se fait essentiellement auprès de fournisseurs nationaux et européens qui doivent généralement respecter des lois plus strictes dans ce domaine. Toutefois, le risque pourrait s’aggraver compte tenu de l’expansion possible des marchés d’approvisionnement à l’étranger (voir l’enjeu de matérialité <u>#12 Pratiques résilientes dans la chaîne d’approvisionnement</u>). À l’avenir, nous abandonnerons l’application au cas par cas d’un prix interne du carbone (PIC) dans nos décisions d’achat au profit de l’intégration du PIC à tous les stades du processus décisionnel en matière d’investissement.</p>	<p><u>Implication</u></p> <p>Indirecte</p>	<p><u>Probabilité</u></p> <p>Potentielle</p>

Engagements, politiques et mesures

Un code de conduite des fournisseurs a été publié en 2018. Il inclut des principes internationalement reconnus en matière de conduite éthique et de santé et sécurité, ainsi que des considérations environnementales et sociales. Ce code s'applique à chaque fournisseur d'Elia Transmission Belgium SA/NV et est toujours joint aux documents qui accompagnent les procédures d'achat européennes.

Afin d'assurer une meilleure comptabilisation des émissions de GES liées à notre chaîne d'approvisionnement et de valeur (scope 3 des émissions de GES liées aux nouveaux assets et aux chantiers de construction, voir **Informations thématiques A. Énergie et émissions**), nous améliorons notre processus de comptabilisation du CO₂ pour mieux identifier les sources d'émissions ; cela nous permettra de centrer nos efforts sur leur traitement et leur réduction. Notre plateforme de comptabilisation de CO₂ – en cours de développement – vise à offrir à nos fournisseurs un outil d'enregistrement des émissions de GES liées à leurs biens et services. Elle nous permettra de comparer les diverses options disponibles.

Rapports et mesures

Respect du code de conduite des fournisseurs >80 %

Les conditions d'achat ont été homogénéisées au niveau du Groupe et réparties en catégories d'achats ; elles sont disponibles sur notre site web.

Collaboration avec Ecovadis

Lettre ouverte du groupe Elia et d'autres GRT à l'attention des fournisseurs concernant la durabilité ([« Le choix plus écologique »](#))

#16 Effectifs diversifiés et inclusifs	Domaine d'impact ESG : Social	
Références :	Réf. SDG : ODD 10	Réf. GRI : 405
<p><u>Impact</u> <u>Communauté</u> Nous nous efforçons de faire en sorte que nos effectifs soient à l'image des sociétés dans lesquelles nous travaillons (par exemple en veillant à un meilleur équilibre entre les sexes au sein de notre personnel dominé actuellement par les hommes). Elia Transmission Belgium SA/NV peut servir d'exemple pour la société dans son ensemble et améliorer la diversité de son personnel.</p> <p><u>Direction</u> Notre entreprise place l'intérêt sociétal au premier plan. Par conséquent, nous devrions être le fidèle reflet de la société dans toute sa diversité. Nous voulons créer un environnement inclusif qui offre des opportunités à tout le monde. Nous voulons nous assurer que tous les membres du personnel se sentent bien, accueillis et soutenus pour progresser et s'épanouir au sein de l'entreprise. Notre objectif ne se limite pas à atteindre des chiffres et des quotas. La diversité de genre n'est pas le seul critère : au fur et à mesure de notre expansion à l'international, nous entendons développer la mixité sous toutes ses formes. Par conviction et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à promouvoir la diversité et condamne fermement toute forme de discrimination dans toute situation professionnelle. Tous nos collaborateurs sont égaux, quels que soient leur origine ethnique, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur appartenance religieuse, leurs opinions politiques, leur origine nationale ou sociale, et indépendamment de toute autre caractéristique. Elia Transmission Belgium SA/NV s'engage à accorder la même importance à tous ses collaborateurs et à leurs capacités. Dans le cadre de la Dimension 4 d'ActNow (« Diversité, équité et inclusion »), nous nous sommes fixé des objectifs dans ces domaines.</p> <p><u>Engagements, politiques et mesures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un leadership inclusif au sein de l'organisation et susciter l'engagement de tout le personnel <p>Nous avons publié une charte en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) qui souligne l'engagement de l'équipe de direction à ancrer davantage ces trois aspects au sein de l'organisation. Les collaborateurs sont sensibilisés aux questions de DEI par les ambassadeurs DEI et grâce à des formations et des communications internes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de recrutement et de sélection inclusives dans les processus de recrutement • Égalité des chances pour l'ensemble du personnel Initiative « Women in Leadership » • Culture d'entreprise ouverte et inclusive et équilibre sain entre travail et vie privée • Reconnaissance du rôle sociétal des aspects DEI 	<p><u>Implication</u> <u>Directe</u></p> <p><u>Probabilité</u> <u>Réelle</u></p> <p><u>Rapports et mesures</u></p> <p>ActNow Dimension 4 Objectif 1 Tableau de bord des données DEI Au sein d'Elia Transmission Belgium SA/NV, nous comptons 25 ambassadeurs de la diversité et de l'inclusion.</p> <p>ActNow Dimension 4 Objectif 2</p> <p>ActNow Dimension 4 Objectif 3</p> <p>ActNow Dimension 4 Objectif 4 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie (17 mai)</p> <p>ActNow Dimension 4 Objectif 5</p> <p>Plateforme de l'égalité dans le secteur de l'énergie</p>	

Le groupe Elia est membre de la Plateforme pour l'égalité dans le secteur de l'énergie. Créée par la Commission européenne, la plateforme réunit différents acteurs de tout le secteur qui souhaitent créer un environnement dans lequel chacun a les mêmes chances de réussir. Elle encourage la collaboration avec d'autres partenaires et le partage de bonnes pratiques.

4.4. Informations relatives au climat (TCFD)

La principale mission de l'entreprise consiste à mener la transition énergétique en facilitant l'intégration des sources d'énergie renouvelable dans le système électrique pour ainsi favoriser la décarbonisation.

Notre double évaluation de matérialité (voir le chapitre « Matérialité ») a identifié la sécurité d'approvisionnement, la nécessité de fournir une infrastructure sûre et fiable ainsi qu'un système énergétique durable et abordable à tous les utilisateurs finaux comme enjeux de matérialité.

Ces enjeux sont assortis de risques et d'opportunités. Les risques liés au changement climatique sont particulièrement importants pour l'entreprise, au vu de notre ambition de fournir l'infrastructure adéquate pour soutenir la transition énergétique, conformément aux objectifs nationaux et européens. Ces risques incluent ceux liés aux changements dans le cadre réglementaire, aux nouveaux besoins des consommateurs, aux choix technologiques et aux risques physiques pour notre infrastructure et l'exploitation du système. Cependant, à mesure que l'électrification se poursuit et que nous tendons vers la décarbonisation, de nombreuses opportunités s'offrent également à nous.

4.4.1. Gouvernance

Étant donné le lien intrinsèque entre notre cœur de métier et la transition énergétique, les responsabilités relatives au climat et à la durabilité reviennent à nos organes de direction : ils veillent à l'implémentation de notre stratégie et supervisent les progrès du groupe. Des dispositions particulières ont été prises, entre autres au niveau du conseil d'administration, afin de s'assurer que notre programme ActNow soit pleinement intégré dans toute l'entreprise. En effet, le Group Sustainability Office (GSO) est la principale entité qui définit les ambitions du programme ActNow pour l'ensemble du groupe et s'assure ensuite de la cohérence dans le temps et de l'amélioration continue des actions de durabilité du groupe. Le GSO fait rapport aux membres du Collège de gestion journalière. Un comité de durabilité local assure à la fois le soutien et le contrôle de l'implémentation des activités de durabilité.

Cette structure de gouvernance est décrite en détail dans la section 4.2.1. Gouvernance ESG.

Incentifs liés à la gestion des enjeux climatiques :

La rémunération de la direction est liée à la mesure dans laquelle les objectifs climatiques de l'entreprise sont réalisés. La rémunération variable de notre équipe de direction comprend des composantes liées aux objectifs à court et long terme, parmi lesquels la réalisation de projets visant à soutenir la transition énergétique et la décarbonisation (cela porte par exemple sur le raccordement au réseau, dans les délais impartis, d'assets offshore ou de grandes unités renouvelables terrestres, le soutien à l'innovation dans l'exploitation du réseau et l'intégration à celui-ci des sources d'énergie renouvelable, la réalisation de l'infrastructure qui permettra le transport longue distance d'électricité, etc.) ou encore l'implémentation des objectifs de la Dimension 1 « Action climatique ».

Développement des connaissances et des compétences :

Les membres du conseil d'administration sont sélectionnés sur la base de leurs connaissances, de leur expérience ainsi que de leur aptitude à évaluer l'ensemble des aspects techniques, financiers, réglementaires, sociaux et HR liés aux activités d'un GRT. Le développement des compétences en matière d'ESG au sein de nos organes de gouvernance est un élément clé de notre programme ActNow. Voir la section 4.2.1. Gouvernance ESG.

4.4.2. Dimension 1 du programme ActNow : l'action climatique intégrée à notre stratégie

La Dimension 1 de notre programme ActNow en est à la fois la première et la plus importante de notre programme ESG. Les risques et les opportunités à court, moyen et long terme liés à chacun de ces objectifs sont décrits dans la section Risques et opportunités de notre système de gestion.

Atténuation du changement climatique : Défi sociétal

Objectif 1 : Accélérer la décarbonisation du secteur de l'électricité

Développement du réseau

Notre plus grande contribution à l'accélération de la transition énergétique consiste à renforcer et à étendre le réseau électrique au plus vite afin de faciliter l'intégration au système de volumes croissants d'énergie renouvelable et de permettre à l'industrie et à la société de poursuivre leur électrification.

Elia est responsable de l'alignement de ses activités avec les ambitions du gouvernement belge et allemand (ce que l'on appelle les Contributions déterminées au niveau national). Les principaux besoins de développement et de renforcement du réseau sont identifiés et décrits dans le Plan de Développement fédéral que le GRT est légalement contraint de publier à intervalles réguliers. Parallèlement, le GRT a entamé des échanges plus étroits avec les promoteurs actifs dans les énergies renouvelables ainsi qu'avec l'industrie en vue de mieux anticiper leurs besoins par rapport au réseau, qui se matérialisent souvent plus rapidement que ce qui est prévu dans les plans de développement du réseau.

Afin de développer un réseau prêt à répondre aux défis à venir, nous avons analysé divers scénarios pour mieux comprendre l'impact sur le réseau et mieux prévoir les investissements nécessaires. Les scénarios englobent ceux développés par ENTSO-E et ENTSO-G, le Réseau Européen des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité (et de Gaz) dans le contexte du plan de développement décennal du réseau (Ten-Year Network Development Plan ou TYNDP), soutenus par des projections du climat futur, et tiennent compte de deux options possibles pour 2050 : le RCP 4.5 et le RCP 8.5.

Développement du marché et exploitation du système

En plus de nos efforts en vue d'accélérer le développement du réseau, nous poursuivons également la mise au point de produits de marché ainsi que d'un design de marché plus adapté afin de faciliter l'intégration au réseau des sources d'énergie renouvelable intermittentes et d'exploiter la flexibilité côté consommateur. En améliorant l'exploitation du système, nous suivons l'augmentation rapide des volumes d'énergie renouvelable intermittente présents dans le système.

L'adoption des véhicules électriques et des pompes à chaleur s'accélère, ouvrant la voie à de nouveaux modes d'interaction avec le système électrique pour les consommateurs. Cependant, la participation à grande échelle de la flexibilité du côté de la demande est encore balbutiante. Une des principales raisons à cela est que le design de marché actuel présente différents obstacles empêchant la participation active de petits assets flexibles. Notre design de marché centré sur le consommateur vise à supprimer ces obstacles. Il offrira de nouvelles opportunités aux consommateurs pour développer leurs business models. En effet, il conduira à l'intégration efficace de plus d'énergie renouvelable dans le système et permettra aux consommateurs de récolter les fruits de leur investissement dans des assets flexibles (tels que les pompes à chaleur, les véhicules électriques, les panneaux photovoltaïques et les chaudières électriques). Tout cela favorise une décarbonisation plus rapide de la société.

Afin de garantir l'exploitation en toute sécurité d'un système basé sur les énergies renouvelables, Elia utiliseront dans le futur un nouveau système de contrôle modulaire du réseau. Grâce à ce Modular Control Center System (MCCS) de pointe, le GRT assurera l'équilibre permanent entre production et consommation, et ce, afin que le système reste stable à tout moment, en grande partie sans la contribution de centrales à combustibles fossiles. La vision, l'architecture et les solutions de type produit du MCCS seront partagées et co-développées avec des homologues (par ex. d'autres GRT internationaux) dans le cadre d'une communauté MCCS NextGen.

Électrification

Un élément central de la décarbonisation européenne implique l'électrification de l'industrie et de la société en général. En exploitant notre rôle moteur dans le secteur européen de l'électricité, nous évaluons le potentiel de l'électrification avec des acteurs industriels tels que ArcelorMittal (active dans notre zone de réglage) afin d'identifier les meilleures solutions pour répondre à leurs besoins croissants en électricité. Nous analysons les emplacements appropriés pour les nouveaux centres de données et les installations de production d'hydrogène afin d'accélérer leur déploiement et de garantir que le système est prêt à les accueillir.

Défi d'entreprise : Décarboniser nos propres activités

Objectif 2 : Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040

Limiter l'augmentation des pertes réseau

Les pertes réseau sur les lignes et les câbles sont un aspect inévitable et inhérent au transport d'électricité. Elles dépendent de facteurs comme la distance que l'électricité doit parcourir, son intensité ou encore sa tension. Les pertes réseau sont une source d'émission de gaz à effet de serre liés à l'exploitation du réseau. Elles représentent

la principale catégorie des émissions de scope 2 pour un GRT. La quantité de CO2 associée à ces pertes va diminuer au fil du temps, à mesure que le volume d'énergie renouvelable intégré au système augmente.

Nous nous sommes fixé au niveau du Groupe pour objectif de réduire l'empreinte carbone de nos pertes réseau de 28 % d'ici 2030. Cela a été reconnu comme Objectif basé sur la science par la Science Based Targets Initiative en juillet 2022. Au vu de la crise énergétique actuelle, cet objectif devient de plus en plus compliqué à atteindre. Notre attention reste focalisée sur l'intégration de volumes croissants d'énergie renouvelable dans le système.

Objectif 3 : Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030

Stratégie pour sortir du SF₆

L'hexafluorure de soufre est un gaz à effet de serre (GES) doté d'excellentes propriétés isolantes électriques, principalement utilisé dans les appareils de commutation électrique. Néanmoins, il possède également un potentiel de réchauffement global très élevé (23 500 kgCO₂e/kg de SF₆) et lorsque des fuites se produisent, elles génèrent des émissions de GES (la cause principale de nos émissions de scope 1). Nous avons rédigé et approuvé une nouvelle politique en matière d'assets qui favorise les alternatives au SF₆.

À court terme, nous nous sommes fixé pour objectif de garantir que des solutions sans SF₆ seront utilisées dans 50 % de nos nouvelles installations d'ici 2030. À long terme, nous allons définitivement arrêter de l'utiliser dans les nouvelles installations, conformément à la future réglementation européenne sur les gaz fluorés. Parallèlement, nous tâchons toujours de maintenir notre taux de fuite le plus bas possible. Nous y sommes parvenus en 2022, avec un taux de fuite de seulement 0,13 %.

Postes durables

Dans le cadre de notre objectif visant à rendre nos postes plus durables et efficaces au niveau énergétique, nous avons développé de nouvelles normes de construction pour nos postes, entre autres en matière d'installations de chauffage et de refroidissement ainsi que de contrôle intelligent de la température. Nous rénovons également les bâtiments de nos postes existants pour améliorer leur efficacité.

Nous avons décidé d'installer sur nos sites 60 000 m² de panneaux solaires d'ici 2030, qui produiront une charge de pointe de 7 MW d'énergie solaire. Cette énergie sera ensuite utilisée pour couvrir une partie de notre consommation.

La promotion de la biodiversité et la réduction des impacts négatifs sur les écosystèmes représentent un autre point d'attention du programme ActNow. Voir la section 4 pour plus de détails.

Mobilité

Nous progressons bien dans la réduction de nos émissions liées à la mobilité : nous diminuons notre consommation de carburant et nous électrifiions notre flotte (voitures de société et véhicules utilitaires). Un budget mobilité a été introduit en 2022.

Objectif 4 : Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction

Plateforme pour le bilan carbone

Les émissions liées aux nouveaux assets et aux travaux de construction font partie des émissions de scope 3. Elles renvoient aux catégories d'émissions en amont de la chaîne de valeur qui sont plus compliquées à calculer précisément car les informations doivent être collectées auprès de nos fournisseurs. Nous développons actuellement une plateforme pour le bilan carbone afin d'augmenter la maturité de nos données.

Achats verts

Les achats verts ont lieu en étroite collaboration avec nos fournisseurs. À l'avenir, nous suivrons de près les améliorations que nos fournisseurs appliquent à leurs designs, méthodes de production et d'exécution de projet. Des données précises nous permettront de nous concentrer sur les actions qui ont potentiellement le plus grand impact.

Prix interne du carbone (PIC)

L'année dernière, nous avons intégré un prix interne du carbone à plusieurs appels d'offres publiques pour des équipements électriques et nous l'utilisons pour prendre des décisions internes importantes. Nous travaillons actuellement à son intégration dans nos processus.

La collaboration avec nos fournisseurs est essentielle

En juillet 2022, nous avons signé un deuxième appel à l'action destiné à nos fournisseurs, intitulé « The Greener Choice ».

Adaptation au changement climatique

Objectif 5 : Accroître la résilience climatique

En 2022, nous avons ajouté un cinquième objectif à notre dimension « Action climatique ». En tant que gestionnaire de réseau, nous avons la responsabilité de garantir un système électrique fiable pour la communauté. Nous voulons donc augmenter la résilience de nos assets afin qu'ils puissent faire face aux événements météorologiques extrêmes comme les inondations, les vagues de chaleur et les tempêtes.

Évaluation de la vulnérabilité

Les risques climatiques physiques auxquels le groupe est exposé se divisent en deux catégories : chroniques et aigus. Sur la base des meilleures informations disponibles en matière de scénarios climatiques, l'évaluation de vulnérabilité de nos activités s'est poursuivie en 2022, en ligne avec les critères d'examen technique de l'acte délégué de la taxinomie de l'UE. Cette évaluation a mis en lumière l'impact potentiellement dangereux des vagues de

chaleur ou de froid, des événements hivernaux, des tempêtes, des inondations, des sécheresses et des feux de forêt. Tous ces phénomènes représentent des risques physiques aigus, qui pourraient entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets de l'entreprise, voire les endommager. De telles circonstances pourraient venir perturber la continuité des activités et nécessiter l'activation de plans d'urgence. En raison de la nature critique des infrastructures du groupe, ainsi que du fait que ses assets sont répartis sur un vaste territoire (en particulier les lignes aériennes), les assets du groupe sont considérés comme sujets à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques, comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et entreprises d'utilité publique.

Scénarios climatiques locaux

Afin de poursuivre l'adaptation de notre infrastructure en vue de la protéger des risques climatiques physiques, nous développons actuellement des scénarios climatiques locaux (RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 8.5 et dépassement) avec le soutien de l'université d'Hambourg (Hereon Climate Service Center). Ce travail est toujours en cours.

Normes de construction plus résilientes

Il convient de noter qu'étant donné que la fiabilité du réseau est l'une des principales responsabilités d'un GRT, de nombreux processus et mesures en matière de construction (par exemple les normes techniques européennes, les mesures de gestion de la préparation aux urgences) applicables à notre réseau favorisent déjà l'intégration d'éléments d'adaptation au climat à leur conception, même si d'autres aspects sont également entrés en ligne de compte, comme la redondance des éléments de réseau et l'intégration d'exigences climatiques strictes dans les spécifications.

4.4.3. Gestion des risques

L'évaluation des risques climatiques est intégrée à notre processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle du groupe. Les risques sont identifiés et priorisés en fonction de la probabilité qu'ils surviennent, de leur horizon temporel, de l'ampleur des potentiels impacts financiers associés ainsi que de la nature et du volume des mesures de contrôle et d'atténuation correspondantes. Les risques substantiels et les réponses associées font l'objet d'un suivi étroit et sont communiqués au Collège de gestion journalière et au conseil d'administration.

Plus d'informations sont disponibles au début de ce chapitre.

Le risque climatique a été formellement ajouté comme risque distinct à notre registre des risques pour l'entreprise ainsi que dans le reporting des risques en 2020. En effet, l'éventualité de voir changer les courbes de température, le niveau des mers, les contours des zones inondables, voire la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour les assets du groupe.

Cependant, comme expliqué dans l'introduction de cette section, étant donné que le changement climatique est au cœur de nos activités, les risques et opportunités climatiques ainsi que l'ensemble de leurs sous-catégories sont déjà intégrés à chaque risque et opportunité de notre registre des risques pour l'entreprise.

Les risques et opportunités auxquels nous faisons face sont décrits en détail dans la section gestion des risques.

Principaux risques et opportunités climatiques	Risques		Opportunités
	Réglementation(s)	Menaces climatiques physiques	Projets d'infrastructure réseau pour la transition énergétique
Type de risque/d'opportunité	Transitoire	Physique	Source d'énergie
Description	Renforcement de réglementations existantes et/ou nouvelles réglementations	Dégâts physiques aux assets et aux infrastructures	Programme d'investissement dans des projets d'infrastructure réseau
Scope	<ul style="list-style-type: none"> SF₆ Taxe carbone Reporting 	<ul style="list-style-type: none"> Événements climatique extrêmes Vagues de chaleur plus fréquentes ou graves 	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux projets offshore et terrestres Renforcement d'installations terrestres Développement d'interconnexions
Criticité	Jusqu'à élevée	Jusqu'à élevée	Élevée Quasiment certaine ²⁶
Principal horizon temporel affecté	Moyen à long terme	Moyen à long terme	Court et moyen terme
Impacts financiers	Coûts accrus quantifiés	Continuité des activités, quantification des coûts accrus sur la base des informations historiques	Retour sur investissement dans les technologies à faibles émissions quantifié
Méthodologie	Analyse des coûts compte tenu du cadre régulé	Amélioration en cours : implémentation de l'analyse de scénario planifiée pour le Q1 2023	Estimation des coûts
Réponse de la direction	ActNow Dimension 1 Objectif 3, Dimension 5	ActNow Dimension 1 Objectif 5	Programme d'investissement (ActNow Dimension 1 Objectif 1)

²⁶ Comme expliqué dans le Plan de Développement fédéral 2024-2034 d'Elia.

4.4.4. Indicateurs et objectifs

Dimension	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5
1 Action climatique	Contribuer à la décarbonisation du secteur de l'électricité	Parvenir à une exploitation du réseau neutre en carbone d'ici 2040	Garantir la neutralité carbone de nos propres activités d'ici 2030	Évoluer vers une chaîne de valeur neutre en carbone pour les nouveaux assets et les travaux de construction	Accroître la résilience climatique
Description de l'objectif	Réalisation des plans de développement du réseau national pour le raccordement du renouvelable, facilitation de l'intégration du renouvelable et soutien de l'industrie pour l'électrification	Réduction de 28 % des émissions liées aux pertes réseau d'ici 2030 (Elia Group)	Poursuite de l'amélioration de la gestion des fuites de SF ₆ afin de maintenir le niveau bien en deçà de 0,25 % Réduction de 90 % des émissions liées à la mobilité	60 % de données de scope 3 matures d'ici 2023	Limitation au maximum des pannes d'asset et adaptation de ceux-ci au changement climatique sur le long terme
Indicateur	Part du renouvelable % CAPEX aligné sur la taxinomie environnementale de l'UE (%)	Intensité carbone du mix de production électrique (tCO ₂ e/kWh) - Belgique/Allemagne Empreinte carbone des pertes réseau (tCO ₂ e)	Émissions liées à la mobilité (ktCO ₂ e) Taux de fuite SF ₆ (%)	Catégories scope 3 Achat de biens et de services et Biens d'investissement	Fiabilité du réseau (%) Belgique/Allemagne

Évolution du PIC : le PIC sera réévalué sur la base des résultats annuels.

Calcul de l'empreinte carbone

Voir la section [4.5.1. énergie et émissions](#)

Crédits carbone générés par des projets (compensation volontaire)

Nous achetons des crédits carbone générés par des projets (certifiés Gold Standard) afin de compenser les émissions liées aux fuites de SF6 et aux vols d'affaires (3 525 crédits en 2022).

Finances durables

Taxonomie de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental

Les activités relatives au transport d'électricité, qui sont liées au code NACE 35120, ont été évaluées comme éligibles à la taxinomie.

Vous trouverez davantage d'informations sur la taxinomie de l'UE dans la section dédiée.

Facilités de crédit renouvelables (emprunt lié à la durabilité)

Elia dispose d'une facilité de crédit renouvelable liée à la durabilité de €650 millions, pour l'heure inutilisée.

Obligations vertes

Dans son Green Finance Framework publié fin 2021, Elia décrit la manière dont sa stratégie de financement est alignée avec son objectif d'accélérer la transition énergétique. Il expose comment Elia oriente ses investissements vers des projets qui bénéficient clairement à l'environnement, en ligne avec le programme ActNow.

Pour les indicateurs liés à la favorisation de la biodiversité et à d'autres indicateurs ESG, voir la section 4.

4.4.5. Divers

Recherche et développement pour des solutions à faibles émissions de carbone

En plus de développer son réseau, Elia cherche également des moyens innovants de réduire l'impact direct de ses activités sur les émissions de carbone. Voici quelques exemples : au niveau de l'infrastructure, nous testons actuellement des alternatives au SF6 pour l'isolation de notre équipement. En termes d'exploitation du réseau, Elia cherche de meilleurs moyens d'intégrer davantage d'énergies renouvelables et d'offrir une transparence quant à leur utilisation en temps réel. Des technologies comme la blockchain pourraient jouer un rôle clé en vue de certifier les sources dont proviennent l'énergie et la flexibilité. Cela pourrait donc être essentiel pour Elia afin de garantir que l'énergie et la capacité utilisées pour exploiter le réseau proviennent de sources vertes ou de batteries chargées en énergie verte.

Les interconnexions hybrides et les projets d'île énergétique sont d'autres exemples pertinents. Il s'agit d'utilisations plus efficaces de la technologie, qui permettront à terme la création d'un réseau européen maillé comportant plusieurs hubs énergétiques interconnectés. Ces projets sont très complexes technologiquement, politiquement et réglementairement parlant. Par exemple, l'Île Princesse Elisabeth constitue un grand pas en avant pour la transition énergétique. De plus grands volumes d'énergie renouvelable ainsi qu'un réseau européen plus intégré signifient

également qu'il faut renforcer l'épine dorsale électrique terrestre. Le réseau terrestre à haute tension ne doit pas limiter la coopération internationale et doit être développé de façon proactive.

Communication externe

Nous informons régulièrement nos stakeholders au sujet de nos ambitions climatiques, de nos projets de durabilité, de l'évolution des objectifs ainsi que de nos progrès à travers des canaux tels que nos communiqués de presse semestriels et annuels ou encore des événements diffusés en direct.

Depuis 2017, nous répondons également chaque année au questionnaire sur le changement climatique du CDP. En 2022, nous avons obtenu un B.

4.5. Informations thématiques

4.5.1. Énergie et émissions

- Approche de gestion

Veillez consulter

- les informations sur le climat (TCFD)
- Enjeu de matérialité 3 Système énergétique durable
- Enjeu de matérialité 15 Pratiques durables dans la chaîne d'approvisionnement

Consommation et empreinte carbone

Energy consumption within organisation

[GRI 302-1](#), [GRI 305-1](#), [GRI 305-2](#)

Consommation d'énergie	Unité	Année de base 2019	2020	2021	2022
flotte (diesel)	L	1.520.107,72	1.257.612,56	1.318.535,45	1.356.943,26
flotte (essence)	L	153.161,16	142.285,74	196.405,90	254.416,84
chauffage (gaz naturel)	MWh	4.227,79	3.419,82	4.865,74	3.598,51
chauffage (diesel)	L	16.500,00	13.328,00	9.638,00	8.780,00
systèmes de sauvegarde (diesel)	L	-	-	-	15.873,00
consommation d'électricité (sites techniques et administratifs)	MWh	-	-	-	2.991,73
consommation électrique des postes – avec compteurs	MWh	-	-	-	3.059,86

consommation électrique des postes – sans compteurs	MWh	25.750,00	25.750,00	25.750,00	24.586,00
---	-----	-----------	-----------	-----------	-----------

Définitions et commentaires :

- À partir de 2022, la consommation de nos systèmes de sauvegarde est incluse
- La consommation d'électricité (sites techniques et administratifs) concerne les immeubles de bureaux et les sites techniques, mais exclut les postes.
- La consommation des postes HT est basée – pour une part mineure – sur des valeurs physiques (postes avec compteurs) et sur une consommation estimée (postes sans compteurs). À partir de 2022, nous rendons compte séparément de la consommation d'électricité des postes avec compteurs. Les valeurs augmenteront à mesure que les postes seront dotés de compteurs, comme prévu dans le programme d'équipement des postes. La consommation estimée a été réévaluée en 2022, ce qui a donné lieu à un ajustement des chiffres (voir les ajustements ci-dessous)

Ajustements :

La consommation estimée des postes HT a été réévaluée en 2022, ce qui a donné lieu à un ajustement des chiffres pour les années 2019 à 2021.

Autres sources d'émissions	Unité	Année de base 2019	2020	2021	2022
fuites airco (R407C)	kg	44,00	0.00	0.00	-
fuites airco (R134A)	kg	0,00	145,00	0,00	94,00
fuites airco (R410A)	kg	0.00	4.00	0.00	-
pertes réseau régionales	MWh	547.383,00	539.061,00	558.922,00	515.327,00

Taux de fuite SF₆ (%)	2019	2020	2021	2022
	0,22	0,19	0,13	0,15

Définitions

SF₆ : Formule chimique de l'hexafluorure de soufre. Le SF₆ est utilisé en tant que gaz d'isolation et de commutation dans les appareillages de commutation haute tension isolés au gaz. Il possède d'excellentes propriétés électriques, n'est pas toxique et est chimiquement stable. Toutefois, le potentiel de réchauffement planétaire du SF₆ est 23 500 fois plus élevé que celui du CO₂.

Taux de fuite SF₆ = quantité de SF₆ ayant fui au cours de l'année/quantité moyenne de gaz SF₆ stocké dans les compartiments.

Le taux de fuite SF₆ est calculé sur base de l'enregistrement du poids des bouteilles et des conteneurs de SF₆ lors des transactions (par exemple, les recharges) avec du gaz SF₆.

Ajustement :

Le taux de fuite SF₆ de 2021 a été ajusté en raison d'une mise à jour de la méthode de calcul.

Emissions directes (scope 1) & indirectes (scope 2)

[GRI 305-1] [GRI 305-2]

Emissions de GES (t CO ₂ eq)		Catégorie d'émissions	Année de base 2019	2020	2021	2022
Directes - Scope 1		fuites SF ₆	5.875,00	5.663,00	4.387,22	5.488,90
		flotte (diesel)	3.815,47	3.156,61	3.309,52	3.419,50
		flotte (essence)	349,21	324,41	447,81	580,07
		chauffage (gaz naturel)	782,14	632,67	900,16	665,2
		chauffage (diesel)	43,23	34,92	25,25	22,13
		systèmes de sauvegarde (diesel)	-	-	-	40,00
		fuites airco (R407C)	71,46	-	-	0,00
		fuites airco (R134A)	-	188,50	-	122,20
		fuites airco (R410A)	-	7,70	-	0,00
		Total	10.936,51	10.007,81	9.069,96	10.338,52
Indirectes - Scope 2 (basé sur le site)	Calcul avec facteur d'émissions externe	pertes réseau régionales	93.055,11	90.023,19	86.073,99	Non disponible
		consommation d'électricité (sites techniques et administratifs)	-	-	-	
		consommation électrique des postes – avec compteurs	-	-	-	
		consommation électrique des postes – sans compteurs	4.377,50	4.300,25	3.965,50	
	Total	97.432,61	94.323,44	90.039,49		
Calcul avec propre facteur	pertes réseau régionales	79.917,92	83.662,27	65.393,87	65.395,00	
	consommation d'électricité (sites techniques et administratifs)	-	-	-	379,65	
	consommation électrique des postes – avec compteurs	-	-	-	388,30	

	d'émissions	consommation électrique des postes – sans compteurs	3.759,50	3.996,40	3.012,75	3.119,96
		Total	83.677,42	87.658,67	68.406,62	69.282,91
Total scope 1 & 2 (basé sur le site)	Calcul avec facteur d'émissions externe	-	108.369,11	104.331,25	99.109,45	Non disponible
	Calcul avec propre facteur d'émissions	-	94.613,92	97.666,48	77.476,58	79.621,42

Définitions et commentaires :

- À partir de 2022, les émissions associées à nos systèmes de sauvegarde sont incluses

- Seules les pertes du réseau régional sont prises en compte, les pertes du réseau fédéral sont exclues du calcul des émissions de CO₂ conformément à l'art. 104 du code de bonne conduite (Gedragcode) de la CREG

Les normes de calcul et les facteurs d'émissions suivants ont été utilisés pour déterminer les émissions de GES :

1. Pour le SF₆ : Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise / IPCC 5e rapport d'évaluation (AR5)
2. Pour l'essence, le diesel, le gaz naturel, les fuites airco : Bilan GES Ademe (au 29/03/2019)
3. Pour l'électricité :

Facteurs d'émissions externe : European Environment Agency (EEA). Le facteur d'émissions 2022 n'avait pas été publié au moment de l'écriture du présent rapport.

Propre facteur d'émissions : auto-calcul basé sur le mix énergétique annuel belge

Ajustements :

Une nouvelle méthode a été implémentée concernant les calculs de fuites SF₆, ce qui a donné lieu à un ajustement des émissions liées à cette catégorie pour l'année 2021.

La consommation estimée des postes HT a été réévaluée en 2022, ce qui a donné lieu à un ajustement des émissions liées à cette catégorie pour les années 2019 à 2021.

Les émissions de scope 2 basées sur les facteurs d'émissions externes (EEA) ont été ajustées pour 2020 et 2021 conformément aux facteurs d'émissions annuels correspondants.

Intensité énergétique et des émissions de GES

GRI 302-3 GRI 305-4

Ratio d'intensité des émissions de GES 1,16 t éq. CO₂/GWh

Numérateur : scopes 1 et 2 basés sur le site

Dénominateur : électricité transportée (68,61 TWh)

Autres émissions indirectes (scope 3) de GES

GRI 305-3

Scope 3 (BE)	Catégorie Description groupe Elia	Émissions an- née du rapport (t éq. CO ₂)	Méthode
En amont	Biens et services achetés	361.596	Basé sur les dé- penses
	Biens d'équipe- ment	240.136	Basé sur les dé- penses

La norme de calcul suivante a été utilisée : Protocole relatif aux gaz à effet de serre – norme concernant la chaîne de valeur de l'entreprise (scope 3)

Réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES

GRI 302-4 GRI 305-5

Le SBTi a validé l'objectif de réduction des émissions de GES du groupe Elia : Elia Group s'engage à réduire les émissions absolues de GES de scopes 1 et 2 de 28 % d'ici 2030 par rapport à l'année de base 2019.

L'équipe de la SBTi chargée de valider les objectifs a déterminé que cet objectif était conforme à la trajectoire bien inférieure à 2°C.

Cet objectif pourra être atteint grâce à des initiatives de réduction liées aux catégories d'émissions suivantes :

SF₆

1.A. Gestion des fuites :

1.B. Abandon progressif : Nous nous sommes fixé pour objectif de réduire de 50 % l'utilisation du SF₆ dans tous les nouveaux assets construits d'ici 2030 (par rapport aux volumes de SF₆ initialement prévus).

2. Consommation des postes (notez que pour l'objectif de réduction SBTi, des hypothèses ont été prises en compte pour cette mesure)

3.Mobilité

Veuillez consulter section 2 pour obtenir de plus amples informations.

4.5.2. Biodiversité

Approche de gestion

Veuillez vous référer à l'enjeu de matérialité 7 : « Préserver nos écosystèmes »

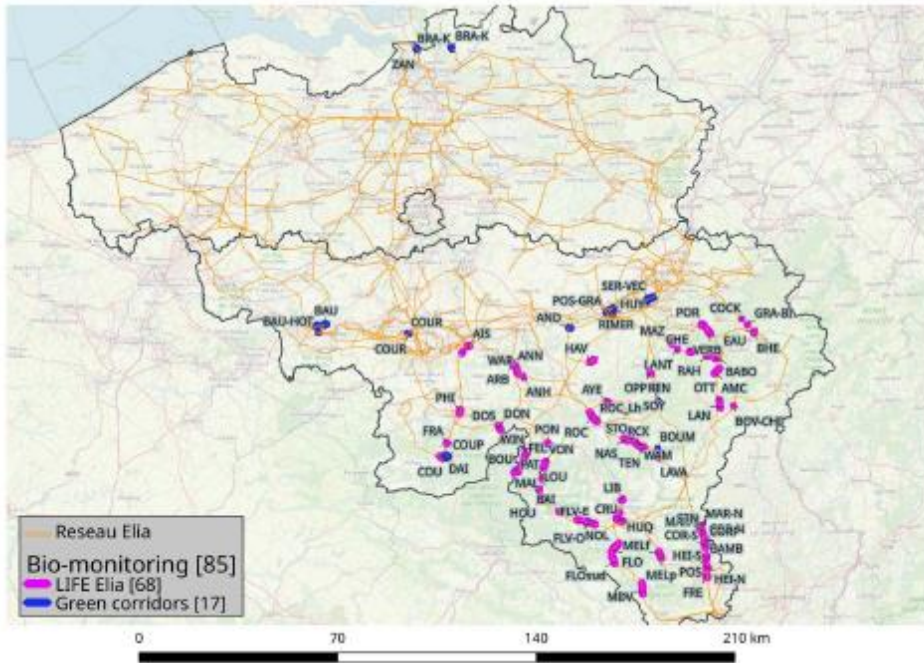
- Sites opérationnels détenus, loués, gérés dans ou à proximité de zones protégées et de zones à haute valeur de biodiversité en dehors des zones protégées

GRI 304-1

La longueur totale de l'infrastructure d'Elia Transmission Belgium SA située dans des zones Natura 2000 (sur terre et en mer) est de 665 km.

Habitats protégés ou restaurés

GRI 304-3



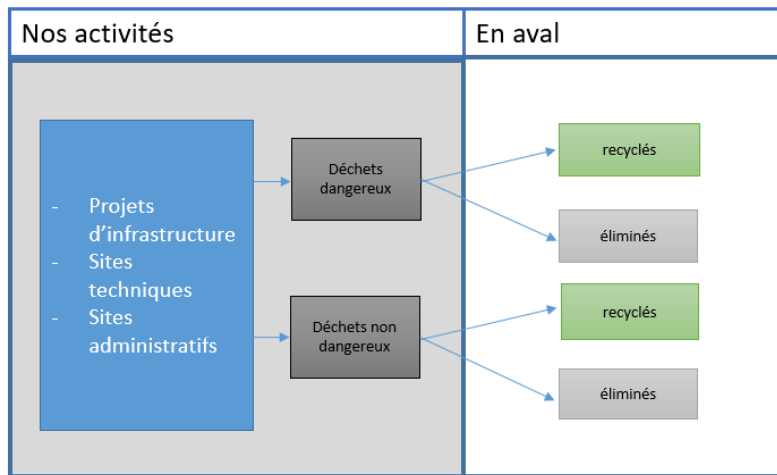
Mesures	Unité	Surface/Nombre
Pâturages	ha	80,9
Lisières de forêts restaurées	ha	215,4
Lisières de forêts plantées	ha	130,1
Lisières de forêts – restauration et plantation	ha	50
Prairies sèches	ha	7,5

Prairies humides	ha	16,2
Prairies sèches	ha	105,3
Landes sèches	ha	20,1
Vergers	ha	27,5
Étangs	No- mbre	173

4.5.3. Déchets

Diagramme des intrants, activités, extrants

GRI 306-1



Gestion des impacts significatifs liés aux déchets

GRI 306-2

Veillez vous référer à l'enjeu de matérialité 14 : « Minimiser les déchets et favoriser la circularité »

Déchets

GRI 306-3 GRI 306-4 GRI 306-5

	2020	2021	2022
déchets dangereux (tonnes)	729,01	535,54	936,12
déchets non dangereux	631,99	646,51	196,42
total des déchets (tonnes)	1361	1.182,05	1.132,54

Taux de recyclage (%)	98,41	99,5	100
-----------------------	-------	------	-----

Les données ci-dessous concernent les déchets collectés dans nos centres administratifs et techniques. Les déchets des chantiers ne sont pas inclus.

Toutes les opérations de restauration interviennent hors site

Toutes les opérations d'élimination interviennent hors site

4.5.4. Emploi

		2021	2022
Total général	Total	1.458	1.507
Genre	Hommes	1.172	1.202
	Femmes	286	305
Âge	<30	154	175
	30-50	900	930
	>50	404	402
Temps plein/partiel	Personnel à temps plein	1.314	1.383
	Personnel à temps partiel	144	124

Diversité des organes de gouvernance

GRI 405-1

Pour la diversité de nos organes de gouvernance, veuillez vous référer à la section gouvernance d'entreprise

Travailleurs qui ne sont pas salariés

GRI 2-8

Nombre total de travailleurs qui ne sont pas des salariés et dont le travail est contrôlé par l'organisation : 686 (calculé en moyenne sur la période de référence)

- Nouveaux effectifs et renouvellement du personnel

GRI 401-1

Veuillez vous référer à l'enjeu de matérialité 9 : « Acquisition et développement des talents »

		2022	
		Nombre	Pourcentage
Embauche de nouveaux effectifs	Total	141	9,36
	<30	69	4,58
	30-50	66	4,38

	>50	6	0,40
	Hommes	105	6,70
	Femmes	36	2,39
Renouvellement du personnel	Total	87	5,78
	<30	9	6,12
	30-50	41	4,39
	>50	37	8,71
	Hommes	73	6,05
	Femmes	14	4,70

Taux de rotation (%) = (rotation annuelle totale) / ((nombre de collaborateurs en début année + nombre de collaborateurs en fin année)/2) * 100

Rotation annuelle totale = nombre de collaborateurs qui ont quitté l'entreprise (de façon prévue et non prévue). Les motifs prévus et non prévus incluent les démissions, les départs anticipés, la fin de contrats à durée déterminée, l'invalidité, les licenciements, les pensions, les licenciements avec indemnité de génération.

Définitions :

- Nouveaux effectifs : Les nouveaux effectifs comprennent tous les nouveaux collaborateurs qui étaient prévus dans le budget et ceux qui ne l'étaient pas. Les collaborateurs qui assument de nouvelles fonctions dans l'organisation ne sont pas inclus dans ce nombre.

- Renouvellement : Le nombre de départs correspond au total de tous les collaborateurs qui quittent l'entreprise à la suite d'un licenciement, d'une démission ou d'un départ à la retraite entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année sur laquelle porte le présent rapport.

Taux de rotation = nombre de collaborateurs partis (nombre de collaborateurs en début d'année + nombre de collaborateurs en fin d'année)/2 x100

Congé parental

GRI 401-3

Tous les membres du personnel ont le droit de prendre un congé parental.

		2022	
		Nombre	Pourcentage
Total	Hommes	117	7,60
	Femmes	1	0,06
Temps plein	Total	117	7,60
	Hommes	43	2,79
	Femmes	74	4,81
	Total	1	0,06

Dédution des temps pleins	Hommes	1	0,06
	Femmes	0	0,00

REMARQUE : il n'est pas possible d'établir le nombre total de collaborateurs qui ont droit/ont eu droit à ce type de congé, étant donné qu'ils peuvent déjà avoir fait valoir ce droit lorsqu'ils travaillaient pour une autre entreprise.

4.5.5. Santé et sécurité au travail

Approche de gestion

Veillez vous référer à l'enjeu de matérialité 8 : « Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs »

Accidents du travail

GRI 403-9

Les principaux types d'accidents du travail sont les contusions, les douleurs à la tête ou au cou, les éraflures et les coupures.

BE	Statistiques des accidents*	2020	2021	2022
Personnel propre	Nombre d'heures de travail (millions d'heures)	2,20	2,21	2,29
	Nombre de collaborateurs blessés avec au moins un jour d'absence	1	8	2
	Nombre de décès liés au travail	0	1	0
	Taux de fréquence des accidents (1)	0,50	3,60	0,90
	Total taux de fréquence d'accidents enregistrables (TRI) (2)	5,01	6,79	4,37
	Taux de gravité (3)	0,00	0,14	0,07
	Accidents mortels	0	1	0
Contractants	Nombre d'heures de travail (millions d'heures)	3,27	3,43	3,70
	Nombre d'accidents du travail (avec et sans incapacité)	27	48	42
	Taux d'accident (1)	5,81	7,86	6,76
	Total taux de fréquence d'accidents enregistrables (TRI) (2)*	8,26	13,97	11,36
	Accidents mortels	0	0	0
Personnel propre et sous-traitants	Total taux de fréquence d'accidents enregistrables (TRI) (2)	6,95	11,16	8,69

*accidents du travail hors trajet

(1) Nombre d'accidents du travail avec incapacité (>1 jour) x 1 000 000/nombre d'heures de travail

(2) Nombre d'accidents du travail x 1 000 000/nombre d'heures de travail

Pour les contractants, les heures prestées sont estimées sur base des factures réelles et d'une clé d'allocation pour le prix du travail en fonction des et d'un taux horaire indexé annuellement (2023: 59.8 EUR/heure)

(3) Nombre de jours calendrier d'incapacité liés à des accidents du travail x 1 000/nombre d'heures de travail

Ajustement :

Les chiffres de 2019-2021 ont été ajustés, car les hypothèses retenues dans la méthode de calcul ont été mises à jour.

La tendance 2019-2022 basée sur la méthode précédente et la nouvelle méthode reste similaire

4.5.6. Formation et éducation

Approche de gestion

Veillez vous référer à l'enjeu de matérialité 9 : « Acquisition et développement des talents »

Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur

GRI 404-1

	femme	homme
Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur	16,05	29,22

Les heures de formation moyennes correspondent au nombre total d'heures de formation divisé par le nombre de collaborateurs

4.5.7. Diversité et égalité des chances

Veillez consulter

- Enjeu de matérialité 16 : « Main d'œuvre diversifiée et inclusive »
- 4.5.4. Section Emploi
-

4.5.8. Communautés locales et événements de communication

Veillez consulter

- Enjeu de matérialité 11 : « Développement et engagement communautaires »
- Section Gestion des stakeholders

4.5.9. Évaluation sociale et environnementale des fournisseurs et fiscalité

Approche de gestion

Veillez consulter

- Informations générales – Politiques et pratiques – Code de conduite des fournisseurs
- Enjeu de matérialité 15 : « Pratiques durables dans la chaîne d'approvisionnement »

Fiscalité

Vous trouverez notre guide fiscal sur [notre site web](#)

Recettes fiscales en millions €	2020	2021	2022
Impôt sur les sociétés	50,03	37,03	41,80
Impôt foncier	12,59	12,30	12,93
Impôt sur le chiffre d'affaires (TVA facturée)	432,48	491,90	433,79
Taxe sur les intrants (TVA facturée)	433,64	505,48	618,93

4.6. Informations sectorielles

4.6.1. Réseau

G4-EUS-EU4

• LONGUEUR DES LIGNES

Tension	2020		2021		2022	
	Câblage souterrain/sous-marin (en km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/sous-marin (en km)	Lignes aériennes (km)	Câblage souterrain/sous-marin (en km)	Lignes aériennes (km)
400 kV	69,5	0	69,5	0	69,5	0
380 kV	40	923	41	940	41	940
320 kV	49	0	49	0	49	0
220 kV	161	301	162	300	162	302
150 kV	686	1.935	717	1.926	749	1.926
110 kV	0	8	0	9	0	25
70 kV	304	2.399	324	2.370	331	2.316
36 kV	1.915	8	1.865	8	1.844	8
30 kV	75	22	64	22	64	22
Total lignes/câbles	3.299,5	5.596	3.291,5	5.575	3.309,5	5.539
Total	8.896		8.867		8.849	

*La ligne d'interconnexion Nemo Link (140 km) est une joint-venture détenue à 50/50 par National Grid Interconnector Holdings Limited, une filiale de la société britannique National Grid Plc, et Elia Transmission Belgium SA/NV.

Ajustement : la valeur de 2021 des câbles souterrains à 30 kV a été corrigée sur la base du rapport de durabilité 2021

Poste et convertisseur

	2020	2021	2022
Nombre de postes >=150 kV	299	300	300
Nombre de postes < 150 kV	507	507	505
Nombre de stations de conversion HDVC*	2	2	2
<u>Total</u>	808	809	807

* HVDC : courant continu à haute tension

Fiabilité du réseau

	2020	2021	2022	
Nombre d'incidents >=150kV	8	6	5	Interruptions réseau ayant entraîné de longues interruptions (>3') avec responsabilités internes
Nombre d'incidents <150kV	31	20	23	
Nombre d'événements exceptionnels	0	1	0	
Temps d'interruption moyen (minutes) >=150 kV	0,85	0,34	0,36	
Temps d'interruption moyen (minutes) < 150 kV	2,04	0,85	2,06	
Temps d'interruption moyen maximum pour la période en cours	2,10	2,10	2,10	
Énergie non transportée/non fournie avec responsabilité interne	327,92	143,53	187,38	
Disponibilité du réseau onshore aux points de raccordement	0,9999936	0,99999564	0,9999969	

Disponibilité onshore = 1 - temps d'interruption moyen (interne Elia + risque intrinsèque) / (nombre de minutes par an)

Perte et réseau

	Unité	2020	2021	2022
Pertes réseau	MWh	717.811,00	918.071,00	838.496,00

fédéral (>=150 kV)				
Pertes réseau régional (<150 kV)	MWh	539.061,00	558.922,00	515.327,00
Total	MWh	1.256.872,00	1.476.993,00	1.353.823,00

4.6.2. Gestion de la sécurité et des urgences et Gestion des assets

Infrastructures critiques

Pour Elia Transmission Belgium SA/NV, la sécurité dépasse les frontières de l'entreprise. Par exemple, le personnel est formé à la gestion et à la communication de crise avec des stakeholders internes et externes lors d'exercices de crise réguliers en équipe. Les structures, les processus et les canaux de reporting existants sont non seulement évalués et améliorés en permanence mais les membres de la cellule de crise et les collaborateurs sont également formés de façon intensive afin de disposer des compétences nécessaires pour faire face de manière réfléchie à des événements imprévus dans une situation de stress élevé et de prendre des décisions rapides et adéquates pour gérer la crise. Ces mesures et d'autres visent à accroître la résilience d'Elia Transmission Belgium SA/NV de manière holistique. Outre la formation pour tous les membres de la cellule de crise, cela inclut également la révision des concepts de protection de la propriété et le renforcement de la sécurité générale de l'entreprise.

Urgence et reconstitution

[GRI G4-EUS-DMA](#)

Planification et intervention en cas de catastrophe/d'urgence

Si une crise devait se produire à la suite d'une catastrophe naturelle, d'attaques malveillantes ou d'une pénurie de combustible, Elia Transmission Belgium SA/NV a mis au point des procédures de gestion de crise axées sur trois plans principaux décrits ci-dessous.

- Le plan de gestion de crise décrit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la gestion de crise. La gestion de crise se base sur différents scénarios d'urgence connus sous le nom de Standardised Emergency Preparedness Plans (SEPP). Les plans d'urgence contiennent des mesures appropriées et des processus de signalement et d'information qui doivent être suivis.

- Le plan de défense du système englobe des mesures automatiques et manuelles visant à prévenir l'émergence de situations anormales (y compris les pannes), à limiter l'impact des perturbations et à stabiliser le système électrique lorsqu'il est en état « d'urgence ». Ces mesures doivent permettre le retour à l'état « normal » ou « d'alerte » dès que possible, avec un impact minimal sur les clients du réseau et la société. Conformément au plan de défense du système, Elia Transmission Belgium SA/NV a mis en place un plan de délestage et d'autres plans qui seront exécutés par elles-mêmes ou par des opérateurs de distribution associés ; ils incluent les demandes à exécuter manuellement ou automatiquement pour éviter l'aggravation d'une crise électrique.

- Le plan de reconstitution incluant un ensemble d'actions qui peuvent être mises en place après une perturbation ayant entraîné des conséquences à grande échelle (black-out, par exemple), et qui visent à remettre le système électrique dans un état « normal ». Elia Transmission Belgium SA/NV forme régulièrement leurs équipes d'opérateurs en organisant des exercices de simulation avec les stakeholders et partenaires concernés (tels que les gestionnaires de réseau de distribution ou les producteurs d'électricité). En général, les gestionnaires de réseau s'entraînent régulièrement à la gestion des situations anormales et de crise en suivant des formations théoriques et pratiques.

Les GRT doivent fréquemment tester leur capacité à redémarrer le système. Ces tests de redémarrage - également appelés tests black start - font partie des plans de reconstitution du réseau des GRT. Les GRT doivent régulièrement tester cette capacité dans leurs zones de réglage respectives afin que l'alimentation puisse être rétablie le plus rapidement possible après une coupure de courant. Les opérateurs du centre de contrôle national et des centres de contrôle régionaux suivent des formations théoriques et effectuent des simulations pour appliquer les plans d'urgence et de reconstitution.

Gestion des assets

Nos collaborateurs jouent un rôle important dans la gestion des cycles de vie de nos assets, de leur développement technique au développement de stratégies de parcs d'assets. Les décisions concernant nos assets sont prises sur la base d'analyses d'incidents, d'examens, d'analyses techniques, de surveillance d'état, d'analyses des risques et impacts associés. Les décisions se fondent toujours sur une expertise technique, prenant en compte l'impact des coûts (OPEX et CAPEX) et des risques.

4.6.3. Champs électriques et magnétiques

Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en Europe sont principalement exploités avec des niveaux de courant alternatif et une fréquence de 50 Hz. Ils génèrent donc des champs électriques et magnétiques (CEM) de fréquence extrêmement basse, comme c'est également le cas pour tous les appareils électriques, y compris les appareils ménagers.

Bien qu'aucun lien de causalité ne puisse être établi entre l'exposition à de tels champs (via l'infrastructure de transport d'électricité) et la santé humaine, Elia Transmission Belgium SA/NV prend les CEM très au sérieux, examinant attentivement chaque projet de réseau et soutenant des études scientifiques qui permettent une meilleure compréhension dans ce domaine. Elia Transmission Belgium SA apporte des contributions financières annuelles (à hauteur de € 305.000 en 2022) à la recherche scientifique sur le sujet. Dans le même esprit, elle soutient le Belgian BioElectroMagnetics Group (BBEMG) dont l'indépendance scientifique est inscrite dans un accord de coopération. Au niveau international, Elia Transmission Belgium SA/NV a conclu un contrat de recherche avec l'Electric Power Research Institute (EPRI), une association à but non lucratif qui mène des recherches dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Cet accord permet à Elia Transmission Belgium SA/NV d'accéder aux résultats d'études de recherche internationales menées dans ce domaine. Elia Transmission Belgium SA/NV communique en toute transparence au sujet des CEM par le biais de divers canaux : un site web dédié, des dépliants d'information, une brochure, des newsletters et des sessions d'information (avec des experts indépendants) et réalise, à la demande des riverains, des relevés gratuits des champs électriques et magnétiques via son centre de contact. À chaque fois que les projets entrepris par Elia Transmission Belgium SA/NV sont évalués, le processus doit inclure une analyse des champs magnétiques. Conformément à la politique de précaution établie en Flandre et à Bruxelles, Elia Transmission Belgium SA/NV évalue l'exposition future à ces champs à l'aide de calculs spécifiques (modélisation) et applique des mesures d'atténuation/de réduction si nécessaire.

4.6.4. Bruit

La pollution sonore peut par exemple être générée par les transformateurs des postes à haute tension, les lignes à haute tension, les pylônes et d'autres équipements. Les lignes souterraines ne produisent aucun bruit. Des directives strictes s'appliquent pour Elia Transmission Belgium SA/NV (pas de pollution sonore). La principale source de pollution sonore sur le réseau est liée aux transformateurs. L'achat de transformateurs peu bruyants s'inscrit depuis de nombreuses années dans la politique environnementale d'Elia Transmission Belgium SA/NV. Des mesures d'insonorisation, telles que des murs insonorisés, sont prévues si nécessaire dès la phase conceptuelle du projet afin que notre infrastructure (nouvelle et existante) réponde aux normes de bruit définies dans les réglementations environnementales. Elia Transmission Belgium SA/NV réalise toujours des études de paysage sonore en amont des projets d'infrastructure afin de garantir que les niveaux sonores ne sont pas dépassés. De plus, une étude acoustique est réalisée lorsqu'un nouveau poste est construit ou que la capacité de transformation d'un poste existant est augmentée. À partir des mesures acoustiques effectuées sur les transformateurs existants, une simulation de situation est réalisée après qu'un transformateur ait été construit ou modernisé afin d'estimer le niveau de bruit produit. En outre, Elia Transmission Belgium SA/NV effectue des études acoustiques en cas de plaintes (voir aussi les centres de cont

4.7. Règlement européen sur la taxonomie environnementale

4.7.1. Contexte

L'Union européenne (UE) est devenue une référence mondiale en matière de législation et de normes sur la durabilité. Depuis la publication du Green Deal européen en 2019 et l'engagement de l'UE à devenir le premier continent du monde neutre en carbone d'ici 2050, l'Europe a continué à renforcer un système complexe et cohérent d'exigences légales visant à intégrer les considérations de durabilité environnementale et sociale dans les législations nationales de ses États membres.

Pour réaliser ses ambitions, l'UE a mis en œuvre un plan d'action pour le financement de la croissance durable (2018), qui contient trois objectifs clairs :

- réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables ;
- intégrer la durabilité dans la gestion des risques ;
- favoriser la transparence et la pérennité des activités financières et économiques.

La première mesure prise dans le cadre de ce plan a été la création du règlement 2020/852 de l'UE sur la taxonomie. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques qui sont durables sur le plan environnemental et qui contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, sans porter un préjudice significatif aux cinq autres, et tout en respectant des garanties sociales minimales.

La taxonomie de l'UE et ses exigences en matière de publication d'informations – qui peuvent être réduites à trois indicateurs principaux ou KPI – offrent une vision globale de la contribution d'une organisation non financière aux objectifs environnementaux. En outre, elle permet aux entreprises de démontrer aux acteurs du marché que leurs activités économiques sont en phase avec la transition vers une société zéro émission et qu'elles sont résilientes sur le long terme.

La finance durable a un rôle clé à jouer dans la réalisation, par l'UE, de ses ambitions en termes de climat et de durabilité et au niveau des objectifs politiques qu'elle a énoncés tant dans le Green Deal que dans ses engagements internationaux.

À l'avenir, les entreprises non financières capables de démontrer un pourcentage élevé d'alignement sur la taxonomie pourront accéder à des possibilités de financement supplémentaires, nécessaires à leurs activités commerciales durables. En permettant aux entreprises de prospérer tout en dissociant la croissance économique de la pression environnementale, la taxonomie européenne canaliserait les flux financiers vers des investissements durables. En outre, en définissant ce qui est écologiquement durable, le règlement Taxonomie aidera les acteurs de la finance à planifier et à rendre compte de leurs efforts pour soutenir la transition vers une économie climatiquement neutre. Le présent chapitre contient les informations relatives à Elia Transmission Belgium SA/NV (Elia), telles que requises par le règlement UE 2020/852 et les actes délégués y afférents.

4.7.2. Le groupe Elia, un précurseur

La durabilité est au cœur des activités commerciales du Groupe et s'inscrit dans notre vision, dans notre mission sociétale et dans notre stratégie de groupe. Nous nous engageons à exercer des activités durables, ce qui implique de la transparence et une approche proactive dans notre reporting.

Nous avons suivi de très près le développement de la taxonomie européenne, depuis sa création jusqu'à l'adoption de la réglementation associée. Nous avons adopté rapidement un reporting conforme aux exigences en la matière, nous positionnant ainsi comme un précurseur parmi nos pairs européens : en 2021, nous avons publié notre « EU Taxonomy Case Study », qui évaluait l'alignement de nos activités sur la taxonomie, et nous avons divulgué volontairement nos méthodes et notre processus de mise en œuvre. La taxonomie de l'UE nous a permis d'affiner notre propre approche stratégique, et nous sommes pleinement engagés à maintenir un alignement étroit sur celle-ci.

Chiffres clés 2022 pour Elia

99,84 % de chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie

100 % de CAPEX alignés sur la taxonomie

99,31 % d'OPEX alignés sur la taxonomie

Les informations détaillées sur la taxonomie européenne d' Elia sont disponibles dans [le tableau Excel suivant](#).

4.7.3. Notre processus

Notre évaluation de l'éligibilité d' Elia à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci a été préparée conformément aux critères suivants :

- le règlement 2020/852 de l'UE sur la taxonomie, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 22 juin 2020;
- l'acte délégué concernant le climat et les annexes 1 et 2 (règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021) ;
- l'acte délégué concernant l'obligation d'information et l'annexe 1 (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021) ;
- le projet de rapport sur les garanties minimales publié par la Plateforme sur la finance durable en juillet 2022 ;
- le projet d'avis 1 et 2 de la Commission publié le 19 décembre 2022 on 19 December 2022.

Notre évaluation de l'éligibilité à la taxonomie européenne et de son alignement sur celle-ci comprenait une approche en cinq étapes, comme indiqué ci-dessous. Les activités économiques répondant aux exigences de ces étapes sont considérées comme « alignées » sur la taxonomie. La dernière étape impliquait le calcul des pourcentages correspondants pour le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX éligibles et alignés.

1. Éligibilité : l'activité économique doit être « éligible à la taxonomie » (c'est-à-dire couverte par les critères visés dans les actes délégués concernant le climat et leurs annexes) ;
2. Critères de sélection technique (CST) : l'activité économique est analysée sur base du respect de critères de « contribution substantielle » à au moins un objectif environnemental sur les six suivants :
 - i. Atténuation du changement climatique ;
 - ii. Adaptation au changement climatique ;
 - iii. Utilisation et protection durables de l'eau et des ressources marines ;
 - iv. Transition vers une économie circulaire ;
 - v. Prévention et contrôle de la pollution ;
 - vi. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
3. Analyse « Do No Significant Harm » (DNSH) : tout en contribuant de manière substantielle à l'un des objectifs environnementaux, l'activité économique ne doit nuire à aucun des cinq autres ;
4. Respect des garanties sociales minimales : l'activité économique doit respecter les principes sociaux tout en contribuant aux objectifs environnementaux ;
5. Calcul des KPI : les pourcentages de chiffre d'affaires, des CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie sont calculés sur la base des résultats obtenus lors des étapes précédentes.

4.7.4. Activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie

Les décisions concernant l'éligibilité et la non-éligibilité résultent d'une comparaison des activités économiques de chaque entité avec les activités décrites dans les actes délégués concernant le climat. Veuillez vous reporter au chapitre « Le groupe Elia en un coup d'oeil » du [rapport annuel intégré 2022](#) pour un aperçu complet de la structure juridique du groupe Elia.

Cet exercice a été mené à l'égard des sociétés liées présentées dans les différents segments, comme expliqué aux sections 4 (« Informations par segment ») et 7 (« Structure du Groupe ») des états financiers consolidés. Se référant aux directives et aux avis sur la taxonomie publiés par la Commission européenne, les entités juridiques Nemo Link, JAO, HGRT et Coreso sont exclues de l'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie (à la fois comme numérateur et dénominateur des KPI), en raison de leur qualification de placements comptabilisés à l'aide de la méthode de mise en équivalence (joint-ventures et entreprises associées) dans les états financiers consolidés.

Entité	Code NACE / description	Description de l'activité	Correspondance avec les actes délégués concernant le climat	Décision d'éligibilité (Oui / Non)
Elia Transmission Belgium SA/NV	35120 Transport d'électricité	Elia Transmission Belgium est le gestionnaire belge du réseau de transport d'électricité à très haute tension et haute tension (30 000 - 400 000 volts).	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Elia Transmission Belgium SA/NV	42220 Construction du réseau électrique et de télécommunications	Activités de construction	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non
Elia Asset SA/NV	35120 Transport d'électricité	Elia Asset est l'entreprise propriétaire de tous les assets du réseau à haute tension, chargée de développer et d'entretenir ce réseau. Elia Asset et Elia Transmission Belgium forment une seule entité économique et opèrent sous le nom d'Elia.	4.9 « Transport et distribution d'électricité »	Oui
Elia Engineering SA/NV	71121 Activités d'ingénierie et de conseils techniques, hors activités des géomètres	Activités d'ingénierie et de conseil technique	Pas d'adéquation parfaite identifiée avec les activités décrites dans le règlement délégué sur le climat	Non

4.7.5. KPI de la taxonomie et méthodes de comptabilisation

Les méthodes de comptabilisation servant au calcul des parts d'activités éligibles et alignées se fondent sur les dispositions de l'annexe 1 du règlement délégué 2178/2021.

Les notions de numérateur et de dénominateur s'appliquent comme suit : si X/Y, alors X = numérateur et Y = dénominateur.

On évite la double comptabilisation dans l'allocation au numérateur du chiffre d'affaires, des CAPEX et des OPEX pour l'ensemble des activités économiques, car chaque entité n'a qu'une seule activité économique. Par conséquent, le chiffre d'affaires, les OPEX et les CAPEX couvrent des activités économiques qui sont totalement éligibles à la taxonomie ou pas du tout. Elia Transmission Belgium fait figure de seule exception, car elle a deux activités

économiques (l'une éligible à la taxonomie et l'autre pas). Le chiffre d'affaires de l'activité non éligible à la taxonomie est bien délimité : les OPEX ne sont pas significatifs et les CAPEX sont inexistants pour cette activité.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires utilisé dans le calcul des KPI se base sur les méthodes comptables mentionnées à la section « États financiers consolidés » dans le chapitre 3.4.1 « Produits » (IFRS 15 – Produits des activités ordinaires) du rapport financier 2022 d'Elia Transmission et sur le résultat consolidé présenté dans 4.5 « Rapprochement des informations sur les segments à déclarer avec les montants IFRS » qui rendent compte des produits des différents segments sous lesquels les éléments suivants sont pris en compte :

	Numérateur(*)	Dénominateur
Produits (y compris revenus du réseau, last-mile connexion et autres revenus)	Oui	Oui
Produits (charges) nets réglementaires	Oui	Oui

(*) Le numérateur est ajusté pour les entités juridiques/activités qualifiées de non éligibles à la taxonomie.

Par conséquent, le chiffre d'affaires total pris en compte en 2022 qui était inclus dans le dénominateur du KPI chiffre d'affaires s'élève à **1.413,73 millions d'€**.

CAPEX

Les CAPEX utilisés dans le calcul des KPI se fondent sur des principes comptables généraux, mentionnés à la section « États financiers consolidés » dans 3.3.1 « Immobilisations corporelles (PPE) » (IAS 16), 3.3.2 « Immobilisations incorporelles » (IAS 38) et 3.3.16 « Contrats de location » (IFRS 16) du rapport financier 2022 d'Elia Transmission.

Les mouvements liés à ces assets sont présentés à la section 4.5 « Rapprochement des informations sur les segments à déclarer avec les montants IFRS », sous le sous-titre « Dépenses d'investissement » et sont inclus dans le calcul comme suit :

	Numérateur	Dénominateur
Ajouts aux PPE (y compris les contrats de location)	Oui	Oui
Ajouts aux immobilisations incorporelles (y compris les contrats de location)	Oui	Oui

() Aucun ajustement n'a été fait au numérateur, car le CAPEX identifié est pleinement lié aux activités éligibles.

Le total des CAPEX pris en compte en 2022 qui est inclus dans le dénominateur du KPI CAPEX s'élève à **449,01 millions d'€**.

OPEX

Pour déterminer le KPI OPEX, nous avons appliqué la définition décrite dans le Règlement délégué sur le reporting et le rapport final de l'ESMA intitulé « Advise on Article 8 of the Taxonomy Regulation » publié le 26 février 2021, selon laquelle les OPEX couvrent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, à la location à court terme, à l'entretien et à la réparation et à toutes autres dépenses directes liées à l'entretien quotidien des immobilisations corporelles nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces assets.

Le total des OPEX pris en compte et conforme à la définition ci-dessus est inclus dans le dénominateur du KPI OPEX, et aucun ajustement n'est effectué dans le numérateur étant donné que les OPEX identifiés sont entièrement liés à des activités éligibles.

Le KPI OPEX représente en 2022 un montant de **70,66 millions d'€**.

4.7.6. Interprétation et évaluation des critères de sélection technique (CST)

Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique contribution

Le règlement Taxonomie exige que les entreprises non financières évaluent l'alignement de leurs activités commerciales sur au moins un des six objectifs environnementaux. Nous avons choisi l'objectif d'atténuation du changement climatique et analysé l'alignement de nos activités commerciales sur celui-ci, conformément aux trois étapes du processus d'alignement (contribution substantielle, DNSH, garanties sociales minimales).

Conformément à l'acte délégué concernant l'obligation d'information et à l'annexe 1 (règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021), nous n'avons évalué que la contribution substantielle de nos activités à l'objectif d'adaptation au changement climatique, .

Nous avons examiné les critères décrits à la section « 4.9 Transport et distribution d'électricité » de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de l'acte délégué concernant le climat. Les critères des quatre autres objectifs environnementaux devraient être officiellement approuvés par les institutions de l'UE au cours de la prochaine période.

Selon les critères énoncés dans l'acte délégué concernant le climat,

« les infrastructures ou équipements de transport et de distribution se trouvent dans un système électrique qui répond à au moins un des critères suivants ;

- a. *le système représente le système européen interconnecté, c'est-à-dire les zones de contrôle interconnectées des États membres, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni, et les systèmes subordonnés ;*
- b. *plus de 67 % de la capacité de production récemment activée dans le système est inférieure à la valeur seuil de production de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur la base du cycle*

de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ;

- c. *le facteur d'émission moyen du réseau dans le système, calculé comme le total des émissions annuelles de la production d'électricité raccordée au système, divisé par la production nette annuelle totale d'électricité dans ce système, est inférieur à la valeur seuil de 100 gCO₂e/kWh mesurée sur une base de cycle de vie conformément aux critères de production d'électricité, sur une période glissante de cinq ans ».*

Nous avons opté pour le critère (a), directement conforme aux activités de transport d'Elia Transmission. Les lignes d'interconnexion qui relient les réseaux de transport d'énergie des différents pays contribuent à la durabilité du secteur énergétique européen en permettant le commerce d'énergie et en augmentant l'efficacité énergétique. Pour ce faire, ces lignes d'interconnexion réduisent les coûts de satisfaction de la demande d'électricité tout en améliorant la sécurité d'approvisionnement et en facilitant l'intégration économique de quantités croissantes de sources d'énergie renouvelable dans le système. Un marché de l'énergie bien intégré est une condition fondamentale pour atteindre de manière rentable les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE.

Sur une base volontaire, Elia a démontré que ses activités de transport d'électricité sont également conformes au critère (b).

En outre, les CST pour le transport d'électricité précisent quelles parties de l'infrastructure doivent être considérées comme « non alignées ».

Plus précisément, les CST font référence à une infrastructure dédiée à la création d'un raccordement direct ou à l'expansion d'un raccordement direct existant entre un poste ou un réseau et une centrale de production d'électricité dont l'intensité des gaz à effet de serre est supérieure à 100 gCO₂e/kWh (mesurée sur la base du cycle de vie). Les revenus, CAPEX et OPEX associés à ces parties de raccordement identifiées ont été évalués comme « non alignés » et écartés des numérateurs des KPI pendant le processus d'évaluation.

Les CST suivants font référence à l'installation d'une infrastructure de comptage qui doit répondre aux exigences des systèmes de comptage intelligents décrites à l'article 20 de la directive (UE) 2019/944. L'article 20 de la directive 2019/944 prévoit que lorsque le déploiement de systèmes intelligents de mesure est évalué de manière positive à la suite de l'évaluation coûts-avantages, ou lorsque les systèmes intelligents de mesure sont déployés systématiquement après le 4 juillet 2019, les États membres déploient des systèmes intelligents de mesure conformément aux normes européennes répondant à cer-

taines exigences. Les activités de transport d'électricité du groupe Elia en Belgique respectent les exigences réglementaires européennes et nationales en matière de déploiement de compteurs intelligents et sont alignées sur les activités de leurs pairs à cet égard.

Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Selon l'annexe 1 de l'acte délégué concernant l'obligation d'information, les entreprises non financières doivent fournir une ventilation des dépenses d'investissement et des dépenses opérationnelles affectées à une contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique.

Si nous considérons le transport de l'électricité et l'intégration de l'énergie renouvelable dans le réseau comme des activités économiques favorables à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique, nous prenons également des mesures pour accroître la résistance de nos assets face aux risques climatiques.

Ces mesures comprennent notamment :

- veiller au respect des normes de construction ;
- définir des paramètres climatiques rigoureux dans les spécifications sur les équipements électriques ;
- s'aligner sur le plan de préparation aux risques pour le secteur de l'électricité et sur les mesures de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence (plan de continuité des activités et plan de reconstitution) ;
- effectuer des exercices de crise réguliers.

Des éléments d'adaptation au changement climatique sont intégrés dans la construction de notre réseau dès les phases de conception. La fiabilité du réseau est l'un des objectifs les plus importants pour un GRT, et bon nombre de mesures et processus existants favorisent les éléments d'adaptation au changement climatique.

Sur la base de ce qui précède, l'interprétation et les méthodes suivies par Elia ont consisté à inclure les données financières associées aux projets pour lesquels la résistance au changement climatique apparaît comme un facteur déterminant dans l'évaluation de la contribution substantielle à l'adaptation au climat. Les directives européennes publiées fin 2022 renforcent cette interprétation. Comme mentionné dans les projets d'avis de la Commission, « lorsque la solution d'adaptation fait partie intégrante de la conception du nouvel asset qui est lui-même aligné sur l'atténuation du changement climatique, il pourrait être difficile de distinguer les CAPEX liés à l'adaptation au changement climatique de ceux associés

à l'atténuation du changement climatique. Dans ce cas, les CAPEX liés à l'atténuation du changement climatique pourraient également couvrir ceux de la solution d'adaptation inhérente. [...] Dans de telles situations, les CAPEX doivent être déclarés uniquement dans le cadre de l'objectif d'atténuation du changement climatique. »

En 2022, nous avons réalisé une analyse qui consistait à comparer nos pratiques de gestion des risques avec celles de nos pairs, à explorer et mettre à jour les risques climatiques physiques qui avaient été évalués comme significatifs pour leurs activités économiques, les plans d'investissement pour y répondre et les processus d'identification des éléments de reporting. Il en résulte que certains GRT européens sont confrontés à une combinaison particulière de risques climatiques en raison de leur situation géographique (p. ex. : feux de forêt, accumulation de glace), tandis que l'exposition des lignes aériennes aux tempêtes et aux vents extrêmes concernent une majorité d'entre eux. Afin de confirmer l'adaptation de nos infrastructures aux risques climatiques physiques, nous analysons actuellement les scénarios climatiques locaux à long terme (RCP 2.6, RCP 4.5, RCP 8.5 et dépassement) avec le soutien du Climate Service Center du Helmholtz-Zentrum Hereon.

Dans ce contexte, nous avons identifié pour 2022 le CAPEX alloué à des projets qui augmentent la résilience de notre réseau face aux tempêtes et aux vents violents comme contribution substantielle à l'objectif d'adaptation climatique. La part du CAPEX total aligné avec la taxinomie est de 9,06 %, ce qui correspond à l'activité commerciale du transport d'électricité ainsi qu'à une valeur de €40,67 millions. L'OPEX lié à ces activités n'est pas significatif. embedded into the construction of our grid from the design phases onwards. Grid reliability is one of the most important objectives for a TSO and many existing measures and processes foster *climate change adaptation* elements.

4.7.7. Do No Significant Harm (DNSH, ne pas causer de préjudice important)

Le respect des critères DNSH signifie qu'une activité qui contribue de manière significative à l'un des objectifs environnementaux ne puisse pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs. Une fois que nos activités de transport d'électricité ont été évaluées par rapport aux critères d'atténuation du changement climatique pour leur contribution significative à celle-ci, nous avons procédé à l'évaluation des cinq objectifs restants par rapport aux critères DNSH. Notez que les critères DNSH pour « l'atténuation du changement climatique » ne sont pas applicables, car nous avons déjà réalisé l'analyse de la contribution substantielle pour cet objectif ; en outre, l'objectif « utilisation et protection durables de l'eau et des ressources marines » dans « 4.9. Transport et distribution d'électricité » n'avait pas été publié par l'UE au moment de notre rapport, ce qui signifie qu'il n'a pas été évalué.

Adaptation au changement climatique

Une analyse approfondie a été réalisée à l'échelle afin d'identifier et d'évaluer les risques climatiques importants, d'établir des évaluations de vulnérabilité pour les risques majeurs identifiés, de dresser l'inventaire et d'évaluer l'adéquation du portefeuille actuel de mesures d'adaptation. L'exercice a permis de mettre en lumière les possibles effets néfastes des canicules, vagues de froid, tempêtes, sécheresses et feux de forêt. Tous ces phénomènes relèvent de la catégorie des risques physiques aigus.

La survenance de ces risques est susceptible d'entraîner des conditions d'exploitation moins favorables pour nos assets, voire d'endommager ceux-ci. De telles situations pourraient déclencher des facteurs de risques entraînant des événements de contingence et une perturbation de la continuité opérationnelle. Compte tenu de la nature critique de nos infrastructures et du fait que les assets sont répartis sur un vaste territoire (en particulier ses lignes aériennes), les assets du Groupe sont considérés comme exposés à une vulnérabilité accrue aux risques climatiques physiques (tels que les tempêtes et les vents extrêmes), comme c'est le cas pour d'autres gestionnaires de réseau et propriétaires de services publics. Cependant, comme mentionné précédemment, nous concevons nos infrastructures de manière à ce que les conditions climatiques difficiles soient déjà prises en compte. Toutes les nouvelles lignes sont conçues pour résister aux fortes charges dues au vent, et certains projets qui augmentent la capacité des lignes existantes incluent le renforcement des tours actuelles afin qu'elles soient conformes aux normes en vigueur. La maturité croissante des scénarios climatiques continuera de fournir des informations sur des phénomènes extrêmes moins connus. Cette prise de conscience pourrait donner lieu à une révision des normes précisant comment la conception structurelle doit être menée en Europe.

Transition vers une économie circulaire

Pour cet objectif, Elia recourt à des critères pour hiérarchiser les déchets provenant des travaux de maintenance et d'infrastructure, et a établi une liste de directives pour les sous-traitants (spécifications techniques générales) applicables à différents types de projets. Par ailleurs, Elia a mis en place une politique de gestion des déchets pour ses sites administratifs et techniques locaux (« service centres »), qui inclut des contrats avec des collecteurs agréés spécialisés dans la collecte, le transport et le recyclage des déchets dangereux et non dangereux. Le cas échéant, Elia désigne un expert indépendant chargé d'établir un plan de démolition (« slooppvolgingsplan ») conforme à la réglementation applicable. Elia développe actuellement un outil de gestion des données environnementales qui couvre la gestion des déchets. Cet outil nous permettra de suivre et de rendre compte des flux de déchets dans notre chaîne de valeur en amont et en aval et de fournir des informations sur les impacts, risques et opportunités associés. Par exemple, l'outil permettra de visualiser où et combien de déchets ont été retirés, consommés ou rejetés pendant les activités et services d'Elia.

Prévention et lutte contre la pollution

Les activités d'Elia sont alignées sur les directives de la Société financière internationale (IFC) en matière d'environnement, de santé et de sécurité, applicables aux activités de chantier pour les lignes à haute tension aériennes. En outre, Elia respecte les réglementations européennes 1999/519/CE et 2013/35/UE relatives aux champs électromagnétiques (0-300 GHz). Enfin, moins de 1 % des transformateurs d'Elia contiennent des polychlorobiphényles (PCB), et le plan d'élimination progressive actuellement mis en œuvre vise à supprimer les PCB de ces transformateurs d'ici 2024. Les montants liés aux transformateurs contenant des PCB ont été exclus des calculs pour les KPI d'alignement.

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Elia publie des études d'impact sur l'environnement (EIE) ou un screening en fonction des spécificités du projet, une évaluation appropriée (EA) le cas échéant conformément à la directive 2011/92/UE, et réalise des études environnementales conformément à la directive 2009/147/CE (Oiseaux) et 92/43/CE (Habitats). Elia va au-delà du simple respect des obligations associées : elle engage le dialogue avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales ainsi que différentes organisations gouvernementales pour définir comment il convient de réaliser chaque projet de la manière la plus efficace et respectueuse en termes d'impacts au niveau local et sur la nature. À l'avenir, le statut des mesures d'indemnisation et d'atténuation sera suivi par le personnel d'Elia sur base d'un passeport de relations communautaires (CR Pass). Un projet pilote pour sa mise en œuvre a été lancé en 2022.

4.7.8. Répondre aux exigences des garanties sociales minimales

Conformément au règlement Taxonomie, pour qu'une activité commerciale soit considérée comme « alignée », un processus doit être mis en place pour assurer la conformité aux directives et à la législation internationale suivantes :

- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail ;
- la Charte internationale des droits de l'homme.

Les garanties sociales minimales définissent des critères sociaux et de gouvernance afin que les entités exerçant des activités bénéfiques pour l'environnement ne nuisent pas de manière significative au reste des objectifs. Ainsi, Elia n'a pas jugé pertinent, dans le cadre de l'évaluation du respect des garanties

sociales minimales, d'analyser des critères environnementaux supplémentaires ou des critères promouvant l'innovation, la recherche, le développement ou la science et la technologie et résultant de lignes directrices internationales.

Cette interprétation a été renforcée par le projet de rapport publié par la Plateforme sur la finance durable. À cet égard, les sujets de fond suivants demeurent importants pour l'analyse :

- les droits de l'homme (y compris les droits du travail et des consommateurs) ;
- la corruption, la sollicitation de pots-de-vin et l'extorsion ;
- la fiscalité ;
- la concurrence loyale.

Elia respecte des directives internationales dépassant la portée de ses conventions collectives et accords d'entreprise, comme les normes de travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) et les droits des travailleurs stipulés dans le Pacte mondial des Nations unies. Elia est également soumise aux règles de bonne gouvernance applicables aux sociétés cotées, dont le Code belge de gouvernance d'entreprise.

Le code d'éthique et la politique des droits de l'homme du Groupe sont disponibles en ligne.

En outre, tous les fournisseurs qui concluent de nouveaux accords-cadres doivent avoir une notation EcoVadis, qui évalue dans quelle mesure une entreprise a intégré les principes de durabilité et de responsabilité sociale d'entreprise dans ses activités commerciales.

Citons parmi les autres mesures traitant des droits de l'homme :

- demander aux fournisseurs de s'engager sur un code de conduite commun et contraignant avant de commencer leur mission ;
- réaliser des évaluations des risques pour les fournisseurs si nécessaire ;
- introduire un mécanisme fonctionnel de réclamation concernant la corruption et la subornation, qui sera étendu à l'avenir à d'autres questions relatives aux droits de la personne.

Elia a également confirmé avoir mis en place de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en matière de :

- structures de gestion saines, telles que décrites dans les pages « Rôles et responsabilités » de son [site web](#) ;
- relations sociales : Elia s'engage en faveur de la liberté d'association, de la négociation collective et de la protection des représentants du personnel, axant essentiellement ses efforts sur la confiance et la coopération constante avec tous les syndicats ;

- rémunération du personnel : Elia communique de manière transparente les salaires de l'équipe de direction dans son rapport de rémunération, y compris la rémunération totale fixe et variable ainsi que les retraites et autres avantages d'entreprise versés à la direction ;
- conformité fiscale et transparence telles que décrites dans les [directives fiscales de l'entreprise](#), en mettant surtout l'accent sur une stratégie fiscale prudente, qui s'aligne toujours sur notre conduite générale des affaires.

4.7.9. Répartition des KPI du groupe Elia pour l'éligibilité et l'alignement à la taxonomie européenne en 2022

Les dernières mesures prises dans le cadre de l'analyse de la taxonomie ont été le calcul des KPI : chiffre d'affaires, CAPEX et OPEX éligibles et alignés sur la taxonomie.

Une approche descendante a été appliquée lors du calcul des KPI, ce qui signifie que le chiffre d'affaires, les CAPEX et les OPEX non éligibles et non alignés ont été exclus des chiffres totaux présentés dans les états financiers.

L'alignement d' Elia sur les critères DNSH et sa conformité aux garanties sociales minimales mènent à la conclusion que les KPI sont principalement influencés par :

- l'inéligibilité des autres activités non liées au transport d'électricité ;
- le non-alignement des activités de transport d'électricité éligibles est surtout attribuable aux raccordements directs existants aux centrales électriques qui ne respectent pas les CST ;
- les assets contaminés par les PCB provenant de nos activités de transport d'électricité.

Le détail des KPI est disponible dans [le tableau Excel suivant](#).

4.8. References

4.8.1. GRI content index

GRI content index	
Statement of use	[Name of organization] has reported in accordance with the GRI Standards for the period [reporting period start and end dates].
GRI 1 used	GRI 1: Foundation 2021
Applicable GRI Sector Standard(s)	G4 - Electric Utilities Specific (EUS)

GRI STANDARD/ OTHER SOURCE	DISCLOSURE	LOCATION	OMISSION	
			REQUIREMENT(S) OMITTED	REASON
General disclosures				
GRI 2: General Disclosures 2021	2-1 Organizational details	The Elia Group at a glance - Legal structure	A gray cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.	
	2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting	Introduction - Reporting boundaries		
	2-3 Reporting period, frequency and contact point	Introduction		
	2-4 Restatements of information	<i>Restatements are located in the sections where such restatement is necessary</i>		
	2-5 External assurance	Appendix External assurance		
	2-6 Activities, value chain and other business relationships	The Elia Group at a glance	-	-
	2-7 Employees	Topic-specific disclosures - Employment The Elia Group at a glance - Headcount and grid	-	-
	2-8 Workers who are not employees	Topic-specific disclosures - Employment	-	-

2-9 Governance structure and composition	Corporate Governance Statement	-	-
2-10 Nomination and selection of the highest governance body	Corporate Governance Statement	-	-
2-11 Chair of the highest governance body	Corporate Governance Statement	-	-
2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts	Features of the Group's internal control and risk management systems	-	-
2-13 Delegation of responsibility for managing impacts	General disclosures - Sustainability Governance	-	-
2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting	General disclosures - Sustainability Governance	-	-
2-15 Conflicts of interest	General disclosures - Policies and practices Internal control system	-	-
2-16 Communication of critical concerns	Risk and opportunities management system Internal control system	-	-
2-17 Collective knowledge of the highest governance body	Sustainability Governance Corporate Governance Statement	-	-
2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body	Remuneration of Board of Directors and Executive Management Board	-	-
2-19 Remuneration policies	Remuneration of Board of Directors and Executive Management Board	-	-
2-20 Process to determine remuneration	Remuneration of Board of Directors and Executive Management Board	-	-
2-21 Annual total compensation ratio	Basic information - Policies and practices	-	-
2-22 Statement on sustainable development strategy	Integrated Annual Report 2022 - Interview with Chris	-	-

		Peeters and Bernard Gustin		
	2-23 Policy commitments	Basic information - Policies and practices	-	-
	2-24 Embedding policy commitments	Basic information - Policies and practices	-	-
	2-25 Processes to remediate negative impacts	Basic information - Policies and practices Stakeholder engagement Material topic card: Transparent and open communication with stakeholders	-	-
	2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns	Stakeholder engagement Internal control system	-	-
	2-27 Compliance with laws and regulations	Basic information - Policies and practices	-	-
	2-28 Membership associations	Basic information - Memberships	-	-
	2-29 Approach to stakeholder engagement	Fostering stakeholder interactions Stakeholder engagement Material topic card: Transparent and open communication with stakeholders	-	-
	2-30 Collective bargaining agreements	Basic information - Policies and practices	-	-

Material topics

GRI 3: Material Topics 2021	3-1 Process to determine material topics	Process to determine material topics	<i>A gray cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.</i>	
	3-2 List of material topics	List of material topics		
Economic performance				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Management of material topics Fostering stakeholder interactions	-	-
GRI 201: Economic	201-1 Direct economic value generated and distributed	<u>Financial statements 2022</u>	-	-

Performance 2016	201-2 Financial implications and other risks and opportunities due to climate change	Climate-related disclosures (TCFD)	-	-
	201-3 Defined benefit plan obligations and other retirement plans	Corporate Governance Statement	-	-
	201-4 Financial assistance received from government	<u>Financial statements 2022</u>	-	-
Market presence				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 202: Market Presence 2016	202-1 Ratios of standard entry level wage by gender compared to local minimum wage			Not applicable
	202-2 Proportion of senior management hired from the local community			Not applicable
Indirect economic impacts				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topics: #01 Security of supply, #02 Safe and reliable infrastructure, #03 Sustainable energy system, #04 Affordable energy	-	-
GRI 203: Indirect Economic Impacts 2016	203-1 Infrastructure investments and services supported	Material topics: #01 Security of supply, #02 Safe and reliable infrastructure, #03 Sustainable energy system, #04 Affordable energy	-	-
	203-2 Significant indirect economic impacts	Material topics: #01 Security of supply, #02 Safe and reliable infrastructure, #03 Sustainable energy system, #04 Affordable energy	-	-
Procurement practices				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Basic information - Policies and practices Material topic: #12 Resilient supply chain practices	-	-

GRI 204: Procurement Practices 2016	204-1 Proportion of spending on local suppliers	Material topic: #12 Resilient supply chain practices	-	-
Anti-corruption				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Internal control and risk management system related to the financial reporting process	-	-
GRI 205: Anti-corruption 2016	205-1 Operations assessed for risks related to corruption	Internal control and risk management system related to the financial reporting process	-	-
	205-2 Communication and training about anti-corruption policies and procedures	Internal control and risk management system related to the financial reporting process	-	-
	205-3 Confirmed incidents of corruption and actions taken	Internal control and risk management system related to the financial reporting process	-	-
Anti-competitive behavior				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 206: Anti-competitive Behavior 2016	206-1 Legal actions for anti-competitive behavior, anti-trust, and monopoly practices			Not applicable
Tax				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Topic-specific disclosures - Tax	-	-
GRI 207: Tax 2019	207-1 Approach to tax	Topic-specific disclosures - Tax	-	-
	207-2 Tax governance, control, and risk management	Topic-specific disclosures - Tax	-	-
	207-3 Stakeholder engagement and management of concerns related to tax	Topic-specific disclosures - Tax	-	-
	207-4 Country-by-country reporting	Topic-specific disclosures - Tax	-	-

Materials				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #14 Minimising waste and promoting circularity	-	-
GRI 301: Materials 2016	301-1 Materials used by weight or volume			Information unavailable/incomplete
	301-2 Recycled input materials used			Information unavailable/incomplete
	301-3 Reclaimed products and their packaging materials			Not applicable
Energy				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #3 Sustainable energy system Climate-related disclosures (TCFD)	-	-
GRI 302: Energy 2016	302-1 Energy consumption within the organization	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	302-2 Energy consumption outside of the organization	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	302-3 Energy intensity			Information unavailable/incomplete
	302-4 Reduction of energy consumption	Material topic card: #3 Sustainable energy system Climate-related disclosures (TCFD)	-	-
	302-5 Reductions in energy requirements of products and services	Material topic card: #3 Sustainable energy system Climate-related disclosures (TCFD)	-	-
Water and effluents				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 303: Water and Effluents 2018	303-1 Interactions with water as a shared resource			Not applicable
	303-2 Management of water discharge-related impacts			Not applicable
	303-3 Water withdrawal			Not applicable
	303-4 Water discharge			Not applicable
	303-5 Water consumption			Not applicable
Biodiversity				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #7 Preserving our ecosystems	-	-

GRI 304: Biodiversity 2016	304-1 Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	Topic-specific disclosures - Biodiversity	-	-
	304-2 Significant impacts of activities, products and services on biodiversity	Material topic card: #7 Preserving our ecosystems	-	-
	304-3 Habitats protected or restored	Topic-specific disclosures - Biodiversity	-	-
	304-4 IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by operations			Information unavailable/incomplete
Emissions				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #6 Decarbonisation Climate-related disclosures (TCFD)	-	-
GRI 305: Emissions 2016	305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	305-4 GHG emissions intensity	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	305-5 Reduction of GHG emissions	Topic-specific disclosures - Energy and emissions	-	-
	305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS)			Not applicable
	305-7 Nitrogen oxides (NOx), sulfur oxides (SOx), and other significant air emissions			Not applicable
Waste				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #14 Minimising	-	-

		waste and promoting circularity		
GRI 306: Waste 2020	306-1 Waste generation and significant waste-related impacts	Topic-specific disclosures - Waste	-	-
	306-2 Management of significant waste-related impacts	Topic-specific disclosures - Waste	-	-
	306-3 Waste generated	Topic-specific disclosures - Waste	-	-
	306-4 Waste diverted from disposal	Topic-specific disclosures - Waste	-	-
	306-5 Waste directed to disposal	Topic-specific disclosures - Waste	-	-
Supplier environmental assessment				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #15 Sustainable supply chain practices	-	-
GRI 308: Supplier Environmental Assessment 2016	308-1 New suppliers that were screened using environmental criteria	Material topic card: #15 Sustainable supply chain practices	-	-
	308-2 Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken			Information unavailable/incomplete
Employment				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #9 Talent acquisition and development, #16 Diverse and inclusive workforce	-	-
GRI 401: Employment 2016	401-1 New employee hires and employee turnover	Topic-specific disclosures - Employment	-	-
	401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees			Not applicable
	401-3 Parental leave	Topic-specific disclosures - Employment	-	-
Labor/management relations				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Basic information - Policies and practices	-	-

GRI 402: Labor/Management Relations 2016	402-1 Minimum notice periods regarding operational changes	Basic information - Policies and practices	-	-
Occupational health and safety				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
GRI 403: Occupational Health and Safety 2018	403-1 Occupational health and safety management system	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-3 Occupational health services	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-5 Worker training on occupational health and safety	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-6 Promotion of worker health	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system	Material topic card: #8 Employee health, safety and wellbeing	-	-
	403-9 Work-related injuries	Topic-specific disclosures - Occupational health and safety	-	-
	403-10 Work-related ill health	Topic-specific disclosures - Occupational health and safety	-	-
Training and education				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #9 Talent acquisition and development	-	-

GRI 404: Training and Education 2016	404-1 Average hours of training per year per employee	Topic-specific disclosures - Training and education	-	-
	404-2 Programs for upgrading employee skills and transition assistance programs	Material topic card: #9 Talent acquisition and development	-	-
	404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews	Material topic card: #9 Talent acquisition and development	-	-
Diversity and equal opportunity				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic card: #16 Diverse and inclusive workforce	-	-
GRI 405: Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 Diversity of governance bodies and employees	Topic-specific disclosures - Employment Corporate Governance Statement	-	-
	405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men			Not applicable
Non-discrimination				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Stakeholder engagement Material topic card: #16 Diverse and inclusive workforce	-	-
GRI 406: Non-discrimination 2016	406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken	Stakeholder engagement	-	-
Freedom of association and collective bargaining				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Basic information - Policies and practices	-	-
GRI 407: Freedom of Association and Collective Bargaining 2016	407-1 Operations and suppliers in which the right to freedom of association and collective bargaining may be at risk	Basic information - Policies and practices	-	-
Child labor				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 408: Child Labor 2016	408-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of child labor			Not applicable

Forced or compulsory labor				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 409: Forced or Compulsory Labor 2016	409-1 Operations and suppliers at significant risk for incidents of forced or compulsory labor			Not applicable
Security practices				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 410: Security Practices 2016	410-1 Security personnel trained in human rights policies or procedures			Not applicable
Rights of indigenous peoples				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 411: Rights of Indigenous Peoples 2016	411-1 Incidents of violations involving rights of indigenous peoples			Not applicable
Local communities				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic #11 Community development and engagement Fostering stakeholder interactions	-	-
GRI 413: Local Communities 2016	413-1 Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs	Material topic #11 Community development and engagement Fostering stakeholder interactions	-	-
	413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities	Material topic #7 Preserving our ecosystems	-	-
Supplier social assessment				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Material topic #15 Sustainable supply chain practices	-	-
GRI 414: Supplier	414-1 New suppliers that were screened using social criteria	Material topic #15 Sustainable supply chain practices	-	-

Social Assessment 2016	414-2 Negative social impacts in the supply chain and actions taken			Information unavailable/incomplete
Public policy				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Basic information - Policies and practices	-	-
GRI 415: Public Policy 2016	415-1 Political contributions			Not applicable
Customer health and safety				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 416: Customer Health and Safety 2016	416-1 Assessment of the health and safety impacts of product and service categories			Not applicable
	416-2 Incidents of non-compliance concerning the health and safety impacts of products and services			Not applicable
Marketing and labeling				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics			Not applicable
GRI 417: Marketing and Labeling 2016	417-1 Requirements for product and service information and labeling			Not applicable
	417-2 Incidents of non-compliance concerning product and service information and labeling			Not applicable
	417-3 Incidents of non-compliance concerning marketing communications			Not applicable
Customer privacy				
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Internal control system Material topic #5 Security of information and IT systems	-	-

GRI 418: Customer Privacy 2016	418-1 Substantiated complaints concerning breaches of customer privacy and losses of customer data	Internal control system Material topic #5 Security of information and IT systems	-	-
---	--	---	---	---

Topics in the applicable GRI Sector Standards determined as not material

TOPIC				
G4 - Electric Utilities Specific (EUS)				
Lines and losses and quality of service	EU4 Length of above and underground transmission and distribution line by regulatory regime	Sector-specific disclosures - Grid		
	EU12 Transmission and distribution losses as a percentage of total energy	Sector-specific disclosures - Grid		
Demand management approach our control areas	Management approach to ensure short and long-term electricity availability and reliability	Sector-specific disclosures - Security and emergency management		
	Demand-side management programmes including residential, commercial, institutional and industrial programmes	Sector-specific disclosures - Security and emergency management		
	Disaster/ Emergency Planning and Response	Sector-specific disclosures - Security and emergency management		
Biodiversity	EN12 Description of significant impacts of activities, products, and services on biodiversity in protected areas and areas of high biodiversity value outside protected area	Material Topic #8 Preserving our ecosystems Topic-specific disclosures - Biodiversity		
Emissions	EN15 Direct Greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 1)	Topic-specific disclosures - Energy and emissions		
	EN16 Indirect Greenhouse gas (GHG) emissions (Scope 2)	Topic-specific disclosures - Energy and emissions		

Health and safety & Human resources	LA1 Total number and rates of new employee hires and employee turnover by age group, gender and region	Topic-specific disclosures - Employment		
	LA6 Type of injury and rates of injury, occupational diseases, lost days and absenteeism, and total number of work related fatalities, by region and gender	Topic-specific disclosures - Occupational health and safety		
	EU15 Percentage of employees eligible to retire in the next 5 and 10 years broken down by job category and by region	Topic-specific disclosures - Employment		

